L. N.

XVIII. A, 20.

896

Simpl. Palat. A. 224

4:

CATÉCHISME

HISTORIQUE,

CONTENANT EN ABRÉGÉ

L'HISTOIRE SAINTE

ET

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE.

Cette édition, d'après le procédé D'HERHAN,

SE TROUVE,

A PARIS, chez H. NICOLLE, rue des Petits-Augustins, n° 15;

Et chez A. AUG. RENOUARD, Libraire, rue Saint-André-des-Arcs, n° 42.

FRONTISPICE.

Voici celui qui ôte les péchés du monde.

S. JEAN, chap. 1.

VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

627.n64

CATÉCHISME

HISTORIQUE,

CONTENANT EN ABRÉGÉ

L'HISTOIRE SAINTE

ET

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

PAR M. L'ABBÉ FLEURY,

PRÊTRE, PRIEUR D'ARGENTEUIL, CONFESSEUR DU ROI,

STÉRÉOTYPE D'HERHAN.

VITTORIO EMANUELE III - BIBLIOTECA NAZIONALE - NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME,

rue du Pot-de-Fer, n° 14.

1808.

DISCOURS

SUR

LE DESSEIN ET L'USAGE

DE

CE CATÉCHISME.

Ceux qui ont quelque expérience des fonctions ecclésiastiques et quelque zèle pour le salut des ames, sont sensiblement touchés de l'ignorance de la plupart des Chrétiens. Ce ne sont point seulement les paysans, les ouvriers, les gens grossiers, sans esprit, sans éducation, ce sont les gens du monde, polis et éclairés d'ailleurs, souvent même les gens de lettres, que l'on trouve fort mal instruits, et des mystères et des règles de morale. On voit des personnes dévotes qui ont lu beaucoup de livres spirituels, et savent grand nombre de pratiques de piété, mais qui n'ont pas encore bien compris l'essentiel de la religion. On voit, qui le pourroit croire? des religieux, des prêtres et des théologiens, à qui l'écriture sainte n'est pas familière, et qui ne se sont pas assez appliqués à entendre le corps de la doctrine chrétienne, et la suite des desseins de Dieu sur nous.

Cette ignorance est une des principales sources de la corruption des mœurs. Rarement la dépravation du cœur est-elle si grande, que l'on résiste ouvertement à la lumière de la vérité et de la justice : mais on ne peut

faire que par hasard le bien que l'on ne connoît pas. La dévotion ne peut jamais être que superficielle, quand elle n'est point fondée sur des principes solides, et sur une pleine conviction de l'excellence de la loi de Dieu ; en un théologien qui ne s'attache qu'aux questions particulières que l'on agite dans les écoles, et au détail de la pratique présente, ne sera jamais capable de bien instruire les enfants de l'église, ni de bien combattre ses ennemis.

Le libertinage même et le mépris de la religion ne viennent que d'ignorance ; car il est impossible de connaître la doctrine chrétienne telle qu'elle est, sans l'admirer et l'aimer. La plupart des libertins le sont sans connoissance de cause, par emportement ou par préoccupation ; et si quelques-uns ont de l'étude, ce sera de la philosophie purement humaine, ou la lecture de quelque auteur extravagant, qui combatte toutes les maximes établies. Mais il n'y en a point qui ait examiné les preuves avant les objections, et qui se soit donné la patience de sonder les fondements de la religion, et d'en considérer attentivement toute la suite.

Il ne faut pas chercher bien loin la cause de cette ignorance. L'ignorance naît avec nous, et c'est une des suites de la corruption de la nature. Ce n'est pas de ces maux auxquels on puisse remédier une fois pour une longue suite d'années, puisque tous les jours des enfants viennent au monde, et y viennent entièrement ignorants. Il leur sert peu de naître dans le sein de l'église et de parents éclairés, si l'on ne prend grand soin de les instruire chacun en particulier, et si de leur côté ils ne s'affectionnent aux instructions ; mais la corruption du cœur humain résiste à l'un et à l'autre. A

moins que la grâce n'opère puissamment, nous ne sommes point touchés des choses de l'autre vie, parce qu'elles ne frappent point nos sens; toute notre application se porte aux choses temporelles. Avec combien de soin, de travail et de patience les hommes les plus grossiers s'appliquent-ils à apprendre des métiers pour subsister? Combien donne-t-on à l'étude de la jurisprudence, de la médecine, des mathématiques et des autres connaissances utiles au commerce de la vie? Il n'y a point de financier, de marchand, de riches bourgeois, qui n'étudie soigneusement ses comptes et ses papiers, qui n'ait de la pénétration dans ses affaires, et n'y raisonne juste. Il n'y a paysan si grossier, qui, sans savoir lire ni écrire, ne suppute exactement ce qui lui est dû, ce qui lui doit venir d'un tel travail, ce qu'il doit gagner sur une telle marchandise. Chacun a de la curiosité, de l'ouverture d'esprit, de la mémoire pour l'objet de ses passions, soit le plaisir, soit l'intérêt. Il n'y a que la morale et la religion que tout le monde trouve difficile à comprendre et à retenir; on n'aime pas à en parler; on prend tout autre sujet de conversation.

La plupart même ne croient pas avoir besoin de s'en instruire. Je sais plus de bien que je n'en veux faire, dira l'un; je me contente de mon catéchisme, dira l'autre. Je veux croire, dira celui-ci, sans approfondir: les vérités de la religion doivent être respectées; il est dangereux de raisonner en ces matières (*a*). Vous diriez qu'ils craignent de trouver le foible de leur religion, s'ils s'en instruisoient plus à fond. Mais tous ces discours ne sont que de vains prétextes dont se couvrent

(*a*) S. Clem. Alex. 6. tom. p. 655. A.

l'ignorance et la paresse. La vraie religion ne craint point d'être connue; elle n'enseigne rien qui ne se soutienne au plus grand jour (*a*). La même écriture qui nous ordonne de recevoir avec soumission les vérités révélées de Dieu, de captiver notre entendement, d'obéir à la foi; nous commande expressément de méditer sa loi jour et nuit, de nous appliquer de toutes nos forces à l'étude de la science et de la sagesse, et de travailler toute notre vie à connaître la volonté de Dieu le plus distinctement qu'il est possible.

En effet, quoique le catéchisme contienne ce qui est le plus nécessaire à savoir, il en est comme de tous les autres abrégés, que l'on ne sait jamais bien, si l'on n'étudie rien au-delà. Pour entendre et retenir ce peu que contient ce catéchisme, il faut en peser toutes les paroles, et pénétrer chacun selon sa portée la profondeur de la doctrine qu'elles renferment. Quant aux vérités de morale, il est vrai que la meilleure manière de les étudier est la pratique, et que nous ne savons comme il faut, que celles que nous observons; mais il ne s'ensuit pas que nous ne devions les apprendre, qu'à mesure que nous les mettons en œuvre. Les occasions d'agir ne se présentent pas par ordre, et si j'attends que j'aie exécuté tous les commandements de Dieu pour connaître les conseils, je ne les connaîtrai peut-être de ma vie, quoiqu'ils soient donnés pour faciliter l'observation des commandements. La négligence à garder les préceptes que nous savons déja, ne nous donne donc

(*a*) Deut. IV. 2. etc. 2. Pet. I. 21. I. Th. II. 13. Rom. XVI. 16. 2. Cor. X. 5. Deut. VI. 6. 18. Ps. I. 2. CXVIII. etc. Prov. I. II. III. etc. Rom. XII. 2. Ephes. V. 17. Coloss. I. 9. 10.

pas droit d'ignorer les autres; nous sommes obligés à les garder tous, et par conséquent à les savoir tous.

Enfin la vraie religion n'est pas comme les fausses, qui ne consistent qu'en un culte extérieur et en de vaines cérémonies. C'est (*a*) une doctrine, une étude, une science. Les fidèles étaient nommés disciples avant qu'ils eussent reçu à Antioche le nom de Chrétiens (*b*): les évêques sont nommés docteurs chez tous les anciens, et Jésus-Christ fondant son Eglise, dit aux Apôtres (*c*): Allez, instruisez toutes les nations. Il est donc impossible d'être Chrétien et d'être entièrement ignorant, et celui-là est le meilleur chrétien, qui connaît le mieux et pratique le mieux la loi de Dieu. Or, quoique l'on puisse la connoître sans la pratiquer, il est impossible d'en pratiquer que ce que l'on en connoît.

Mais il faut avouer que les particuliers ne sont pas seuls coupables de l'ignorance qui règne depuis longtemps dans l'église; il y a bien de notre faute; je dis de nous autres Prêtres, et de tous ceux qui sont établis pour instruire. Quoique l'on prêche très souvent, et qu'il y ait une infinité de livres qui traitent de toutes les parties de la religion, on peut dire qu'il n'y a pas assez d'instruction pour les Chrétiens, même pour les mieux intentionnés. Les livres sont de plusieurs sortes; des traités de théologie, pleins de questions curieuses, dont le commun des fidèles n'a pas besoin, écrits en latin et d'un style qui n'est intelligible qu'à ceux qui ont fréquenté les écoles; des commentaires sur l'écriture, la plupart fort longs, et presque tous en latin;

(*a*) Deut. IV. 7.
(*b*) Act. XI. 16.
(*c*) Matth. XXVIII. 15.

des vies des saints, qui ne vont qu'à montrer des exemples particuliers de vertu : des livres spirituels, qui donnent de bonnes pratiques pour sortir du péché et pour avancer dans la vertu et dans la perfection; mais qui supposent des Chrétiens suffisamment instruits de l'essentiel de la religion, et qui par la longueur du style et la grosseur des volumes, ne sont pas à l'usage des gens occupés ou peu attentifs. Il en est de même des sermons. On n'y traite que des sujets particuliers, détachés le plus souvent les uns des autres, selon la fête, l'évangile, ou le dessein du prédicateur. On y explique rarement les premiers principes, et les faits qui sont les fondements de tous les dogmes : on y parle des histoires contenues dans l'Ecriture sainte, comme de choses connues de tout le monde.

De là vient que les lectures publiques de l'Ecriture, qui font partie de l'office de l'église, servent si peu pour l'instruction des fidèles, pour laquelle on les a instituées. Tout le monde n'entend par le latin; peu de gens se servent de traductions; et elles ne suffisent pas, si l'on ne connoît les livres saints, d'où les leçons sont tirées, et si l'on ne les y lit dans leur suite. On devroit suppléer à ce défaut par les sermons : mais ce n'est pas expliquer un évangile, que d'en prendre un mot pour le texte, et y faire venir à propos tout ce que l'on veut. Ainsi on trouve partout de bonnes gens, qui fréquentant les églises depuis quarante ou cinquante ans, et étant fort assidus aux offices et aux sermons, ignorent encore les premiers éléments du christianisme.

Il n'y a que les Catéchismes qui descendent jusques à ces premières instructions si nécessaires à tout le

monde: mais il semble qu'ils ne sont pas assez estimés. La plupart croient savoir le Catéchisme, parce qu'ils l'ont appris en leur enfance; et ne s'aperçoivent pas qu'ils l'ont oublié, ou qu'ils ne l'ont jamais bien entendu. D'autres ont honte d'avouer leur ignorance et leur mauvaise éducation, et ne peuvent s'abaisser jusqu'à ces instructions, qui les remettroient, ce leur semble, aux petites écoles. Les ecclésiastiques, je dis ceux qui cherchent leur intérêt plutôt que ceux de Jésus-Christ, méprisent cet emploi, parce qu'il est pénible, obscur et infructueux. S'ils croient avoir de grands talents, ils cherchent de la réputation par l'éloquence de la chaire: s'ils en ont moins, ils s'appliquent au confessionnal et à la direction. Mais une des plus grandes difficultés de la confession est l'ignorance des Chrétiens : et qui les instruiroit bien, trancheroit beaucoup de péchés par la racine.

Il est vrai que la forme et le style des Catéchismes a peu d'attrait pour ceux qui les apprennent. Car pour ceux qui l'enseignent, il ne faut pas espérer qu'ils prennent jamais grand plaisir à répéter souvent des vérités qui leur sont familières : trouvant toujours de nouvelles difficultés de la part des auditeurs, il n'y a que la charité qui puisse en faire l'agrément. Mais pour les disciples, comme la plupart sont des enfants qui ne peuvent voir l'utilité de ces instructions, il seroit à souhaiter qu'elles eussent quelque chose de plus engageant qu'elles n'en ont pour l'ordinaire. Car il semble que ceux qui, dans ces derniers temps, ont composé les Catéchismes, n'ont pas eu cette vue, ou n'ont pas cru qu'il fût possible d'y réussir. Ils ont seulement cherché à renfermer en peu de paroles le plus essentiel

de la doctrine Chrétienne : à le distribuer, suivant un certain ordre, et à le faire apprendre aux enfants par des questions et des réponses qui s'imprimassent fortement dans leur mémoire; et c'est en effet le plus nécessaire. Aussi ces Catéchismes ont-ils produit de très grands fruits, et quelque ignorance qui reste parmi les Chrétiens, elle n'est pas comparable à celle qui régnoit il y a deux cents ans, avant que saint Ignace et ses disciples eussent rappelé la coutume de catéchiser les enfants.

Mais enfin on ne peut nier que le style des Catéchismes ne soit communément fort sec, et que les enfants n'aient beaucoup de peine à les retenir, et encore plus à les entendre. Cependant les premières impressions sont les plus fortes; et plusieurs conservent toute leur vie une aversion secrète de ces instructions qui les ont tant fatigués dans leur enfance. Tous les discours de religion leur paroissent tristes et ennuyeux. S'ils écoutent des sermons, s'ils lisent des livres de piété, c'est avec dégoût et à contre-cœur, comme on prend des médecines salutaires, mais désagréables. La religion leur semble une loi dure : ils ne la suivent que par crainte, sans goût et sans affection, la mettant où elle n'est pas, et ne s'attachant qu'aux formalités. D'autres plus emportés, s'écartent tout-à-fait; prévenus des fausses idées que leur ont donné la dureté des Catéchismes et la simplicité des femmes qui ont été les premières à leur parler de religion. Ils ne veulent rien écouter, et supposent, sans s'en éclaircir, que tous ces discours ne méritent pas seulement d'être examinés. C'est ce qui fait les libertins, principalement quand leurs passions et leurs mauvaises habitudes leur rendent

odieuses les vérités de la religion : quand ils ont intérêt de les détruire, au moins dans leur esprit, pour apaiser les remords qui les tourmentent. Et voilà jusqu'où peuvent aller les mauvais effets des instructions désagréables.

Cherchons donc avec l'aide de Dieu (*a*), qui veut le salut de tous les hommes, s'il y a quelque moyen de remédier ou de suppléer à la sécheresse des Catéchismes; et premièrement tâchons d'en découvrir la cause. Elle vient, si je ne me trompe, de ce que les premiers qui les ont composés, étoient des théologiens nourris dans l'école, qui n'ont fait qu'extraire de chaque traité de théologie, les définitions et les divisions qu'ils ont jugées les plus nécessaires, et les traduire en langue vulgaire sans en changer le style. Ils ont aussi suivi la méthode scolastique, et ont voulu faire apprendre aux enfants les raisons de la suite des traités; pourquoi l'on parle des vertus et des sacrements après avoir traité des mystères, et ainsi du reste. Mais je crains qu'ils n'aient pas assez fait de réflexion sur l'état de ceux qu'ils entreprenoient d'instruire; et en effet, il est difficile que des hommes qui ont étudié long-temps, et qui sont fort exercés dans toutes les subtilités d'une science, puissent bien se représenter jusqu'où va l'ignorance de ceux qui n'en ont aucune teinture.

La méthode et le style de la théologie scolastique sont fort propres à ceux qui ont étudié la logique et les autres parties de la philosophie, tels que sont ordinairement les théologiens. Quand on leur propose d'abord que Dieu peut être considéré en soi (*b*), ou

(*a*) Tim. II. 4. (*b*) S. Th. 1. p. quæst. 2.

ar rapport aux créatures; en soi, ou quant à l'essence, ou quant à la distinction des personnes; à l'égard des créatures, ou comme leur principe, ou comme leur fin; que les moyens par lesquels la créature raisonnable peut arriver à cette fin, sont les vertus et la grâce que Jésus-Christ nous a méritée et qui nous est communiquée par les Sacrements. Quand, dis-je, vous proposerez tout cela à un homme instruit de la philosophie, il vous entendra fort bien, et ce plan général lui fera prévoir agréablement tout ce qu'il doit apprendre ensuite. Mais si vous dites la même chose à un marchand ou à un homme d'affaires, qui n'a point été au collège, il ne vous entendra point, et il ne formera qu'une idée confuse d'un discours qui regarde Dieu et la religion. Il n'est point accoutumé à ces divisions méthodiques; il n'entend point ces termes d'essence, de principe, de fin, de moyens; il faudroit bien des paroles et bien du temps pour lui expliquer tout cela. Ce sera bien pis si vous parlez à un paysan, à une femme de ménage, à un enfant qui ne sait pas encore toute la langue et qui n'a pas encore les idées des choses communes de la vie.

La meilleure méthode d'enseigner n'est donc pas celle qui nous paroît la plus naturelle, quand nous considérons les vérités abstraites et en elles-mêmes, mais celle que l'expérience fait connoître pour la plus propre à faire entrer ces vérités dans les esprits de ceux à qui nous parlons. Or il me semble que nous devons faire grand cas de l'expérience de tous les siècles. En remontant jusqu'à sept ou huit cents ans, qui est à peu près le temps où la plus grande ignorance s'est répandue dans le Christianisme; au dessus de ces temps

misérables jusqu'au commencement du monde, je trouve que l'on a toujours suivi à peu près la même méthode pour enseigner la religion, et que l'on s'est servi principalement de la narration et de la simple déduction des faits sur laquelle on fondoit les dogmes et les préceptes de la morale.

En effet, pendant les deux premiers mille ans, la vraie religion se conserva sans écriture, par la seule tradition : et cette tradition n'étoit autre chose que le soin religieux qu'avoient les pères de raconter à leurs enfants les merveilles de Dieu qu'ils avoient vues de leurs yeux, ou apprises par le récit de leurs pères; et que ces enfants également pieux et fidèles avoient soin, à leur tour, de raconter à leurs enfants. Ainsi Adam avait instruit ce grand nombre d'enfants dont il commença à peupler la terre. Il leur avoit dit souvent, l'ayant appris de Dieu même, comment le monde fut créé, comment lui et sa femme furent formés; il leur avoit raconté le bonheur de leur premier état, leur péché, leur peine. Ainsi Noé avoit enseigné à ses enfants tout ce qui s'étoit passé de mémorable avant le déluge; et ses trois fils répandirent par toute la terre la mémoire de ce fameux évènement. Qui peut douter qu'Abraham n'ait pris grand soin de raconter à Isaac tout ce que Dieu avoit fait avant lui pour le genre humain, et les grâces particulières que lui-même en avoit reçues; puisque l'écriture marque expressément (*a* son zèle pour l'instruction de sa famille? Et qui peut douter que les autres patriarches ne l'aient imité?

(*a*) Gen. xviii. 18.

Moïse, inspiré de Dieu, recueillit et écrivit toutes ces anciennes traditions dans le livre de la Genèse ; et dans les livres suivants, après avoir raconté fort au long les grands miracles que Dieu avoit faits pour tirer son peuple de la servitude d'Egypte, il recommanda à tous les Israélites qui les avoient vus comme lui, de les raconter à leurs enfants, et répète souvent de la part de Dieu ce commandement, comme aussi celui de lire, relire et méditer continuellement sa loi (*a*); c'est-à-dire tout ce qu'il leur donnoit par écrit. Josué, Samuel et les autres prophètes écrivirent de temps en temps les miracles, les prédictions et toutes les autres choses qui servoient à la religion, ce qui fut continué sans interruption jusques à la captivité de Babylone. Au retour, Dieu suscita le savant Esdras pour recueillir avec soin tous les livres précédents, et y ajouter l'histoire du rétablissement. Enfin, après un assez long intervalle, où il ne s'étoit rien passé de mémorable pour la religion, on écrivit l'histoire de Judas Macchabée et de ses frères, qui l'avoient défendue si vaillamment contre les infidèles acharnés à la détruire, et à faire périr les livres sacrés ; et cette histoire nous mène fort proche du temps du Messie. Cependant l'Ecriture ne nuisoit pas à la tradition; elle ne servoit qu'à la rendre plus certaine, et les fidèles n'avoient pas moins de soin que dans les premiers temps, de raconter à leurs enfants et à leurs petits enfants ce qu'ils avoient appris de leurs pères et de leurs aïeux (*b*); et de leur recommander de le faire passer à leur postérité. Ce devoir est marqué

(*a*) Ex. XII. 26. Deut. IV. 10. VI. 7. XI. 19.

(*b*) Psalm. XLIII. 1. LXXVII. 3. etc. Prov. I. 8. IV. 1. Ec. III. 1. etc.

dans tous les livres de morale et particulièrement dans les psaumes. Il est donc vrai que pendant tout l'ancien testament, la religion s'est conservée par les narrations et par les histoires.

La publication de la nouvelle alliance n'a rien changé à cette méthode. On a seulement ajouté à l'histoire des anciennes merveilles celle des nouvelles, encore plus grandes, la naissance et la vie de Jésus-Christ, ses discours, ses miracles, sa résurrection, l'établissement de son Eglise, et Dieu a fait écrire ces prodiges nouveaux, comme les anciens, par ceux qui en étoient témoins oculaires. Le sermon de saint Etienne et la plupart de ceux des Apôtres que l'Ecriture nous rapporte (*a*), font voir que leurs disputes contre les juifs, et les instructions qu'ils donnent aux païens étoient toujours fondées sur la déduction des faits. Il falloit faire souvenir les Juifs de ce que Dieu avoit fait pour leurs pères et de ce qu'il leur avoit promis, pour leur en montrer l'accomplissement : et il falloit enseigner aux infidèles que Dieu avoit créé le monde, qu'il le gouvernoit par sa providence, et qu'il avoit envoyé un homme extraordinaire pour le juger.

Nous voyons la même conduite dans les siècles suivants. Entre les ouvrages des pères, nous avons grand nombre d'instructions pour ceux qui se vouloient faire Chrétiens. Elles sont la plupart fondées sur les faits, et le corps du discours est d'ordinaire une narration de tout ce que Dieu a fait pour le genre humain, depuis l'origine du monde jusqu'à la publication de l'Evangile. Rien de plus clair que ce que S. Augustin

(*a*) Act. VII. 10. 37. XIII. 27. XVII. 22.

on a écrit dans le livre de la vraie religion (*a*), et dans celui qu'il a composé exprès, de la manière dont on devoit catéchiser les ignorants. Il parle toujours de narration : il suppose toujours que l'instruction doit se faire en racontant des faits, les étendant plus ou moins selon leur importance et la capacité du disciple; et le modèle de catéchisme qu'il donne lui-même à la fin de ce traité, est un abrégé de toute l'histoire de la religion, mêlé de diverses réflexions. Il en donne encore un semblable dans l'Epître à Volusien, commençant à la vocation d'Abraham et finissant à son temps. Il est vrai qu'en tous ces ouvrages, S. Augustin ne parle que de l'instruction des personnes raisonnables qui, ayant passé une partie de leur vie hors de l'église, demandoient à être instruits de la religion Chrétienne; il ne parle point des enfants baptisés; et ni dans ce père, ni dans aucun autre, nous ne voyons point de Catéchisme pour eux. Cela vient de ce que ceux qui étoient baptisés en enfance étoient enfants de Chrétiens qui avoient été eux-mêmes bien instruits avant que d'être baptisés, et qui ensuite avoient grand soin d'instruire leurs enfants chez eux et de les mener à l'église, où ils assistoient aux Catéchismes de ceux qui demandoient le baptême. Ainsi l'histoire de la religion et toute la doctrine chrétienne leur étoit tant de fois répétée, et en public et en particulier, qu'ils ne pouvoient manquer de la bien savoir, pour peu qu'ils y eussent d'affection.

Il ne faut pas douter néanmoins, que l'instruction des enfants baptisés, n'ait toujours commencé d'une autre manière que celle des Catéchumènes plus âgés.

(*a*) De verâ relig. c. 7. n. 13. de Catech. Rudibus.

Avant que de donner le symbole à ces derniers et leur expliquer les mystères, il falloit les préparer par plusieurs discours pour s'assurer de leur conversion, et pour leur inspirer la soumission qui est due à l'autorité de l'Eglise : en sorte qu'ils fussent prêts à recevoir sans examen toutes les vérités qu'elle leur proposeroit de croire. Les enfants baptisés n'avoient pas besoin de ces préparations. Ils avoient déja la foi; ils avoient la docilité, non seulement par la crédulité naturelle à leur âge, qui n'eût produit tout au plus qu'une foi humaine, mais par la grâce du baptême, qui leur avoit imprimé dans l'esprit l'autorité de Dieu et de son Eglise. Ainsi on leur enseignoit d'abord le symbole, comme nous faisons encore; mais on étoit plus soigneux que nous ne sommes de le leur expliquer, et de fortifier leur foi par toutes les instructions que j'ai marquées, et dans les maisons et à l'Eglise.

Il est à croire que cette manière d'instruire a duré tant que l'ancienne discipline de l'Eglise s'est conservée (*a*), c'est-à-dire jusques vers le neuvième siècle; puisque l'on voit durer jusques-là l'usage de catéchiser et d'examiner plusieurs fois pendant le carême, ceux que l'on devoit baptiser à Pâques. J'en trouve dans le septième siècle deux exemples remarquables. Un sermon de saint Gal aux infidèles d'Allemagne, vers l'an 620, et un de saint Vilfrid aux Anglais de Sussex, l'an 680. Enfin, lorsqu'on commença à ne baptiser presque plus que des enfants, ces instructions publiques dégénérèrent en formalités, et la misère des temps ayant introduit

(*a*) Acta S. Ben. tom. 2. pag. 244. Ibid. tom. 5. pag. 700. cap. 39.

une grande ignorance, même dans le clergé (*a*), l'instruction effective fut fort négligée. On ne le voit que trop par les plaintes qu'en font les Evêques au concile de Troslé (*b*), l'an 909. Depuis un siècle on étoit réduit à ordonner en plusieurs conciles, que les Evêques et les Prêtres enseigneroient aux peuples du moins le symbole et l'oraison dominicale. Par-là ils marquoient tout le Catéchisme. Expliquer ou donner le symbole selon les anciens, c'est catéchiser, parce que le symbole est l'abrégé de toute la doctrine. En effet, ces conciles veulent que l'on envoie les enfants aux écoles, pour recevoir cette instruction; ce qui seroit inutile, s'il ne s'agissoit que de retenir par cœur ce peu de paroles; et ils veulent que les fidèles apprennent le symbole et l'oraison au moins en leur langue vulgaire, afin qu'ils l'entendent, en sorte qu'ils puissent l'enseigner aux autres. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire, environ depuis le dixième siècle, on s'est réduit à cette manière d'instruction, et l'on a cru que, pourvu que les Chrétiens entendissent médiocrement le symbole, ils pouvoient se passer, pour la plupart, de la connoissance des faits que les anciens étoient si soigneux de leur raconter. Cependant, quand nous n'aurions pas l'autorité de l'Ecriture et les exemples de tant de siècles, il seroit aisé de voir que la narration et la déduction des faits est, généralement parlant, la meilleure manière d'enseigner la religion.

On peut, à la vérité, prouver par des raisons convaincantes qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses, qui les conserve et les gouverne par sa providence; que

(*a*) Cap. an. 802. c. 15 (*b*) C. 15 t. 8. Conc. p. 62. Conc. Mog. an. 813. Can. 45.

la nature humaine est corrompue; que l'ame est immortelle et qu'elle ne peut trouver de bonheur en cette vie. Les pères l'ont fait quelquefois et le devoient, ayant à convertir des hommes en âge de raison et souvent des hérétiques ou des philosophes. C'est de cette espèce de Catéchisme que saint Grégoire de Nysse nous a donné un excellent modèle. Mais les enfants et la plupart des hommes grossiers et peu attentifs, ne sont point capables d'entendre et de suivre ces raisonnements. Ceux mêmes qui raisonnent le mieux, ne peuvent arriver à ce qui est au-dessus de la raison; comme la Trinité, l'incarnation, la prédestination, en un mot les mystères dont toutefois la connoissance est nécessaire pour nous faire voir ce que nous devons à Dieu. C'est pourquoi Dieu qui nous connoît parfaitement, a fondé la doctrine de sa religion sur des preuves dont tous les hommes fussent capables, c'est-à-dire, sur des faits et sur des faits évidents, illustres, sensibles; tels que sont la création du monde, le péché du premier homme, le déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Egypte.

Afin que la vérité de ces faits ne pût être révoquée en doute par ceux qui ne les auroient pas vus, Dieu a de temps en temps rendu témoignage à ceux qui les racontoient, par d'autres faits extraordinaires, c'est-à-dire, par des miracles, tels que ceux de Moïse et des prophètes, et enfin de Jésus-Christ et de ses disciples. En sorte que pour croire à ceux que Dieu a envoyés (*a*), il n'a été besoin que de ce raisonnement si facile : il faut bien que ce soit Dieu qui nous parle par ces hommes (*b*),

(*a*) Joan. IX, 3. (*b*) Joan. III. 2.

puisqu'en son nom ils ressuscitent des morts et font d'autres merveilles que lui seul peut faire. C'est ainsi que l'aveugle né raisonnoit sur les miracles de Jésus-Christ, et faisoit le même raisonnement que Nicodème, docteur en Israël.

Cette manière d'instruire n'est pas seulement la plus sûre et la plus proportionnée à toutes sortes d'esprits, c'est encore la plus facile et la plus agréable. Tout le monde peut entendre et retenir une histoire où la suite des faits engage insensiblement, et où l'imagination trouve prise; et quoique plusieurs personnes se plaignent de leur mémoire, elle est toutefois moins rare que le jugement. De-là vient la curiosité pour les nouvelles, l'amour des romans et des fables. Surtout, ce sont les enfants qui en sont les plus avides, parce que tout a pour eux l'agrément de la nouveauté; et comme d'ailleurs les personnes âgées aiment naturellement à raconter les faits dont elles ont la mémoire pleine, rien ne seroit si facile que d'instruire les enfants dans la religion, si les pères et les mères en étoient bien instruits, et s'ils vouloient s'appliquer à raconter les merveilles de Dieu, comme ils faisoient autrefois.

Ceux qui ont composé nos Catéchismes modernes ont bien vu cette utilité des faits, pour arrêter l'imagination des enfants, et pour leur rendre les instructions agréables, et plusieurs ont établi pour règle de leur méthode, de finir chaque leçon par une histoire. Mais comme ils n'ont pas trouvé dans l'écriture et dans les livres de grande autorité, des histoires courtes qui s'ajustassent toujours à leurs leçons, ils en ont pris où ils ont pu; et souvent ils les ont tirées de la fleur des exemples du Pédagogue Chrétien, ou de quelques vies

des saints peu correctes; en sorte que la plupart de ces histoires contiennent des visions ou des miracles peu certains ou même peu vraisemblables. On croit que tout est bon pour les enfants; mais ils deviendront hommes, et ces premières impressions peuvent les rendre trop crédules, ou leur donner du mépris pour ce qu'ils ont appris dans l'enfance, sans distinguer le solide. De plus, le Catéchisme se fait en public et à la face des autels; c'est la parole de Dieu, où il n'est pas permis de rien mêler qui ne puisse se soutenir devant les hommes les plus savants et les mieux sensés, et qui ne soit digne de la majesté de la religion.

Un autre moyen pour suppléer à la sécheresse des Catéchismes, bien plus approchant de l'ancienne méthode, sont les abrégés de l'histoire sainte de l'ancien et du nouveau testament, accompagnés de figures. L'invention en est excellente : les images sont très propres à frapper l'imagination des enfants et à fixer leur mémoire; et c'est l'écriture des ignorants. Mais il seroit à désirer que ceux qui ont fait ces abrégés, au moins ceux dont j'ai connoissance, y eussent observé plus de choix et plus de méthode. Ils ont mis bien plus au long les histoires de la Genèse, que des autres livres historiques : ils en ont mis plusieurs qui ne servent de rien à l'essentiel de la religion, comme la punition d'Adonibezec et d'Agag, la révolte de Zamri et d'autres semblables; ils en ont omis d'importantes, comme les promesses du Messie faites à David, la vie des Prophètes. Surtout il ne paroît pas qu'ils aient pris soin de faire voir la suite et le rapport de tous ces faits, et véritablement c'est ce que les enfants entendent le plus tard; mais c'est pourtant à quoi l'on doit toujours

tendre. Enfin, les livres remplis de figures sont de trop grand prix pour être à l'usage des pauvres qui ont le plus de besoin de ces instructions, et le discours, qui n'est fait que pour expliquer les figures, n'est plus si clair quand elles sont ôtées. Cependant elles m'ont paru d'une si grande utilité, que j'ai cru devoir les mettre à ce Catéchisme, afin qu'il puisse servir tout ensemble de Catéchisme et de figures de l'histoire sainte. Mais je les y ai jointes de telle sorte, qu'il n'en dépend aucunement; et que les figures ont plus besoin du discours, que les discours des figures.

Je sais bien que l'on a composé les Catéchismes sans narrations, par le désir de se réduire au plus nécessaire; fondé sur la connoissance que l'on avoit de l'ignorance crasse de la plupart des Chrétiens, de leur peu d'application, de leur incapacité. On a cru qu'ils pouvoient ignorer les noms des Patriarches et des Prophètes, l'alliance avec Abraham, la servitude d'Egypte et de Babylone, pouvu qu'ils sussent qu'en Dieu il y a trois personnes, que la seconde s'est faite homme, qu'il y a sept sacrements, et le reste. Cependant on n'a pu éviter de mêler beaucoup de faits à la doctrine. On ne peut expliquer le premier article du symbole, sans parler de la création : ni le baptême sans parler du péché de notre premier père : ni le commencement du Décalogue, sans parler de Moïse, de l'occasion et de la manière dont la loi lui fut donnée. On ne peut s'exempter de raconter assez en détail la naissance de Jésus-Christ, ses principaux miracles, sa passion, sa résurrection, son ascension; quand ce ne seroit que pour rendre raison des fêtes, par lesquelles on honore ces mystères, qui est une des instructions dont le

peuple a le plus besoin. Or, ces faits seroient bien plus intelligibles et plus agréables, s'ils étoient contés de suite, dans leur ordre naturel, et avec une étendue raisonnable, qu'ils ne le sont quand on ne les dit que par occasion, suivant l'ordre des parties du Catéchisme, quand on ne les dit qu'en passant, et comme à regret, craignant d'y perdre du temps.

C'est ce qui mérite d'être fort considéré. Car je crains que les Catéchismes les plus courts ne contiennent plusieurs choses moins nécessaires que ces narrations. Il n'y en a guères qui ne disent rien au-delà ce qui est précisément de la foi; et ce surplus est tiré pour l'ordinaire ou des opinions de l'école, ou des méditations des spirituels. Il n'y en a point qui ne soit rempli de termes scolastiques, qui demandent une grande explication pour pouvoir être entendus du peuple : vertus infuses, vertus théologales, cardinales, culte de latrie, de dulie, d'hyperdulie. Mais quand on pourroit sans connoissance des faits, savoir les vérités les plus absolument nécessaires au salut, ne faut-il pas songer à rendre les Chrétiens capables de profiter des livres de piété, des sermons, de l'écriture même, s'ils peuvent y arriver? Ne faut-il pas qu'il entendent, autant qu'il est possible, ce qui se lit publiquement, et ce qui se chante à la messe et aux autres offices, et ce qui est signifié par les saintes cérémonies de l'Eglise? Or que peuvent y entendre ceux qui n'ont jamais ouï parler ni de Patriarches, ni de Prophètes, ni d'Abraham, ni d'Israël, ni de Moïse, ni de David, ni de Jérusalem, ni du temple, ni des sacrifices anciens, ou qui en ont ouï parler si confusément qu'ils n'en ont aucune idée claire?

Voilà les motifs qui m'ont fait entreprendre ce Ca-

téchisme, dont le but est de soutenir par la connoissance des faits, l'explication du symbole et des autres parties de la doctrine Chrétienne. L'expérience a déja fait voir que cette méthode n'est pas inutile; et ce qui m'en a bien fait espérer d'abord, est qu'elle approche de celle que Dieu même nous a enseignée dans la suite de ses saintes écritures. Les premiers livres et les plus anciens ne sont la plupart que des histoires : les préceptes de morale viennent après, puis les livres des Prophètes, mêlés d'exhortations et de prédictions; partout l'ordre des temps est suivi. Il en est de même dans le nouveau testament. D'abord est l'histoire, dans les évangiles et les actes des Apôtres; puis les instructions et les exhortations dans leurs épitres; et enfin les prédictions dans l'Apocalypse, en sorte que l'ordre des écritures renferme toute la suite des desseins de Dieu. Le premier livre commence par la création du monde, et le dernier finit par l'espérance du dernier avènement de Jésus-Christ.

Si tous les Chrétiens étoient encore capables comme dans les premiers temps, de lire l'Ecriture et de l'entendre, il ne leur faudroit point d'autres instructions, puisque ce seroit Dieu même qui les instruiroit parlant par ses Prophètes. Mais il n'est que trop évident que toutes sortes de gens ne sont pas en état de lire utilement l'Ecriture. La plupart sont arrêtés à toutes les pages, par les manières de parler et par les locutions hébraïques, que l'on ne peut éviter dans les meilleures traductions, ou par les mœurs des anciens Orientaux si différentes des nôtres. Quoique chacun des livres soit court, tous ensemble font un assez gros volume; et le commun des Chrétiens a peu de loisir pour lire,

peu d'application, ou peu de mémoire. De plus, quoique toute l'écriture soit très utile pour notre salut, toutes ses parties ne sont pas nécessaires à tous. Les livres purement historiques sont plus nécessaires que Job, le cantique et les prophètes, le nouveau Testament plus que l'ancien, quoique l'on ne puisse bien entendre l'un sans l'autre. Dans la Genèse et dans les autres livres d'histoire, il y a bien des faits qui ne nous importent pas autant qu'à ceux pour qui ils ont été premièrement écrits, comme les origines des nations et les généalogies. Dans la loi, nous avons bien plus besoin des préceptes de morale, que des cérémonies qui sont abolies. Or, il est impossible de démêler d'abord tout cela, si l'on n'est averti par quelqu'un qui ait bien lu l'Ecriture.

L'obscurité de l'Ecriture est encore un obstacle considérable : car sans parler de ce qui a été écrit obscurément tout exprès, pour exercer notre foi et notre soumission, et pour exciter notre attention; ce qui étoit écrit le plus clairement, est devenu obscur en plusieurs endroits, par des causes fort naturelles; par l'imperfection des traductions, qui ne peuvent jamais atteindre à la force des expressions originales; par la différence des mœurs; par la longueur du temps, qui a fait perdre la tradition de mille circonstances des lieux et des personnes. On ne peut lever ces difficultés que par une longue étude et une grande application, qui doit être le partage des Prêtres et des Pasteurs. C'est à eux d'étudier continuellement la loi de Dieu pour l'expliquer en public et en particulier au peuple, qui a droit de la chercher dans leur bouche. Mais avant que d'en venir au détail de chaque livre et de chaque

passage, il est nécessaire de leur montrer en abrégé le sommaire de la doctrine que contiennent ces livres divins, pour les conduire dans la lecture qu'ils en pourront faire ensuite, leur marquant ce qu'ils doivent principalement y chercher, ce qu'ils doivent lire d'abord, et où il faut le plus s'arrêter. Or, j'espère que ce Catéchisme pourra servir à cette sorte d'instruction.

Après avoir rendu compte du dessein que je me suis proposé, je crois devoir expliquer la méthode dont je voudrois me servir pour le réduire en pratique. Je ne prétends pas que ce Catéchisme doive être regardé comme un livre fait simplement pour être lu, ou même pour être appris par cœur; ce doit être plutôt un modèle d'instruction, que le Prêtre, ou tout autre qui enseigne, puisse suivre selon son talent, sans s'y attacher scrupuleusement, changeant et diversifiant suivant les personnes et les occasions. Autre doit être l'instruction des enfants, autre celle des personnes raisonnables, mais ignorantes de la religion : à des gens polis et éclairés d'ailleurs, il faut parler autrement qu'à des ouvriers et à des paysans. Ne pouvant marquer toutes ces différences dans ce modèle, je me suis contenté d'y marquer la principale, et de donner deux Catéchismes, un plus petit pour les enfants, qui pourra servir aux hommes les moins instruits, et un peu plus grand pour les personnes plus éclairées et plus capables. Le premier Catéchisme ne sera pas nécessaire à ceux qui seront en état d'entendre d'abord le second; mais ceux qui se serviront du premier, doivent ensuite étudier l'autre, puisqu'encore qu'il aille un peu au delà de ce qui est absolument nécessaire, je ne crois toutefois y avoir rien mis qui ne soit fort utile à tous les Chrétiens.

Au reste, afin que le grand Catéchisme pût être une seule instruction suffisante, je n'ai pu éviter d'y comprendre tout ce que contient le petit, et je n'ai pas craint que cette répétition fût inutile. Ceux qui commencent à apprendre ne sont jamais si attentifs, qu'il suffise de leur dire les choses une fois. On est bien heureux s'ils la retiennent à la troisième ou à la quatrième répétition; et je crois que c'est la cause des fréquentes redites que nous trouvons dans l'écriture, particulièrement dans la loi. Dieu parlant par Moïse ne se contente pas de proposer ses volontés une fois à son peuple; il les leur redit plusieurs fois en différentes occasions, et les fait écrire comme il les avoit dites, particulièrement celles qui étoient les plus importantes, comme la défense de l'idolâtrie. Ainsi je crois qu'il sera bon qu'un enfant qui aura d'abord appris de son père ou de sa mère les paroles du symbole avec quelque légère explication, apprenne l'histoire du petit Catéchisme avec les questions et les réponses de chaque leçon; qu'il renvoie dans l'explication des dogmes ce qu'il doit le plus retenir, et qu'il passe ensuite au grand Catéchisme où il verra encore les mêmes faits et les mêmes dogmes, mais avec plus d'étendue. A force d'entendre dire ces mêmes vérités en tant de manières différentes, peut-être enfin lui demeureront-elles dans l'esprit; peut être y prendra-t-il goût, et s'affectionnera-t-il à s'instruire plus à fond tout le reste de sa vie par la lecture de l'Écriture sainte et des autres livres spirituels, par les sermons et les entretiens familiers. Je sais qu'il peut y avoir plusieurs degrés de capacité entre ceux à qui le petit Catéchisme est nécessaire, et ceux qui peuvent d'abord se servir du grand; c'est au

Il y en a à choisir pour toutes sortes de sujets, on ne peut pas trop s'appliquer à conserver l'uniformité, et à retrancher la démangeaison des dévotions nouvelles et singulières. J'ajoute le chapelet, principalement en faveur de ceux qui ne savent pas lire.

Quelqu'un croira peut-être que je veux ici blâmer l'usage des formules, comme sont les actes de contrition, d'adoration, d'offrande, de remercîment, et les autres : mais au contraire, je prétends les établir avec bien plus d'autorité; car tous ces actes se trouvent dans les prières ecclésiastiques; il n'y a qu'à les y savoir reconnoître. Le *Symbole* tout entier n'est qu'un acte de foi, ou, si l'on veut, ce sont autant d'actes que d'articles. Le *Confiteor* ne contient-il pas l'acte de contrition ? quand je frappe ma poitrine pour me punir moi-même, répétant jusqu'à trois fois que j'ai offensé Dieu par ma faute, sans y chercher d'excuse, et implorant le secours de tous les Saints, et dans le ciel et sur la terre, n'est-ce pas assez témoigner que j'ai regret de mes péchés? Que si quelqu'un n'est pas content de cette formule de contrition, il en trouvera suffisamment dans le *Miserere*, dans les six autres psaumes que l'Eglise a consacrés à la pénitence, et dans les oraisons qui suivent les Litanies des Saints. Qu'est-ce que le *Gloria Patri*, sinon un acte d'adoration? et le *Deo gratias*, sinon un acte de remercîment? Il faut être bien grossier pour ne pas reconnoître ces actes, s'ils ne sont intitulés, et s'ils ne contiennent formellement le mot de remercîment, d'offrande, d'adoration. Presque tous les versets des psaumes sont autant d'excellents modèles de tous les actes de religion les plus parfaits; et c'est par cette raison que l'Eglise les a choisis entre toutes les parties

de l'Ecriture, pour nous les mettre continuellement à la bouche; afin, dit saint Athanase (*a*), de former nos sentiments et nos affections sur ces excellents modèles. Les oraisons qui terminent toutes les parties de l'office, sont encore de très belles formules de toutes sortes d'affections. On y est si accoutumé, qu'il semble à plusieurs qu'elles ne signifient plus rien; et c'est peut-être ce qui a fait composer ces formules modernes pour rendre sensibles les mêmes actes par d'autres paroles. Mais il est à craindre que l'on ne s'y appuie trop, que plusieurs ne croient avoir fait un acte de contrition, quand ils ont prononcé bien distinctement, quoique froidement : Mon Dieu! j'ai grand regret de vous avoir offensé, et le reste : et qu'il n'y en ait d'assez simples pour croire qu'ils auroient perdu la contrition, s'ils avoient oublié leur formule. L'importance est de toucher les cœurs. Quand les sentiments y seront bien imprimés, les paroles ne manqueront pas; et quand elles nous manqueroient, Dieu ne nous entendroit pas moins.

Lorsque le Catéchiste se trouvera obligé de descendre dans le détail de ce que l'on doit faire en se levant et en se couchant, et dans les autres actions ordinaires de la vie, il doit bien prendre garde à le faire avec une telle discrétion, qu'il ne donne pas occasion aux gens simples et grossiers de devenir scrupuleux ou superstitieux; qu'ils ne croient avoir fait un grand péché, s'ils ont manqué à dire certaines paroles en s'éveillant; ou qu'ils croient avoir tout fait quand ils ont satisfait à l'extérieur. S'ils ont de la piété, ils n'y manqueront pas; mais il n'y en a que trop qui le font par coutume, sans véritable religion.

(*a*) Athanas. Epist. ad Marcell. c.

Voilà les choses que l'on doit enseigner : venons à la manière, et premièrement au style. J'ai déja marqué l'inconvénient du style scolastique des catéchismes, et il est plus grand qu'on ne pense. Ce n'est pas croire que de savoir par cœur certaines paroles sans en entendre le sens. Ce n'est pas de la bouche que l'on croit, c'est du cœur, et la bouche ne fait que prononcer au dehors ce que le cœur croit. Encore que la foi soit une connoissance obscure, parce que nous croyons ce qui n'est ni proposé à nos sens, ni clair à notre raison, c'est toutefois une connoissance et une connoissance certaine. Quand je dis qu'il y a un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je crois distinctement que chacun de ces trois n'est point l'autre, et que tous trois sont le même Dieu. Je ne comprends pas comment cela est ; mais je sais certainement qu'il est, et c'est assez pour la foi. Mais on ne peut dire que je crois ce mystère si je n'en ai aucune idée, si j'ai seulement ma mémoire chargée d'un son de paroles qui me soient aussi inconnues que celles d'une langue étrangère. Or, tel est le langage scolastique, à l'égard de tous ceux qui ne l'ont pas étudié. Il y a des catéchismes où, pour la définition de Dieu, on dit que c'est un acte pur sans aucun mélange de puissance. A quiconque entend la langue de l'école, cela signifie que Dieu ne peut être que ce qu'il est, et possède actuellement toutes les perfections possibles. Mais à ceux qui ne savent que le françois, ces mots pourroient faire imaginer que Dieu n'a point de pouvoir. Les mots d'essence et de subsistance signifient toute autre chose au peuple qu'aux savants. Acte, puissance, qualité, disposition, habituel, virtuel : tous les mots qui signifient des abstractions ou des secondes intentions, comme on les nomme dans l'école ; tout ce langage est inconnu

à la plupart des gens. Il vaudroit autant leur dire le Symbole en latin, que le leur expliquer de la sorte; l'expérience le fait voir. Après que vous vous êtes bien fatigué à faire répéter cent et cent fois à des enfants ou à des paysans, qu'il y a en Dieu trois personnes en nature, et en Jésus-Christ deux natures en une personne, toutes les fois que vous les interrogerez, vous les mettrez au hasard de dire deux personnes en une nature, ou trois natures en une personne. On sait des exemples de gens âgés et éclairés d'ailleurs, qui disoient, se plaignant que l'on vouloit les remettre au catéchisme : Ne savons-nous pas qu'il y a trois Dieux en une personne? Cela vient de ce que n'ayant aucune idée dans l'esprit qui réponde à ces mots de nature et de personne, ils en sont embarrassés; ils les brouillent aisément, et y joignent indifféremment un ou trois, selon qu'il leur vient à la bouche. Cependant les hérétiques et les impies en prennent prétexte de calomnier la religion, et de dire que nous la faisons consister en des subtilités dont peu de gens sont capables.

Mais, dira-t-on, comment expliquer les mystères, sans tous ces termes consacrés à la religion depuis si long-temps? Peut-être ne peut-on pas s'en passer entièrement, mais peut-être aussi que la coutume nous impose. Il est bien plus aisé, je l'avoue, de proposer au peuple la doctrine Chrétienne, avec les mêmes termes que nous avons lus dans les livres de théologie, mais il ne faut pas plaindre notre peine, si nous pouvons trouver des expressions qui leur fassent mieux entendre les mêmes choses. Or, il n'est pas nécessaire pour cela d'en inventer de nouvelles; il n'y a qu'à bien étudier celles dont on se servoit avant que les subtilités

des hérétiques eussent forcé les théologiens à emprunter ce langage d'Aristote et des autres Philosophes. Encore n'en trouvera-t-on guère dans les Pères des quatre ou cinq premiers siècles, quoique l'on eût déja bien disputé sur toutes les parties de la doctrine Chrétienne : ils s'attachoient religieusement au langage de l'Ecriture sainte.

Suivant leur exemple, imitons autant que nous pourrons, selon notre langue et nos mœurs, le style de Jésus-Christ, des Apôtres et des Prophètes. Ils parloient le langage commun des hommes; leurs expressions étoient simples, nettes, solides, et ne laissoient pas que d'être grandes et nobles. Ils donnoient des idées claires et vives, et agissoient beaucoup sur l'imagination, parce qu'il y a peu d'hommes capables de penser sans s'en aider. Plus les Pères sont anciens, plus ils tiennent de cette noble simplicité. Servons-nous des expressions que l'Eglise a consacrées par ses Décrets et par ses prières, et particulièrement de celles du symbole et des autres professions de foi, qu'elle a faites de temps en temps, pour conserver sa doctrine contre les hérésies, à mesure qu'elles se sont introduites, car c'est le langage qu'elle a voulu mettre en la bouche de tout le peuple. Les termes scientifiques seront toujours d'usage dans les écoles, entre les Théologiens de profession; mais à quoi bon en fatiguer les simples, qui ne demandent qu'à s'instruire sans disputer, et à qui il importe de savoir les choses qu'ils doivent croire, non pas les mots dont se servent les savants pour les expliquer?

Or, je prétends que la méthode historique sera fort utile pour faire entendre le fond des choses sans s'ar-

rêter aux paroles. Je suppose qu'un enfant, sitôt qu'il a su parler, a appris par cœur le symbole, et si l'on veut, quelqu'un des Catéchismes ordinaires, le plus court et le plus clair. Quand après cela, pendant un long temps, comme de six mois, on lui aura parlé de la création du monde, de la providence de Dieu, de ses miracles, de ses bienfaits, des terribles effets de sa justice, et de tout le reste que je raconte dans la première partie; la seconde sera bien préparée, et les dogmes seront beaucoup moins difficiles. Il doit naturellement rester de tous ces faits l'idée d'un Dieu tout puissant, bon, juste et sage. Il ne sera pas nécessaire de demander combien il y a de Dieux, il ne viendra pas dans l'esprit qu'il puisse y en avoir plusieurs, vu principalement que ni les hérétiques qui nous environnent, ni les infidèles les plus proches de nous, qui sont les Juifs et les Mahométans, ne prêchent que l'unité de Dieu.

Dans la même suite d'histoire, on aura souvent parlé du Messie, fils de Dieu, long-temps promis et attendu. On aura raconté sa venue, sa vie, ses miracles, sa doctrine, sa passion; on aura parlé plusieurs fois du saint Esprit, à l'occasion des Prophètes et des Apôtres. Après tous ces faits bien expliqués, il ne sera pas difficile de faire entendre que Dieu est Père, Fils et saint Esprit, et que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme, et que toutefois ce ne sont pas deux, mais un seul Jésus-Christ. Il ne sera pas nécessaire de parler, si l'on ne veut, de subsistance ni d'union hypostatique. Tout de même dans les Sacrements, je crois qu'absolument parlant, on pourroit se passer des mots de matière, de forme, de substance et d'accidents

dont l'Eglise en effet ne se sert point dans son office public. Il suffiroit de décrire exactement comment les Sacrements sont administrés, et d'observer soigneusement quelles actions extérieures et quelles paroles y sont les plus nécessaires. Que si après avoir instruit long-temps, et avoir essayé tous les moyens que la charité peut suggérer, on trouve des hommes si grossiers qu'ils ne puissent entendre les vérités nécessaires au salut, je ne sais si on ne doit point les regarder comme des imbéciles, et les abandonner à la miséricorde de Dieu, se contentant de prier pour eux, sans se tourmenter à leur faire apprendre par cœur des paroles qui ne les sauveront pas toutes seules.

Outre les mots, il faut encore prendre garde aux phrases. Ceux qui écrivent dans leur cabinet ne manquent guère de donner à ce qu'ils composent un tour de période, principalement s'ils savent écrire en latin; mais nous ne parlons point ainsi, notre style naturel est tout coupé, et celui des enfants bien plus que des autres; ils ne peuvent embrasser à la fois plusieurs idées, ni en connoître les rapports. Ainsi, quand on fait dire à un enfant, que le Chrétien est celui qui, étant baptisé, fait profession de la doctrine Chrétienne, il est embarrassé de ce mot *étant,* qui suspend le sens et lie la période. Il diraît plutôt séparément : Un Chrétien est un homme qui est baptisé et qui fait profession de la doctrine Chrétienne. Encore ces mots de profession et de doctrine sont bien grands pour des enfants. De là vient que, n'entendant point ce qu'ils apprennent, ils ne le disent point naturellement comme quand ils parlent d'eux-mêmes, mais le récitent avec précipitation, comme pour s'en décharger, et élèvent la voix en fi-

nissant. J'ai suivi en cette remarque le génie de la langue française; et on en peut faire de semblables en chaque langue.

Le Catéchiste doit prendre sur lui toute la peine, se faire petit avec les enfants et avec les simples, étudier leur langage et entrer dans leurs idées, pour s'y accommoder autant qu'il sera possible; mais il ne faut pas donner dans la bassesse : pour se faire entendre des enfants, il n'est pas nécessaire de parler comme leurs nourrices, ni de bégayer avec eux : pour s'accommoder au petit peuple, il n'est pas besoin de faire des solécismes, d'user de ses quolibets et de ses proverbes. Il faut toujours conserver la majesté de la religion, et attirer du respect à la parole de Dieu. Il n'y a qu'à bien étudier l'Ecriture sainte, on y trouvera les moyens d'être simple, non seulement sans bassesse, mais avec grande dignité.

On s'étonnera peut-être du discours suivi que j'ai mis à chacune des leçons du petit Catéchisme, avant les questions et les réponses. La méthode historique m'y a engagé; car une histoire s'entend bien mieux conté de suite, que coupée par des interrogations. Outre qu'il pourroit sembler étrange d'interroger un enfant, avant que de lui avoir rien appris, et de lui faire dire toute la doctrine comme s'il instruisait le maître qui l'interroge, il sembleroit plus naturel que l'enfant qui ne sait rien, fît des questions pour s'instruire. Je sais bien que l'ignorance des enfants va jusqu'à ne savoir pas qu'il y ait quelque chose à apprendre, et que bien qu'ils fassent souvent des questions, ils les font sans ordre et sans choix. C'est pourquoi le plus raisonnable, à mon avis, est qu'un père ou un maître prenne un enfant, quand il le trouve en état d'entendre, et qu'il

lui raconte une histoire ou lui explique un mystère, et qu'ensuite il l'interroge, pour voir ce qu'il a retenu et pour le redresser, s'il a mal entendu quelque chose ou s'il ne s'est pas attaché au plus essentiel.

J'ai fait les réponses les plus courtes que j'ai pu, pour fatiguer moins les enfants et pour imiter mieux la nature : car ils ne parlent par long-temps de suite. J'ai mieux aimé les interroger à plusieurs fois et je désire que l'on en use ainsi, autant que l'on pourra; quoique quelquefois pour écrire moins j'aie fait des réponses un peu longues. J'ai aussi évité de les faire trop souvent répondre par oui et par non, de peur qu'ils ne soient pas attentifs à ce qu'ils affirment ou nient. Enfin je me suis efforcé de les interroger de telle sorte, qu'ils ne puissent répondre autre chose que ce que j'ai mis ou qu'ils n'y changeassent que les paroles, et j'en ai fait quelques expériences sur des enfants de bon esprit. J'aurois souhaité que l'on eût pu enseigner ce Catéchisme sans le faire apprendre par cœur : ou que l'on n'eût fait apprendre au plus que les questions et les réponses, après avoir plusieurs fois récité ou fait lire le discours et l'avoir bien expliqué. Mais il en coûteroit trop au maître, et les enfants ont la mémoire si facile, que c'est plus tôt fait de leur laisser apprendre tout, même le discours suivi. Je voudrois du moins ne les point assujettir à redire les mêmes mots qu'ils auroient appris. J'aimerois mieux qu'ils les changeassent, sans changer le sens, puisque ce seroit une preuve assurée qu'ils auroient compris la chose, au lieu qu'il y a sujet d'en douter, quand ils disent les mêmes paroles. Au reste, je prétends que le Catéchiste se donne toute la liberté nécessaire pour augmenter ou retrancher, dans les questions, aussi bien que dans le dis-

cours, pourvu qu'il observe les règles que j'ai marquées et qu'il ne dise rien que de conforme à cette doctrine qui a été soigneusement examinée.

Quant au grand Catéchisme, j'en ai retranché les questions et les réponses, parce que les personnes plus raisonnables et plus âgées ne s'y assujettiraient pas volontiers et n'en ont pas tant de besoin. Ils sont d'ordinaire plus attentifs que les enfants; ils ont l'esprit plus suivi et voient mieux l'utilité de ce qu'ils apprennent. Il suffira de le leur faire lire, ou le lire en leur présence et leur expliquer ce qui ne sera pas assez clair pour eux. S'ils peuvent lire la sainte Ecriture, il sera bon de leur indiquer les lieux d'où la leçon est tirée et ceux qui y ont le plus de rapport. On pourra leur choisir quelques endroits des Pères les plus propres à leur édification; leur faire lire quelques actes des martyrs, et quelques vies des Saints, les plus certaines et les mieux écrites. Dans l'explication des sacrements, la lecture du rituel et du pontifical sera fort utile. Enfin, il faut, autant qu'il est possible, faire voir au disciple la doctrine dans les sources où nous l'avons prise, afin de le rendre capable d'enseigner à son tour les autres.

Car les meilleurs Catéchistes seroient les pères de famille, si chacun étoit bien instruit et soigneux d'instruire ses enfants et ses domestiques: ils feroient beaucoup plus de bien que ne peuvent faire les prêtres et les pasteurs. Nous ne parlons aux enfants qu'à l'église, à certains jours pendant peu de temps. Les enfants y sont plusieurs ensemble, extrêmement dissipés par la compagnie, par les divers objets qui les frappent de tous côtés, et qui ne leur sont pas familiers. De là vient la peine que l'on a à les rendre attentifs, les interruptions et les réprimandes qui emportent la

moitié du temps destiné au Catéchisme. Pendant que vous êtes tourné d'un côté, l'autre se dérange : si vous vous appliquez à un enfant, dix autres badinent; c'est toujours à recommencer. Au contraire dans la maison, les enfants sont plus recueillis, parce qu'ils sont plus libres. S'ils n'ont pas cette crainte, qui les rend quelquefois immobiles à l'Eglise, leurs pensées sont plus tranquilles; ils ne voient rien qui leur soit nouveau. Un père qui n'en a que deux ou trois accoutumés à le respecter, n'a pas de peine à les contenir dans le devoir; il les a tous les jours auprès de lui, il peut prendre le temps où ils sont plus dociles; il connoît la portée de leur esprit, leur génie, leurs inclinations. Il peut les instruire tout à loisir et y donner tout le temps nécessaire, et ce temps doit être long; car comme les enfants ne peuvent s'appliquer beaucoup de suite, il faut y revenir souvent et continuer l'instruction pendant plusieurs années, avançant à mesure que leur esprit et leurs mœurs se forment. Ce que je dis des pères doit s'entendre des mères à proportion, principalement à l'égard des filles; et je ne dis rien ici que je n'aie vu et que je ne sache par expérience.

Je connois un homme entr'autres, qui est passablement instruit de sa religion, sans avoir jamais appris par cœur les Catéchismes ordinaires, sans avoir eu pendant l'enfance d'autre maître que son père. Dès l'âge de trois ans, ce bon homme le prenoit sur ses genoux, le soir après s'être retiré; lui contoit familièrement, tantôt le sacrifice d'Abraham, tantôt l'histoire de Joseph, ou quelqu'autre semblable; il les lui faisoit voir en même temps dans un livre de figures, et c'étoit un divertissement dans la famille de répéter ces histoires. A six ou sept ans, quand cet enfant commença

à savoir un peu de latin, son père lui faisoit lire l'Evangile et les livres les plus faciles de l'ancien testament, ayant soin de lui expliquer les difficultés. Il lui est resté toute sa vie un grand respect et une grande affection pour l'Ecriture sainte, et pour tout ce qui regarde la religion.

Je sais bien qu'il y a peu de pères et de mères qui veuillent prendre cette peine. On trouve plus commode de mettre les filles en pension chez des Religieuses et les garçons au Collège, ou de payer des maîtres et des maîtresses; mais il est difficile que des étrangers fassent, par charité ou par intérêt, ce que des pères et des mères feroient par l'amour que Dieu leur donne naturellement pour leurs enfants, s'ils savoient le bien appliquer. Quelqu'occupé que soit un père, il a peu d'affaires aussi pressantes que celle-ci; et ses enfants gagneroient beaucoup, si pour leur laisser une meilleure éducation, il leur laissoit moins d'argent. On ne voit que trop de pères qui ne savent à quoi s'occuper, après avoir mis leurs enfants hors de chez eux, et qui ne les éloignent que pour n'en avoir point l'embarras, et se donner plus librement à leurs plaisirs. Il ne faut pas s'étonner si ces enfants ont peu d'amitié et même peu de respect pour leurs parents, et c'est un grand bonheur quand ils deviennent honnêtes gens et bons Chrétiens. Au contraire, on voit ordinairement réussir ceux dont les pères sont vertueux, capables et soigneux de les bien instruire.

Tout le catéchisme se rapporte à l'amour de Dieu, *Racontez*, dit saint Augustin (*a*), *de telle sorte que l'auditeur croye en écoutant, qu'il espère en croyant, et qu'il aime en espérant.* Or, l'amour de Dieu, l'espé-

(*a*) De Catech. rud. cap. 4. in fine.

rance ou la crainte ne s'inspirent pas d'ordinaire, en disant seulement qu'il faut aimer, craindre ou espérer, quoique l'on le répète plusieurs fois, principalement si on le dit d'une manière sèche et désagréable. Il faut dire des choses qui inspirent effectivement l'amour ou la crainte, soit que vous les nommiez ou non, puisqu'il importe bien plus au disciple de les avoir que de les connoître. La crainte de Dieu entrera dans les esprits, si l'on sait bien représenter la création, les miracles du désert, et les autres faits qui montrent sa grandeur et sa toute-puissance : si l'on raconte bien le déluge, l'embrasement de Sodome, les plaies d'Egypte, la captivité de Babylone, et les autres effets de sa justice; la seule déduction de ces faits rendra Dieu terrible, même sans dire qu'il le soit. Au contraire on le fera voir aimable par les biens qu'il a faits à Abraham, par le soin qu'il a eu du peuple dans le désert, par sa fidélité à accomplir ses promesses, par la prospérité de David et de Salomon, par le retour de Babylone; mais bien plus sans comparaison par l'incarnation de son Fils, par la vie et la Passion de Jésus-Christ. Après avoir raconté fidèlement tout cela, quand même vous ne diriez point à vos auditeurs qu'ils doivent aimer Dieu, ils l'aimeront ou ils seront insensibles. Mais tant qu'ils ne sauront point tous ces faits, ou qu'ils n'en auront ouï parler que légèrement et confusément, en sorte que l'impression en sera foible, quoique l'on s'échauffe en leur disant qu'il faut aimer Dieu, quoiqu'on leur fasse apprendre par cœur divers motifs d'amour, quoiqu'ils en prononcent des actes, il est à craindre qu'ils ne demeurent aussi froids qu'auparavant.

La manière d'enseigner y fait encore. Si le Catéchiste parle des mystères de la religion sèchement et froide-

ment, comme de choses indifférentes, s'il marque de l'ennui ou du dégoût, s'il s'impatiente et se met en colère, s'il se familiarise trop, s'il lui échappe quelque parole ou quelque geste indigne du personnage qu'il fait, il ne faut pas attendre grand fruit de son instruction. Les enfants, avant que d'entendre la langue de leur pays, entendent ce langage naturel et commun à tous les hommes, qui consiste dans le mouvement des yeux, du visage et de tout le corps, dans le ton ou le mouvement de la voix, et qui, sans paroles, exprime toutes les passions. Ainsi ils voient fort bien si l'on agit sérieusement ou si l'on se joue, si on les flatte ou si on les menace, si on est tranquille ou passionné. Ils reçoivent mieux l'impression des mouvements que des paroles. Si vous voulez donc leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu, il faut que vous paroissiez pénétré de ces sentiments; et pour le paroître, il le faut être en effet. Quand ils vous verront raconter les merveilles de Dieu avec un profond respect, montrant naturellement par vos gestes que vous êtes saisi d'admiration et de crainte, ils suivront vos mouvements. Il en sera de même de l'espérance, si vous leur paroissez frappé de l'attente du royaume de J. C.; si levant les yeux et les mains au ciel, vous soupirez après cette bienheureuse éternité; si vous représentez dignement la gloire des corps ressuscités et la joie du paradis. Il en sera de même de l'amour, si vous savez bien peindre les souffrances du Sauveur; si vous les décrivez avec tendresse; si vous êtes pénétré jusqu'à verser des larmes. Or, tout cela viendra de soi-même, si vous êtes bien touché des vérités de la religion, et vous le serez si vous êtes homme d'oraison.

C'est par ce conseil que je finis l'instruction de qui-

conque voudra se servir de ce Catéchisme. On ne peut bien écrire une méthode qui doit varier infiniment selon les sujets et les occasions ; mais il est assuré que l'on fera bien, si l'on a une véritable charité pour Dieu et pour le prochain ; et c'est par la prière qu'elle s'acquiert et se fortifie. Prions donc sans cesse et de toutes nos forces, que Dieu envoie de dignes ouvriers dans sa moisson, qu'il leur donne les lumières nécessaires pour instruire les simples, la charité et toutes les vertus qui doivent soutenir ces instructions. Puisque nous sommes appelés à une fonction si noble, prions que nous ne la déshonorions pas par notre négligence à nous en acquitter, et par notre vie peu édifiante. Demandons un zèle ardent qui nous fournisse mille saintes inventions pour attirer les petits et les grands, les simples et les sages, et qui nous fasse être toujours prêts à donner des instructions à ceux qui les voudront recevoir. Demandons une patience invincible pour supporter leurs défauts et la fatigue de l'instruction ; enfin une humilité solide, qui nous persuade sincèrement que nous y commettons une infinité de fautes, et que nous ne faisons que gâter l'œuvre de Dieu. Nous devons aussi beaucoup prier pour ceux que nous instruirons, demander à Dieu qu'il nous fournisse les occasions et nous ouvre les portes ; qu'il donne à ceux qui nous écoutent la docilité, l'intelligence, l'affection, la persévérance. On peut se servir très utilement à cette fin des prières que l'Eglise a instituées pour les Catéchumènes, et que nous avons encore dans le rituel, au commencement de la cérémonie du baptême. Voilà ce que j'avois à dire sur le dessein et l'usage de ce Catéchisme.

CATÉCHISME
HISTORIQUE.

STÉRÉOTYPE
D'HERHAN.

CATÉCHISME
HISTORIQUE.

STÉRÉOTYPE
D'HERHAN.

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

DIEU.

VITTORIO EMANUELE III° - BIBLIOTECA NAZ. NAPOLI

PETIT CATECHISME HISTORIQUE.

PREMIÈRE PARTIE,

CONTENANT EN ABRÉGÉ

L'HISTOIRE SAINTE.

LEÇON PREMIÈRE.

De la Création.

DIEU a fait le monde de rien, par sa parole et sa volonté, et pour sa gloire. Il l'a fait en six jours. Le premier jour il a créé le ciel et la terre, ensuite la lumière; le second jour il créa le firmament, qu'il appela le ciel; le troisième jour il sépara l'eau et la terre, et fit produire à la terre toutes les plantes; le quatrième il créa le soleil, la lune et les étoiles; le cinquième il forma les oiseaux dans l'air et les poissons dans la mer; le sixième il produisit les animaux terrestres et forma l'homme à son image, et Dieu se reposa le septième jour. Pour faire l'homme, il forma d'abord le corps de terre, puis il y mit une ame faite à son image. L'homme est l'image de Dieu, parce qu'il est capable de connoître Dieu et de l'aimer, et c'est pour cela que Dieu l'a fait. Le premier homme eut nom Adam. Dieu lui donna pour compagne la femme qu'il forma d'une de ses côtes, afin qu'il l'aimât comme une partie de lui-même : ainsi il

institua le mariage. La première femme fut nommée Eve. Dieu mit Adam et Ève dans le paradis terrestre, qui étoit un jardin délicieux, où ils vivoient heureux. Ils avoient la liberté de manger de toutes sortes de fruits, hors de ceux de l'arbre de la science du bien et du mal, que Dieu leur avoit défendu. Ils étoient tout nus, sans en avoir de honte, parce qu'ils n'avoient point de malice; ils ne souffroient aucune incommodité, et ne devoient point mourir. Dieu avoit aussi créé de purs esprits, qui sont les anges.

Demande. Qui a fait le monde?

Réponse. C'est Dieu.

D. De quoi l'a-t-il fait?

R. Il l'a fait de rien.

D. Comment l'a-t-il fait?

R. Par sa parole.

D. Pourquoi l'a-t-il fait?

R. Pour sa gloire.

D. En combien de jours Dieu a-t-il créé le monde?

R. Dans l'espace de six jours.

D. Qu'a-t-il créé le premier jour?

R. Le ciel et la terre, ensuite la lumière.

D. Et le second jour?

R. Le firmament qu'il appela le ciel.

D. Que fit-il le troisième jour?

R. Il sépara l'eau de la terre, et fit produire à la terre toutes sortes de plantes.

D. Et le quatrième?

R. Il créa le soleil, la lune et les étoiles.

D. Et le cinquième?

R. Il forma dans l'air les oiseaux, et les poissons dans la mer.

D. Et le sixième?

R. Il produisit tous les animaux terrestres, et forma l'homme à son image.

D. Que fit-il enfin le septième jour?

R. Après avoir créé toutes choses il se reposa.

D. De quoi a-t-il fait le premier homme?

R. Il a fait le corps de terre.

D. Et l'ame?

R. Il l'a créée de rien

D. De qui est-elle l'image?

R. De Dieu même.

D. Pourquoi Dieu a-t-il fait l'homme?

R. Pour le connoître et l'aimer.

D. De quoi fut faite la première femme?

R. D'une côte de l'homme.

D. Pourquoi cela?

R. Pour montrer qu'ils étoient tous deux d'une même chair.

D. Qu'étoit-ce que le paradis terrestre?

R. Un beau jardin où Dieu mit Adam et Eve.

D. En quel état y vivoient-ils?

R. Ils vivoient heureux.

D. Quand devoient-ils mourir?

R. Ils ne devoient point mourir.

D. Qui sont les Anges?

R. De purs esprits qui n'ont point de corps.

Leçon II.

Du péché du premier homme.

Il y eut des Anges qui se révoltèrent contre Dieu, et il les précipita dans l'enfer et dans le feu éternel. Ce

sont les démons ou les Anges du diable qui s'occupent à tenter les hommes, et à les révolter contre Dieu. Un de ces malins esprits se servit du serpent, et persuada la femme de manger du fruit de l'arbre que Dieu leur avoit défendu; elle en mangea, et en fit manger à son mari. Alors Dieu maudit le serpent, et déclara que de la femme naîtroit celui qui lui écraseroit la tête, c'est-à-dire, le Sauveur du monde, qui viendroit un jour détruire la puissance du démon. Il chassa Adam et Eve du paradis, et ils demeurèrent dans un état très misérable. Ils perdirent la grâce de Dieu, et devinrent captifs du diable, et sujets à la mort et à toutes les incommodités du corps, et de plus à l'ignorance et à la concupiscence. La concupiscence est l'amour de nous-mêmes, qui nous détourne d'aimer Dieu notre créateur, et de-là viennent tous les péchés qui mènent à la mort éternelle. Adam et Eve n'eurent des enfants qu'après leur péché, c'est pourquoi leurs enfants naquirent sujets aux mêmes misères qu'eux, et les firent passer à leurs descendants, en sorte que tous les hommes naissent dans le péché, ennemis de Dieu, et destinés à l'enfer. C'est ce mal que nous appelons le péché originel.

Demande. Qui est le démon?

Réponse. C'est un ange rebelle à Dieu.

D. A quoi Dieu l'a-t-il condamné?

R. Au feu éternel.

D. A quoi s'occupe-t-il?

R. A tenter les hommes, et les faire offenser Dieu.

D. Comment tenta-t-il le premier homme?

R. Il entra dans le serpent, et persuada la femme de manger du fruit défendu.

D. Que fit-elle ensuite?

R. Elle en fit manger à son mari.

D. Que fit Dieu?

R. Il maudit le serpent.

D. Comment punit-il Adam et Eve?

R. Il les chassa du paradis terrestre.

D. Que leur promit-il?

R. Que la femme écraseroit la tête du serpent.

D. Qu'est-ce à dire?

R. Qu'il viendroit d'elle un Sauveur des hommes pour ruiner la puissance du démon.

D. En quel état se trouva l'homme après son péché?

R. Fort misérable et en son ame et en son corps.

D. Quels maux lui vinrent de la part du corps?

R. Toutes sortes d'incommodités, les maladies et la mort.

D. Et de la part de l'ame?

R. L'ignorance et la concupiscence.

D. Qu'est-ce que la concupiscence?

R. L'attachement que nous avons à n'aimer que nous.

D. Que produit-elle?

R. Le péché.

D. Que produit le péché?

R. La mort éternelle.

D. Quand fut-ce qu'Adam et Eve eurent des enfants?

R. Après leur péché.

D. Leur péché passa-t-il à leurs enfants?

R. Oui, et aux enfants de leurs enfants?

D. Ce mal dure-t-il encore?

R. Oui, tous les hommes naissent avec ce péché.

D. Comment l'appelle-t-on?

R. Le péché originel.

Leçon III.

Du déluge, et de la loi de nature.

Les premiers enfants d'Adam et d'Eve furent Caïn et Abel. Caïn tua son frère par envie de sa vertu; et les descendants de Caïn furent méchants. Adam eut un autre fils nommé Seth, dont les enfants conservèrent la crainte de Dieu: mais ils s'allièrent avec les méchants, et se corrompirent, de sorte que tous les hommes étant adonnés au mal, Dieu résolut de les faire périr par un déluge universel. Il n'y eut que Noé, descendu de Seth, qui trouva grâce devant Dieu. Dieu l'avertit de son dessein, et lui commanda de bâtir une arche, c'est-à-dire un vaisseau carré, et couvert en forme de coffre, assez grand pour contenir une couple de chaque espèce de bêtes et d'oiseaux. Quand il y fut entré, Dieu fit tomber pendant quarante jours et quarante nuits, une pluie épouvantable, accompagnée de débordements de la mer, en sorte que toute la terre fut couverte d'eau. Tous les hommes et tous les animaux furent noyés: il n'y eut que huit personnes de sauvées; Noé, sa femme, ses trois fils et leurs femmes, et les animaux qui étoient dans l'arche. Après le déluge le monde fut repeuplé par les trois enfants de Noé, Sem, Cham, et Japhet: ainsi nous sommes tous frères. Mais les hommes devinrent bientôt plus méchants que devant. Au lieu d'adorer Dieu, la plupart adoroient le soleil, la lune, ou d'autres créatures; ils n'honoroient point leurs pères; ils étoient impudiques; ils se tuoient, se voloient et se calom-

nioient les uns les autres, ne disoient point la vérité, et suivoient leurs désirs déréglés. En tout cela ils faisoient contre leur raison et leur conscience, qui est la loi de nature.

Demande. Qui fut le premier meurtrier dans le monde?

Réponse. Caïn, qui tua son frère Abel.

D. Tous les hommes furent-ils méchants comme lui?

R. La plupart le furent.

D. Ne resta-t-il pas un homme agréable à Dieu?

R. Il ne resta que Noé.

D. Que fit Dieu pour punir les hommes?

R. Il envoya le déluge.

D. Qu'est-ce que ce déluge?

R. Une grande inondation qui couvrit d'eau toute la terre.

D. Que devinrent les hommes?

R. Ils furent tous noyés.

D. Et les bêtes?

R. Elles furent aussi noyées.

D. Que devint Noé?

R. Dieu le conserva dans l'arche.

D. Qu'étoit-ce que l'arche de Noé?

R. Un grand vaisseau carré et couvert en forme de coffre.

D. S'y sauva-t-il seul?

R. Oui, avec sa famille.

D. Et quoi encore?

R. Une couple de bêtes et d'oiseaux de toutes sortes.

D. Tous les hommes sont-ils nos frères?

R. Oui, parce que nous venons tous d'Adam et de Noé.

D. Qu'est-ce que la loi de nature?

R. C'est la raison et la conscience.

D. Que nous enseigne-t-elle à l'égard de Dieu?

R. Qu'il ne faut adorer que lui.

D. Et à l'égard des hommes?

R. De ne faire à personne que ce que nous voudrions que l'on nous fît.

D. Et à l'égard de nous-mêmes?

R. De modérer nos passions et nos désirs.

Leçon IV.

D'Abraham et des autres Patriarches.

La vraie religion et la loi de la nature se conservèrent chez quelques saints personnages, principalement de la race de Sem. Un d'entre eux fut Abraham, que Dieu choisit pour faire alliance avec lui. Il lui commanda de quitter son pays et lui promit de le rendre père d'un peuple innombrable, de donner à ce peuple la terre de Canaan, et de bénir en sa race toutes les nations de la terre; ce qui marquoit que de sa postérité naîtroit le Sauveur du monde. Abraham crut aux promesses de Dieu, qui lui ordonna la circoncision pour marque de son alliance, et lui donna un fils nommé Isaac. Dieu voulant éprouver la foi d'Abraham, lui commanda de sacrifier ce cher fils; mais il l'arrêta comme il étoit près de l'égorger. Isaac fut père de Jacob, autrement nommé Israël, qui eut douze fils, entre autres Lévi, Juda, Joseph et Benjamin. Ce sont les douze Patriarches, pères des douze Tribus, qui composèrent tout le peuple d'Israël. On appelle aussi Patriarches tous les Saints qui ont vécu sous la loi de nature.

Demande. Où se conserva la loi de nature après le déluge?

Réponse. Dans la famille de Sem.

D. Qui fut celui avec qui Dieu fit alliance?

R. Abraham.

D. Que lui ordonna-t-il?

R. De quitter sa famille et son pays.

D. Que lui promit-il?

R. De faire venir de lui un grand peuple.

D. Que lui promit-il encore?

R. De lui donner la terre de Canaan.

D. Que lui promit-il de plus grand?

R. De bénir en sa race toutes les nations de la terre.

D. Que vouloit dire cela?

R. Que le Sauveur du monde viendroit de la race d'Abraham.

D. Quelle fut la marque de l'alliance de Dieu avec Abraham?

R. La Circoncision.

D. Qui fut le fils d'Abraham?

R. Isaac.

D. Pourquoi le voulut-il sacrifier?

R. Pour obéir à Dieu.

D. Pourquoi Dieu le lui avoit-il commandé?

R. Pour éprouver sa foi.

D. Qui fut Jacob?

R. Le fils d'Isaac.

D. Quel autre nom eut Jacob?

R. Il fut aussi nommé Israël.

D. Combien eut-il d'enfants?

R. Il en eut douze.

D. Comment les appela-t-on?

R. Les Patriarches.

Leçon V.

De la servitude d'Egypte, et de la Pâque.

Les frères de Joseph le vendirent par envie: il fut mené en Egypte, où il fut long-temps esclave; mais il demeura fidèle à Dieu, qui le délivra et le fit devenir favori du Roi. Il pardonna à ses frères, les fit venir en Egypte avec leur père et toute sa famille. Ils y moururent, et leurs enfants y multiplièrent merveilleusement. Un autre Roi d'Egypte craignant qu'ils ne se rendissent trop puissants, les chargea de travaux pénibles, et voulut même faire périr tous leurs enfants mâles. Mais Dieu eut pitié de son peuple, et envoya pour les délivrer Moïse, descendu de Lévi, avec son frère Aaron. Ils vinrent trouver Pharaon, c'étoit le nom des Rois d'Egypte, et lui commandèrent de la part de Dieu de laisser aller son peuple; il le refusa plusieurs fois, et Moïse, pour l'y contraindre, fit plusieurs miracles terribles, que l'on appelle les plaies d'Egypte: les Israélites sortirent enfin; mais auparavant ils célébrèrent la Pâque par ordre de Dieu, mangeant dans chaque famille un agneau rôti, après avoir marqué de son sang la porte de chaque maison. Pâque signifie passage, et Dieu leur ordonna de faire un pareil sacrifice et un pareil repas tous les ans en mémoire de leur délivrance, qui étoit un signe que tous les hommes seroient un jour délivrés du péché et de la servitude du démon.

Demande. Racontez l'histoire de Joseph.

Réponse. Ses frères le vendirent par envie: il fut

long-temps esclave en Egypte, puis il devint favori du Roi.

D. Que fit-il à ses frères dans sa grande puissance?

R. Il leur pardonna, et les fit venir en Egypte avec toute leur famille.

D. Qu'arriva-t-il en Egypte aux enfants d'Israël?

R. Ils y multiplièrent extrêmement.

D. Que leur fit le roi d'Egypte?

R. Il voulut les faire périr.

D. Qui les secourut?

R. Dieu.

D. De qui se servit-il pour les délivrer?

R. De Moïse.

D. Que fit Moïse?

R. De grands miracles pour contraindre Pharaon à obéir à Dieu.

D. Qu'est-ce que la Pâque?

R. C'est un agneau qui fut sacrifié et mangé la nuit de leur délivrance.

D. Que fit-on de son sang?

R. On en marqua les maisons des Israélites.

D. Que signifioit la délivrance des Israélites?

R. Que Dieu délivreroit un jour tous les hommes de la servitude du démon.

Leçon VI.

Du voyage dans le désert, et de la loi écrite.

Dieu ayant délivré les Israélites de la servitude d'Egypte, les mena dans la terre de Canaan, suivant les promesses qu'il avoit faites à leurs pères. Il fit de grands miracles dans ce voyage. Il les fit passer à pied

sec au travers de la mer rouge, pour les délivrer de Pharaon qui les poursuivoit. Il les mena par un grand désert, où il les nourrit pendant quarante ans, de la manne qu'il faisoit tomber du ciel : et leur fit sortir de l'eau d'un rocher. Dès le commencement du voyage ils arrivèrent au mont Sinaï, où Dieu leur donna sa loi le cinquantième jour après la pâque. Ils virent toute la montagne en feu et couverte d'un nuage épais, d'où sortoient des éclairs, des tonnerres et un bruit comme de trompettes, et ils entendirent une voix, qui dit : Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la servitude d'Egypte. 1. Tu n'auras point d'autres dieux devant moi. Tu ne te feras point d'idole, ni aucune figure pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. 3. Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat, c'est-à-dire, le repos du septième jour. 4. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives long-temps dans la terre promise. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultère. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain, 10. Tu ne désireras point les biens de ton prochain. Dieu donna à Moïse ces dix commandements écrits sur deux tables de pierre. Ils ne contenoient guère que la loi naturelle : et Dieu la voulut alors donner par écrit, parce qu'elle s'oublioit, tant la malice des hommes étoit grande.

Demande. Où allèrent les Israélites au sortir d'Egypte?

Réponse. Dans la terre de Canaan, où Dieu les mena.

D. Pourquoi les y mena t-il?

R. Pour accomplir ses promesses.

D. Comment passèrent-ils la mer rouge?

R. Dieu leur fit un chemin sec au milieu des eaux.

D. Par où passèrent-ils ensuite?

R. Par un grand désert.

D. De quoi y vécurent-ils?

R. De la manne que Dieu leur envoyoit du Ciel.

D. Quand l'eau leur manqua, où en prirent-ils?

R. Dieu en fit sortir d'un rocher.

D. Quand Dieu leur donna-t-il sa loi?

R. Le cinquantième jour après leur sortie.

D. En quel lieu?

R. Sur le mont Sinaï.

D. Comment parut la Montagne?

R. Toute en feu avec des tonnerres et des éclairs.

D. Dites les commandements que Dieu leur donna?

R. Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai tiré, etc.

D. Dites le second?

R. Tu ne prendras point le nom du Seigneur, etc.

D. Le troisième, etc. *Le disciple doit apprendre par cœur les commandements, tout au long, comme ils sont ci-dessus.*

D. Ces dix Commandements furent-ils écrits?

R. Oui, sur deux tables de pierre.

D. Etoient-ils nouveaux?

R. Non, c'étoit la loi de nature.

Leçon VII.

De l'alliance de Dieu avec les Israélites.

Dieu fit mettre les tables de la loi dans l'arche d'alliance, qui étoit un coffre de bois précieux, tout revêtu d'or. Cette arche étoit gardée dans un tabernacle; c'est-

à-dire, une tente de riches étoffes, et devant, il y avoit un autel pour les sacrifices, qui se faisoient en égorgeant des bœufs et des moutons que l'on faisoit brûler ensuite sur l'autel. C'étoit la manière d'honorer Dieu en ce temps-là. Aaron et ses enfants furent consacrés Prêtres pour offrir ces sacrifices, et tout le reste de la Tribu de Lévi fut destiné au service du tabernacle. L'arche et le tabernacle étoient la marque de l'alliance de Dieu avec les Israélites, et cette alliance qui s'appelle aussi testament, étoit la même qu'il avoit faite avec Abraham. Car il renouvella en leur faveur toutes les promesses qu'il avoit faites à leurs pères. Il promit de les prendre pour son peuple bien-aimé, de les établir dans la terre de Canaan, et de les y combler de bien : et cette terre promise étoit la figure du Ciel et du séjour des bienheureux. Le peuple de son côté promit de ne point reconnoître d'autre Dieu que le Seigneur, de l'aimer de tout son cœur et d'observer tous ses commandements, sous peine d'être chassé de la terre promise et accablé de misère. Cette alliance fut confirmée par le sang des victimes, et Dieu l'exécuta très fidèlement. Il fit remonter le Jourdain vers sa source; il arrêta le soleil et la lune, et fit plusieurs autres grands miracles, pour mettre les Israélites en possession de la terre de Canaan, et ils la partagèrent en douze parts, une pour chacune des douze tribus. Mais il ne tinrent rien de ce qu'ils avoient promis à Dieu. Ils se révoltèrent plus de dix fois pendant le voyage, et étant entrés dans la terre, ils firent alliance avec les anciens habitants que Dieu leur avoit commandé d'exterminer, et adorèrent leurs idoles.

Demande. Comment se faisoient les sacrifices de l'ancienne loi?

Réponse. On égorgeoit une bête, puis on la brûloit sur l'autel.

D. Où étoit l'autel?

R. Devant le tabernacle.

D. Qu'y avoit-il dans le tabernacle?

R. L'arche d'alliance.

D. Qu'étoit-ce que cette arche?

R. Un coffre tout revêtu d'or.

D. Qu'y avoit-il dedans?

R. Les deux tables de la loi.

D. Qui étoient les sacrificateurs?

R. Aaron et ses enfants.

D. Qui étoient les Lévites?

R. Tout le reste de la tribu, destiné au service du tabernacle.

D. Quelle fut l'alliance de Dieu avec les Israélites?

R. La même qu'il avoit faite avec Abraham.

D. Que leur promit-il?

R. Il promit de les prendre pour son peuple, les établir dans la terre de Canaan et les combler de biens.

D. Que signifioit cette terre?

R. C'étoit l'image du Ciel.

D. Que promit le peuple?

R. D'aimer Dieu de tout son cœur et d'observer ses commandements.

D. Sous quelle peine?

R. Sous peine d'être chassé et accablé de misère.

D. Cette alliance fut-elle bien exécutée?

R. Oui, de la part de Dieu.

D. Quels miracles fit-il pour mettre son peuple en possession de la terre?

R. Il sécha le Jourdain; il arrêta le soleil et la lune.

D. Comment fut exécutée l'alliance de la part du peuple?

R. Il l'exécuta très mal.

D. Combien de fois se révoltèrent-ils dans le désert?

R. Plus de dix fois.

D. Que firent-ils après leur établissement dans la terre promise?

R. Ils quittèrent souvent Dieu pour les idoles.

Leçon VIII.

De l'idolâtrie.

Dieu n'étoit plus connu ni adoré que chez les Israélites, et l'idolâtrie régnoit chez toutes les autres nations. Les hommes ne s'appliquoient qu'à leur corps et ne pensoient ni à leur ame ni à Dieu, pur esprit créateur du ciel et de la terre. Ils se figuroient une infinité de dieux, à qui ils donnoient différents noms selon les pays, et en contoient mille fables ridicules. Ils les représentoient, les uns comme des hommes, les autres comme des femmes qu'ils nommoient déesses : ils en faisoient des idoles de bois, de pierre, d'or ou d'argent, et adoroient les ouvrages de leurs mains, leur bâtissant des temples, leur dressant des autels et leur faisant des sacrifices. Ainsi les Grecs et les Romains adoroient Jupiter, qu'ils disoient être le plus grand des dieux; Junon, qu'ils faisoient sa femme; Mars, Vénus, Bacchus et plusieurs autres. Ainsi, en Egypte on adoroit Isis sous la figure d'une femme avec une tête de vache, et d'autres monstres semblables. Le démon les abusoit de la sorte, pour se faire adorer sous ces noms, et leur faire commettre toutes sortes de crimes sous prétexte

de religion : car leurs fêtes n'étoient que débauche et dissolution. Ce sont ces idolâtres que l'on nommoit Gentils ou Païens. Les Israélites se laissèrent souvent emporter à leur mauvais exemple. Toutes les fois qu'ils quittèrent Dieu pour les idoles, il les abandonna à leurs ennemis, qui les tinrent en servitude; et toutes les fois qu'ils revinrent à lui, il leur suscita des hommes extraordinaires pour les délivrer.

Demande. Le vrai Dieu n'étoit-il connu que des Israélites?

Réponse. Non, il n'y avoit plus qu'eux qui le connussent.

D. Qu'est-ce donc que les autres nations adoroient?

R. Des idoles qu'ils se forgeoient à plaisir.

D. Que représentoient ces idoles?

R. Des hommes, des femmes, des animaux, qu'ils nommoient dieux et déesses.

D. Comment les honoroient-ils?

R. Ils les prioient et leur faisoient des sacrifices.

D. D'où venoit cet aveuglement?

R. De ce qu'ils avoient oublié leur Créateur.

D. Comment l'avoient-ils oublié?

R. En ne pensant qu'au corps.

D. Qui les entretenoit dans cette erreur?

R. Le démon, qui se faisoit adorer sous le nom des faux dieux.

D. Que produisit l'idolâtrie?

R. Elle les engageoit à toutes sortes de vices.

D. Comment nomme-t-on autrement les idolâtres?

R. On les nomme aussi Gentils ou Païens.

Leçon IX.

De David et du Messie.

Les Israélites, depuis leur entrée dans la terre de Canaan, furent long-temps gouvernés par des Juges; ensuite ils voulurent avoir des Rois, dont le premier fut Saül, le second David. Il étoit de la tribu de Juda, de qui devoit venir le Sauveur du monde, suivant que Jacob l'avoit prédit. David fut sacré par ordre de Dieu, avec de l'huile sainte, et tous les autres Rois sacrés de même, d où vient que l'on les appeloit Christs, c'est-à-dire Oints. David fut long-temps persécuté par Saül, et soutint de grandes guerres contre les infidèles. Enfin, Dieu le mit au-dessus de tous ses ennemis, et le combla de richesses et de gloire. Sa ville capitale étoit Jérusalem, où il avoit bâti un palais sur la montagne de Sion, et il y fit apporter l'arche d'alliance. Il vouloit faire bâtir un temple, mais Dieu lui déclara que cet honneur étoit réservé à son fils, que sa postérité régneroit éternellement sur le peuple fidèle, et que de lui viendroit le Sauveur promis depuis le commencement du monde; qu'il régneroit non seulement sur la maison d'Israël, mais encore sur toutes les nations de la terre; que ce Sauveur seroit fils de Dieu et fils de David tout ensemble; qu'il seroit méprisé et persécuté par les hommes; mais qu'ensuite il rameneroit toutes les nations à la connoissance et au service du vrai Dieu. Depuis ce temps, les Israélites nommèrent le Sauveur qu'ils attendoient, le Roi fils de David, autrement le Messie ou le Christ.

Demande. Comment les Israélites furent-ils gouvernés après leur entrée dans la terre promise?

Réponse. Par des Juges, puis par des Rois.

D. Qui fut le premier des Rois?

R. Saül.

D. Qui fut le second?

R. David.

D. De quelle tribu étoit-il?

R. De la tribu de Juda.

D. Où étoit sa résidence ordinaire?

R. Sur le mont Sion, dans la ville de Jérusalem.

D. Où fit-il apporter l'arche d'alliance?

R. Là même, à Sion.

D. Qu'est-ce que Dieu lui promit?

R. Que sa postérité régneroit éternellement sur le peuple de Dieu.

D. Et quoi encore?

R. Que le Sauveur viendroit de lui.

D. Qu'est-ce que le Christ ou le Messie?

R. C'est ce même Sauveur.

D. Que veut dire ce nom de Christ?

R. Oint ou Sacré.

D. Pourquoi cela?

R. Parce que David et les autres Rois furent sacrés avec de l'huile sainte.

Leçon X.

Du Schisme de Samarie.

Salomon succéda à son père David, qui fut l'image du Messie dans sa gloire, comme David avoit été l'image du Messie dans ses travaux et dans ses souffrances.

Salomon régna toujours en paix, comblé de richesses et de plaisirs; et ce qui est bien au-dessus, Dieu lui avoit donné la vraie sagesse. Il fit bâtir un temple à Jérusalem, suivant le projet de son père. L'arche d'alliance y fut placée, et l'on y fit les sacrifices. Il n'y avoit que ce seul temple, et il n'étoit permis de sacrifier que sur ce seul autel. La loi l'ordonnoit ainsi, pour mieux faire comprendre qu'il n'y a qu'un Dieu et une vraie religion. A la fin Salomon perdit sa sagesse, pour s'être trop adonné aux plaisirs; et les femmes étrangères qu'il aima passionnément, l'entraînèrent à l'idolâtrie. Pour l'en punir, son royaume fut divisé après sa mort. Il n'y eut que les tribus de Juda et de Benjamin qui obéirent à son fils Roboam : les dix autres tribus prirent pour leur Roi Jéroboam, de la tribu d'Ephraïm. Celui-ci, pour séparer ses sujets de ceux de la tribu du roi de Juda, et les empêcher d'aller à Jérusalem, leur fit une religion et éleva des veaux d'or, qu'il faisoit adorer dans son royaume. Ainsi, il y eut un schisme, c'est-à-dire, une division qui déchira l'Eglise de Dieu. La vraie Eglise demeura à Jérusalem, et la fausse s'établit à Sichem, puis à Samarie, qui fut la capitale du royaume d'Israël ou d'Ephraïm.

Demande. Qui fut le successeur de David?

Réponse. Son fils Salomon.

D. Comment régna-t-il?

R. Dans la prospérité et les plaisirs.

D. N'eut-il rien de meilleur?

R. Oui, il eut la sagesse.

D. Quel bâtiment fit-il?

R. Le temple de Jérusalem.

D. Y avoit-il quelque autre temple où Dieu fut honoré?

R. Non, il n'y avoit qu'un seul temple et un seul autel.

D. Pourquoi cela?

R. Pour montrer qu'il n'y a qu'un Dieu et une religion.

D. Salomon fut-il sage jusqu'à la fin?

R. Non, il se corrompit par l'amour des femmes.

D. Qu'arriva-t-il après sa mort?

R. Le Royaume fut divisé.

D. Que resta-t-il au fils de Salomon?

R. Deux tribus, Juda et Benjamin.

D. Qui fut le Roi des dix autres?

R. Jéroboam.

D. Que fit-il pour affermir son royaume?

R. Il fit un schisme.

D. Qu'est-ce qu'un schisme?

R. Une division dans l'Eglise.

D. Où demeura la vraie Eglise?

R. A Jérusalem.

D. Quelle fut la capitale du royaume d'Israël et de la fausse Eglise?

R. Samarie.

Leçon XI.

Des Prophètes.

Tous les Rois d'Israël furent méchants et idolâtres: il y en eut aussi plusieurs entre les Rois de Juda; et Dieu leur envoya aux uns et aux autres plusieurs Prophètes pour les rappeler à son service. On appelle

Prophètes tous ceux que Dieu a remplis de son esprit, et à qui il a découvert les choses cachées; et cet esprit de Dieu, qui a parlé par les Prophètes, est le Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant. Ainsi, Moïse, Samuel, David et Salomon, étoient des Prophètes : mais on donna ce nom particulièrement à ceux qui menoient une vie austère et retirée comme des religieux, et qui furent en fort grand nombre pendant la division des Royaumes. Tel fut Elie, qui arrêta la pluie pendant trois ans et demi, fit plusieurs autres miracles étonnants; enfin, fut enlevé au Ciel et est encore vivant. Il y a d'autres prophètes dont nous avons des écrits, comme Isaïe et Jérémie. Ils prédirent que Samarie et Jérusalem seroient détruites, et que Jérusalem seroit rétablie. A ces prédictions, ils en mêloient plusieurs touchant le Messie, marquant toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie, de ses souffrances, de sa mort et de son règne éternel. Ils ont dit que Dieu feroit avec son peuple une nouvelle alliance, plus parfaite que l'ancienne; et qu'il appelleroit à son service toutes les nations du monde, les faisant renoncer à leurs idoles.

Demande. Qui étoient les Prophètes?

Réponse. Des hommes remplis de l'esprit de Dieu.

D. Quel étoit cet esprit?

R. Le Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant.

D. Pourquoi les appelle-t-on Prophètes?

R. Parce qu'ils prédisoient l'avenir.

D. Quand y en eut il le plus?

R. Depuis la division des deux royaumes.

D. Qui est le plus fameux de ces temps-là?

R. Elie.

D. Comment est-il mort?

R. Il n'est point mort.

D. Qu'est-il donc devenu?

R. Il a été enlevé au ciel tout vivant.

D. Qui sont les Prophètes dont nous avons des *écrits*?

R. Isaïe, Jérémie et plusieurs autres.

D. Qu'ont-ils prédit?

R. La ruine entière du Royaume de Samarie.

D. Et de Jérusalem?

R. Ils ont prédit qu'elle seroit ruinée et rétablie.

D. Ont-ils parlé du Messie?

R. Oui, ils ont prédit tout ce qui lui devoit arriver.

D. Ont-ils parlé de la nouvelle alliance?

R. Oui, ils ont dit qu'elle seroit plus parfaite que ancienne.

D. Qu'ont-ils dit de la vocation des Gentils?

R. Que toutes les nations quitteroient leurs idoles our adorer le vrai Dieu.

Leçon XII.

De la captivité de Babylone.

Les Rois d'Israël et de Juda ne profitèrent ni des proches ni des avertissements des Prophètes. Au conaire, ils les persécutèrent et les firent mourir cruellent pour la plupart. Dieu souffrit leurs crimes avec e patience admirable et les attendit long-temps à pétence; mais enfin il exécuta ses menaces. Le Royaume Samarie fut détruit et les dix tribus dispersées en ; pays éloignés, d'où elles ne revinrent jamais. Ente Nabuchodonosor ruina Jérusalem, brûla le temple

et emmena le peuple en captivité. Babylone étoit la ville la plus puissante du monde, mais pleine d'idolâtrie, de superstition, de débauches et de toutes sortes de vices. Les Juifs ne laissèrent pas d'y garder leur religion et d'y observer la loi de Moïse. Il y eut parmi eux de grands Saints pendant ce temps, entre autres le Prophète Daniel, qui mena une vie très pure au milieu de la Cour et des plus grands emplois, et à qui Dieu révéla de grands mystères. Trois jeunes hommes qui avoient été élevés avec lui, refusèrent d'adorer une grande statue d'or que Nabuchodonoser avoit dressée, et il les fit jeter dans une fournaise ardente, où Dieu les conserva sans aucun mal. Le roi rendit alors gloire à Dieu qui commençoit ainsi à faire connoître sa puissance chez les infidèles.

Demande. Dieu se hâta-t-il de punir les péchés des Israélites?

Réponse. Non, il les attendit long-temps à pénitence.

D. Que devint le Royaume de Samarie?

R. Il fut détruit et les dix tribus dispersées.

D. Qui ruina Jérusalem?

R. Nabuchodonosor, roi de Babylone.

D. Que fit-il du peuple Juif?

R. Il l'emmena en captivité.

D. Que devint la vraie religion?

R. Les Juifs la conservèrent dans leur servitude.

D. Quelle étoit la vraie religion de Babylone?

R. L'idolâtrie et la superstition.

D. Qui fut Daniel?

R. Un grand saint et un grand Prophète.

D. Que firent ses trois compagnons?

R. Ils refusèrent d'adorer l'idole du Roi de Babylone.

D. Que leur fit le Roi?

R. Il les fit jeter dans une fournaise ardente.

D. Que leur arriva-t-il?

R. Dieu les conserva par miracle.

Leçon XIII.

De l'état des Juifs après la captivité.

Babylone fut prise par Cyrus, roi de Perse, qui mit les Juifs en liberté et leur permit de retourner en leur pays, et de rebâtir le temple et la ville de Jérusalem. Alexandre le Grand vint ensuite et soumit à l'empire des Grecs la plus grande partie du monde. Les Juifs se trouvant mêlés parmi les nations infidèles, ne laissèrent pas de garder fidèlement leur religion, et ne tombèrent plus dans l'idolâtrie depuis la captivité. La connoissance du vrai Dieu s'établit petit à petit au milieu du paganisme. Il y eut toutefois des Rois qui persécutèrent les Juifs pour les faire renoncer à leur sainte loi et adorer les idoles. Antiochus l'illustre, roi de Syrie, prit Jérusalem, profana le temple et fit cesser les sacrifices. Plusieurs Juifs souffrirent constamment la mort et même de cruels tourments. Mais Judas Machabée et ses frères, prirent les armes pour la défense de leur liberté et de leurs lois, et Dieu les protégea si bien, qu'ils affranchirent le peuple du joug des nations. Le gouvernement demeura à cette famille des Maccabées, et il y en eut même des Rois. Mais ils furent bientôt ruinés par les Romains, qui se rendirent

maîtres du monde. Tout cela avoit été prédit par les Prophètes.

Demande. Qui fut celui qui délivra les Juifs de la captivité de Babylone?

Réponse. Ce fut Cyrus, roi de Perse.

D. A quoi servit le mélange des Juifs avec les autres nations?

R. A faire connoître le vrai Dieu chez les infidèles.

D. Les Juifs tombèrent-ils encore dans l'idolâtrie, depuis la captivité?

R. Ils n'y tombèrent plus.

D. Qui fut le premier qui les persécuta pour leur religion?

R. Antiochus, roi de Syrie, Grec de nation.

D. Par qui commença l'empire des Grecs?

R. Par Alexandre le Grand.

D. Qui furent ceux qui résistèrent à Antiochus?

R. Judas Machabée, et ses frères.

D. Que firent-ils?

R. Ils mirent le peuple en liberté.

D. Qui gouverna les Juifs depuis ce temps?

R. Cette famille des Machabées.

D. Qui les ruina?

R. Les Romains.

Leçon XIV.

Des Juifs spirituels et des Juifs charnels.

Hérode, l'un des plus méchants hommes qui fut jamais, usurpa le Royaume de Judée par la faveur des Empereurs Romains. De son temps, les Juifs voyoient bien que le Christ alloit paroître, suivant toutes les

prophéties : mais il y avoit des Juifs spirituels et des Juifs charnels. Les Juifs charnels ne s'attachoient qu'aux choses sensibles : ils ne servoient Dieu que pour avoir les biens de la terre, abondance de blé, de vin, de grands troupeaux de bétail, des trésors d'or et d'argent, pour vivre grassement avec leurs femmes et leurs enfants. Ils ne craignoient Dieu qu'à cause de la pauvreté, des maladies et de la mort. Les Juifs spirituels et les vrais Israélites servoient Dieu par affection; ils l'honoroient et l'aimoient à cause de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté infinie. Ils se regardoient comme des voyageurs sur la terre, et espéroient une autre vie après celle-ci. Les uns et les autres attendoient le règne du Messie; mais différemment. Les Juifs charnels prenoient au pied de la lettre tout ce que les prophètes avoient dit en figures. Ainsi, ils s'imaginoient qu'il régneroit sur la terre, qu'il seroit plus grand guerrier que David et plus riche que Salomon; et que les Juifs, sous son règne, vivroient dans la gloire et dans les délices, commandant toutes les autres nations. Les Juifs spirituels savoient qu'il y a de plus grands biens à attendre que ceux dont on peut jouir sur la terre. Ainsi ils n'espéroient d'être heureux qu'après la résurrection, et attendoient principalement du Messie le secours qui nous est nécessaire pour connoître et pour aimer Dieu.

Demande. Qui fut le roi des Juifs sous les Empereurs des Romains?

Réponse. Ce fut Hérode.

D. Quand fut accompli le temps de la venue du Christ?

R. Sous le règne d'Hérode.

D. Qui étoient les Juifs charnels?

R. Ceux qui ne servoient Dieu que par intérêt.

D. Comment se figuroient-ils le règne du Christ?

R. Ils croyoient qu'il régneroit sur la terre, qu'il soumettroit aux Juifs toutes les autres nations; qu'il vivroit dans les richesses, les honneurs et les plaisirs.

D. Qui étoient les Juifs spirituels?

R. Ceux qui servoient Dieu par affection.

D. Où mettoient-ils leur espérance?

R. Dans l'autre vie, après la résurrection.

D. Qu'attendoient-ils du Messie?

R. Le secours nécessaire pour connoître et pour aimer Dieu.

Leçon XV.

De la naissance de Jésus-Christ.

Du temps qu'Hérode régnoit en Judée, et que César Auguste étoit Empereur de Rome, il y avoit à Nazareth, petite ville de Galilée en la terre sainte, une fille d'excellente sainteté, nommée Marie, qui avoit résolu de demeurer vierge, quoiqu'elle eût été fiancée à un saint homme nommé Joseph, de la même famille qu'elle, c'est-à-dire de la tribu de Juda et de la race de David. L'ange saint Gabriel fut envoyé à Marie de la part de Dieu, pour lui annoncer qu'elle seroit la mère du Christ, et elle y consentit, après que l'ange l'eut assurée qu'elle demeureroit vierge, et qu'elle seroit mère par l'opération du Saint-Esprit. Alors le fils de Dieu, le Verbe, qui étoit en Dieu au commencement, et qui étoit Dieu comme son père, se fit chair, c'est-à-dire qu'il devint homme comme nous, prenant vérita-

blement un corps et une âme au sein de la sainte Vierge Joseph et Marie furent obligés d'aller à Bethléem, ville de Judée, et de loger dans une étable, et ce fut là que naquit ce saint enfant, qui fut circoncis au bout de huit jours et nommé Jésus, c'est-à-dire Sauveur. Quelque temps après, des Mages, c'est-à-dire, des hommes savants, vinrent d'Orient pour l'adorer et lui offrirent de l'or, de la myrrhe et de l'encens. Comme ils disoient qu'ils venoient adorer le Roi des Juifs, Hérode en prit l'alarme et fit mourir tous les enfants des environs de Bethléem. Mais saint Joseph emmena Jésus en Egypte avec sa mère, et ils y demeurèrent jusqu'à la mort d'Hérode, puis ils revinrent à Nazareth, où Jésus vécut inconnu, jusques à l'âge d'environ trente ans, soumis à sa mère et à saint Joseph qui passoit pour son père, et travaillant avec lui à son métier de charpentier.

Demande. Qui fut la mère de notre Seigneur Jésus-Christ?

Réponse. La sainte Vierge Marie.

D. De quelle tribu étoit-elle?

R. De Juda.

D. De quelle famille?

R. De David.

D. Qui fut son époux?

R. Saint Joseph de la même famille.

D. Comment fut-elle avertie qu'elle seroit la mère du Christ?

R. Par l'ange saint Gabriel, que Dieu lui envoya exprès.

D. Comment y consentit-elle?

R. Après que l'Ange l'eut assurée qu'elle demeureroit vierge.

D. Qu'arriva-t-il alors en elle?

R. Que le Verbe se fit chair.

D. Qu'est-ce que le Verbe?

R. Le fils de Dieu.

D. Qu'est-ce que se faire chair?

R. C'est se faire homme comme nous.

D. Où naquit notre Seigneur?

R. A Bethléem dans une étable.

D. Que signifie le nom de Jésus?

R. Il signifie Sauveur.

D. Qui furent les premiers Gentils qui l'adorèrent?

R. Les Mages venus d'Orient.

D. Que fit alors Hérode?

R. Il fit mourir tous les enfants autour de Bethléem.

D. Comment Jésus fut-il sauvé?

R. Saint Joseph l'emmena en Egypte.

D. Comment passa-t-il la plus grande partie de sa vie?

R. Il vivoit soumis à la Vierge sa mère et à saint Joseph.

D. Saint Joseph étoit-il son père?

R. Non, mais on le croyoit.

D. De quel métier étoit-il?

R. Il étoit charpentier.

Leçon XVI.

De Saint Jean-Baptiste.

Trente ans après la naissance de Jésus, il parut un grand Prophète, Jean, fils de Zacharie, sacrificateur, et d'Elisabeth, parente de la Vierge Marie. Il vivoit dans les déserts, d'une vie plus austère que celle des

anciens Prophètes, et exhortoit tout le monde à faire pénitence, parce, disoit-il, que le royaume des cieux approche. Il baptisoit dans le Jourdain ceux qui profitoient de ses prédications; c'est-à-dire, qu'il les faisoit baigner et se laver, pour la rémission de leurs péchés, comme les Juifs avoient accoutumé de se laver pour se purifier suivant la loi. De là lui vint le nom de Baptiste. Les Juifs vouloient le reconnoître pour le Messie ; mais il leur déclara qu'il ne l'étoit point, et qu'il n'étoit que son précurseur, c'est-à-dire, un homme envoyé devant lui pour préparer le chemin, suivant les anciennes prophéties. Jésus vint comme les autres se faire baptiser par saint Jean et sanctifia ainsi les eaux, leur donnant la vertu de remettre les péchés au Sacrement de baptême. Saint Jean rendit témoignage qu'il avoit vu le Saint-Esprit descendre sur Jésus en forme de colombe. Il dit : Voilà l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde : la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité est venue par Jésus-Christ.

Demande. De qui étoit fils saint Jean-Baptiste?

Réponse. De saint Zacharie et de sainte Elisabeth, parente de la sainte Vierge.

D. Où passa-t-il sa vie?

R. Dans les déserts où il menoit une vie très austère.

D. Les Prophètes avoient-ils parlé de lui?

R. Ils l'avoient marqué comme précurseur du Messie.

D. Que veut dire précurseur?

R. Celui qui marche devant un autre.

D. Que prêchoit saint Jean?

R. Il exhortoit à faire pénitence.

D. Que faisoit-il à ceux qui se convertissoient?

R. Il les baptisoit.

D. Comment les baptisoit-il?

R. En les faisant baigner dans lé Jourdain.

D. Baptisa-t-il aussi Jésus?

R. Oui, Jésus voulut être baptisé, pour sanctifier l'eau du baptême.

D. Qu'arriva-t-il à son baptême?

R. Le Saint-Esprit descendit sur lui visiblement, en forme de colombe.

D. Quel témoignage rendit saint Jean de Jésus-Christ?

R. Qu'il étoit l'agneau de Dieu qui ôtoit les péchés du monde.

Leçon XVII.

De la vocation des Apôtres.

Aussitôt que Jésus fut baptisé, le Saint-Esprit le mena dans le désert, où il jeûna quarante jours et souffrit d'être tenté par le démon en plusieurs manières. Il revint en Galilée, et demeura près du lac de Génésareth. Là, il appela pour le suivre quatre pêcheurs, André et Simon son frère et deux autres frères, Jacques et Jean, enfants de Zébédée. Il en appela d'autres ensuite, particulièrement un publicain ou receveur des impôts nommé Mathieu. Ils quittoient tout pour le suivre, aussitôt qu'il les appeloit. Il eut bientôt un grand nombre de disciples, c'est-à-dire, des gens attachés à l'écouter et à s'instruire soigneusement de sa doctrine. Il en choisit douze, qu'il nomma Apôtres, c'est-à-dire, envoyés, parce qu'il les envoya prêcher sa

doctrine. Le premier fut Simon-Pierre, puis André son frère; Jacques et Jean, fils de Zébédée; Philippe, Barthélemi, Mathieu, Thomas, Jacques, fils d'Alphée; son frère Jude ou Thadée; Simon le Cananéen et Judas Iscariot, qui trahit Jésus. Il donna à Simon le surnom de Pierre, en lui disant : Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise et je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux.

Demande. Où alla Jésus après son baptême?

Réponse. Dans le désert.

D. Qu'y fit-il?

R. Il y jeûna quarante jours.

D. Qu'y souffrit-il?

R. D'être tenté par le démon.

D. Comment appela-t-il ses disciples?

R. Il leur dit de le suivre, et aussitôt ils quittèrent tout.

D. Qu'est-ce que des disciples?

R. Des gens qui écoutent un maître et s'appliquent à sa doctrine.

D. Que veut dire le nom d'apôtres?

R. C'est-à-dire des envoyés.

D. Combien Jésus-Christ en choisit-il?

R. Douze.

D. Dites leurs noms?

R. S. Pierre et S. André son frère, S. Jacques et S. Jean fils de Zébédée, S. Philippe, S. Barthélemi, S. Mathieu, S. Thomas, S. Jacques et S. Jude, enfants d'Alphée, S. Simon, Judas Iscariot le traître.

D. Pourquoi S. Pierre est-il nommé le premier?

R. Parce que Jésus dit qu'il seroit la pierre fondamentale de son Eglise.

D. Que lui dit-il de plus?

R. Qu'il lui donneroit les clefs du Royaume des Cieux.

Leçon XVIII.

Prédication de Jésus-Christ.

Jésus alloit par les Villes et par les Villages, prêchant partout l'Evangile du Royaume des Cieux, c'est-à-dire, la bonne nouvelle que le temps étoit venu, où tous les hommes étoient appelés à la connoissance de Dieu : qu'il étoit le Messie, ou le Christ, attendu et souhaité par les Patriarches et prédit par les Prophètes; le fils de Dieu, envoyé pour sauver le monde; et que ceux qui croiroient en lui et feroient pénitence, obtiendroient le pardon de leurs péchés et ensuite la vie éternelle. Pour montrer qu'il parloit de la part de Dieu, il faisoit une infinité de miracles. Il guérissoit toutes sortes de maladies en un moment et d'une parole. Il rendoit la vue aux aveugles, la parole aux muets, l'ouïe aux sourds; il délivroit les possédés du démon, ressuscitoit les morts. En même temps sa vie étoit l'exemple de toutes sortes de vertus. Il étoit humble de cœur; il étoit doux; il souffroit patiemment les importunités de la pauvreté et les incommodités des hommes. Il étoit plein de compassion pour les pécheurs qui vouloient se convertir; mais plein de zèle contre les pécheurs endurcis. Il ne cherchoit en toutes ses actions que la gloire de Dieu son père, et passoit souvent les nuits à prier. Il enseigna à ses disciples cette forme de prière : Notre père qui êtes aux Cieux; que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre volonté

soit faite en la terre comme au Ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et nous pardonnez nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés; et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mauvais. Ainsi soit-il.

Demande. A quoi s'occupoit Jésus?

Réponse. A prêcher par les Villes et par les Villages.

D. Que prêchoit-il?

R. L'Evangile du Royaume des Cieux.

D. Que veut dire Evangile?

R. Bonne nouvelle.

D. Qu'est-ce que le Royaume des Cieux?

R. La jouissance de Dieu et la vie éternelle.

D. Que disoit Jésus de lui-même?

R. Qu'il étoit le Christ et le fils de Dieu.

D. Que disoit-il qu'il falloit faire?

R. Croire en lui et faire pénitence.

D. Pourquoi faire pénitence?

R. Pour obtenir la rémission des péchés.

D. Comment montroit-il que Dieu l'avoit envoyé?

R. Par les miracles qu'il faisoit.

D. Quels miracles faisoit-il?

R. Il guérissoit toutes sortes de maladies.

D. Que faisoit-il encore?

R. Il chassoit les démons, il ressuscitoit les morts.

D. De quelles vertus nous a-t-il montré l'exemple?

R. De toutes, mais principalement de l'humanité, de la douceur, de la patience, de la compassion, de la bonté et du zèle.

D. A quoi tendoient toutes ses actions?

R. A faire la volonté de son père et le glorifier.

D. Prioit-il beaucoup?
R. Il passoit souvent les nuits en prière.
D. Quelle prière nous a-t-il enseignée?
R. Le *Pater*.
D. Dites-le en françois.
R. Notre père, etc.

Leçon XIX.

Des ennemis de Jésus-Christ.

Jésus se faisoit admirer de tout le monde, et attiroit après lui de grandes troupes qui le suivoient jusques dans les déserts. Non seulement les Juifs, mais les Gentils, s'empressoient pour le voir et pour l'entendre. Les Scribes et les pharisiens en furent envieux, et s'offensèrent de la liberté avec laquelle il reprenoit leurs vices. Les Scribes étoient les docteurs des Juifs, dont il faisoit voir l'ignorance et la mauvaise foi. Les Pharisiens étoient ceux qui prétendoient observer la loi plus exactement que les autres; mais la plupart n'étoient que des hypocrites, superbes et avares, qui trompoient le peuple par une apparence de dévotion. Jésus n'étoit pas moins haï des sacrificateurs et des sénateurs qui gouvernoient les Juifs, parce qu'il prédisoit que dans peu Jérusalem seroit ruinée avec le temple. En un mot, tous les Juifs charnels ne pouvoient croire qu'il fût le Messie, le voyant si pauvre, si humble et si doux. Sa doctrine leur étoit odieuse, parce qu'il prêchoit le mépris des richesses, des plaisirs et de tous les biens de cette vie, et disoit que qui veut le suivre, doit porter sa croix, renoncer à tout et à soi-même. Les ennemis de Jésus lui dirent souvent des injures, prirent des

pierres pour les lui jeter, et résolurent enfin de le faire mourir. Ils gagnèrent un de ses disciples, Judas Iscariot, qui promit de le leur livrer moyennant trente pièces d'argent de la valeur de quinze écus.

Demande. Jésus étoit-il fort suivi?

Réponse. On venoit en foule de tous côtés pour le voir et pour l'entendre.

D. Eut-il des ennemis?

R. Oui, les Juifs charnels.

D. Pourquoi le haïssoient-ils?

R. Parce qu'il prêchoit l'humilité et la pauvreté.

D. Qui furent ses plus grands ennemis?

R. Les Scribes, les Pharisiens, les Prêtres et les Sénateurs.

D. Qui étoient les Scribes?

R. Les docteurs de la loi.

D. Qui étoient les Pharisiens?

R. Ceux qui faisoient profession d'observer la loi mieux que les autres.

D. Ne vivoient-ils pas bien?

R. Non, la plupart n'étoient que des hypocrites.

D. Jusqu'où alla la haine des ennemis de Jésus?

R. Jusqu'à résoudre sa mort.

D. Qui fut celui qui promit de le leur livrer?

R. Judas Iscariot, l'un des douze Apôtres.

D. Pour combien?

R. Pour trente pièces d'argent.

Leçon XX.

De la passion de Jésus-Christ.

Ce fut au temps de la Pâque que les ennemis de Jésus résolurent de le prendre et de le faire mourir. La veille, qui étoit un jeudi, il alla faire la cène, c'est-à-dire souper avec ses disciples. Comme ils mangeoient, il prit du pain, le bénit, le rompit et le leur distribua, disant : prenez et mangez, ceci est mon corps, qui sera livré pour vous. Puis il prit du vin dans la coupe, le bénit et le leur donna, disant : Buvez-en tous, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous : faites ceci en mémoire de moi. Ensuite il sortit avec eux, et alla au mont des Olives, en un jardin où il avoit accoutumé de prier : là il pria son père de détourner de lui ses souffrances, ajoutant toutefois : Que votre volonté soit faite. Cependant Judas amena une grande troupe de gens armés qui le prirent et le menèrent chez Caïphe, le souverain Pontife, où il fut condamné à mort sur de faux témoignages. Tous les disciples de Jésus l'abandonnèrent, et Pierre même le renia trois fois, comme Jésus l'avoit prédit. De chez Caïphe on le mena chez Ponce-Pilate, qui gouvernoit la Judée pour les Romains. Pilate trouvant Jésus innocent, chercha plusieurs moyens pour le délivrer. Là Jésus fut fouetté, puis couronné d'épines par les soldats, en dérision de ce qu'il se disoit le Roi des Juifs.

Demande. En quel temps mourut Jésus?

Réponse. Au temps de la Pâque.

D. Que fit-il au dernier souper avec ses Apôtres?

R. Il leur donna son corps et son sang.

D. Comment leur donna-t-il son corps?

R. Il prit du pain, le bénit, et le leur donna en disant : Ceci est mon corps.

D. Comment leur donna-t-il son sang?

R. Il prit la coupe avec du vin, et leur dit : Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance.

D. Que fit Jésus après la cène?

R. Il alla prier Dieu au jardin des Olives.

D. Que fit alors Judas?

R. Il amena des gens armés pour prendre Jésus.

D. Où le menèrent-ils?

R. Chez Caïphe le grand Pontife.

D. Que devinrent les Apôtres?

R. Ils s'enfuirent tous.

D. Que fit saint Pierre?

R. Il renia trois fois Jésus.

D. De Caïphe où amena-t-on Jésus?

R. Chez Pilate.

D. Que lui fit-on là?

R. Il y fut fouetté et couronné d'épines.

Leçon XXI.

De la mort de Jésus-Christ.

Pilate condamna enfin Jésus, quoiqu'à regret, et le fit conduire chargé de sa croix, en un lieu nommé Golgotha ou Calvaire. Là Jésus fut crucifié entre deux voleurs. La croix étoit le plus infâme supplice qui fût alors en usage : on n'y condamnoit que des esclaves et d'autres misérables, et encore pour les plus grands

crimes. Jésus y demeura jusqu'à ce que toutes les prophéties fussent accomplies. A sa mort le soleil s'obscurcit, la terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent, les morts ressuscitèrent. C'étoit un vendredi, le jour de la Pâque, lorsque l'on immoloit l'agneau, qui étoit la figure de Jésus-Christ. Ainsi sa mort fut le véritable sacrifice, dont tous les autres n'avoient été que des images. Cette mort satisfit pleinement à la justice de Dieu pour les péchés de tous les hommes. Jésus innocent paya pour les coupables; il les racheta par son sang de l'esclavage du démon, et leur ouvrit par sa mort le chemin de la vie éternelle.

Demande. Comment mourut Jésus-Christ?

Réponse. Il fut attaché à une croix entre deux voleurs.

D. Quel étoit le supplice de la croix?

R. Le plus infâme qui fût alors.

D. Qu'arriva-t-il à sa mort?

R. Le soleil fut obscurci, la terre trembla, les morts ressuscitèrent.

D. Pourquoi Jésus-Christ mourut-il lorsque l'on immoloit l'agneau pascal?

R. Parce que cet agneau étoit la figure de Jésus-Christ.

D. Comment sa mort fut-elle un sacrifice?

R. Parce qu'elle satisfit à la justice de Dieu pour les péchés de tous les hommes.

D. A quoi servoient donc les autres sacrifices?

R. Ce n'étoit que des figures de celui de Jésus-Christ.

D. Pourquoi dit-on que Jésus-Christ nous a rachetés par son sang?

R. Parce qu'il nous a délivrés de l'esclavage du démon.

D. Pourquoi dit-on qu'il a détruit la mort?

R. Parce qu'il nous a ouvert le chemin de la vie éternelle.

Leçon XXII.

De la résurrection de Jésus-Christ.

Jésus étant mort, son corps fut embaumé et mis dans un sépulcre que ses ennemis firent garder, sachant qu'il avoit promis de ressusciter. Mais le troisième jour qui étoit le dimanche, Jésus sortit vivant et glorieux de son sépulcre, et les gardes demeurèrent comme morts. Les Apôtres eurent bien de la peine à croire sa résurrection; et ils n'en furent persuadés qu'après avoir vu Jésus de leurs yeux, l'avoir touché de leurs mains, et avoir mangé avec lui. Il leur apparut plusieurs fois pendant quarante jours, leur donna plusieurs instructions, et leur ordonna d'aller prêcher l'évangile à toutes les nations, et de les baptiser au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Il leur donna aussi le pouvoir de remettre les péchés, et leur promit d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles. Toutefois il monta au ciel en leur présence, et y demeura assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, élevé au-dessus de toutes les créatures; mais il ne cesse point d'offrir à Dieu ses mérites pour nous, et d'assister son Eglise jusqu'à ce qu'il descende du ciel encore une fois pour venir juger les vivants et les morts.

Demande. Après la mort de Jésus, que fit-on de son corps?

Réponse. On le mit dans un sépulcre.

D. Que firent ses ennemis?

R. Ils y mirent des gardes.

D. Quel jour ressuscita Jésus?

R. Le troisième jour après sa mort, qui fut un dimanche.

D. Les Apôtres crurent-ils aisément la résurrection?

R. Ils ne la crurent qu'après l'avoir vu et touché.

D. Pendant combien de temps leur apparut-il?

R. Pendant quarante jours.

D. Que leur ordonna-t-il?

R. D'aller prêcher et baptiser par tout le monde.

D. En ordonnant le baptême, que nous a-t-il enseigné?

R. Que Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit.

D. Quel pouvoir donna-t-il à ses Apôtres?

R. De remettre les péchés.

D. Comment les quitta-t-il?

R. Il monta au ciel en leur présence.

D. En quel état est-il depuis ce jour là?

R. Il est au-dessus de toutes les créatures, assis à la droite de Dieu.

D. Mais n'avoit-il pas promis à ses Apôtres d'être avec eux jusqu'à la fin du monde?

R. Aussi fait-il, car il assiste toujours son Eglise.

D. Comment l'assiste-t-il?

R. En offrant à Dieu ses mérites pour notre salut.

D. Ne reviendra-t-il plus sur la terre?

R. Il reviendra juger les vivants et les morts au dernier jour.

Leçon XXIII.

De la descente du S. Esprit sur les Apôtres.

Le cinquantième jour après Pâque, les Juifs faisoient une grande fête, appelée Pentecôte, en mémoire de ce que la loi leur avoit été donnée ce jour-là. Ce même jour qui étoit le cinquantième après la résurrection de Jésus-Christ, comme tous les disciples étoient dans un même lieu, tout d'un coup il vint du ciel un grand bruit comme d'un vent impétueux qui remplit toute la maison, et il leur parut comme des langues de feu, qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Alors ils furent tous remplis du S. Esprit, et commencèrent à parler diverses langues; ce qui montroit qu'ils devoient prêcher l'Evangile à toutes les nations. Les Juifs en furent extrêmement surpris; et S. Pierre, à la tête des Apôtres, leur rendit raison de cette merveille, leur expliquant les prophéties, et leur déclarant que Jésus qu'ils avoient crucifié, étoit ressuscité, et avoit envoyé le S. Esprit suivant sa promesse, qu'il étoit le Seigneur et le Christ, et que l'on ne pouvoit être sauvé qu'en son nom et en faisant pénitence. Il y en eut trois mille qui se convertirent à ce discours et qui furent baptisés. Les Apôtres et les autres qui reçurent le Saint-Esprit se trouvèrent tout changés. Ils furent éclairés pour entendre les écritures : ils comprirent que tous les hommes sont pécheurs, et ont besoin de la grâce de Dieu, qui ne s'obtient que par la foi en Jésus-Christ, et que son règne est tout spirituel. En même temps ils furent embrasés de l'amour de Dieu qui leur donnoit du plaisir à accom-

plir ses commandements, et une force invincible pour rendre témoignage à la vérité.

Demande. Qu'étoit-ce que la Pentecôte chez les Juifs?

Réponse. La fête du jour où la loi avoit été donnée.

D. Qu'arriva-t-il aux Apôtres ce jour-là?

R. Ils furent remplis du Saint-Esprit.

D. Quels effets fit-il en eux?

R. Ils furent éclairés, et entendirent les écritures.

D. Que sentirent-ils encore?

R. Un grand amour de Dieu.

D. Que firent-ils d'abord qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit?

R. Ils parlèrent diverses langues.

D. Que signifioit ce miracle?

R. Qu'ils devoient prêcher l'évangile à toutes les nations.

D. Que dit alors S. Pierre?

R. Il déclara devant tout le peuple que Jésus étoit le Christ, et qu'il avoit envoyé le Saint-Esprit.

D. Combien en convertit-il par ce premier discours?

R. Trois mille.

D. Pourquoi le Saint-Esprit fut-il envoyé le jour de la Pentecôte?

R. Afin que la loi nouvelle fût publiée le même jour que l'ancienne.

Leçon XXIV.

De la vocation des Gentils.

Il y eut un grand nombre de Juifs qui se convertirent; mais il y en eut encore plus qui rejetèrent la doc-

trine des Apôtres, et même les persécutèrent cruellement. Ils firent mourir S. Etienne, l'un des sept Diacres que les Apôtres avoient établis pour servir l'Eglise. Ce fut le premier martyr, c'est-à-dire, le premier qui souffrit la mort pour le témoignage de la doctrine de Jésus-Christ. Alors les Samaritains schismatiques reçurent la parole de Dieu; plusieurs se convertirent et furent baptisés; et les Apôtres vinrent leur imposer les mains, afin qu'il reçussent le S. Esprit, leur donnant ainsi la confirmation. Les Gentils commencèrent peu de temps après à entrer dans l'église. Le premier fut un capitaine Romain, nommé Corneille, qui reconnoissoit déja le vrai Dieu, le prioit sans cesse, et faisoit de grandes aumônes. Dieu lui ordonna par un Ange d'envoyer quérir S. Pierre, qui de son côté fut averti par révélation de ne point faire difficulté d'y aller; et lorsqu'il fut venu et qu'il eut commencé à parler, Corneille et tous ceux qu'il avoit assemblés reçurent le S. Esprit et le don des langues. S. Pierre le fit aussitôt baptiser, et alors commença à s'accomplir le mystère de la vocation des Gentils. Il consiste en ce que Dieu par sa pure bonté a appelé les Païens à la foi et à la grâce de Jésus-Christ, aussi bien que les Juifs, et qu'ils ont pris la place des Juifs rebelles. Jésus-Christ appela exprès un treizième Apôtre, après son ascension, pour travailler à la conversion des Gentils, et c'est l'Apôtre S. Paul.

Demande. Qui fut le premier martyr?

Réponse. Saint Etienne.

D. Que veut dire martyr?

R. C'est-à-dire, témoin.

D. Quel témoignage les martyrs ont-ils rendu?

R. Que la doctrine de l'Evangile est vraie.

D. Qui furent les premiers qui reçurent l'Evangile après les Juifs?

R. Les Samaritains.

D. Qui fut le premier des Gentils qui reçut l'Evangile?

R. Le centenier Corneille.

D. Dites-en l'histoire?

R. Corneille étoit un homme craignant Dieu, qui faisoit beaucoup de prières et d'aumônes. Il fut averti par un ange de faire venir S. Pierre, et S. Pierre fut averti de ne point faire difficulté d'y aller.

D. Qu'arriva-t-il quand il y fut?

R. Comme il commençoit à l'instruire avec sa famille, ils reçurent le Saint-Esprit.

D. Que fit Saint Pierre?

R. Il les fit baptiser aussitôt.

D. Quel mystère commença-t-on à connoître alors?

R. Le mystère de la vocation des Gentils.

D. En quoi consiste-t-il?

R. En ce que Dieu a appelé les Gentils pour remplir la place des Juifs incrédules.

D. Pourquoi Dieu les a-t-il appelés?

R. Par sa pure bonté.

D. Qui fut l'Apôtre des Gentils?

R. Saint Paul.

D. Quand notre Seigneur l'appela-t-il?

R. Après son Ascension.

Leçon XXV.

De la fondation des Eglises.

Les Apôtres se dispersèrent par tout le monde, pour instruire toutes les Nations, suivant l'ordre qu'ils en

avoient reçu de Jésus-Christ. Mais avant que de se séparer, ils composèrent le symbole, c'est-à-dire, la marque pour reconnoître les véritables fidèles. C'est un sommaire de toute la doctrine Chrétienne en ces termes : Je crois en Dieu le Père tout puissant, créateur du Ciel et de la terre, et en Jésus-Christ son fils unique notre Seigneur, qui a été conçu du S. Esprit, est né de la vierge Marie; a été crucifié, est mort; a été enseveli; il est descendu aux enfers, le troisième jour il est ressuscité des morts; il est monté aux cieux, il est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant; de là il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au S. Esprit, la sainte Eglise Catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il. Les Apôtres en fondant les Eglises, établissoient dans chaque Ville un Evêque, des Prêtres et des Diacres, pour gouverner le peuple fidèle. Ce fut S. Pierre qui fonda les trois principales Eglises, et il établit son siège à Rome, qui étoit la capitale de l'empire et qui devint ainsi le siège Apostolique et la première de toutes les Eglises. S. Paul y vint aussi, et ils y souffrirent tous deux le martyr sous l'empereur Néron. Comme S. Pierre étoit le chef des Apôtres, établi par Jésus-Christ même, son successeur l'Evêque de Rome, que nous appelons le Pape, a toujours été regardé comme le premier de tous les évêques, par institution de Dieu, étant le Vicaire de J. C. et le chef visible de l'Eglise.

Demande. Que firent les Apôtres avant que de se disperser par tout le monde?

Réponse. Ils firent le symbole.

D. Qu'est-ce que le symbole?

R. Une marque pour reconnoître les vrais fidèles.

D. Dites le Symbole?

R. Je crois en Dieu, etc.

D. Que faisoient les Apôtres pour fonder de nouvelles Eglises?

R. Ils établissoient en chaque Ville un Evêque, des Prêtres et des Diacres.

D. Qui fonda les trois principales Eglises?

R. Ce fut S. Pierre.

D. Où établit-il son siège?

R. A Rome.

D. Pourquoi?

R. Parce que c'étoit la capitale de l'Empire.

D. Que s'en suit-il de là?

R. Que le Pape est le chef visible de l'Eglise.

D. Pourquoi?

R. Parce qu'il est le successeur de S. Pierre.

D. Qui est le chef invisible?

R. Jésus-Christ, qui est au Ciel.

Leçon XXVI.

De la tradition et de l'Ecriture.

Jésus-Christ n'avoit enseigné que de vive voix, sans rien écrire, les Apôtres firent de même au commencement, et plusieurs d'entre eux n'ont rien écrit du tout. Mais ils eurent toujours grand soin d'instruire des disciples et de les rendre capables d'en instruire d'autres. Ainsi leur doctrine a passé aux premiers Evêques; de ceux-là à leurs successeurs et aux autres Prêtres jusques

à ceux qui enseignent aujourd'hui. Et c'est cette suite de doctrine qui s'appelle tradition. La parole de Dieu est donc de deux sortes, écrite et non écrite. La parole non écrite est la tradition qui seule a conservé la vraie religion, depuis le commencement du monde jusqu'à Moïse, et qui a conservé encore depuis plusieurs vérités qui n'étoient pas écrites. La parole écrite sont les livres de l'ancien et du nouveau testament, qui tous ensemble s'appellent la Bible. L'ancien Testament comprend les écrits de Moïse et des Prophètes: Le nouveau comprend les écrits des Apôtres et des Evangélistes. La foi nous oblige à croire tout ce que ces livres contiennent, parce qu'ils sont écrits par inspiration du S. Esprit, et elle nous oblige aussi à croire les traditions qui viennent de la même source, c'est-à-dire, celles qui sont reçues du consentement de tous les fidèles, depuis le commencement, principalement celles dont l'Eglise a fait des décisions.

Demande. De combien de sortes est la parole de Dieu?

Réponse. De deux sortes, écrite et non écrite.

D. Qu'est-ce que la parole non écrite?

R. La tradition.

D. Qu'appelez-vous tradition?

R. La suite de doctrine qui a passé des Apôtres aux premiers Evêques, et ainsi jusqu'à nous.

D. Qu'est-ce que l'écriture?

R. La Bible, qui comprend les livres de l'ancien et du nouveau Testament.

D. De qui sont les livres de l'ancien Testament?

R. De Moïse et des Prophètes.

D. Comment s'étoit conservée la religion avant Moïse?

R. Par tradition.

D. Par qui les livres du nouveau Testament ont-ils été écrits?

R. Par les Apôtres et les Evangélistes.

D. Pourquoi est-on obligé à croire l'Ecriture?

R. Parce qu'elle a été dictée par le S. Esprit.

D. Est-on aussi obligé à croire la tradition?

R. Oui, puisqu'elle vient de la même source.

Leçon XXVII.

De la ruine de Jérusalem.

La Ville de Jérusalem et la république des Juifs subsista encore quelque temps après la publication de l'Evangile, jusqu'à ce que la nouvelle Eglise des Gentils fût formée; car celle des anciens Israélites devoit en être la souche et la racine. Enfin, le temps vint, où Jérusalem devoit être ruinée, suivant la prophétie de Jésus-Christ. Les Juifs se révoltèrent contre les Romains. Il y eut une guerre très cruelle; Jérusalem fut assiégée et la famine y fut si horrible qu'il y eut des mères qui mangèrent leurs propres enfants. Dans ce siège seul, il périt onze cent mille personnes. La ville fut prise et ruinée par Titus, fils de l'empereur Vespasien, et le temple fut brûlé. Dieu punit ainsi cette malheureuse ville, où avoit été répandu le sang de tant de Prophètes et surtout celui de Jésus-Christ, son Roi et son Sauveur. Les Juifs qui ne l'avoient pas voulu reconnoître pour leur libérateur, devinrent esclaves des Romains, furent chassés de leur pays et réduits au misérable état où ils sont

depuis dix-sept cents ans. Les cérémonies de l'ancienne loi furent alors entièrement abolies : car il avoit été libre jusques-là, même aux fidèles, de les pratiquer.

Demande. Pourquoi la Ville de Jérusalem subsista-t-elle encore quelque temps après la publication de l'évangile?

Réponse. Afin que l'Eglise des Gentils fût bâtie sur le fondement de celle des Juifs.

D. Par qui fut ruinée Jérusalem?

R. Par Titus, fils de l'Empereur Vespasien.

D. Y périt-il beaucoup de monde?

R. Onze cent mille ames.

D. La famine fut-elle grande?

R. Il y eut des femmes qui mangèrent leurs enfants.

D. Pourquoi cette Ville fut-elle traitée de la sorte?

R. Pour avoir fait mourir Jésus-Christ.

D. Que devinrent les Juifs?

R. Ils furent réduits en servitude et dispersés par tout le monde.

D. Que leur est-il arrivé depuis?

R. Ils sont encore au même état.

D. Depuis combien de temps?

R. Depuis dix-sept cents ans.

Leçon XXVIII.

Des Persécutions.

Tous les Apôtres souffrirent le martyre, et tous leurs disciples, comme les premiers Papes et les premiers Evêques donnèrent aussi leur vie pour le témoignage de l'Evangile. L'Eglise continua d'être persécutée pendant trois cents ans, et il y eut une multitude innombrable de

martyrs de tout sexe et de tout âge. Quoique les Chrétiens ne fissent que du bien à tout le monde, tout le monde les haïssoit parce qu'ils détestoient l'idolâtrie et les vices de toutes sortes, qui régnoient parmi les païens. Les Empereurs et les Magistrats prirent à tâche plusieurs fois de les exterminer. On les bannissoit, on leur ôtoit leur bien, on les mettoit en prison, on les faisoit mourir; mais ils ne craignoient point la mort; c'est pourquoi on employoit contre eux les supplices les plus cruels; des chevalets et des poulies pour les étendre; des dents de fer pour les déchirer; du feu, des grils, de l'huile bouillante, du plomb fondu. Les uns étoient exposés aux bêtes cruelles pour être dévorés, d'autres étoient écorchés, éventrés, sciés en deux. On leur coupoit les pieds et les mains, on leur arrachoit les dents, les yeux, les ongles. Ceux qui souffroient constamment jusqu'à la mort étoient nommés martyrs, comme saint Laurent, saint Vincent, saint Sébastien, sainte Agnès, sainte Apoline, et une infinité d'autres. Les fidèles s'assembloient à leurs tombeaux pour louer Dieu et se recommander à leurs prières.

Demande. Comment moururent les Apôtres et leurs premiers disciples?

Réponse. Presque tous souffrirent le martyre.

D. Combien durèrent les persécutions contre les Crétiens?

R. Trois cents ans.

D. Quel mal faisoient-ils pour se rendre si odieux?

R. Ils ne faisoient que du bien.

D. Pourquoi donc les haïssoit-on?

R. Parce qu'ils condamnoient l'idolâtrie et les vices des païens.

D. Que leur faisoit-on?

R. On confisquoit leur bien; on les faisoit mourir.

D. Se contentoit-on de les faire mourir?

R. Non, parce qu'ils méprisoient la mort.

D. Dites quelques-uns de leurs supplices?

R. On les étendoit sur des chevalets, on les déchiroit avec des pointes de fer, on les faisoit griller, on leur arrachoit les dents.

D. Quels honneurs les Chrétiens rendoient-ils aux martyrs?

R. Ils s'assembloient à leurs tombeaux pour louer Dieu et les prier.

Leçon XXIX.

De la liberté de l'Eglise, et des Moines.

Plus on faisoit mourir de Chrétiens, plus le nombre se multiplioit; et toutefois ils n'entreprirent jamais de se défendre par la force, contre les Princes qui leur faisoient tant de mal. Enfin après trois cents ans de souffrances, Dieu donna la paix à son Eglise, sous l'Empereur Constantin, qui embrassa la religion Crétienne. On commença alors à servir Dieu avec une entière liberté; mais en même temps, la vertu du commun des Crétiens commença à se relâcher. Plusieurs faisoient profession de l'être sans être bien touchés du mépris des plaisirs et des richesses, et de l'espérance du Ciel. Ainsi ceux qui voulurent pratiquer l'Evangile plus fidèlement, trouvèrent plus sûr de se séparer du monde. On les appela Moines, c'est-à-dire, seuls ou solitaires. Les plus parfaits furent en Egypte où ils furent institués par saint Antoine. Ils vivoient fort pauvrement,

jeûnant toujours au pain et à l'eau, travaillant de leurs mains continuellement, gardant un grand silence, dormant peu, priant Dieu très souvent et méditant l'Ecriture sainte. Cette manière de vie s'étendit par toute la Chrétienté, et saint Benoît fit une règle qui a été la plus suivie dans l'occident.

Demande. Les persécutions diminuèrent-elles beaucoup le nombre des Chrétiens?

Réponse. Au contraire, plus on en faisoit mourir, plus il s'en convertissoit.

D. Que ne se défendoient-ils contre les païens?

R. Dieu défend de se révolter contre son Prince, sous quelque prétexte que ce soit.

D. Qui fut le premier Empereur Chrétien?

R. Constantin.

D. Quel changement arriva-t-il alors?

R. On eut toute la liberté de servir Dieu.

D. Quand le commun des Chrétiens a-t-il commencé à se relâcher?

R. Vers ce même temps.

D. Que firent ceux qui voulurent vivre plus chrétiennement que le commun?

R. Ils se retirèrent en solitude.

D. Comment les nomma-t-on?

R. Moines, c'est-à-dire solitaires.

D. Comment vivoient-ils?

R. Ils jeûnoient tous le jours, travailloient de leurs mains et prioient sans cesse.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PETIT CATÉCHISME HISTORIQUE.

SECONDE PARTIE.

CONTENANT EN ABRÉGÉ

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Leçon première.

De la foi, de l'espérance et de la charité.

La doctrine Chrétienne se rapporte à quatre parties : le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, les commandements de Dieu et les Sacrements. Le Symbole comprend ce que nous devons croire par la foi; l'Oraison, ce que nous devons demander avec espérance; les commandements de Dieu nous montrent ce que nous devons faire par la charité, c'est-à-dire, par l'amour de Dieu et par sa grâce, que nous recevons par les Sacrements. Ainsi, toute la religion se rapporte à ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité. Nous ne pouvons les avoir nous-mêmes; il faut que Dieu nous les donne par sa bonté. Par la foi, nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, c'est-à-dire, à cette assemblée des fidèles, qui a subsisté depuis le commencement du monde jusques à nous : tout ce qu'ont enseigné les Patriarches, les Prophètes et les Apôtres, et que Dieu a attesté par des miracles, soit qu'il ait été

écrit ou non. Dieu ne peut se tromper ni nous tromper, c'est pourquoi nous croyons tout ce qu'il a dit, quoique souvent nous ne le comprenions pas. Par l'espérance, nous attendons avec confiance les biens que Dieu nous promet, qui sont sa grâce en cette vie et ensuite la vie éternelle. Par la charité, nous aimons Dieu sur toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes. C'est la plus excellente de ces trois vertus et la seule qui demeure éternellement.

Demande. A combien de parties se rapporte toute la doctrine Chrétienne?

Réponse. A quatre.

D. Dites-les?

R. Le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, les commandements de Dieu et les Sacrements.

D. A combien de vertus se rapporte toute la religion?

R. A trois.

D. Dites-les?

R. La foi, l'espérance, la charité.

D. Pouvons-nous avoir ces vertus de nous-mêmes?

R. Non; il faut que Dieu nous les donne.

D. Que fait la foi?

R. Elle nous fait croire fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise.

D. Comment savons-nous que Dieu a parlé aux hommes?

R. Par les miracles.

D. Pourquoi croyons-nous ce qu'il nous a dit?

R. Parce qu'il ne peut se tromper ni nous tromper.

D. Que fait l'espérance?

R. Que nous attendons avec confiance les biens que Dieu nous promet.

D. Quels sont ces biens?
R. La grâce en cette vie et la gloire en l'autre.
D. Qu'est-ce que la charité?
R. L'amour de Dieu et du prochain.
D. Quelle est la plus grande de ces trois vertus?
R. La charité.

Leçon II.

De la Trinité.

Voici le Symbole : Je crois en Dieu le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du S. Esprit, est né de la Vierge Marie; a souffert sous Ponce Pilate; a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux enfers : le troisième jour, il est ressuscité des morts; il est monté aux Cieux; il est assis à la droite de Dieu le Père tout puissant; de là il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au saint-Esprit, la sainte Eglise Catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il. Nous croyons un seul Dieu, souverain seigneur de toutes choses : qui a tout fait, qui conserve tout et gouverne tout; qui peut faire tout ce qu'il veut. Il est le père de toutes ses créatures, puisqu'il les a produites et les entretient avec une bonté paternelle. Mais à proprement parler, il n'est père que de son fils unique, qui est son Verbe et sa parole intérieure, la sagesse qu'il a engendrée en lui-même avant toutes les créatures et par laquelle il a tout fait. Ce fils est égal au père qui se connoît aussi parfait qu'il est. Le père aime son fils, le fils aime son

père, et cet amour du père et du fils est le Saint-Esprit, qui procède de l'un et de l'autre, et est égal à l'un et à l'autre. Il y a donc en Dieu, un Père, un Fils et un saint Esprit; l'un des trois n'est point l'autre, et chacun des trois est Dieu, comme les deux autres; mais tous les trois ne sont que le même Dieu. Car il ne peut y avoir qu'un Dieu, autrement il ne seroit pas souverain.

Demande. Dites le Symbole?

Réponse. Je crois en Dieu, etc.

D. Qu'est-ce que Dieu?

R. C'est le souverain seigneur de toutes-choses.

D. Pourquoi l'appelez-vous tout-puissant?

R. Parce qu'il a tout fait et qu'il peut tout ce qu'il veut.

D. Pourquoi l'appelez-vous père?

R. Parce qu'il nous a tous produits, qu'il nous conserve et nous gouverne comme ses enfants.

D. Qui est le véritable fils de Dieu?

R. C'est son Verbe, sa sagesse qu'il a engendrée en lui-même.

D. Ce fils de Dieu est-il égal au père?

R. Oui, il est aussi grand et aussi parfait que lui.

D. Dieu le père n'aime-t-il pas son fils?

R. Oui, et le fils de Dieu aime son père.

D. Comment s'appelle cet amour du père et du fils?

R. C'est le Saint-Esprit.

D. De qui procède-t-il?

R. Il procède de l'un et de l'autre.

D. Le Saint-Esprit est-il égal au Père et au Fils?

R. Oui, ils sont tous trois égaux.

D. Chacun des trois est-il distingué de l'autre?

R. Oui, un des trois n'est pas l'autre.

D. Chacun est-il Dieu?

R. Oui, chacun des trois est Dieu.

D. Ne sont-ce point trois Dieux?

R. Non, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont tous trois le même Dieu.

D. Peut-il y avoir plus d'un Dieu?

R. Non, il est impossible.

Leçon III.

De l'Incarnation du Verbe et de la rédemption du genre humain.

Le fils unique de Dieu est Jésus-Christ notre Seigneur, c'est-à-dire, que le Verbe qui étoit en Dieu au commencement, s'est fait chair et a habité avec nous. Il étoit Dieu de toute éternité et il s'est fait homme dans le temps, sans cesser d'être Dieu, mais prenant de nouveau un corps et une ame comme nous. C'est toutefois une seule personne, le Verbe incarné Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Il a été conçu du S. Esprit, et est né de la Vierge Marie, c'est-à-dire, que sa naissance a été un miracle : sa sainte mère le mettant au monde, est demeurée toujours Vierge; et Jésus-Christ dès le premier moment, a été rempli du S. Esprit et de la grâce, incapable de tout péché, et saint par lui-même. C'est pour nous autres hommes et pour notre salut, que le fils de Dieu s'est fait homme. C'est pour nous qu'il a souffert sous Ponce-Pilate, qu'il a été crucifié et qu'il est mort; il nous a tant aimés, qu'il a bien voulu donner son sang et sa vie pour nous racheter de la captivité du démon.

Demande. Qui est notre Seigneur Jésus-Christ?

Réponse. C'est le Verbe qui s'est fait chair.

D. Qu'est-ce que le Verbe?

R. C'est le fils de Dieu.

D. Que veut dire qu'il s'est fait chair?

R. C'est-à-dire qu'il s'est fait homme.

D. S'est-il changé?

R. Non, il est demeuré Dieu comme auparavant.

D. A-t-il un corps et une ame comme nous?

R. Oui, il est homme parfait.

D. De qui est-il fils comme homme?

R. De la sainte Vierge Marie.

D. De qui est-il fils comme Dieu?

R. De Dieu seul.

D. Sont-ce deux, le fils de Dieu et le fils de Marie?

R. Non, c'est un seul Jésus-Christ.

D. Pourquoi dit-on qu'il a été conçu du Saint-Esprit?

R. Pour montrer qu'il est venu au monde par miracle d'une Vierge.

D. Que veut-on encore dire en cela?

R. Qu'il est saint par nature et incapable de péché.

D. Pour qui le fils de Dieu s'est-il fait homme?

R. Pour nous et pour notre salut.

D. A quoi a servi sa passion et sa mort?

R. A nous racheter de la servitude du démon.

Leçon IV.

De la descente de Jésus-Christ aux enfers, de sa résurrection et de son ascension.

Jésus-Christ étant mort, son corps fut mis dans le sépulcre et son ame descendit aux enfers, c'est-à-dire, au lieu de repos où étoient les saints depuis le commencement du monde. Le fils de Dieu les en tira, pour les faire entrer dans le paradis. Quoique son ame fût séparée de son corps, la divinité ne quitta ni le corps ni l'ame; c'est le fils de Dieu qui a été enseveli et qui est descendu aux enfers. Il ressuscita le troisième jour, suivant les écritures, c'est-à-dire suivant les prédications de David et des autres prophètes. Il est monté au Ciel et est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant. On dit qu'il est assis, pour montrer qu'il est dans un repos parfait, et qu'il a toute puissance au Ciel et en la terre, comme vrai Roi et juge souverain de tous les Anges et de tous les hommes. La droite de Dieu marque la suprême dignité de Jésus-Christ, qui même comme homme est au-dessus de toutes les créatures.

Demande. Après la mort de Jésus-Christ où alla son ame?

Réponse. Elle descendit aux enfers.

D. Quoi! au lieu où les démons sont tourmentés?

R. Au lieu où étoient les Saints.

D. N'y avoit-il encore personne dans le Ciel?

R. Non, ils attendoient J.-C. pour les y faire entrer.

D. Le corps mort de Jésus-Christ dans le sépulcre étoit-il séparé de sa divinité?

R. Non, c'étoit toujours le corps du fils de Dieu.

D. Pourquoi dit-on que Jésus-Christ à souffert et est ressuscité, suivant les Ecritures?

R. Parce que les Prophètes avoient prédit tout ce qui lui est arrivé.

D. En quel état Jésus-Christ est-il dans le Ciel?

R. Il est assis à la droite de Dieu tout-puissant.

D. Est-ce que Dieu a une main droite et une main gauche?

R. Non, c'est pour montrer la grande dignité de Jésus-Christ.

D. Pourquoi dit-on qu'il est assis?

R. Pour montrer qu'il est en repos.

D. Pourquoi encore?

R. Pour montrer qu'il est Juge et qu'il est Roi.

Leçon V.

Du jugement.

Le repos de Jésus-Christ dans le Ciel n'empêche pas qu'il n'agisse pour nous, puisque c'est par lui que nous recevons toutes les grâces de Dieu. Il est le souverain pontife, qui intercède pour nous, et qui présente à Dieu sans cesse le sacrifice de sa mort et de sa passion qu'il a offert une fois sur la croix. Il gouverne son Eglise par les Pasteurs, par les Docteurs et par les autres Ministres, qu'il assiste de son Saint-Esprit. De-là il viendra juger les vivants et les morts. Tout ce monde visible finira un jour. Tout ce qui est sur la terre sera consumé par le feu : le soleil et la lune perdront leur lumière, les étoiles tomberont du Ciel, toute la nature sera renversée ; les Anges sonneront de la trompette et assembleront de tous côtés les morts,

qui ressusciteront et sortiront de leurs tombeaux. Jésus-Christ descendra du Ciel sur les nues, avec une grande majesté; les bons seront mis à sa droite, les méchants à sa gauche; il les jugera tous selon leurs œuvres : il appellera les bons a sa gloire et chassera les méchants au feu éternel. On ne sait point quand ce Jugement arrivera; mais il est certain qu'il surprendra tout le monde.

Demande. Jésus-Christ dans le Ciel n'agit-il pas pour son Eglise?

Reponse. Oui, il la gouverne par les Pasteurs et par les Prêtres.

D. N'est-il pas Prêtre lui-même?

R. Oui, il est le souverain Pontife qui intercède pour nous.

D. Quel sacrifice offre-t-il?

R. Le même qu'il a offert sur la croix.

D. Ne viendra-t-il plus sur la terre?

R. Il viendra juger les vivants et les morts au dernier jour.

D. Qu'arrivera-t-il à ce dernier jour?

R. Tout ce qui est sur la terre sera brûlé.

D. Et au Ciel?

R. Les étoiles tomberont, le soleil et la lune seront obscurcis.

D. Que feront les Anges?

R. Ils assembleront tous les hommes au son de la trompette.

D. Et comment viendra Jésus-Christ?

R. Il descendra sur une nuée en grande majesté.

D. Comment jugera-t-il les hommes?

R. Il les jugera selon leurs œuvres.

D. Quand arrivera ce jugement?

R. Personne n'en sait rien.

Leçon VI.

Du Saint-Esprit.

Le S. Esprit, est l'amour ou la charité, qui est Dieu même, c'est-à-dire l'amour substantiel, par lequel le père éternel s'aime et aime son fils, et par lequel le fils aime son père et s'aime soi-même. Il procède donc du père et du fils; il est égal à eux, quoiqu'il soit une personne distincte du Père et du Fils. Il est Dieu et Seigneur comme eux, digne d'être adoré et glorifié avec eux, et nous lui rendons cet honneur, en disant: Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit; comme elle étoit au commencement et maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. C'est lui qui a parlé par les Prophètes, par les Apôtres, par les Evangélistes et par tous les autres qui ont été inspirés de Dieu. Nous l'appelons Saint-Esprit, parce que c'est lui qui donne la vie spirituelle, la sainteté et la grâce, qui nous rend justes et agréables à Dieu. Ce don du S. Esprit est l'amour de Dieu répandu dans nos cœurs, qui fait que nous prenons plaisir à nous conformer à sa volonté; et quand ce plaisir l'emporte sur celui de faire notre volonté, nous faisons de bonnes œuvres, qui nous font mériter la vie éternelle. Il est impossible naturellement que nous prenions plaisir à autre chose qu'à ce qui flatte nos sens et ce qui se rapporte à nous: c'est pourquoi nous ne pouvons faire aucun bien sans ce secours de Dieu, qui est la grâce du Saint-Esprit.

Demande. Qu'est-ce que le Saint-Esprit?

Réponse. C'est l'amour qui est Dieu même.

D. De qui procède-t-il?

R. Il procède du Père et du Fils.

D. Est-il égal à eux?

R. Oui, il est Dieu et seigneur comme eux.

D. Comment l'adorons-nous avec le Père et le Fils?

R. En disant: Gloire soit au Père, etc.

D. Pourquoi l'appelons-nous Saint-Esprit?

R. Parce qu'il nous donne la sainteté qui est la vie spirituelle.

D. Qu'est-ce que ce don du S. Esprit?

R. C'est l'amour de Dieu que nous recevons par sa grâce.

D. Que fait en nous cet amour?

R. Il fait que nous prenons plaisir à faire la volonté de Dieu.

D. Ce plaisir nous est-il naturel?

R. Point du tout.

D. A quoi prenons-nous plaisir naturellement?

R. A faire notre volonté et à contenter nos sens.

D. Comment donc pouvons-nous faire de bonnes œuvres?

R. Par la grâce de Dieu et par le don du Saint-Esprit.

Leçon VII.

De l'Eglise.

L'Église est l'assemblée des fidèles, c'est-à-dire de ceux qui font profession de servir le vrai Dieu, suivant la vraie religion, que lui-même a enseignée. L'église

est une, sainte, catholique et apostolique. Elle est une, parce que c'est une compagnie bien ordonnée, un corps dont Jésus-Christ est le chef. Elle ne peut donc être divisée; ceux qui s'en séparent, comme les hérétiques, et les schismatiques, demeurent dehors; mais ils ne font pas une autre Eglise. C'est comme un bras ou un autre membre séparé de la tête. Les hérétiques sont ceux qui enseignent une autre doctrine que celle de l'Eglise; les schismatiques, ceux qui veulent faire un corps à part. L'Eglise est sainte par sa doctrine, par ses Sacrements, par son chef qui est Jésus-Christ et par plusieurs de ses membres, car ils ne le sont pas tous; l'Eglise est mêlée sur la terre d'un grand nombre de méchants, et ce ne sera qu'au jugement dernier, que s'en fera la séparation. L'Eglise est catholique, c'est-à-dire universelle, parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux. C'est la même Eglise qui a continué depuis Adam, Noé, Abraham et les autres Patriarches jusques à Moïse. Depuis Moïse, les souverains Pontifes descendus de son frère Aaron, ont continué jusques à Jésus-Christ, et depuis Jésus-Christ, nous savons toute la suite des Papes successeurs de S. Pierre. L'Eglise s'étend à tous les pays du monde, et partout elle professe la même foi et use des mêmes Sacrements. On la nomme Apostolique, parce qu'elle conserve la doctrine des Apôtres, et que la suite de ses Pasteurs remonte jusqu'aux Apôtres, particulièrement dans l'Eglise Romaine, où préside le chef visible de l'Eglise universelle.

Demande. Qu'est-ce que l'Eglise?

Réponse. L'assemblée des fidèles sous un même chef.

D. Qui sont les fidèles?

R. Ceux qui professent la vraie religion.

D. Quelle est la véritable religion?

R. Celle que Dieu même a enseignée.

D. Quelles sont les marques de la vraie Eglise?

R. Qu'elle est une, sainte, catholique et apostolique.

D. Comment est-elle une?

R. Parce qu'elle est unie sous un seul chef.

D. Qui est son chef?

R. Jésus-Christ.

D. N'a-t-elle pas aussi un chef visible sur la terre?

R. Oui, le Pape, successeur de S. Pierre.

D. Qui sont les hérétiques?

R. Ceux qui enseignent une autre doctrine que celle de l'Eglise.

D. Qui sont les schismatiques?

R. Ceux qui veulent faire une nouvelle Eglise à part.

D. Comment l'Eglise est-elle sainte?

R. Par sa doctrine, ses Sacrements et son chef qui est Jésus-Christ.

D. Tous ses membres sont-ils saints?

R. Non, elle est mêlée de bons et de mauvais jusques au jour du jugement.

D. Que veut dire Eglise catholique?

R. C'est-à-dire, Eglise universelle.

D. Comment est-elle universelle?

R. Parce qu'elle s'étend à tous les temps depuis la création du monde.

D. S'étend-elle aussi à tous les lieux?

R. Oui, c'est la même Eglise par tout le monde.

D. Que veut dire Apostolique?

R. C'est pour montrer qu'elle conserve la doctrine des Apôtres.

D. Et quoi encore?

R. Que ses Pasteurs sont successeurs des Apôtres.

Leçon VIII.

De la communion des Saints.

La communion des Saints n'est pas seulement la participation de la sainte Eucharistie, mais généralement la communion de tous biens spirituels entre tous les membres de l'Eglise. Nous ne faisons tous qu'un même corps, quoique nous ayons diverses fonctions, comme d'instruire, de gouverner, de servir; ainsi que les parties du corps humain ont différents usages. Tous ceux qui sont dans l'Eglise, en état de grâce, profitent de toutes les prières et bonnes œuvres qui s'y font. Ceux qui sont hors de l'Eglise, c'est-à-dire, les excommuniés, n'y ont non plus de part que les infidèles. Or, l'Eglise a droit d'excommunier tous ceux qui ont fait de grands péchés, dont ils ne veulent pas faire pénitence. Il y a communication entre l'Eglise triomphante, qui est dans le Ciel, et l'Eglise militante, qui combat sur la terre. Les Saints nous aident de leurs prières, encore plus après leur mort que devant. Les ames qui sont en purgatoire peuvent aussi profiter de la communion des Saints. C'est pourquoi il est utile de faire pour les morts des prières, des aumônes, et des bonnes œuvres.

Demande. Qu'est-ce que la communion des Saints?

Réponse. La communication de tous les biens spirituels dans l'église.

D. D'où vient cette communication?

R. De ce que nous sommes tous les membre d'un même corps.

D. Qui sont ceux qui y ont part?

R. Tous ceux qui sont dans l'Eglise.

D. Les excommuniés y peuvent-ils participer?

R. Ils ne le peuvent non plus que les infidèles.

D. Qui sont ceux que l'Eglise excommunie?

R. Ceux qui ont fait de grands péchés, et n'en veulent pas faire pénitence.

D. La communion des Saints s'étend-elle jusqu'au ciel?

R. Oui, les bienheureux nous assistent de leurs prières.

D. S'étend-elle aussi au purgatoire?

R. Oui, nous pouvons soulager les ames qui y sont.

D. Comment les pouvons-nous secourir?

R. Par les prières, les aumônes et les bonnes œuvres

Leçon IX.

De la rémission des péchés.

Il n'y a de rémission des péchés que dans l'église catholique, et c'est une suite de la communion des Saints. Etant membres de Jésus-Christ, nous participons à ses mérites infinis; et comme il est Dieu, il a le pouvoir de remettre les péchés. Il l'a communiqué à ses apôtres, en disant: Recevez le Saint-Esprit; ceux dont vous aurez remis les péchés, ils leur sont rèmis; et ceux dont vous les aurez retenus, ils sont retenus. Des Apôtres, ce pouvoir a passé à ceux qu'ils ont ordonnés Prêtres, et ainsi il s'est continué jusqu'à nous. La

rémission des péchés se fait premièrement au baptême, qui les efface tous, soit le péché originel, dans lequel nous naissons, comme enfants d'Adam; soit les péchés que chacun commet, et que l'on nomme actuels. Après le baptême, il y a encore un remède, qui est le sacrement de pénitence, nécessaire pour les péchés mortels, et toujours utile pour les péchés véniels. Le péché mortel est celui qui fait perdre la grâce de Dieu, et rend digne de la mort éternelle, comme l'homicide, l'adultère, le larcin. Le péché véniel est celui qui n'éteint pas entièrement la charité, comme un mensonge léger qui ne nuit à personne, un petit excès dans le manger, une petite distraction dans la prière. Il est plus facile d'obtenir le pardon de ces sortes de péchés; mais le moindre péché est toujours un très grand mal.

Demande. Peut-on obtenir la rémission des péchés hors de l'église catholique?

Réponse. Non, car on ne l'obtient que par Jésus-Christ.

D. A qui a-t-il communiqué ce pouvoir?

R. A ses Apôtres.

D. Des Apôtres à qui a-t-il passé?

R. Aux Evêques et aux Prêtres.

D. Par quels sacrements les péchés sont-ils remis?

R. Par le baptême et la pénitence.

D. Qu'est-ce que le péché originel?

R. Celui que nous avons en venant au monde.

D. Et le péché actuel?

R. Celui que nous commettons nous-mêmes.

D. Qu'es-ce qu'un péché mortel?

R. Celui qui mérite l'enfer.

D. Qu'est-ce que le péché véniel?

R. Celui qui ne fait pas perdre entièrement la grâce de Dieu.

D. Comment obtient-on le pardon du péché actuel?

R. Par le sacrement de pénitence.

D. Et du péché originel?

R. Par le baptême, qui remet toutes sortes de péchés?

D. Le péché véniel est-il fort à craindre?

R. Oui, le moindre péché est un fort grand mal.

Leçon X.

De la résurrection et de la vie éternelle.

Nous ne devons pas servir Dieu dans l'espérance d'être heureux en cette vie, où souvent les méchants sont dans la prospérité, et les gens de bien dans la souffrance. Toute notre espérance est après la mort. Nous croyons que nos ames ne meurent point, et que nos corps même, après avoir été corrompus et dissipés, seront un jour rétablis par la toute-puissance de Dieu, et rejoints à nos ames pour n'en être plus séparés; c'est ce que nous appellons la *résurrection de la chair*. Au dernier jour les morts ressusciteront pour comparoître au jugement avec leurs propres corps; la vie éternelle sera la récompense des bons, la mort éternelle sera la peine des méchants. La vie éternelle est comparée dans l'écriture à un banquet ou à des noces, pour en représenter la joie : elle est aussi nommée Royaume, pour montrer que les Saints sont bien plus heureux dans le ciel, que les Rois ne le sont sur la terre. Le nom de Paradis signifie un jardin délicieux. Mais le vrai bonheur des Saints est de voir à découvert Dieu, qui est

la beauté et la bonté souveraine. Au contraire les damnés sont dans l'enfer, qui est une prison horrible, un lieu de ténèbres où ils sont brûlés d'un feu qui ne s'éteindra point, et rongés d'un ver qui ne mourra point, c'est-à-dire, du remords de leur conscience. Là sont les pleurs et les grincements de dents, c'est-à-dire, la tristesse, le désespoir et la rage.

Demande. Est-ce en cette vie que nous devons espérer d'être heureux?

Réponse. Non, ce n'est qu'après la mort.

D. Nos ames meurent-elles avec notre corps?

R. Non, elles sont immortelles.

D. Et nos corps meurent-ils pour toujours?

R. Ce n'est que jusqu'à la résurrection.

D. Comment se fera la résurrection?

R. Tous les morts reprendront les mêmes corps qu'ils avoient pendant leur vie, pour être présentés au jugement de Dieu.

D. Que deviendront-ils après le jugement?

R. La fin des bons sera la vie éternelle.

D. Et la fin des mauvais?

R. La mort éternelle.

D. Qu'est-ce que la vie éternelle?

R. C'est le repos et la joie du Paradis.

D. Qu'est-ce que le royaume des cieux?

R. C'est la même chose.

D. Qu'est-ce qui fait le bonheur des Saints?

R. C'est de voir Dieu.

D. Qu'est-ce que la mort éternelle?

R. C'est le supplice de l'enfer.

D. Quels en sont les tourments?

R. Les ténèbres, le feu, les remords de la conscience.

Leçon XI.

De l'oraison dominicale.

L'oraison dominicale est telle : « Notre père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et nous pardonnez nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mauvais. Ainsi soit-il. » Nous ne disons pas, Mon père...., donnez-moi, pour montrer que nous ne prions pas seulement pour nous, mais pour toute l'église. Nous nommons Dieu notre père, parce que c'est de lui que nous tenons la vie, tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons, et parce que sa grâce nous rend les frères de Jésus-Christ son fils unique. Il est partout; mais ce sont les cieux principalement qui nous déclarent sa gloire. Son nom est sanctifié, quand les créatures lui rendent l'honneur qui lui est dû; au contraire il est déshonoré par les péchés, principalement des Chrétiens, qui rendent la vraie religion méprisable aux infidèles. Le royaume de Dieu est la vie éternelle, que nous espérons après la mort, et la grâce qui nous y conduit, et qui empêche que le péché ne règne en nous. La volonté de Dieu seroit faite en la terre comme au ciel, si nous ne suivions point notre volonté propre, et si nous étions soumis à Dieu comme les Anges et les Bienheureux; car notre volonté est toujours mauvaise, quand elle n'est pas conforme a la volonté de Dieu.

Demande. Dites l'oraison dominicale?

Réponse. Notre père, etc.

D. Pourquoi ne dites-vous pas, mon père, etc.?

R. Parce que je ne prie pas Dieu pour moi seul.

D. Comment Dieu est-il votre père?

R. Parce qu'il m'a fait tout ce que je suis.

D. N'êtes-vous pas son enfant d'une autre manière?

R. Oui, par sa grâce, étant frère de Jésus-Christ.

D. Pourquoi dites-vous qu'il est au ciel plutôt qu'ailleurs?

R. Parce que sa gloire nous y paroît mieux.

D. Comment le nom de Dieu est-il sanctifié?

R. Par l'honneur que lui rendent les créatures.

D. Qu'est-ce que le royaume de Dieu?

R. La vie éternelle.

D. Comment sa volonté s'accomplit-elle sur la terre?

R. Lorsque sa grâce règne en nous.

D. Notre volonté est-elle bonne sans être conforme à la volonté de Dieu?

R. Non, elle ne peut être que mauvaise.

D. Par qui la volonté de Dieu est-elle accomplie dans le ciel?

R. Par les Anges et les Bienheureux.

Leçon XII.

Suite de l'oraison dominicale.

Le pain quotidien signifie la nourriture de chaque jour, et toutes les choses nécessaires pour l'entretien de la vie. Tous les hommes doivent reconnoître que c'est de Dieu qu'ils tiennent leur subsistance, les riches aussi bien que les pauvres; et nous devons tous les

jours recommencer à demander notre pain, parce que notre besoin recommence toujours. Ce pain signifie encore la nourriture spirituelle de nos ames, la parole de Dieu, la grâce, l'eucharistie. Nous demandons à Dieu la rémission de nos péchés, parce que nous sommes tous pécheurs, et nous commettons tous les jours au moins des fautes légères, qui ne laissent pas d'être très dangereuses. Nous consentons que Dieu ne nous pardonne point, si nous ne pardonnons aux autres. Pour prévenir les péchés, nous prions Dieu de détourner les tentations qui nous y portent, et enfin de nous délivrer de toutes sortes de maux, et particulièrement des attaques du démon, qui est le mauvais.

Demande. Qu'est-ce que notre pain quotidien?

Réponse. Toutes les choses nécessaires à la vie.

D. Que veut dire quotidien?

R. Dont nous avons besoin tous les jours.

D. Que signifie encore ce pain?

R. La nourriture spirituelle.

D. Quelle est-elle?

R. La parole de Dieu, la grâce, le corps de Jésus-Christ.

D. Tous les hommes font-ils des péchés?

R. Oui, nous sommes tous pécheurs.

D. Devons-nous pardonner aux autres?

R. Oui, si nous voulons que Dieu nous pardonne.

D. Qu'est-ce qui nous porte au péché?

R. La tentation.

D. Comment pouvons-nous y résister?

R. Par la grâce de Dieu.

D. Qui est le mauvais?

R. C'est le démon.

Leçon XIII.

Des autres prières.

Après le *Pater,* les prières les plus ordinaires des Chrétiens sont le *Credo,* pour honorer Dieu en témoignant notre foi; le *Confiteor,* pour lui demander pardon de nos péchés; et l'*Ave Maria,* pour honorer la Sainte Vierge, et lui demander ses prières. Tous les Chrétiens doivent savoir ces prières, et les dire au moins tous les jours, le matin et le soir. Ils doivent aussi assister, autant qu'ils peuvent, à l'office public de l'église, qui est composé principalement des psaumes de David, et divisé en huit heures différentes, vêpres, complies, matines, laudes, prime, tierce, sexte et none. Il faut encore s'appliquer aux prières que disent les Prêtres en célébrant la messe, en donnant le baptême et les autres sacrements, en faisant l'eau bénite, et à toutes les bénédictions ecclésiastiques. Or ce n'est pas prier Dieu qu'écouter ou prononcer des paroles, si l'esprit n'y est appliqué. L'abrégé de toutes les prières et de toute la doctrine chrétienne, est le signe de la croix. Nous invoquons Dieu, en disant : Au nom; en nommant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, nous confessons le mystère de la Trinité; et en figurant la croix avec la main, nous marquons le mystère de notre rédemption, et par conséquent celui de l'incarnation.

Demande. Quelles sont les prières les plus ordinaires des Chrétiens?

Réponse. Pater, Ave, Credo, Confiteor.

D. Dites l'*Ave*, le *Credo* et le *Confiteor*?

R. *Ave*, etc.

D. Est-ce prier Dieu que de dire le *Credo?*

R. Oui c'est le sanctifier en son nom.

D. Qu'est-ce que le *Confiteor?*

R. Une reconnoissance de nos péchés.

D. A quoi sert-elle?

R. A en obtenir le pardon.

D. A quoi sert l'*Ave?*

R. A demander les prières de la sainte Vierge.

D. Quand doit-on dire ces quatre prières?

R. Tous les jours, matin et soir.

D. De quoi est composé l'office de l'église?

R. Des Psaumes de David principalement.

D. En quelles heures est-il distribué?

R. Vêpres, complies, matines, laudes, prime, tierce, sexte et none.

D. Pour prier Dieu est-ce assez que de dire des paroles?

R. Non, il faut que l'esprit soit attentif.

D. Quel est l'abrégé de toutes les prières et de toute la doctrine chrétienne?

R. Le signe de la croix.

D. Que marquent les paroles?

R. Que nous croyons la Trinité, et que nous l'invoquons.

D. Que marque le mouvement de la main?

R. Que nous croyons l'incarnation et la rédemption par la croix de Jésus-Christ.

Leçon XIV.

Du décalogue.

Le décalogue, ou les dix commandements que Dieu donna aux Israélites dans le désert, sont, 1. Tu n'auras point d'autre Dieu que moi, tu ne feras point d'idole ni d'image pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain. 3. Souviens-toi de sanctifier le jour du repos. 4. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives long-temps. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultère. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point sa femme. 10. Tu ne désireras point ses biens. Pour les retenir plus aisément, on les a mis en rime. Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement. Les dimanches sanctifieras, en servant Dieu dévotement. Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement. Homicide point ne seras, de fait ni volontairement. Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement. Les biens d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement. L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement. Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement. Tous ces commandements se réduisent à deux : aimer Dieu sur toutes choses, et le prochain comme soi-même. Or, tout homme est notre prochain.

Demande. Qu'est-ce que le décalogue?

Réponse. Les dix commandements de Dieu.

D. Dites-les?

R. Un seul Dieu, etc.

D. Quel est le premier commandement?

R. Adorer Dieu, et n'adorer que lui seul.

D. Le second commandement?

R. Ne point jurer en vain.

D. Le troisième?

R. Sanctifier le dimanche.

D. Le quatrième?

R. Honorer son père et sa mère.

D. Le cinquième?

R. Ne point tuer.

D. Le sixième?

R. Ne point commettre d'adultère.

D. Le septième?

R. Ne point dérober.

D. Le huitième?

R. Ne point porter faux témoignage.

D. Le neuvième?

R. Ne point désirer la femme de son prochain.

D. Le dixième?

R. Ne point désirer son bien.

D. Qui est notre prochain?

R. Tous les hommes.

D. A combien peut-on réduire ces commandements?

R. A deux.

D. Quels sont-ils?

R. Aimer Dieu sur toutes choses, et le prochain comme soi-même.

Leçon XV.

Des trois premiers commandements.

Le premier commandement nous ordonne d'honorer Dieu comme notre créateur et notre souverain maître, et c'est ce qui s'appelle adorer. Nous l'honorons par la foi, en croyant fermement ce qu'il a enseigné à son Eglise; par l'espérance, attendant avec confiance les biens qu'il nous a promis; par la charité, l'aimant de tout notre cœur, et gardant ses commandements. Il faut donc obéir à Dieu, le prier souvent, ne rendre honneur à aucune autre créature que par rapport à lui, et ne l'honorer lui-même que de la manière qu'il l'a commandé dans la vraie religion. Le second commandement défend de jurer aucunement, si ce n'est en justice, ou pour prêter quelque serment solennel. Il défend encore plus de blasphémer, c'est-à-dire, parler avec mépris de Dieu ou des Saints. Le troisième commandement ordonne de sanctifier le jour de repos, c'est-à-dire, le dimanche, en mémoire de la création du monde et de la résurrection de Jésus-Christ. Il faut employer ce jour à prier Dieu, à s'instruire de la religion, à faire de bonnes œuvres, et fuir tout péché, et tout travail qui n'est pas absolument nécessaire.

Demande. Qu'est-ce qu'adorer Dieu?

Réponse. C'est l'honorer comme notre souverain maître.

D. Comment honorons-nous Dieu?

R. Par la foi, l'espérance et la charité.

D. Comment montrons-nous que nous aimons Dieu?

R. En observant ses commandements.

D. Est-il permis de rendre hommage aux créatures?

R. Oui, par rapport à Dieu.

D. Est-il permis de jurer?

R. Non, si ce n'est en justice et solennellement.

D. Qu'est-ce qu'un blasphème?

R. C'est une parole de mépris contre Dieu ou les Saints.

D. Quel est parmi nous le jour de repos?

R. C'est le Dimanche.

D. A quoi doit-on l'employer?

R. A apprendre sa religion.

D. Que faut-il éviter?

R. Le travail et le péché.

Leçon XVI.

Du quatrième, du cinquième et du sixième commandements.

Le quatrième commandement ordonne aux enfants d'honorer leurs pères et leurs mères, d'écouter leurs instructions, d'obéir à leurs commandements, de profiter de leurs corrections, de les servir et les aider en toutes choses. Les moindres fautes contre les parents sont de grands péchés. Il faut aussi respecter nos pères spirituels, les Evêques, les Prêtres, les Pasteurs, les maîtres qui nous enseignent. Il faut honorer et craindre le Roi et ses Officiers, considérant que c'est Dieu qui les a établis sur nous. Le cinquième commandement défend de tuer, de frapper, de dire des injures, de se venger, de haïr quelqu'un, de lui vouloir du mal, et de se laisser emporter à la colère. Le sixième defend toutes sortes d'actions impudiques, d'attouchements, de paroles

déshonnêtes; il faut en éloigner même les pensées, fuir les mauvaises compagnies, l'oisiveté et la bonne chair, mépriser les habits magnifiques et la parure. Nos corps sont les temples du Saint-Esprit, il ne faut pas les profaner.

Demande. Comment doit-on honorer son père et sa mère?

Réponse. En profitant de leurs instructions, et leur obéissant.

D. Est-ce un grand mal de les fâcher?

R. Oui, c'est un grand péché.

D. Qui sont nos pères spirituels?

R. Les Evêques, les Prêtres et tous ceux qui nous instruisent.

D. A quoi nous oblige encore ce commandement?

R. A obéir au Roi et à ses officiers.

D. Le commandement qui défend de tuer, défend-il aussi de frapper?

R. Oui, et de dire des injures.

D. Est-il permis de se venger ou de haïr quelqu'un?

R. Non, il ne faut haïr personne.

D. Sous le nom d'adultère, qu'est-ce qui est défendu?

R. Toutes les actions déshonnêtes.

D. Les regards impudiques sont-ils aussi défendus?

R. Oui, les regards, les paroles et les pensées.

D. Que faut-il faire pour éviter ce péché?

R. Fuir l'oisiveté et les mauvaises compagnies.

Leçon XVII.

Des quatre derniers commandements.

Le septième commandement défend de prendre le bien d'autrui, soit en cachette et par artifice, soit par force et à découvert, comme nous ne voudrions pas que l'on nous prît ce qui est à nous. Si nous avons pris quelque chose, il faut le rendre, autrement le péché ne nous seroit pas pardonné. Si nous avons besoin de quelque chose, il faut le gagner par notre travail, ou le demander en aumône. Le huitième commandement défend de porter faux témoignage en justice, d'accuser personne à faux, de publier le mal des autres qui n'est pas connu, s'il n'est nécessaire de le dire pour un plus grand bien. Il défend aussi toute sorte de mensonge, principalement celui qui porte préjudice à quelqu'un. Le neuvième défend de désirer aucun plaisir déshonnête, hors le mariage, ni même de s'entretenir volontairement dans ces sortes de pensées. Le dixième défend de désirer le bien d'autrui, si ce n'est pour l'acquérir légitimement, comme nous trouverions bon que l'on désirât le nôtre. Les mauvais désirs sont la source de tous péchés, et nous ne faisons mal que par l'amour déréglé de l'honneur, de l'argent, ou du plaisir.

Demande. Pourquoi n'est-il pas permis de prendre le bien d'autrui?

Réponse. C'est que nous ne voudrions pas que l'on prît le nôtre.

D. Est-ce mal fait de le prendre par adresse?

R. Oui, c'est dérober.

D. Est-il permis de retenir ce qui a été pris?

R. Non, il le faut restituer au plutôt.

D. Le faux témoignage n'est-il défendu qu'en justice?

R. Il est toujours défendu d'accuser les innocents.

D. Est-il permis de parler du mal que quelqu'un ait fait?

R. Non, s'il n'y a grande nécessité d'en parler.

D. Est-il permis de mentir?

R. Non, il faut toujours dire la vérité.

D. Que défend le neuvième commandement?

R. Le désir des plaisirs déshonnêtes.

D. Le dixième?

R. Le désir du bien d'autrui.

D. Pourquoi ces désirs sont-ils défendus?

R. Parce qu'ils sont la source de la plupart des péchés.

Leçon XVIII.

Des trois premiers commandements de l'Eglise.

L'Eglise est notre mère; c'est pourquoi nous sommes obligés à lui obéir, et à observer les commandements qu'elle nous a faits pour nous faire garder plus aisément les commandements de Dieu. On en compte six pour l'ordinaire. 1. Les dimanches messe ouiras, et fêtes de commandement. 2. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an. 3. Ton créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement. 4. Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement. 5. Quatre temps, vigile jeûneras, et le carême entièrement. 6. Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement. Le premier commandement est d'entendre la messe. Si l'on ne

peut assister à tout l'office, ni à la messe solennelle les jours consacrés à Dieu, l'église veut que l'on entende au moins une messe basse toute entière, et avec une grande attention. Le second est de confesser tous ses péchés à son propre Prêtre, au moins une fois l'année. Il est rare que l'on passe un aussi long-temps sans avoir besoin de pénitence; et ceux qui après avoir fait de grands péchés ne cherchent point à rentrer en grâce avec Dieu, ne méritent pas le nom de Chrétiens. Le troisième est de recevoir la sainte communion du corps de Jésus-Christ au moins une fois l'année, vers la fête de Pâques, chacun en sa paroisse. Ce n'est pas qu'il ne soit très bon de communier plus souvent; et l'Eglise désireroit qu'à chaque messe tous les assistants communiassent. Ces deux commandements n'obligent point avant l'âge de discrétion, où l'on n'est pas capable de discerner le bien et le mal.

Demande. Pourquoi faut-il observer les commandements de l'Eglise?

Réponse. Parce que l'église est notre mère.

D. Dites ses commandements?

R. Les dimanches messe ouiras, etc.

D. A quoi donc est-on obligé les dimanches tout au moins?

R. A entendre la messe.

D. Est-ce assez d'y assister?

R. Non, il faut prier Dieu avec attention.

D. Est-on obligé de se confesser quelquefois?

R. Oui, au moins une fois l'année.

D. Pourquoi cela?

R. Pour ne pas croupir trop long-temps dans le péché.

D. Faut-il communier souvent?

R. Oui, l'Eglise le désire ainsi.

D. Mais à quoi est-on obligé?

R. A communier au moins une fois l'année.

D. En quel temps?

R. A Pâques.

D. A quel âge est-on obligé à ces deux commandements?

R. Quand on commence à discerner le bien et le mal.

Leçon XIX.

Des trois autres commandements de l'Eglise.

Outre les Dimanches, il y a plusieurs jours consacrés à Dieu, que nous appelons fêtes. On y fait la mémoire des mystères de la religion, ou de quelques Saints. Les deux principales fêtes sont Pâques et la Pentecôte. Pâques est le jour de la résurrection de Jésus-Christ. La Pentecôte, le jour de la descente du saint-Esprit. Noël est le jour de la naissance de Jésus-Christ. Les Rois ou l'Epiphanie, le jour qu'il fut adoré par les Mages, que nous appelons les trois Rois. Il y a aussi plusieurs fêtes en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, des Apôtres, et de quelques autres Saints, suivant les coutumes des Eglises. Il faut être fort soigneux, à chaque fête, de s'instruire du mystère, ou de l'histoire du Saint. Le cinquième commandement de l'Eglise est de jeûner le carême entier, les quatre temps et les vigiles. Le carême est de quarante jours avant la fête de Pâques pour nous y préparer. Le quatre-temps sont les quatre saisons de l'année, en chacune desquelles nous jeûnons trois jours en une semaine. Les vigiles

sont les veilles de certaines fêtes. Le jeûne consiste à ne point manger avant midi, et ne faire qu'un repas. Le sixième commandement est de ne point manger de chair le vendredi ni le samedi en mémoire de la passion et de la sépulture de notre Seigneur. On observe la même abstinence tous les jours de jeûne.

Demande. Qu'est-ce que les fêtes?

Réponse. Des jours consacrés à Dieu.

D. A quelle occasion?

R. En mémoire des mystères ou des Saints.

D. Quelles sont les deux principales?

R. Pâques et la Pentecôte.

D. Qu'est-ce que Pâques?

R. Le jour de la résurrection de notre Seigneur.

D. Et la Pentecôte?

R. Le jour de la descente du Saint-Esprit.

D. Qu'est-ce que Noël?

R. La naissance de notre Seigneur.

D. Et l'Epiphanie?

R. L'adoration des Mages ou des Rois.

D. De quoi se doit-on instruire aux jours de fêtes?

R. Du mystère, ou de l'histoire du Saint.

D. A quoi sert le Carême?

R. A nous préparer à la Pâque.

D. Qu'est-ce que les quatre-temps?

R. Trois jours de jeûne, en chacune des quatre saisons de l'année.

D. Comment doit-on jeûner?

R. En ne faisant qu'un repas, et après midi.

D. Pourquoi garde-t-on l'abstinence de la viande les vendredis et les samedis?

R. En mémoire de la passion de notre Seigneur;

Leçon XX.

Des Sacrements.

Nous ne pouvons accomplir les commandements de Dieu par nos propres forces, la grâce nous est nécessaire; et il nous la donne ordinairement par certains signes sensibles, que nous appelons Sacrements. Ainsi dans le Baptême, en même temps que l'eau lave le corps au-dehors, en même temps la grâce purifie l'ame au-dedans. Quiconque a reçu un Sacrement avec la foi et les autres dispositions nécessaires, est assuré, autant qu'on le peut être en cette vie, qu'il a la grâce de Dieu, qui est le plus grand de tous les biens. C'est Jésus-Christ qui a institué tous les Sacrements, afin de nous appliquer à chacun en particulier les mérites de son sang et de sa mort, et il en a institué pour tous les besoins de la vie spirituelle. Le Baptême nous y fait entrer, et renaître par l'eau et le Saint-Esprit; la Confirmation nous fait croître et nous fortifie; l'Eucharistie nous nourrit; la Pénitence guérit les maladies spirituelles; l'Extrême-Onction nous fortifie à l'article de la mort; l'Ordre donne à l'église des ministres pour la gouverner et la servir; le Mariage lui fournit des sujets pour la faire durer autant que le monde. Voilà les sept Sacrements.

Demande. Qu'est-ce que les Sacrements?

Réponse. Ce sont des signes sensibles de la grâce de Dieu.

D. La grâce nous est-elle nécessaire?

R. Oui, sans la grâce nous ne pouvons faire aucun bien.

D. C'est donc un grand bien de recevoir dignement les Sacrements?

R. C'est le plus grand bien de cette vie.

D. Qui a institué les Sacrements?

R. Notre Seigneur Jésus-Christ.

D. Pourquoi les a-t-il institués?

R. Pour nous appliquer les mérites de son sang.

D. Combien y a-t-il de Sacrements?

R. Il y en a sept.

D. Dites-les?

R. Le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Leçon XXI.

Du Baptême.

Personne ne peut entrer au Royaume de Dieu, sans renaître par l'eau et le Saint-Esprit. Car tous les hommes sont morts en Adam par le péché originel; et tous ceux qui sont baptisés, reçoivent la vie en Jésus-Christ. Le baptême est donc nécessaire à tous, même aux enfants qui viennent de naître. Que si l'on baptise un homme en âge de raison, tous ses péchés lui sont remis, tant ceux qu'il a commis, que celui qu'il a apporté en naissant : mais il faut qu'il soit bien instruit de la religion; qu'il la croie et en fasse profession publique; qu'il renonce à Satan, à ses œuvres et à ses pompes; qu'il promette de changer de vie, et de garder les commandements de Dieu. Si c'est un enfant que l'on baptise, le parrain et la marraine qui le présentent au baptême, répondent et promettent pour lui. Le baptême se fait en versant de l'eau sur celui que l'on

baptise, et en disant en même-temps : Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Il se doit faire, autant qu'il se peut, à l'Eglise par un Prêtre, et avec toutes les cérémonies ; mais en cas de nécessité, toute personne peut baptiser. On ne réitère point le baptême, et chacun n'est baptisé qu'une fois.

Demande. Le baptême est-il nécessaire?

Réponse. Oui, pour entrer au royaume de Dieu.

D. Comment est-ce que l'on baptise?

R. On verse de l'eau sur le baptisé, en disant certaines paroles.

D. Quelles paroles?

R. Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

D. Que fait ce Sacrement?

R. Il efface tous les péchés.

D. Mais quels péchés peut avoir fait un enfant qui vient de naître?

R. Il a le péché originel.

D. D'où vient ce péché?

R. Du péché d'Adam, qui a passé à toute sa race.

D. Que doit faire celui que l'on baptise en âge de raison?

R. Croire la doctrine chrétienne, et la professer.

D. A quoi doit-il renoncer?

R. Au démon, à ses œuvres et à ses pompes.

D. Que doit-il promettre?

R. De garder les commandements de Dieu.

D. Comment les enfants peuvent-ils faire tout cela?

R. Le parrain et la marraine le font pour eux.

D. Peut-on rebaptiser?

R. Non, on ne baptise qu'une fois.

Leçon XXII.

De la Confirmation.

Les nouveaux baptisés doivent recevoir le Sacrement de confirmation; mais comme ce Sacrement n'est pas absolument nécessaire, on le diffère jusqu'à ce que les enfants soient suffisamment instruits. Les pères et mères sont obligés d'instruire avec grand soin leurs enfants de toute la doctrine chrétienne, de les envoyer à l'église et aux écoles, selon leur commodité, pour y apprendre le catéchisme; et si leurs enfants se perdent par ignorance, ils en répondent devant Dieu. Les enfants aussi, de leur côté, sont obligés de s'appliquer à ces instructions, et de les retenir toute leur vie. Ceux qui sont instruits doivent être présentés à l'Evêque; car il n'y a que lui qui ait le pouvoir de confirmer; il étend les mains sur eux, en invoquant le Saint-Esprit, puis il marque sur leur front le signe de la croix avec l'onction du saint crême composé d'huile et de baume. L'effet de ce Sacrement est de nous rendre parfaits Chrétiens, pour ne point rougir de la croix de Jésus-Christ, résister courageusement aux tentations, et être prêts à souffrir pour Dieu. C'est pour le montrer, que l'évêque frappe les confirmés sur la joue. On ne donne la confirmation qu'une fois, non plus que le baptême.

Demande. Quand doit-on donner aux enfants la confirmation?

Réponse. Quand ils sont suffisamment instruits.

D. Qui doit prendre soin de les instruire?

R. Les pères et les mères y sont obligés.

D. Et les enfants à quoi sont-ils obligés?

R. A bien écouter les instructions, et à les bien retenir.

D. Qui a le pouvoir de confirmer?

R. Il n'y a que l'Evêque.

D. Comment fait-il?

R. Il étend les mains en invoquant le Saint-Esprit.

D. Que fait-il encore?

R. Il fait le signe de la croix sur le front, avec le saint crême.

D. Que signifie tout cela?

R. Que par ce Sacrement nous recevons le Saint-Esprit pour être parfaits Chrétiens.

D. En quoi consiste cette perfection?

R. A résister aux tentations, et à souffrir tout pour Jésus-Christ.

D. Peut-on recevoir plusieurs fois la confirmation?

R. Non, on ne la reçoit qu'une fois.

Leçon XXIII.

De l'Eucharistie.

L'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'il nous donne sous les espèces ou apparences du pain et du vin pour la nourriture de nos ames. Ce Sacrement est consacré et distribué au saint sacrifice de la messe, qui est la représentation du sacrifice de la croix, par lequel Jésus-Christ s'est offert une fois à son père pour les péchés de tous les hommes. Tous les sacrifices de l'ancienne loi étoient les figures de celui de la croix; et la Messe que nous célébrons, suivant l'instruction de Jésus-Christ, renouvelle tous les jours la

mémoire de ce grand sacrifice, et nous en applique la vertu. Le prêtre raconte comment Jésus-Christ institua ce Sacrement la veille de sa passion, et répète ses paroles, par lesquelles le pain et le vin sont aussitôt changés en son corps et en son sang, sans qu'au dehors il paroisse rien de ce changement, que nous ne connoissons que par la foi. Ainsi, quoique nous ne voyions que du pain et du vin comme auparavant, nous croyons fermement que Jésus-Christ y est d'une manière miraculeuse; en sorte qu'il est tout entier sous chacune des deux espèces et sous chaque partie comme sous le tout, sans être divisé ni multiplié, et sans cesser d'être au Ciel.

Demande. Qu'est-ce que le Sacrement de l'Eucharistie?

Réponse. C'est le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.

D. Pourquoi nous est-il ainsi donné?

R. Pour être la nourriture de nos ames.

D. Où se fait cette merveille?

R. Au sacrifice de la messe.

D. Qu'est-ce que la messe?

R. C'est la représentation du sacrifice de la croix.

D. Quel miracle y arrive-t-il?

R. Que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

D. Comment se fait ce changement?

R. Par les paroles de Jésus-Christ que le Prêtre prononce.

D. Mais nous voyons toujours du pain et du vin comme devant?

R. C'est que les espèces y demeurent.

D. Comment connoissons-nous donc que Jésus-Christ y est?

R. Par la foi, parce qu'il l'a dit.

Leçon XXIV.

De la Communion.

On ne peut vivre sans manger, ni se bien porter sans manger souvent. Ainsi on ne peut avoir la vie spirituelle, qui est la grâce, sans recevoir quelquefois la sainte eucharistie; et plus on communie souvent, plus cette vie est forte et vigoureuse. Mais d'ailleurs les morts ne peuvent prendre de nourriture; et celle qui profite aux personnes saines, nuit aux malades. Ainsi pour communier utilement, il faut être exempt de péché mortel, et dans de bonnes dispositions. Les principales sont, croire fermement tous les mystères de la religion, et particulièrement celui-ci; ne vouloir mal à personne, être parfaitement réconcilié avec tous ses ennemis. Quiconque reçoit indignement ce Sacrement, boit et mange sa condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur d'avec les viandes communes. C'est pourquoi on ne le donne aux enfants qu'après qu'ils ont acquis l'âge de discrétion, et qu'ils sont bien instruits. On appelle ce Sacrement viatique, quand on le donne aux malades près de mourir, pour être comme leur provision pour le grand voyage qu'ils vont faire.

Demande. Est-il nécessaire de recevoir la sainte eucharistie?

Réponse. Oui, puisque c'est notre nourriture spirituelle.

D. Qu'arrive-t-il à une ame qui la reçoit rarement?

R. Cette ame demeure faible et languissante.

D. Mais la communion profite-t-elle à tout le monde?

R. Elle ne profite qu'à ceux qui sont bien disposés.

D. Quelles dispositions sont nécessaires?

R. Premièrement être en état de grâce.

D. Pourquoi le péché mortel nuit-il à la communion?

R. Parce qu'un mort ne peut prendre de nourriture.

D. Dites les autres dispositions?

R. La foi, toutes les vertus, et particulièrement la charité envers le prochain.

D. Est-ce un grand mal de communier indignement?

R. C'est manger sa condamnation.

D. Qu'est-ce que le viatique?

R. C'est la communion que l'on donne aux mourants.

Leçon XXV.

Du Sacrement de Pénitence.

Après le baptême et la confirmation, les Chrétiens ne devroient avoir besoin que de l'eucharistie jusqu'à la mort; mais il n'y en a guères qui ne tombent dans des péchés mortels qui tuent l'ame, en éteignant la charité, et qui méritent la mort éternelle; et pour guérir un si grand mal, il n'y a point d'autre remède, après le baptême, que le Sacrement de pénitence. Celui qui veut le recevoir, doit premièrement se repentir de ses péchés, et en avoir une véritable douleur, fondée sur la foi et sur la crainte de Dieu, avec une ferme résolution de se corriger, qui exclue tout-à-fait la volonté de

pécher, ce qui renferme un commencement d'amour de Dieu, et cette douleur qui brise le cœur du pénitent s'appelle contrition. Il faut ensuite se confesser à un prêtre, lui déclarant naïvement tous les péchés dont on se sent coupable; puis accomplir fidèlement la peine que le Prêtre impose pour satisfaction des péchés. Il y a donc trois choses nécessaires de la part du pénitent, la contrition, du moins imparfaite, la confession et la satisfaction. Les peines que l'on impose sont d'ordinaire les trois sortes de bonnes œuvres, la prière, le jeûne et l'aumône, et elles doivent être proportionnées à la qualité du péché et à la force du pénitent.

Demande. A qui le Sacrement de pénitence est-il nécessaire?

Réponse. A ceux qui ont fait quelque péché mortel après le baptême.

D. Qu'est-ce que le péché mortel?

R. C'est le péché qui rend digne de la mort éternelle.

D. Que doit faire le pécheur pour recevoir ce Sacrement?

R. Etre contrit, se confesser et satisfaire.

D. Qu'est-ce que la contrition?

R. C'est la douleur d'avoir péché, avec la résolution de s'en corriger.

D. Peut-on haïr le péché sans aimer Dieu?

R. Il doit y avoir au moins quelque commencement d'amour.

D. Comment doit-on se confesser?

R. Sans rien céler ni rien déguiser.

D. Qu'est-ce que la Satisfaction?

R. C'est l'accomplissement de la peine imposée par le Prêtre.

D. Quelles sont ces peines pour l'ordinaire?
R. Des prières, des jeûnes et des aumônes.

Leçon XXVI.

Suite de la Pénitence.

Après que le pénitent s'est confessé et qu'il a promis de satisfaire, le Prêtre doit l'absoudre, s'il lui voit des marques suffisantes de conversion, sinon il doit lui refuser l'absolution, sous peine de se damner avec le pécheur : s'il doute qu'il soit bien converti, il doit différer. L'absolution bien reçue efface les péchés, quels qu'ils soient. Quant aux moindres péchés, que l'on appelle véniels, et qu'il est comme impossible d'éviter entièrement pendant la vie, ils peuvent être remis par la prière, l'aumône et les bonnes œuvres. Mais quelque petits que ses péchés nous paroissent, il faut toujours avoir grand soin de nous en purifier, et de les éviter. Les fidèles qui sont morts chargés de quelques péchés véniels, ou de quelques restes de satisfaction qu'ils doivent pour les péchés pardonnés, ceux-là souffrent en l'autre vie une peine que nous appelons le purgatoire; mais ils sont délivrés ou soulagés par les prières des vivants. L'Eglise accorde quelquefois des indulgences, qu'elle attache à certaines bonnes œuvres, pour nous donner moyen de suppléer au défaut de nos satisfactions.

Demande. Le Prêtre est-il obligé de donner l'absolution à celui qui se confesse?

Réponse. Non, s'il ne juge qu'il ait une véritable contrition.

D. Quel mal fait-il, s'il l'absout légèrement?

R. Il se charge du même pêché.

D. Le Sacrement de pénitence est-il nécessaire pour effacer les péchés véniels?

R. Non, il y a encore d'autres moyens.

D. Qui sont-ils?

R. La prière, l'aumône et les bonnes œuvres.

D. Qu'est-ce que le purgatoire?

R. C'est la peine de ceux qui sont morts chargés envers Dieu de quelques dettes.

D. Quelles sont ces dettes?

R. Des péchés véniels ou des restes de satisfaction.

D. Comment pouvons-nous les soulager?

R. En priant pour eux.

D. Qu'est-ce que les indulgences?

R. Une grâce que l'Eglise nous fait pour suppléer aux défauts des satisfactions.

Leçon XXVII.

De l'Extrême-Onction.

L'Extrême-Onction donne aux malades la grâce de bien mourir. Elle efface les péchés véniels, et guérit l'ame de la foiblesse qui reste des autres péchés, quoique pardonnés. Elle fortifie le malade contre les tentations, qui sont plus violentes à la mort, et peut même rendre la santé corporelle, s'il est expédient pour le malade. Ce sont les Prêtres qui administrent ce Sacrement, avec de l'huile bénite exprès par l'Evêque. On fait sept onctions; cinq pour les cinq sens; aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux mains; une aux reins ou à la poitrine, pour la concu-

piscence; une aux pieds; et à chaque onction le Prêtre prie Dieu de remettre au malade les péchés qu'il a commis par chaque partie de son corps. Il faut que le malade soit en état de grâce pour profiter de ce Sacrement; et il est bon qu'il le reçoive avec connoissance, quoiqu'on ne le donne qu'aux malades, et lorsqu'ils sont en péril de mort.

Demande. Quelle est la grâce propre de l'Extrême-Onction?

Réponse. La grâce de bien mourir.

D. Quels péchés efface-t-elle?

R. Les péchés véniels et les restes des autres péchés.

D. Qui sont les Ministres de ce Sacrement?

R. Les Prêtres.

D. A qui le doit-on donner?

R. Aux malades qui sont en danger de mourir.

D. Doit-on attendre à l'extrémité?

R. Non, afin que le malade soit mieux disposé.

D. Pourquoi fait-on plusieurs onctions?

R. Pour marquer les péchés commis par les différentes parties du corps.

D. Avec quoi fait-on ces onctions?

R. Avec de l'huile bénite par l'Evêque.

Leçon XXVIII.

De l'Ordre.

Le Sacrement d'Ordre donne à l'Eglise des Ministres publics et des Pères spirituels qui tiennent la place des Apôtres et des disciples de Jésus-Christ pour perpétuer l'œuvre de Dieu jusqu'à la fin des siècles. La grâce de ce Sacrement ne sanctifie pas seulement ceux qui le

reçoivent, elle leur donne encore le pouvoir de sanctifier les autres en leur conférant les sacrements. Mais il n'y a que l'Evêque qui puisse les donner tous; les Prêtres qui sont institués pour le soulager, ne peuvent conférer ni la confirmation ni l'ordre. Les Diacres sont établis pour servir l'Evêque et les Prêtres, dans leurs fonctions, et pour avoir soin des pauvres. Ces ordres sont les principaux. Il y en a cinq au-dessous, institués pour le soulagement des Diacres. Ce sont ceux des Soudiacres, des Acolytes destinés à suivre l'Evêque, et dans l'Eglise à porter le luminaire, des Lecteurs, des Exorcistes et des Portiers. On compte donc en tout sept ordres, quatre moindres et trois plus grands ou sacrés, qui sont le soudiaconat, le diaconat et le sacerdoce, qui comprend la prêtrise et l'épiscopat. Il faut passer par tous ces degrés pour arriver au sacerdoce. Le premier degré est la tonsure, qui n'est point un ordre, mais une sainte cérémonie pour donner l'habit ecclésiastique à un laïque, et le faire passer au rang des clercs : car on appelle clercs tous ceux qui sont destinés au service de l'Eglise; et laïques, tout le reste du peuple Chrétien.

Demande. Quelle est la grâce du Sacrement de l'Ordre?

Réponse. Il donne le pouvoir de conférer les Sacrements, ou de rendre quelque service public à l'Eglise.

D. Qui sont ceux qui reçoivent cette grâce toute entière?

R. Ce sont les Evêques.

D. Ils peuvent donc donner tous les Sacrements?

R. Oui, même la Confirmation et l'Ordre.

D. Les Prêtres ne peuvent-ils pas conférer ces deux Sacrements?

R. Non, ils sont réservés à l'Evêque.

D. Quel est le devoir des Diacres?

R. De servir le Prêtre et l'Evêque dans leurs fonctions.

D. Qui sont les autres ordres?

R. Soudiacres, Acolytes, Lecteurs, Exorcistes et Portiers.

D. Combien y en a-t-il en tout?

R. Il y en a sept.

D. Qui sont les ordres sacrés?

R. Le soudiaconat, le diaconat et la prêtrise.

D. Peut-on devenir prêtre d'abord?

R. Non, il faut passer par tous les autres degrés.

D. Qu'est-ce que la tonsure?

R. Une cérémonie pour prendre l'habit ecclésiastique.

D. Que produit-elle?

R. Que de Laïque on devient Clerc.

Leçon XXIX.

Du Mariage.

Dieu ayant créé le premier homme, lui donna une femme pour compagne et pour aide, et d'eux il a fait naître tous les autres hommes : ainsi il institua le mariage. Le péché en avoit corrompu l'usage; mais Jésus-Christ l'a réduit à son premier état, et en a fait un sacrement, y attachant des grâces particulières. C'est donc l'union d'un seul homme avec une seule femme, qui ne peut être rompue que par la mort. Ils doivent s'aimer comme s'ils n'avoient qu'un même corps à deux

ames, se secourir l'un l'autre dans tous les travaux de la vie, et prendre soin des enfants qui leur viennent, afin qu'ils continuent après eux de servir Dieu sur la terre. Cette union du mari et de la femme est l'image de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise. Or, quoique le mariage soit très saint, l'état de la continence parfaite est plus excellent. Les personnes mariées sont partagées entre Dieu et le monde, par le soin de leurs familles; les vierges et les veuves sont libres pour se donner tout à Dieu. Mais la continence parfaite est une grâce singulière qui n'est pas donnée à tous.

Demande. Qui a institué le mariage?

Réponse. Dieu même, au commencement du monde.

D. Qui l'a établi dans sa pureté?

R. Jésus-Christ, qui en a fait un Sacrement.

D. Que représente-t-il?

R. L'union de Jésus-Christ avec son Eglise.

D. Quelle est la grâce de ce Sacrement?

R. Que le mari et la femme s'aiment comme s'ils n'étoient qu'un.

D. Que s'ensuit-il de là?

R. Qu'ils s'aident l'un l'autre dans tous leurs besoins.

D. Que doivent-ils faire pour leurs enfants?

R. En avoir grand soin, et les élever en la crainte de Dieu.

D. Y a-t-il un état plus parfait que le mariage?

R. Oui, l'état de continence parfaite.

D. En quoi est-il meilleur?

R. Parce qu'il laisse plus de liberté de servir Dieu.

D. Tout le monde est-il capable de cette perfection?

R. Non, c'est un don singulier de Dieu.

FIN DU PETIT CATÉCHISME.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

Dieu ayant crée l'Homme, le met dans le Paradis terrestre, et lui défend de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal.

VITTORIO EMANUELE BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

CATÉCHISME HISTORIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

Leçon première.

De la Création.

Dieu a créé le ciel et la terre, toutes les choses que nous voyons, et toutes celles que nous ne voyons pas, en un mot tout le monde. Il l'a créé de rien, sans matière, par lui-même, sans aide et sans instruments, par sa simple parole et par sa pure volonté, sans autre motif que sa gloire. Il ne l'a pas fait tout à la fois, comme par nécessité, mais en six jours, et en tel ordre qu'il lui a plu. Le premier jour il fit la lumière; le second il fit le ciel; le troisième jour il sépara le ciel et la terre, et fit sortir de la terre les arbres et toutes les plantes; le quatrième jour il fit le soleil, la lune et les étoiles, le cinquième jour il fit les poissons et les oiseaux; le sixième il fit sortir de la terre toutes les autres bêtes; puis il fit l'homme séparément pour commander à tout le reste (*a*). Le septième jour Dieu se reposa, ayant achevé son ouvrage, c'est-à-dire, qu'il cessa de produire des créatures nouvelles. Quand Dieu fit l'homme, il tint conseil en lui-même, et dit : Faïsons l'homme à

(*a*) V. S. Aug. Tract. 20. in Jo. 2.

notre image et à notre ressemblance (*a*). Alors il forma le corps avec de la terre, puis lui inspira un souffle de vie, c'est-à-dire, qu'il créa tout exprès une ame spirituelle et immortelle pour l'unir à ce corps. C'est cette ame raisonnable qui est l'image de Dieu, parce-qu'elle est un esprit comme lui, capable comme lui de connoître et de vouloir, et capable de connoître Dieu même et de l'aimer. Car Dieu est un esprit infini, fécond en lui-même par sa connoissance et par son amour. Dieu ayant fait l'homme, fit aussi la femme pour être sa compagne (*b*); et il la fit d'une des côtes de l'homme, afin que l'homme et la femme s'aimassent parfaitement, et fussent unis comme s'ils n'avoient qu'un corps. Ce fut alors que Dieu institua le mariage; car il bénit l'homme et la femme, et il leur dit de croître et de multiplier (*c*); de remplir la terre, s'en rendre les maîtres, et commander à tous les animaux, les poissons et les oiseaux, et il leur donna pour nourriture les fruits des arbres et toutes les plantes. Le premier homme fut nommé Adam, et la première femme Ève. Dieu les mit dans le paradis terrestre, qui étoit un jardin délicieux, planté de toutes sortes de beaux arbres, et arrosé de quatre fleuves. Ils étoient tout nus sans en avoir honte, parce qu'ils ne voyaient rien en eux qui ne fût l'ouvrage de Dieu, et par conséquent très bon. Ils ne manquoient de rien, et ne souffroient aucune incommodité; n'étoient point sujets aux maladies, et ne devoient point mourir, pourvu qu'ils ne mangeassent point du fruit d'un arbre que Dieu leur avoit défendu; c'étoit la seule marque d'obéissance qu'il leur demandoit. Ils conver-

(*a*) Gen. 1. 26.
(*b*) Gen. 2. 27.
(*c*) Gen. 1. 28.

soient avec Dieu, et vivoient heureux. Dieu avoit aussi créé de purs esprits, qui sont les Anges, d'une nature plus excellente que l'homme.

Leçon II.

Du péché du premier homme.

Il y eut des Anges qui ne demeurèrent pas dans la vérité et la grâce où Dieu les avoit créés, mais qui se révoltèrent (*a*) contre lui. Il ne leur pardonna point, mais il les envoya dans l'enfer (*b*), où ils sont privés éternellement de la vue de Dieu, et tourmentés d'un feu éternel. Ce sont les démons ou les anges du diable, qui s'occupent continuellement à tenter les hommes, d'où vient qu'on donne aussi à leurs chefs le nom de Satan (*c*). Un de ces malins esprits, envieux du bonheur dont Adam et Eve jouissoient dans le paradis terrestre, prit le corps d'un serpent, s'approcha d'Eve, et lui dit: Pourquoi Dieu ne vous a-t-il pas permis de manger des fruits de tous les arbres de ce jardin? Il nous les a tous permis, dit la femme, hors le fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, qu'il nous a défendu de toucher, sous peine de la vie. Vous n'en mourrez point, dit le serpent, mais Dieu sait que sitôt que vous en aurez mangé, vous ouvrirez les yeux, et vous serez semblables à lui, connoissant le bien et le mal. La femme se laissa tenter par la beauté de l'arbre et du fruit : elle en prit, elle en mangea, et en donna à son mari, qui en mangea comme elle. Aussitôt ils ouvrirent les yeux et eurent honte de leur nudité, sentant une révolte en leur propre

(*a*) Joan. VIII. 44.
(*b*) 2. Petr. XI. 4.
(*c*) Apoc. XX, 2. Gen. III.

corps, qui n'étoit plus soumis à leur esprit comme devant. Ils firent des ceintures de feuilles de figuier pour se couvrir; puis entendant la voix de Dieu, qui se montroit à eux sous une forme sensible, ils se cachèrent; et comme ils virent leur péché découvert, ils voulurent s'excuser, l'homme sur la femme, et la femme sur le serpent. Alors Dieu maudit le serpent, c'est-à-dire, le démon qui s'en étoit servi pour tromper la femme, et déclara qu'il mettroit une inimitié éternelle entre eux, et que de la femme viendroit celui qui écraseroit la tête du serpent, c'est-à-dire, le Sauveur du monde, qui devoit venir un jour détruire la puissance du démon, et naître d'une femme sans coopération de l'homme : car Dieu le promit dès-lors pour consoler Adam dans sa misère. Cependant il condamna la femme à accoucher avec douleur, et à être sujette à son mari; et il condamna l'homme à labourer la terre, à manger son pain à la sueur de son visage, et à travailler toute sa vie, jusqu'à ce qu'il retournât à la terre d'où il étoit tiré. Ensuite il les chassa du paradis, et mit un Chérubin armé d'un glaive de feu, pour en garder l'entrée. Adam, par son péché, fut dépouillé de la sainteté et de la justice originelle en laquelle il avoit été créé; il devint sujet à la colère de Dieu, et captif du démon, à qui il s'étoit soumis. Il perdit tous les avantages du corps et de l'ame qu'il avoit auparavant : il fut exposé aux incommodités des saisons, aux bêtes cruelles ou venimeuses, à la faim, à la pauvreté, aux maladies et à la mort. Il tomba dans l'ignorance; il demeura plein de concupiscence, c'est-à-dire, de l'amour de lui-même, qui le détourna de Dieu, et le livra au désir des plaisirs sensibles et à toutes les autres passions, comme la colère, l'envie, la

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

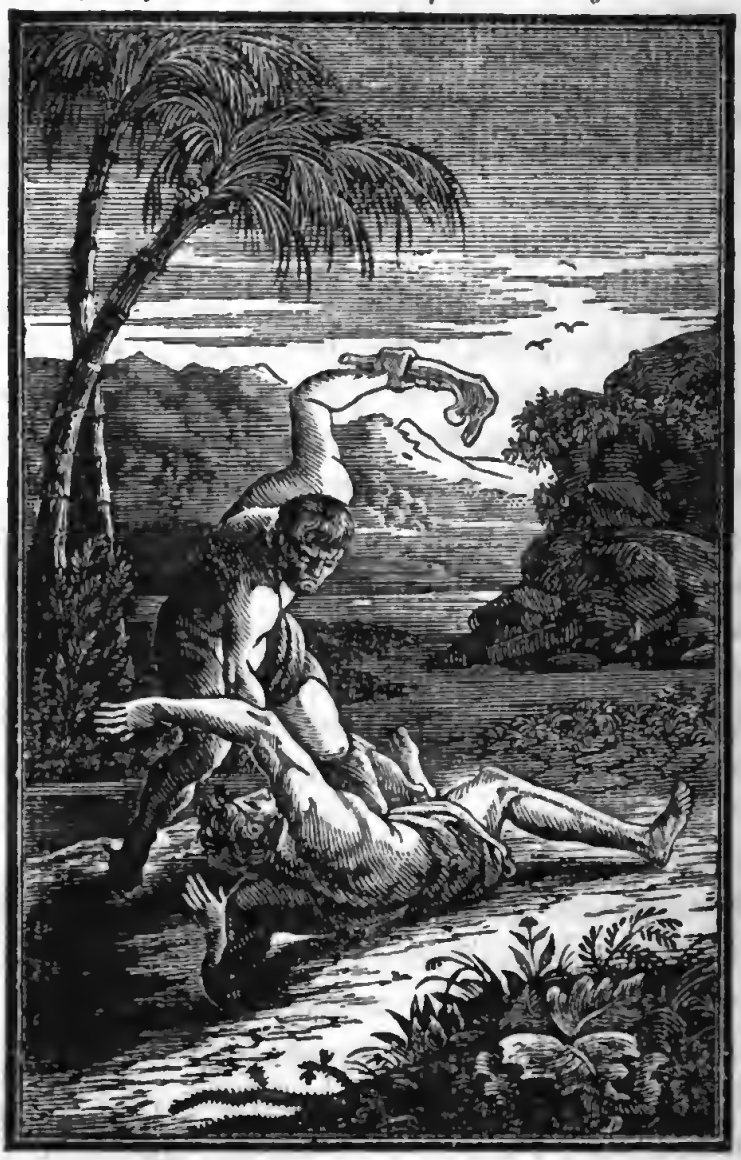

Caïn tue son frère Abel par envie.

EMANUELE III - BIBLIOTECA
NAPOLI

tristesse et la crainte, et le rendit capable de faire toute sorte de mal, et incapable de faire aucun bien utile au salut, et destiné après la mort à une autre mort éternelle, c'est-à-dire, aux tourments de l'enfer.

Leçon III.

De la corruption du genre humain, et du déluge.

Adam n'eut des enfants qu'après son péché, et sa femme ayant péché comme lui, leurs enfants naquirent dans la corruption, sujets aux mêmes misères, et chargés du péché qu'ils tiroient de leur origine. Il a passé à tous leurs descendants, et tous les hommes naissent tachés de ce péché que nous appelons originel, et qui les rend ennemis de Dieu, incapables de faire aucun bien, et dignes de l'enfer. Les premiers enfants d'Adam et d'Eve furent Caïn et Abel. Caïn tua son frère par envie. Dieu lui reprocha son crime (*a*), disant que le sang de son frère crioit vengeance contre lui, et il se jugea lui-même digne de mort; mais Dieu défendit de le tuer pour ne pas multiplier les meurtres. Les descendants de Caïn furent méchants; mais Adam eut un fils, nommé Seth, dont les enfants conservèrent la piété (*b*) et la connaissance de Dieu. Cette race s'étant mêlée avec l'autre par des alliances criminelles, se corrompit comme elle: tous les hommes s'écartèrent du chemin de la raison; et leur malice fut si grande, que Dieu résolut de les faire tous périr, comme s'il se fût repenti de les avoir créés. Il n'y eut que Noé, descendu de Seth, qui trouva grâce devant Dieu. Dieu l'avertit du dessein qu'il avoit de purger toute la terre par un déluge universel, et lui

(*a*) Gen. IV. (*b*) Gen. VI.

commanda de bâtir une arche, c'est-à-dire, un vaisseau carré et couvert de la forme d'un grand coffre, capable de contenir une couple de chaque espèce de bêtes et d'oiseaux, et de quoi les nourrir durant une année. Pendant que Noé bâtissoit l'arche, il exhortoit les hommes à faire pénitence, et les menaçoit du déluge, ce qui dura plus de cent ans; mais ils ne voulurent point le croire. Le temps étant venu (*a*), Dieu fit entrer Noé dans l'arche avec sa femme, ses trois fils et leurs femmes, et toutes sortes d'animaux terrestres et d'oiseaux: puis il ouvrit les réservoirs du ciel, et fit tomber une pluie épouvantable pendant quarante jours et quarante nuits; il fit aussi déborder les abîmes de la mer: en sorte que la terre fut inondée, et que l'eau surpassa de vingt pieds les plus hautes montagnes. Tous les hommes et tous les animaux furent noyés (*b*); il n'y eut que Noé et sa famille de sauvés, c'est-à-dire, huit personnes seulement. L'arche étoit une figure de l'Eglise, où se sauve un petit nombre d'élus, tandis que tous les autres hommes périssent dans leurs péchés.

Leçon IV.

De la loi de nature.

Noé sortit de l'arche par l'ordre de Dieu (*c*), un an après qu'il y fut entré, et en sortant il lui offrit un sacrifice pour le remercier de l'avoir sauvé avec tant de bonté. Dieu eut agréable le sacrifice de Noé; il lui promit qu'il n'enverroit plus de déluge sur la la terre, que les saisons reprendroient leur cours ordinaire. Il lui

(*a*) Gen. VIII.
(*b*) 1. Pet. III. 20.
(*c*) Gen. VII.

donna sa bénédiction et à ses enfants, pour les faire multiplier et leur soumettre tous les animaux ; même il permit d'en tuer pour les manger, mais il leur défendit expressément de tuer les hommes. Quiconque, dit-il (*a*), répandra le sang humain, son sang sera répandu ; car l'homme est fait à l'image de Dieu. Les trois fils de Noé étoient (*b*) Sem, Cham et Japhet, qui repeuplèrent le monde. Ainsi tous les hommes sont frères, et obligés de s'aimer. Mais la nature devint beaucoup plus foible depuis le déluge. Au lieu que les hommes vivoient près de mille ans, leur âge se réduisoit, petit à petit, à cent ou deux cents ans, et ils devinrent encore plus méchants que devant. Il fallut partager les biens et les terres, parce qu'ils ne pouvoient s'accorder à en jouir ensemble : de là vinrent les pillages, les guerres, les servitudes. Chacun ne cherchoit qu'à se donner du plaisir, boire, manger et satisfaire tous ses désirs, sans règle et sans mesure ; et pour les contenter plus librement, mépriser l'autorité des pères et des anciens, et même assujétir ses frères et ses égaux ou par force ou par artifice. Au lieu d'honorer le vrai Dieu, ils adoroient des créatures, soit les hommes les plus puissants, soit les astres ou d'autres choses visibles. Ainsi commença l'idolâtrie. En tout cela ils faisoient contre leur conscience et contre la lumière de la raison, qui dit à tous les hommes, qu'ils ne doivent rien adorer qui leur soit égal ou moindre qu'eux, mais seulement leur créateur ; qu'ils doivent honorer leurs pères et leurs mères ; qu'ils doivent garder l'institution du mariage ; ne se point nuire les uns aux autres, ni en leur personne, ni en leurs biens, ni en leur réputation ; dire toujours la

(*a*) Gen. IX. 6. (*b*) Gen. X.

vérité, et modérer leurs désirs. La raison dicte tout cela aux hommes qui la veulent écouter, et c'est ce qui s'appelle la loi de nature. Il y eut toujours des Saints qui l'observèrent, comme Job, Melchisédech, et quelques autres marqués dans l'Ecriture, sans ceux que nous ne connoissons pas. Job étoit un Prince fort riche et fort vertueux. Dieu permit que le démon lui ôtât tous ses biens, ses enfants, sa santé, et le réduisit à la dernière misère, pour donner un grand exemple de patience.

Leçon V.

Du Patriarche Abraham

Comme le monde se corrompit toujours de plus en plus, la vraie religion, c'est-à-dire, la connoissance de Dieu et l'observation de loi de nature, ne restoit plus qu'en quelque peu de saints personnages (*a*), principalement de la postérité de Sem et de la branche d'Héber. Mais l'idolâtrie gagnoit même cette famille, quand Dieu y choisit un homme (*b*), avec qui il fit une alliance particulière, afin de s'en servir pour conserver sur la terre la connoissance de la vérité et la pratique de la vertu. Ce fut Abraham. Dieu lui commanda de quitter ses parents et le lieu de sa naissance, de passer l'Euphrate, et de venir dans la terre de Chanaan, et lui promit de faire sortir de lui un grand peuple, dont la multitude seroit aussi innombrable que les étoiles du ciel et les grains de sable de la mer. En ta race, ajouta-t-il, seront bénites toutes les nations de la terre : ce qui signifioit que de sa postérité devoit naître le Sauveur du genre

(*a*) Jos. xxiv. (*b*) Gen. xii.

humain (*a*), ce Fils de la femme, qui écraseroit la tête du serpent. Abraham crut aux promesses de Dieu, et obéit à ses ordres (*b*). Aussi Dieu lui tint compte de sa foi, le protégea en toutes occasions, le combla de biens, et fit avec lui une alliance solennelle (*c*) et lui réitéra plusieurs fois les mêmes promesses; que de lui viendroit un grand peuple qui posséderoit la terre de Chanaan, et que par lui la bénédiction et la grâce se répandroient sur toute la terre. Dieu lui ordonna la circoncision pour marque de son alliance, parce que cette alliance étoit attachée au sang et à la génération. Enfin, après que la foi d'Abraham eut été long-temps exercée, lorsqu'il avoit déja cent ans et que sa femme Sara étoit aussi hors de l'âge d'avoir des enfants, et naturellement stérile (*d*), Dieu lui donna un fils qu'il nomma Isaac, et sur qui Dieu lui déclara que tomberoit l'effet de ses promesses, et non pas sur Ismaël, qu'Abraham avoit déja eu d'une autre femme. Quand Isaac fut devenu grand, pour éprouver davantage la foi d'Abraham, Dieu lui commanda de sacrifier ce cher fils. Il obéit sans réplique (*e*), et il avoit déja le bras étendu pour l'égorger, quand un Ange l'arrêta de la part de Dieu, lui déclarant qu'il étoit content de son obéissance (*f*), et lui renouvelant toutes ses promesses. Du temps d'Abraham vivoit Melchisédech (*g*), Roi de Salem, dont on ne sait ni le père ni la famille, mais seulement qu'il étoit sacrificateur du Dieu très haut, et qu'Abraham revenant un jour victorieux d'une guerre où il avoit

(*a*) Gen. xv. 16.
(*b*) Ps. civ. 14.
(*c*) Gen. xvii. 10.
(*d*) Gen. xxi.
(*e*) Gen. xxii.
(*f*) Gen. xiv. 18.
(*g*) Heb. viii.

défait quatre Rois, cet homme extraordinaire vint au-devant de lui, lui donna sa bénédiction, et offrit pour lui du pain et du vin. C'étoit une figure du Sauveur du monde, qui devoit être plus grand qu'Abraham, quoiqu'il dût naître de lui.

Leçon VI.

Des autres Patriarches.

Isaac imita la foi et la vertu de son père (*a*), et Dieu lui renouvela les mêmes promesses. Il vécut paisiblement dans une noble simplicité. Il eut deux fils jumeaux, Esaü et Jacob, dont Dieu choisit le dernier, et le prit en affection, laissant Esaü dans la malédiction générale des enfants d'Adam : aussi fut il méchant et impie (*b*) : Jacob au contraire fut fidèle à Dieu, vertueux et laborieux, doux et patient. Son père Isaac lui donna sa bénédiction, à laquelle les promesses de Dieu étoient attachées. Il voulut la donner à Esaü, mais Jacob usa d'artifice pour se l'attirer; et Isaac, quoiqu'il eût été surpris, la confirma, après s'en être aperçu, voyant que c'étoit l'ordre de Dieu. Jacob ayant reçu sa bénédiction si importante, se maria, et eut douze fils, qui sont les douze Patriarches, savoir : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Joseph et Benjamin. On appelle aussi Patriarches tous les anciens Pères et tous les Saints qui vécurent sous la loi de nature, comme (*c*) Adam, Abel, Seth, Henoch, Noé, Sem, Abraham. Dieu fit encore à Jacob les mêmes promesses qu'il avoit faites à son père et à son aïeul, et

(*a*) Gen. xxvi. 2.
(*b*) Rom. ix. 11.
(*c*) Gen. xxviii. 21.

le nomma Israël (*a*). Joseph lui étoit plus cher que tous ses autres enfants. Ils en furent envieux (*b*), et le vendirent à des marchands, qui le menèrent en Egypte (*c*) où Dieu prit soin de lui, et, par une aventure merveilleuse, le fit devenir favori du roi, qui lui donna tout son Royaume à gouverner. Ses frères furent contraints par la famine de venir en Egypte chercher des vivres (*d*): et Joseph, après les avoir mis en peine quelque temps, se fit connoître à eux, leur pardonna leur crime (*e*), et les fit venir en Egypte, avec leur père et toute leur famille, qui étoit de soixante et dix personnes. Jacob (*f*), en mourant, donna sa bénédiction à tous ses enfants, et leur prédit ce qui devoit arriver de plus considérable à leur postérité. Il dit à Juda (*g*), qu'il commanderoit à tous ses frères, et que le commandement demeureroit dans sa race jusqu'à ce que vînt celui qui devoit être envoyé, et qui seroit l'attente des nations, c'est-à-dire, le Sauveur du monde. Ainsi on commença à connoître qu'il descendroit non seulement de la race d'Abraham, par Isaac et par Jacob, mais encore de la famille de Juda.

Leçon VII.

De la servitude d'Egypte.

Dieu n'accomplit les promesses qu'il avoit faites à Abraham (*h*), qu'après plus de quatre cents ans : car ni lui ni les autres patriarches ne possédèrent point de

(*a*) Gen. xxxii. 28.
(*b*) Gen. xxxviii.
(*c*) Gen. xxxix.
(*d*) Gen. xliii.
(*e*) Gen. xlix.
(*f*) Gen. xlix.
(*g*) Ibid. 10.
(*h*) Act. vii. 5. Heb. xi. 6, 13.

terre dans le pays de Chanaan, ils n'y vécurent que comme des passagers, sous des tentes et des pavillons. Et quoique leurs enfants ne dussent pas demeurer en Egypte, ils y habitèrent plus de deux cents ans. C'est ainsi que Dieu exerçoit leur foi, et qu'eux-mêmes faisoient voir qu'ils attendoient un meilleur héritage que cette terre sensible (*a*). Pendant ce séjour d'Egypte, les enfants d'Israël multiplièrent prodigieusement, comme Dieu l'avoit promis à Abraham. Le roi d'Egypte craignit qu'ils ne se rendissent trop puissants. Pour les affoiblir et les empêcher de rien entreprendre, il résolut de les accabler de travaux; il leur faisoit faire de la brique et d'autres ouvrages de terre fort pénibles; il les faisoit travailler à de grands bâtiments, et il avoit mis sur eux des Intendants qui ne leur donnoient point de relâche, et les maltraitoient cruellement; il voulut même faire périr tous les enfants mâles, et il en fit jeter un grand nombre dans le fleuve du Nil. En cette misère, ils eurent recours à Dieu, qui écouta leurs cris et leurs plaintes, et résolut de les secourir en mémoire de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac et Jacob. Cette servitude étoit une image de la servitude du péché (*b*), où tout le genre humain gémissoit sous la puissance du démon, et qui ne devoit finir que quand Dieu enverroit le Sauveur du monde. Cependant (*c*) pour délivrer les Israélites, il se servit de Moïse, un grand personnage de la tribu de Lévi (*d*), qui avoit été nourri en Egypte par les soins de la fille du Roi, et instruit dans toutes sortes de sciences, puis s'étoit retiré dans l'Arabie déserte. Là, Dieu lui apparut sur le mont

(*a*) Exod. xxv.
(*b*) Exod. II. 29.
(*c*) Exod. II.
(*d*) Act. VII. 22.

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Dieu apparut à Moïse dans un buisson qui brûloit sans se consumer.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE NAPOLI

Oreb, dans un buisson qui brûloit sans se consumer. Et pour se faire connoître plus qu'il ne l'avoit encore été, il lui dit : Je suis celui qui est (*a*), parce qu'en effet il n'y a que Dieu qui soit, à proprement parler; toutes les créatures n'ont qu'un être emprunté, et ne le tiennent que de lui. Moïse fit ce qu'il put pour ne point se charger de cette importante commission de délivrer le peuple: mais enfin Dieu le voulut, et le renvoya en Egypte avec le pouvoir de faire de grands miracles.

Leçon VIII.

De la Pâque.

Moïse, accompagné de son frère Aaron, vint trouver Pharaon (*b*) (c'étoit le nom des Rois d'Egypte), et lui commanda de la part de Dieu de laisser aller son peuple (*c*). Pharaon le refusa avec mépris, et Moïse fit plusieurs miracles terribles pour l'y contraindre. Premièrement il frappa de sa verge l'eau du fleuve, et elle devint du sang. Il fit venir une multitude innombrable de grenouilles (*d*) par tout le pays, et jusques dans le palais du Roi, qui promit alors de laisser aller les Israélites : mais sitôt que Moïse eut ôté les grenouilles, il se dédit (*e*). Moïse fit donc venir à diverses fois des mouches, des cousins, des sauterelles, et d'autres insectes qui incommodèrent terriblement les Egyptiens; et à chaque plaie, Pharaon promettoit d'obéir pour être délivré; mais il n'exécutoit rien. Moïse (*f*) fit encore venir une

(*a*) Exod. III.
(*b*) Exod. V.
(*c*) Exod. VII. 20.
(*d*) Exod. VII. 6.
(*e*) Exod. VIII. 17.
(*f*) Exod. IX.

peste sur les animaux, des ulcères sur les hommes (*a*), une grêle épouvantable, et enfin des ténèbres très épaisses pendant trois jours. Tout cela ne servit de rien, et Pharaon demeura toujours endurci, Dieu le permettant ainsi pour faire éclater sa puissance par tant de miracles. A la fin (*b*), quand Dieu voulut délivrer son peuple, il leur commanda de prendre un agneau dans chaque famille à un certain jour, de le sacrifier vers le soir, le faire rôtir et le manger la nuit, après avoir marqué de son sang la porte de chaque maison. Il voulut que ce souper et ce sacrifice fût nommé la Pâque, c'est-à-dire, le passage, et que les Israélites le renouvelassent tous les ans en mémoire de leur délivrance. La même nuit (*c*) qu'ils firent Pâque, Dieu envoya un Ange qui fit mourir tous les premiers nés des Egyptiens, depuis le fils de Pharaon jusqu'au fils de la plus misérable esclave; mais l'Ange ne toucha point aux maisons marquées du sang de l'agneau. Tout cela étoit mystérieux. L'agneau signifioit le Sauveur, qui devoit être un jour immolé pour le salut des hommes, dont le sang devoit sauver ceux à qui il devoit être appliqué en particulier, et dont la chair devoit être la nourriture des fidèles. Cette dernière plaie de la mort des premiers nés épouvanta tellement les Egyptiens, qu'à l'heure même, et sans attendre qu'il fût jour, ils pressèrent les Israélites de sortir, et les mirent hors de l'Egypte, chargés de biens.

(*a*) Exod. x. 11.
(*b*) Exod. xii. 3.
(*c*) Exod. xii. 4. 29.

Leçon IX.

Du voyage dans le désert.

Pharaon (*a*) s'opiniâtra jusques à la fin à résister à Dieu. Sitôt qu'il eut congédié les Israélites, il s'en repentit, et les poursuivit avec une armée. Il les joignit sur les bords de la mer rouge; et ils croyoient être perdus, quand Dieu fit ouvrir la mer (*b*), en sorte que l'eau se retira des deux côtés, s'arrêta comme un mur, à droite et à gauche, et laissa un grand espace au milieu, où les Israélites passèrent à pied sec. Les Egyptiens voulurent les suivre, mais Dieu fit rejoindre la mer, qui les noya tous avec Pharaon. Ainsi Dieu tira son peuple d'Egypte, avec hauteur et par la force de son bras, c'est-à-dire, par sa toute-puissance, montrant qu'il est le maître de toutes les créatures, et qu'il punit sévèrement les hommes qui osent lui résister. Pendant le voyage, il fit paroître principalement sa providence et sa bonté sur les Israélites (*c*). Il les mena par un grand désert, afin d'éprouver leur fidélité, de les exercer à la patience (*d*), et leur faire voir qu'ils ne pouvoient subsister que par ses grâces (*e*). Ils furent toujours conduits (*f*) par un nuage qui leur faisoit ombre le jour contre l'ardeur du soleil, et se changeoit la nuit en feu pour les éclairer. Dieu leur donna pour nourriture la manne (*g*). C'étoit (*h*) une espèce de rosée qui tomboit du ciel les matins en abondance, et qui s'épaississoit;

(*a*) Exod. xiv. 5.
(*b*) Ibid. 21.
(*c*) Exod. xiii. 17.
(*d*) Deut. viii. 2.
(*e*) Ex. xiii. 21.
(*f*) Num. xi. 7.
(*g*) Exod. xvi. 15.
(*h*) Num. ix. 7 51.

en sorte que l'on en faisoit des pains suffisants pour chaque jour, et d'un goût fort agréable. Il leur donna (*a*) par deux fois une très grande quantité de cailles. Quand ils manquèrent d'eau, Moïse en fit sortir d'un rocher, en le frappant de sa verge. Leurs habits ne s'usèrent point pendant quarante ans que dura ce voyage. Enfin (*b*) Dieu les conduisit avec autant d'affection, qu'un père qui porte ses enfants entre ses bras. Toutefois ils furent si ingrats, qu'ils murmurèrent souvent contre Dieu (*c*); ils regrettèrent souvent l'Egypte (*d*) et les viandes grossières dont ils étoient nourris : ils voulurent y retourner, et s'emportèrent plusieurs fois contre Moïse, jusqu'à le vouloir tuer. Ce voyage étoit l'image de la vie présente, où Dieu nous exerce par diverses tentations, et souffre avec une patience merveilleuse nos ingratitudes et nos désobéissances, ne laissant pas de nous faire du bien continuellement.

Leçon X.

Des dix commandements.

Au commencement du voyage et le troisième mois (*e*) après la sortie d'Egypte, les Israélites arrivèrent au mont Sinaï, où Dieu les fit séjourner pour leur donner sa loi. Moïse les fit laver et purifier, et leur défendit d'approcher de la montagne. Le jour venu, qui étoit le cinquantième après la Pâque, ils virent le haut de la montagne tout en feu, et couvert d'un nuage épais, d'où

(*a*) Exod. xvii. 6.
(*b*) Num. xx. 11.
(*c*) Deut. viii. 4.
(*d*) Deut. i. 31.
(*e*) Ex. xix.

sortoient des éclairs et des tonnerres épouvantables. Ils entendoient aussi un son de trompette et un grand bruit; mais ils ne voyoient personne. Alors une voix terrible sortant de ce nuage, prononça ces paroles (*a*): Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude. 1. Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi. Tu ne te feras point d'idoles ni aucune figure de ce qui est au ciel, sur la terre ou dans les eaux, pour les servir. Car je suis un Dieu puissant et jaloux, qui recherche les péchés des pères sur les enfants jusques à la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fait du bien à l'infini à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. Car Dieu ne laissera point impuni celui qui aura pris son nom en vain. 3. Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat. Tu travailleras pendant six jours; le septième est le Sabbat, c'est-à-dire, le repos du Seigneur; tu ne feras aucun travail ce jour là, ni toi, ni tes serviteurs, ou tes bêtes, ni l'étranger qui demeure avec toi. Car Dieu a fait le ciel et la terre en six jours, et s'est reposé le septième; c'est pourquoi il l'a béni et sanctifié. 4. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives long-temps sur la terre que le seigneur ton Dieu te donnera. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultère. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne désireras point sa maison, son esclave, son bœuf, son âne, ni tout ce qui lui appartient. Dieu prononça ces dix commandements devant tout le

(*a*) Exod. xx.

peuple; et de plus il les écrivit sur deux tables de pierre, et les donna à Moïse, qui étoit sur la montagne dans le nuage. Ces commandements n'étoient pas nouveaux; ils étoient tous de la loi naturelle, hors la détermination du jour du Sabbat. Dieu voulut les renouveler alors, et les donner par écrit, parce que l'ignorance et la malice des hommes les avoit presque abolis

Leçon XI.

De l'alliance de Dieu avec les Israélites.

Dieu donna à Moïse beaucoup d'autres lois très sages (*a*) pour régler les affaires temporelles, juger les différents et punir les crimes. Il y joignit plusieurs préceptes pour les mœurs, et quelques cérémonies pour la religion. Outre le sabbat, il ordonna trois grandes fêtes, où tous les Israélites seroient obligés à se présenter devant lui. La Pâque, où ils immoleroient un agneau et mangeroient des azymes, c'est-à-dire, des pains sans levain, en mémoire de la sortie d'Egypte (*b*). La Pentecôte, c'est-à-dire, le cinquantième jour après la Pâque (*c*), qui étoit le jour qu'ils avoient reçu la loi et où ils offroient les prémices des fruits. La troisième fête étoit la fête des tabernacles, en mémoire du voyage dans le désert. Moïse ayant écrit toutes ces lois par ordre de Dieu les lut au peuple avec les promesses que Dieu faisoit de les mettre en possession de la terre de Chanaan, et de les combler de biens, s'ils observoient

(*a*) Exod. xxi. xxii. xxiii.
(*b*) Exod. xxiii. 12.
(*c*) Levit. xxiii.

ces commandements (*a*). Le peuple le promit, et Moïse prit du sang des victimes qu'il avoit immolées, et en arrosa le peuple, disant : C'est ici le sang de l'alliance que Dieu a faite avec vous. Ainsi fut confirmée et renouvelée solennellement l'alliance que Dieu avoit faite avec Abraham, qui étoit la figure d'une alliance plus parfaite comme le sang de ces victimes représentoit le sang du Sauveur. Moïse retourna ensuite sur la montagne, où il demeura quarante jours en conférence avec Dieu, et y reçut l'ordre de faire faire l'arche d'alliance et le tabernacle. Cette arche étoit un coffre de bois précieux (*b*), revêtu d'or en dedans et en dehors, et couvert de deux chérubins : les deux tables de la loi y furent gardées. Le tabernacle étoit une tente magnifique pour mettre à couvert l'arche avec un chandelier d'or à sept branches, une table pour les pains de proposition, et un petit autel pour offrir des parfums; la table et l'autel étoient revêtus d'or. Devant la porte du tabernacle fut mis l'autel des sacrifices, qui devoient être offerts par Aaron et ses enfants. Car Moïse (*c*) reçut ordre de Dieu de leur faire faire des habits particuliers et des ornements précieux, et de les consacrer sacrificateurs, à la charge que cette fonction seroit attachée à cette famille d'Aaron. Tout le reste de la Tribu de Lévi fut aussi consacré à Dieu, pour aider les sacrificateurs dans leurs fonctions. Le tabernacle étoit (*d*) comme un temple portatif, pour être le signe de l'alliance de Dieu, et marquer sa présence au milieu de son peuple dans tout ce voyage. Il étoit unique, aussi bien que l'autel des sacrifices et le Pontife, pour marquer

(*a*) Ex. xxiv. 7 et 8.
(*b*) Ex. xxx. 26, etc.
(*c*) Ex. xxviii. 2.
(*d*) Num. ii. 1.

qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une église et une vraie religion.

Leçon XII.

Des infidélités du peuple dans le désert.

Tandis que Moïse étoit sur la montagne en conférence avec Dieu (*a*), les Israélites s'ennuyant de ne plus le voir firent un veau d'or, l'adorèrent, et lui offrirent des sacrifices, nonobstant les promesses qu'ils venoient de faire. Dieu vouloit les exterminer, mais Moïse l'apaisa; et quand il fut descendu, il brisa l'idole, et fit mourir vingt-trois mille de ces idolâtres. Puis il retourna sur la montagne (*b*), y demeura encore quarante jours sans boire ni manger, et en descendit avec les deux tables de la loi, ayant le visage si éclatant de lumière, qu'il étoit obligé de le couvrir d'un voile quand il parloit aux Israélites. Alors Dieu voulant dompter ce peuple dur et rebelle, les chargea de plusieurs préceptes difficiles (*c*). Il ne leur permit de sacrifier que certaines espèces d'animaux, et avec certaines cérémonies. Il leur défendit de manger plusieurs sortes de viande; il leur ordonna de se laver, et de se purifier, en plusieurs rencontres (*d*), et surtout de fuir le commerce des infidèles, particulièrement des peuples maudits descendus de Chanaan, avec qui il leur défendit de faire des mariages, ni aucune sorte d'alliance (*e*). Toutes ces lois ne laissoient pas d'être d'ailleurs très utiles pour les mœurs, pour la santé, et pour d'autres raisons impor-

(*a*) Exod. xxxii.
(*b*) Exod. xxxiv. 28. etc.
(*c*) Lev. i. ii. iii. iv. etc.
(*d*) Lev. xii. xv. Num. xix
(*e*) Exod. xxxix. 15. 16.

tantes (*a*). Moïse les reçut de Dieu, à plusieurs fois, pendant tout le voyage. Mais cependant le peuple se mutinoit de temps en temps (*b*). Comme ils étoient près d'entrer dans la terre promise, sur un faux rapport de ceux que Moïse avoit envoyés la reconnoître, la terreur les prit, et ils voulurent lapider Moïse, et se faire un autre chef pour retourner en Egypte. Dieu vouloit encore les faire tous périr, mais Moïse intercéda pour eux, et obtint miséricorde. Toutefois Dieu les condamna à demeurer dans le désert jusqu'au bout de quarante ans, et déclara qu'il n'y auroit que leurs enfants qui entreroient dans la terre promise; et que pour ceux qui étoient sortis d'Egypte, ils mourroient tous (*c*), à la réserve de deux hommes seulement, Josué et Caleb qui lui avoient été fidèles. Il y eut encore une grande révolte de trois des principaux du peuple, Coré, Dathan et Abiron : Dathan et Abiron furent abîmés dans la terre, qui s'ouvrit sous leurs pieds et les engloutit tout vivants, avec toutes leurs familles. Coré fut dévoré par un feu miraculeux (*d*), voulant offrir de l'encens, comme les sacrificateurs; et il y eut près de quinze mille rebelles qui périrent en cette occasion. Une autre fois, pour punir leur murmure, Dieu leur envoya des serpents brûlants, qui en firent mourir un grand nombre; mais Dieu sauva tous ceux qui purent regarder un serpent d'airain, que Moïse fit par son ordre (*e*). Enfin ils se débauchèrent avec les filles des Madianites, qui leur firent adorer leurs idoles, et pour punition, il en fut tué vingt quatre mille. C'est

(*a*) Deut. VII. 3.
(*b*) Num. XIV.
(*c*) Num. VI.
(*d*) Num. XXI. 9.
(*e*) Num. XXV.

ainsi que ce peuple ingrat reconnoissoit les bienfaits de Dieu, et observoit l'alliance qu'il avoit jurée.

Leçon XIII.

Des derniers discours de Moïse.

Moïse conduisit le peuple jusqu'à la terre promise (*a*); mais il n'y entra point, et la vit seulement de loin. Avant que de mourir, il fit au peuple de grandes exhortations (*b*) et leur fit renouveler l'alliance qu'ils avoient faite au sortir d'Egypte. Il leur représenta que Dieu les avoit pris pour son peuple bien-aimé (*c*) entre les nations de la terre, qui toutes lui appartiennent comme à leur créateur; qu'il avoit fait ce choix, non pour leur mérite, mais par sa pure bonté, et en considération des promesses qu'il avoit faites à leurs pères; qu'il alloit les faire entrer dans la terre de Chanaan, terre où couloit le lait et le miel, c'est-à-dire, fertile et délicieuse; qu'il les y feroit multiplier, et les protégeroit, et leur donneroit l'avantage sur tous leurs ennemis, et que, pour tant de bienfaits il ne leur demandoit que de l'aimer. Il est vrai qu'il leur demandoit leur amour tout entier. Tu aimeras, dit-il (*d*), le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame et de toutes tes forces; tu observeras tous ses commandements et toutes les cérémonies de sa loi. A ces exhortations, Moïse ajouta de terribles menaces contre le peuple (*e*), s'il étoit infidèle à Dieu. Il leur dénonça de sa part la stérilité, la famine, de cruelles maladies, les guerres, le pillage, la captivité,

(*a*) Deut. I. II. etc.
(*b*) Deut. IX. 6.
(*c*) Deut. IX. 4.
(*d*) Deut. VI. 5.
(*e*) Deut. XXVII. et Lev. XXVII.

et qu'ils seroient enfin chassés de la terre promise, et dispersés par tout le monde. Moïse fit encore au peuple une promesse bien plus sublime (*a*); il prédit que Dieu leur donneroit après lui un prophète (*b*) d'entre leurs frères, semblable à lui, c'est-à-dire le sauveur du monde; qu'il devoit être législateur comme Moïse, et feroit encore de plus grands miracles, en apportant aux hommes une nouvelle alliance et un nouveau testament plus parfait que l'ancien. Il devoit naître entre les Israélites, comme il avoit été déja révélé à Abraham et à Jacob, et il devoit apporter aux hommes les ordres de Dieu, non plus d'une manière terrible, en leur parlant du haut d'une montagne, au milieu des flammes et des tonnerres, mais en conversant familièrement parmi eux avec douceur et humanité. Pour montrer la différence des deux législateurs (*c*), Moïse mourut sans entrer dans la terre promise, parce que la loi qu'il avoit donnée, n'amenoit rien à la perfection. Et le peuple fut mis en possession par Josué, dont le nom est le même que Jésus, et signifie Sauveur.

Leçon XIV.

De l'établissement du peuple dans la terre promise.

Dieu fit encore de grands miracles pour mettre les Israélites en possession de la terre de Chanaan (*d*). Le fleuve du Jourdain s'arrêta pour leur donner passage, comme la mer rouge avoit fait. Les murailles de la ville

(*a*) Deut. xviii. 1. 7. 15.
(*b*) Act. vii. 3.
(*c*) Deut. xxxiv. 5. Heb. vii. 19.
(*d*) Jos. iii.

de Jéricho tombèrent au son des trompettes (*a*). Dieu envoya sur leurs ennemis de la grêle mêlée de pierres et de feu. Le soleil et la lune s'arrêtèrent à la prière de Josué, pour lui donner le loisir d'achever une victoire. Ils défirent un grand nombre de Rois, et plusieurs peuples plus puissants qu'eux, qui habitoient ce pays, et que Dieu leur livra pour exécuter sa vengeance; car ces Chananéens étoient adonnés à toutes sortes d'idolâtries, d'impudicités et de crimes les plus abominables. Les Israélites en tuèrent la plus grande partie, prirent leurs villes et leurs terres, et profitèrent de leurs travaux (*b*). Ils demeurèrent les maîtres et les possesseurs paisibles de tout le pays, qu'ils partagèrent en douze parts pour les douze Tribus. Elles étoient descendues des douze Patriarches fils de Jacob (*c*), qui avoit ordonné en mourant, qu'au lieu de Joseph on compteroit ses deux fils Ephraïm et Manassé. Ainsi il y avoit en tout treize Tribus; mais celle de Lévi n'eut point de terre en partage, parce qu'elle étoit consacrée à Dieu, et destinée au service du tabernacle; les autres devoient la nourrir des dîmes de leurs fruits. La Tribu de Juda eut le premier lot et le plus grand, et fut toujours regardée comme devant commander aux autres. Ainsi Dieu exécuta fidèlement de sa part le traité qu'il avoit fait avec les Israélites, et accomplit ponctuellement toutes ses promesses (*d*). Mais ils firent tout le contraire, et ne tinrent rien de ce qu'ils avoient promis. Outre qu'ils s'étoient révoltés (*e*) plus de dix fois pendant le voyage, étant entrés dans la terre ils épargnèrent

(*a*) Jos. v. 1.
(*b*) d.
(*c*) Jos. xv. xvi. etc.
(*d*) Gen. xlviii. 5.
(*e*) Jos. xxi. 1.

plusieurs des anciens habitants (*a*), et firent avec eux des alliances et des mariages, quoique Dieu leur eût expressément commandé de les passer tous au fil de l'épée, et de renverser toutes leurs idoles. Ils adorèrent ces idoles, et commirent les mêmes abominations que les Chananéens. Ils commencèrent (*b*) alors à voir l'exécution des menaces de Dieu. Toutes les fois qu'ils le quittèrent, il les livra à leurs ennemis, qui les tinrent en servitude, et toutes les fois qu'ils revinrent à lui, il leur suscita des libérateurs, qui furent la plupart de ceux qui les gouvernèrent sous le nom de Juges. Ainsi tout ce que Moïse avoit prédit s'accomplissoit de jour en jour.

Leçon XV.

De l'idolâtrie.

Tandis que Dieu prenoit tant de soin des Israélites (*c*), il laissoit encore les autres nations dans l'ignorance et le péché, les abandonnant à leurs passions déréglées. Les hommes ne regardoient plus que leurs corps, et ne s'appliquoient qu'aux choses matérielles. Ils sentoient bien en leur conscience qu'ils ne s'étoient pas faits eux-mêmes; la beauté des corps célestes et l'ordre de toute la nature (*d*) leur disoit assez qu'il y avoit quelque sage ouvrier qui en étoit l'auteur, et qui les gouvernoit. Ils avoient reçu de leurs pères quelque tradition de la création du monde, du déluge et des autres châtiments exemplaires que Dieu avoit exercés

(*a*) Num. xv. 22.
(*b*) Jud. xi. 28.
(*c*) Actes xiv. 15. xvii. 20.
(*d*) Psaume xviii.

sur les méchants (*a*); ils avoient ouï parler d'un jugement futur, des supplices et des récompenses de l'autre vie. Mais comme ils ne faisoient point d'attention à leur ame, ni à aucune chose spirituelle, ils donnoient du corps à la divinité, et s'imaginoient la trouver partout où ils voyoient quelque puissance extraordinaire; ainsi ils remplissoient tout le monde de dieux. Ils en mettoient dans le ciel (*b*), dans le soleil, dans les astres; ils en mettoient sur la terre et dans les eaux. Chaque peuple les nommoit à sa mode, et y mêloit les grands Rois, les inventeurs des arts, et les autres hommes fameux de chaque pays; ils en racontoient mille fables extravagantes. Ils se figuroient leurs dieux comme des hommes immortels, leur donnoient des femmes qu'ils nommoient déesses, et des enfants qu'ils appeloient dieux ou demi-dieux, et leur attribuoient toutes les passions des hommes et tous leurs vices. Ils ne se contentoient pas de les imaginer, ils vouloient les avoir près d'eux; ils faisoient des statues de bois, de pierre, de bronze ou d'autres métaux, à qui ils donnoient les noms de leurs dieux, prétendant qu'ils y habitoient en effet. Ils adressoient leurs prières et leurs adorations à ces idoles. Ils leur dressoient des temples et des autels, leur faisoient des sacrifices et des fêtes magnifiques. Le démon les abusoit ainsi pour se faire adorer sous ces noms, et pour leur faire commettre toutes sortes de crimes, sous prétexte de religion. Car leurs fêtes (*c*) n'étoient que jeux et dissolutions. On honoroit Bacchus en buvant avec excès; il y avoit des lieux où les femmes s'abandonnoient publiquement en l'honneur de Vénus;

(*a*) Plato, lib. x. de repub. in fine.

(*b*) Sap. XIV. 17. etc.

(*c*) Sap. XIV. 22. 23.

d'autres, où les pères (*a*) sacrifioient et brûloient leurs propres enfants pour apaiser les dieux infernaux : il y avoit mille imposteurs qui se vantoient d'être les Prophètes de ces dieux (*b*), et de prédire l'avenir ou de deviner les choses cachées, les uns par l'astrologie, les autres par l'observation du vol ou du chant des oiseaux, ou par les entrailles des victimes. On croyoit des jours heureux : on observoit les songes : tout étoit plein de superstitions ridicules. Cependant la corruption des mœurs (*c*) étoit universelle : tous les vices régnoient sur la terre; et quoique la lumière de la raison et la loi de nature restassent dans le cœur des hommes, elles étoient si peu suivies, qu'elles ne servoient qu'à les rendre coupables d'agir contre leur conscience. Il étoit réservé au Sauveur de tirer le genre humain de cette misère.

Leçon XVI.

De David et du Messie.

Après que les Israélites eurent été long-temps gouvernés par des Juges, ils voulurent avoir des Rois. Le premier fut Saül, de la tribu de Benjamin, qui fut bientôt réprouvé pour ses péchés (*d*). Le second fut David, de la tribu de Juda, que Dieu trouva selon son cœur (*e*), et le fit sacrer avec de l'huile sainte par le Prophète Samuel. Il fut long-temps persécuté par Saül, et étant devenu Roi, il soutint de grandes guerres contre les infidèles; mais enfin Dieu le délivra de tous

(*a*) Baruch. iv. 43.
(*b*) Herod. i.
(*c*) Rom. i. xxxi. xi. 15.
(*d*) 1. Reg. x.
(*e*) 2. Reg. xvi.

ses travaux, le mit au-dessus de tous ses ennemis et le combla de richesses et de gloire. Aussi fut-il fort fidèle à le servir (*a*). Toute son application étoit de méditer la loi de Dieu (*b*) : la mettre en pratique et la faire observer à ses sujets, c'est à quoi il employoit sa puissance. Comme il avoit l'esprit très beau et entendoit parfaitement la poésie et la musique, il composa un grand nombre de cantiques pour louer Dieu et enseigner la vertu, et ce sont les Psaumes que nous chantons encore tous les jours. Jérusalem, qui avoit été autrefois la demeure de Melchisédech, fut aussi celle de David (*c*). Il y fit bâtir un palais sur la montagne de Sion, où il fit apporter l'arche d'alliance. Il vouloit bâtir un temple magnifique pour la placer et faire les sacrifices ; car depuis que le peuple étoit entré dans la terre promise, il n'y avoit point encore eu de lieu fixe pour le service divin : mais Dieu déclara à David que cet honneur de bâtir un temple étoit réservé à son fils, et lui promit en même temps que sa postérité régneroit éternellement sur le peuple fidèle. C'est donc un renouvellement d'alliance que Dieu fit (*d*) avec ce saint Roi. Car il promit aussi de donner un repos éternel à son peuple, et de prendre Jérusalem pour sa demeure, c'est-à-dire, pour le lieu où il vouloit que son nom fût honoré, et sa présence au milieu de son peuple particulièrement reconnue. Ainsi, cette sainte cité devint l'image de l'Eglise, qui est l'assemblée des fideles, et du ciel, qui est le séjour des bienheureux. Dieu découvrit en même temps à David (*e*) de plus hauts

(*a*) Act. XIII. 2.
(*b*) Ps. C.
(*c*) 1. Reg. VII.
(*d*) Ps. CXXXI.
(*e*) Ps. LXXI.

mystères. Il lui révéla que le Sauveur des hommes seroit de sa race; qu'il seroit Roi; qu'il régneroit, non seulement sur la maison d'Israël, mais encore sur toutes les nations de la terre, et que son règne n'auroit point de fin; qu'il seroit Pontife (*a*), non selon l'ordre d'Araon, mais selon l'ordre de Melchisédech, plus ancien que la loi écrite; qu'il seroit fils de Dieu (*b*), et Dieu lui-même. Tout cela fut révélé à David. Mais il lui fut aussi révélé que le Sauveur avant que d'arriver à sa gloire, souffriroit de grandes afflictions, dont celles de David n'étoient qu'une légère peinture. Depuis ce temps les Israélites nommèrent le Sauveur, qu'ils attendoient, Messie ou Christ, c'est-à-dire, oint ou sacré avec de l'huile sainte, dont on avoit accoutumé de sacrer les Rois et les sacrificateurs. Ils l'appeloient aussi fils de David.

Leçon XVII.

De Salomon et de sa sagesse.

Entre les enfants de David, Salomon fut choisi de Dieu (*c*) pour régner après lui, et pour être l'image du Messie dans sa gloire, car il régna toujours en paix. Ce fut lui qui bâtit le temple, dont son père lui avoit laissé le dessin et tous les préparatifs. C'étoit un superbe bâtiment, tout revêtu d'or en dedans, et divisé en deux parties, dont la plus secrette étoit le sanctuaire (*d*) où reposoit l'arche d'alliance, sous les Chérubins. Le souverain Pontife étoit le seul à qui l'entrée en fût permise, encore n'y entroit-il qu'une seule fois l'année, y

(*a*) Ps. cix.
(*b*) Ps. xi. 7. lxiv. 8. Ps. xxi. lxviii.
(*c*) Paral. xxviii. 5.
(*d*) 1. Reg. vi. etc.

portant le sang des victimes. Aussi ce sanctuaire étoit la figure du ciel, qui étoit fermé pour les hommes, jusqu'à ce que le Christ y entrât couvert de son sang (*a*). Devant le temple étoit l'autel pour les holocaustes et les autres sacrifices, dans une grande cour environnée de galeries, avec plusieurs salles et divers appartements, pour toutes les fonctions des Sacrificateurs et des Lévites. Il n'y avoit que ce seul temple dans toute la terre d'Israël, et il n'étoit permis de sacrifier que sur ce seul autel, pour rendre plus sensible l'unité de Dieu et de son Eglise. Salomon vécut dans l'état le plus heureux que l'on puisse imaginer sur la terre. Il commandoit à plusieurs nations étrangères, outre le peuple de Dieu : il avoit des richesses immenses (*b*), une prodigieuse quantité d'or et d'argent, et jouissoit de tous les plaisirs de la vie. Mais ce qui étoit bien plus excellent que tous les trésors et que tous les plaisirs sensibles, c'est la sagesse que Dieu lui avoit donnée, et qui le mettoit au-dessus de tous les hommes. Nous la voyons encore dans ses écrits (*c*), où il enseigne la sagesse véritable, qui est de bien régler nos mœurs. On y voit la description de la sagesse de Dieu, source de celle des créatures. Elle dit qu'elle étoit en Dieu au commencement, avant qu'il formât ni la terre, ni la mer, ni les cieux, ni les abîmes ; qu'elle assistoit à la production de tous les ouvrages, et faisoit tout avec lui en se jouant. Elle ajoute que ses délices sont d'être avec les hommes, et les invite tous à s'approcher d'elle, à s'enrichir de ses trésors et se rassasier à son festin, c'est-à-dire, se remplir de sa doctrine, où se trouve la vie et le salut. C'est

(*a*) Heb. IX. 11.
(*b*) 3. Reg. III. IV. IX. X.
(*c*) Prov. VIII. 22. etc.

ainsi que la sagesse parle dans les Proverbes ou sentences morales de Salomon. Il a composé un Cantique, où il représente l'affection de Dieu envers son Eglise, sous l'image de l'amour le plus fort qui soit entre les hommes, qui est celui d'un époux et d'une épouse. Mais il profita si mal des dons de Dieu, qu'il s'égara dans sa vieillesse pour s'être trop abandonné aux plaisirs, particulièrement des femmes. Il en aima un nombre excessif (*a*), même d'étrangères qui l'engagèrent dans l'idolâtrie, tant sa foiblesse fut grande. Dieu le permit ainsi, pour nous montrer par la chute d'un homme si sage, le danger qu'il y a dans le plaisir et dans la prospérité temporelle, et pour nous convaincre de ce que Salomon a dit lui-même, que tout n'est que misère et vanité sous le soleil (*b*).

Leçon XVIII.

Du schisme des dix Tribus ou de Samarie.

Pour punition des péchés de Salomon, son Royaume fut divisé après sa mort (*c*). Il n'y eut que la Tribu de Juda et celle de Benjamin (*d*) qui obéirent à son fils Roboam; les dix autres reconnurent pour leur Roi Jéroboam, de la Tribu d'Ephraïm. Ce rebelle craignit que les Israélites ne retournassent à l'obéissance de leur Roi légitime, s'ils continuoient d'aller faire leurs prières et leurs sacrifices à Jérusalem. Pour les en détourner, il changea de religion; et comme ils aimoient les idoles, il mit deux veaux d'or en deux endroits de son Royaume: il éleva plusieurs autels, fit des Sacrificateurs, qui

(*a*) 3. Reg. xi.
(*b*) Eccl. 2.
(*c*) 3. Reg. xii.
(*d*) *Ibid.* 26.

n'étoient point de la Tribu de Lévi; institua une fête de son invention, gardant toutefois, au reste, la loi de Dieu. Tous les Rois qui succédèrent à Jéroboam, entretinrent cette fausse religion, et ce schisme dura toujours depuis. On appelle schisme la division des Eglises, quand une partie du peuple de Dieu se sépare de l'Eglise universelle, qui seule est la véritable. Or le siège de la vraie Eglise étoit à Jérusalem (*a*), parce qu'on y adoroit Dieu dans le temple que David et Salomon avoient bâti par son ordre; parce qu'on y observoit la loi qu'il avoit donnée à Moïse, et que le service s'y faisoit par les Lévites et les Prêtres, enfants d'Aaron, qu'il avoit choisis. Cette Eglise avoit subsisté depuis le commencement du monde. Car Moïse avoit recueilli la tradition de la créance d'Abraham; Abraham celle de Noé; Noé celle d'Enoc, et des autres Saints, plus anciens que le déluge, jusques à Adam. L'Eglise qui servoit Dieu sous la loi de Moïse, est souvent nommée Synagogue, d'un nom qui signifie aussi assemblée. Le Royaume des dix Tribus fut nommé d'Israël, ou d'Ephraïm, ou de Samarie, à cause de la ville qui en fut depuis la Capitale; et le Royaume qui demeura à la race de David, fut nommé le Royaume de Juda; mais il contenoit deux autres Tribus, Benjamin et Lévi. Car les Sacrificateurs et les Lévites étant privés de leurs fonctions par Jéroboam, quittèrent son Royaume, et se réunirent tous à Juda; et dans les autres Tribus, plusieurs demeurèrent fidèles à Dieu et continuèrent à le venir adorer à Jérusalem. Le Royaume de Juda ne fut pas toutefois exempt de vices et d'impiétés; plusieurs Rois descendus de David ne suivirent point ses exemples: plusieurs furent ido-

(*a*) 2. Paral. XIII. 9.

lâtres, vicieux, injustes, cruels. Même entre les Juifs qui pratiquoient extérieurement la loi de Dieu, la plupart ne lui obéissoient que par crainte, et pour les biens temporels : il y en avoit peu qui le servissent par affection.

Leçon XIX.

Des Prophètes.

Ce fut depuis le schisme des dix Tribus, que Dieu envoya le plus de Prophètes, pour consoler les vrais fidèles, et ramener de leur égarement les rebelles et les pécheurs. On appeloit Prophètes ceux que Dieu inspiroit, les remplissant de son Saint-Esprit, pour leur découvrir les choses cachées, ou même l'avenir, et déclarer ses volontés par leur bouche. Tels avoient été Moïse, Samuel, David, Salomon et plusieurs autres. Mais on nommoit particulièrement Prophètes ceux qui se séparoient des autres hommes, pour mener une vie plus parfaite, comme une espèce de religieux. Ils étoient remarquables par leur pauvreté (*a*), leurs jeûnes fréquents, leurs habits de sacs ou de peaux, leur vie pénitente et retirée. Leur occupation étoit la prière, la méditation de la loi de Dieu, et l'instruction du peuple. Les plus illustres furent Elie et Elisée, tous deux dans le Royaume d'Israël, où le besoin étoit plus grand. Elie fit cesser la pluie pendant trois ans et demi (*b*), pour punir l'idolâtrie du Roi Achab; et pour confondre les Sacrificateurs des idoles devant tout le peuple (*c*), il fit tomber le feu du ciel sur un sacrifice qu'il avoit préparé à Dieu. Il ressuscita un enfant mort, et fit plu-

(*a*) Voy. Mœurs des Israélites, Part. II, S. 18.

(*b*) 3. Reg. XXII.

(*c*) 3. Reg. XVI I 29.

sieurs autres miracles. Enfin il fut enlevé au ciel dans un chariot de feu, et est encore vivant aussi bien qu'Enoc (*a*). Elisée son disciple lui succéda : il fit aussi de très grands miracles, qui lui attiroient le respect des Rois, même infidèles, et un mort ressuscita pour avoir touché ses os (*b*). Toutefois la plupart de ces saints Prophètes furent maltraités (*c*) et persécutés par les Princes à qui ils reprochoient leurs crimes, et quelques-uns furent cruellement mis à mort (*d*). Il y avoit aussi de faux prophètes, c'est-à-dire, des imposteurs, qui se disoient faussement inspirés de Dieu, qui flattoient les Rois et les peuples, en leur prédisant des choses agréables, et démentant impudemment les vrais Prophètes. L'évènement faisoit voir par qui le Saint-Esprit avoit parlé, et pour le connoître, les prophéties étoient écrites et soigneusement gardées.

Leçon XX.

Des Prophéties.

Il y a plusieurs de ces prophètes dont nous avons les écrits : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, et quelques autres, que l'on appelle les petits prophètes, parce que leurs livres sont courts. Ces écrits contiennent les discours qu'ils faisoient au peuple pour leur reprocher leurs crimes et pour les exhorter à en faire pénitence, à quitter les idoles, à se convertir à Dieu. Pour donner plus d'horreur de l'idolâtrie (*e*), ils la comparent souvent à un adultère (*f*), et la synagogue à une femme infidèle

(*a*) 4. Reg. xi. 21.
(*b*) 4. Reg. xiii. 21.
(*c*) Act. vii. 52.
(*d*) Heb. xi. 37.
(*e*) Osée i.
(*f*) Jer. ii.

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Élie est emporté dans un char de feu en présence de son Disciple.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

à son mari (*a*), qui l'auroit quitté pour des amants étrangers. Aux exhortations sont mêlées plusieurs prédictions ; et c'est ce que proprement on appelle prophéties. Ils prédirent que le royaume de Samarie seroit ruiné, et qu'Israël, emmené captif (*b*), cesseroit d'être le peuple de Dieu : qu'ils ne reviendroient plus, sinon quelques-uns avec Juda, et sous un même chef ; que le royaume de Juda seroit aussi détruit (*c*) par les Rois de Babylone, Jérusalem ruinée, le temple brûlé et le Peuple emmené en captivité ; que Babylone seroit prise elle-même par les Mèdes (*d*) et les Perses, sous la conduite de Cyrus, et qu'il délivreroit le peuple après une captivité de soixante-dix ans ; que le temple seroit rebâti (*e*), et Jérusalem rétablie; que le peuple de Dieu devoit jouir encore de son héritage, et après une furieuse persécution, être délivré de tous ses ennemis, et acquérir beaucoup de gloire. Mais entre ces prophéties, qui regardoient les choses temporelles, il y en avoit d'autres qui alloient bien plus loin, et qui étoient bien plus importantes, puisqu'elles concernoient les biens spirituels et la vie future. En parlant du retour de la captivité, les Prophètes ont marqué distinctement toutes les circonstances de la venue du Messie (*f*), de ses souffrances, de son règne et de la vocation des Gentils, c'est-à-dire, des nations infidèles. Ils ont dit que Dieu feroit avec son peuple une nouvelle alliance, qui feroit oublier celle de la sortie d'Egypte ; qu'il graveroit sa loi dans leur cœur ; qu'il les instruiroit lui-même (*g*) ; qu'il

(*a*) Ezec. xv.
(*b*) Osée i. 10. 11.
(*c*) Jerem. xxxiv. etc.
(*d*) Isa. xiii. xl. Jerem. l.
(*e*) Jerem. xxv. 2.
(*f*) Jer. xxx. 3. 32. etc.
(*g*) Joël. ii. 28.

répandroit son esprit sur toutes sortes de personnes, et leur donneroit le don de prophétie (*a*); que son serviteur, c'est le Messie, porteroit les péchés du peuple, et n'ayant fait lui-même aucun péché, seroit méprisé comme le dernier des hommes, et mené comme un agneau à la boucherie, pour le salut des autres; que le Messie, fils de David, seroit l'espérance des Gentils (*b*); qu'ils viendroient en foule adorer Dieu à Jérusalem et s'instruire de sa loi (*c*); que la gloire du second temple seroit beaucoup plus grande que celle du premier (*d*); enfin, que le bonheur du peuple de Dieu seroit au dessus de tout ce que l'œil a vu (*e*), ce que l'oreille à entendu et ce qui est tombé dans l'esprit de l homme (*f*). Ils ont prédit de plus toutes les particularités remarquables de la naissance, de la vie et de la mort du Sauveur. Ces prophéties étoient obscures, parce que les prédictions spirituelles sont mêlées avec les temporelles, qui en étoient la figure, et que les deux états du Messie, ses humiliations et ses souffrances, et d'ailleurs sa puissance et sa gloire, sont aussi décrites ensemble.

Leçon XXI.

De la captivité de Babylone.

Tout ce que les Prophètes avoient prédit arriva. Après que Dieu eut long-temps souffert les crimes des Rois d'Israël et de leurs sujets, qu'il les eut souvent exhortés à la pénitence par la voix de ses serviteurs (*g*),

(*a*) Isa. LIII. 4. 7.
(*b*) Isa. LXI. 4. etc.
(*c*) Matt. XII. 21.
(*d*) Isa. II. 3.
(*e*) Agg. II. 20.
(*f*) Isa. XLIV. 4.
(*g*) 4. Reg. XXII. 7.

et souvent même châtiés, sans qu'ils voulussent se convertir, enfin il fit éclater sur eux sa juste colère, et les abandonna à leurs ennemis. Samarie fut prise, le Royaume détruit, et le peuple emmené captif, et dispersé dans des pays éloignés. A leur place, les Rois d'Assyrie envoyèrent des Colonies d'autres peuples que l'on appela depuis Samaritains. Les Rois de Juda subsistèrent encore plus d'un siècle après la ruine d'Israël (*a*), mais il ne profitèrent point de ce terrible exemple. Dieu les livra à Nabuchodonosor, Roi de Babylone, qui ruina Jérusalem, brûla le temple, emporta les vases sacrés (*b*) et emmena le peuple en captivité, laissant la terre d Israël presque déserte. La religion ne laissa pas de subsister, quoique le temple fût détruit, et que les sacrifices eussent cessé. Les Juifs observoient la loi de Moïse et les traditions de leurs pères, au milieu de l'idolâtrie et des vices de toutes sor es qui régnoient à Babylone. Cette grande ville pleine de superstitions, de magie, de divinations et de débauches (*c*), étoit l'image du monde corrompu et de la société des méchants, qui pendant cette vie sont toujours plus puissants et en plus grand nombre que les serviteurs de Dieu, les persécutent et les oppriment. Nabuchodonosor étoit le plus grand roi qui fût alors, orgueilleux et cruel. Il fit faire une statue d'or (*d*), de grandeur énorme, et commanda à tout le monde de l'adorer. Trois jeunes hommes considérables entre les juifs refusèrent généreusement de lui obéir, et il les fit jeter dans une fournaise ardente; mais ils y demeurèrent sains et entiers, chantant les louanges de Dieu. Alors le roi étonné de

(*a*) Ibid. 24.
(*b*) 4. Reg. xxv.
(*c*) Baruc. vi.
(*d*) Dan. iii.

ce miracle, reconnut la puissance de Dieu, et commanda à tous ses sujets de l'honorer. Il y eut encore d'autres rencontres, où ce Roi et ses successeurs admirant la sagesse de Daniel, les miracles que Dieu fit en sa faveur, rendirent de semblables témoignages à la vérité qui commençoit ainsi à se faire connoître chez les infidèles. Daniel étoit un des captifs de la race des Rois de Juda, qui, dans la Cour de Babylone, et dans les plus grands emplois du Royaume, où il fut élevé par son mérite, mena toujours une vie très pure et très sainte. Dieu lui révéla plusieurs secrets de l'avenir (*a*). Il prédit distinctement la suite des empires jusqu'à la venue du Messie, marqua le temps où il devoit venir (*d*), qu'il seroit mis à mort par son peuple, et qu'alors Jérusalem et le peuple Juif seroient détruits à jamais.

Leçon XXII.

Du rétablissement des Juifs après la captivité.

Après que la captivité eut duré soixante-dix ans, Cyrus, Roi de Perse, prit Babylone, mit les juifs en liberté, leur permit de retourner en leur pays, et de rebâtir le temple de Jérusalem. Ils revinrent sous la conduite de Zorobabel (*c*), chef de la Tribu de Juda; et le sacrificateur Esdras, très savant dans la loi de Dieu, instruisit le peuple et recueillit les livres sacrés. Les Samaritains et les autres ennemis du peuple de Dieu retardèrent quelque temps le rétablissement de la sainte cité. Les Samaritains étoient ces peuples ramassés que les peuples d'Assyrie avoient envoyés à la place

(*a*) Dan. VIII.
(*b*) Dan. IX. 24.
(*c*) 2. Esd. I.

des Israélites. Ils prétendoient servir le vrai Dieu, et gardoient la loi de Moïse, mais ils adoroient aussi des idoles au commencement. Enfin Jérusalem fut rebâtie (*a*), Néhémias acheva de relever ses murailles, la terre fut repeuplée et cultivée, et les Juifs vécurent en paix sous les Rois de Perse, avec une liberté entière pour l'exercice de leur religion. Ils n'eurent plus de Prophètes, mais les anciennes prophéties, qu'ils voyoient s'accomplir de jour en jour, leur suffisoient. Jamais ils ne furent plus fidèles à Dieu, et ils ne tombèrent plus dans l'idolâtrie à laquelle ils étoient auparavant si enclins. Au contraire, ils attiroient les infidèles à la connoissance du vrai Dieu, principalement dans les pays où ils étoient mêlés avec eux; car il y en eut plusieurs qui demeurèrent à Babylone et par tout l'Empire de Perse. Leur religion les faisoit remarquer en tous lieux, et les plus sages d'entre les Gentils admiroient leur loi (*b*), et prenoient plaisir à s'en instruire. La puissance des Perses fut ruinée comme Daniel l'avoit prédit, par les Grecs, sous la conduite d'Alexandre le grand, Roi de Macédoine; mais il ne changea rien à l'état des Juifs. Son empire fut partagé entre ses Capitaines; et de là vinrent les Ptolomées Rois d'Egypte, dont la Capitale étoit Alexandrie, et les Séleucides, Rois de Syrie, qui résidèrent à Antioche. Les Juifs souffrirent assez souvent de leurs divisions et de leurs guerres; mais cependant ils s'étendirent dans tout l'empire des Macédoniens, et dans la Grèce même, où ils commencèrent aussi à répandre la connoissance du vrai Dieu (*c*). Car c'étoit à ce dessein qu'il les avoit dispersés entre les Gentils.

(*a*) 2. Esd. III.
(*b*) 1. Mac. I.
(*c*) Tob. XIII.

Leçon XXIII.

De la persécution d'Antiochus, et des Machabées.

Antiochus l'illustre, Roi de Syrie, voulut forcer les Juifs à se conformer aux mœurs et aux superstitions des Grecs, et à renoncer à leurs lois et à leur religion. Il surprit Jérusalem, prophana le temple, et fit cesser les sacrifices; il fit mourir beaucoup de Juifs (*a*), qui aimèrent mieux perdre la vie, que de violer la loi de Dieu. Entre autres, il y eut sept frères à qui il fit souffrir en sa présence des tourments horribles, et que leur propre mère encourageoit par l'espérance de la résurrection bienheureuse. Judas Machabée et ses frères prirent les armes (*b*), pour la défense de leur liberté et de la religion, qui étoit encore alors attachée à ce peuple et à cette terre (*c*). Quelques Juifs des plus zélés se joignirent à eux, et malgré leur petit nombre, le secours de Dieu les rendit victorieux (*d*). Ils reprirent Jérusalem (*e*), purifièrent le temple, rétablirent les sacrifices, et affranchirent entièrement le peuple du joug des nations infidèles. Simon, l'un de ces frères, fut reconnu chef du peuple (*f*), et souverain Pontife, car ils étoient de la race sacerdotale, descendus d'Aaron; mais on ne lui donna la souveraine puissance (*g*) qu'en attendant la venue du Prophète fidèle, c'est-à-dire, du Christ fils de David. Les descendants de Simon prirent le titre de Rois; mais leur puissance ne fut pas de

(*a*) Mac. I. 32. etc.
(*b*) 2. Mac. VIII.
(*c*) 1. Mac. III.
(*d*) 2. Mac. VIII.
(*e*) 1. Mac. IV. 42. etc.
(*f*) 1. Mac. XIV. 27.
(*g*) 1. Mac. XIV 41.

longue durée. Car les Romains, déja maîtres d'une grande partie du monde, conquirent l'Orient sous la conduite de Pompée, et ruinèrent en même temps les Rois de Syrie et les Rois des Juifs. Toutefois Hérode trouva moyen d'usurper le Royaume de Judée, par la faveur de Jules-César, et ensuite d'Auguste, et régna sous la protection des Romains. Il étoit étranger d'origine, mais Juif de religion; au moins il en faisoit profession : car au fond, c'étoit un impie, qui n'avoit d'autre loi que son ambition et sa politique, cruel et dénaturé, jusqu'à faire mourir sa femme et plusieurs de ses enfants.

Leçon XXIV.

De l'état où étoit le monde à la venue du Messie.

L'idolatrie régnoit toujours par tout le monde : mais la Grèce étoit pleine de philosophes, qui commençoient à la décréditer entre les gens d'esprit. Ils voyoient bien l'absurdité des fables dont les Poëtes entretenoient les peuples, et qui étoient tout le fondement de leur religion. Ils connoissoient que le monde étoit gouverné par un Dieu, bien différent de ceux que le vulgaire adoroit : mais ils n'osoient en parler ouvertement, ni rien entreprendre contre les religions établies. Ils se contentoient de les mépriser entre eux, les regardant comme des inventions de politique, propres à amuser les ignorants. Au dehors, ils ne laissoient pas de se conformer au peuple et d'observer les mêmes cérémonies et désespérant de connoître la vérité, ils s'abandonnoient sans réserve à leurs passions et aux plaisirs les plus infâmes. Le vrai Dieu n'étoit plus adoré que par les

Juifs. Les Samaritains se vantoient aussi de le servir, et avoient quitté les idoles (*a*); mais ils étoient toujours séparés des Juifs, avec une haine mortelle de part et d'autre. Ils ne reconnoissoient que les livres de Moïse, rejetant tous les autres Prophètes, et prétendoient que Dieu devoit être adoré sur la montagne de Garizim (*b*), où ils avoient bâti un temple. La religion s'affoiblissoit même chez les Juifs (*c*). Il y avoit deux sectes, les Pharisiens et les Saducéens. Les Saducéens (*d*) ne croyoient, ni la résurrection, ni l'immortalité de l'ame, ni qu'il y eût des anges ou des esprits, et faisoient Dieu même corporel. Une grande partie des Sacrificateurs et des principaux de la nation suivoient cette hérésie si impie et si grossière. Les Pharisiens soutenoient la bonne doctrine, croyoient les choses spirituelles, la résurrection, et la vie du siècle futur. Ils faisoient profession d'observer la loi fort exactement; mais ils y mêloient quantité de superstitions indignes de la vraie religion, et souvent anéantissoient les commandements de Dieu (*e*), pour établir leurs traditions humaines. Ils avoient beaucoup d'autorité sur le peuple, faisant paroître un grand extérieur de piété (*f*); mais ce n'étoit qu'hypocrisie en la plupart (*g*); dans le fond, ils étoient pleins d'avarice, de vanité et de toutes sortes de vices.

(*a*) Eph. IV. 19.
(*b*) Joh. IV. 9.
(*c*) Ibid. 10.
(*d*) Act. XXIII. 8.
(*e*) Matt. XV. 6.
(*f*) Luc. XVI. 14.
(*g*) Joan. VIII. 7.

Leçon XXV.

Comment le Messie étoit attendu des Juifs.

Les Juifs étoient fiers et superbes : comme enfants d'Abraham (*a*), ils croyoient être saints par nature, et destinés à commander à toutes les autres nations, qu'ils méprisoient infiniment, les tenant pour maudites et immondes. Ainsi il leur étoit insupportable d'obéir aux Romains, et à Hérode, esclave des Romains; ils étoient toujours prêts à se révolter, et n'attendoient que la venue du Messie pour secouer ce joug. Car ils croyoient que le Messie seroit un Roi comme les Rois de la terre, plus grand guerrier et plus victorieux que David, plus riche et plus heureux que Salomon. Ils ne considéroient que les prophéties qui parloient de ses triomphes et de sa gloire, prenant au pied de la lettre toutes les figures dont les prophètes s'étoient servis pour représenter sa puissance et sa grandeur. Telles étoient les pensées des Juifs charnels. Il y avoit seulement quelque peu de Juifs spirituels, qui ayant conservé fidèlement la tradition des Prophètes, savoient que les promesses de Dieu avoient un sens plus élevé; qu'il falloit attendre du Christ (*b*) de plus grands biens que les biens périssables de cette vie; qu'il viendroit principalement (*c*) pour effacer les péchés et rétablir la sainteté; qu'il apporteroit une nouvelle alliance, plus parfaite que l'ancienne, et qu'il la graveroit dans les cœurs; qu'il donneroit la grâce, c'est-à-dire, le secours nécessaire (*d*) pour prati-

(*a*) Jo. VIII. 3.
(*b*) Tob. XI. 18. XIII. 14. XIV. 9.
(*c*) Dan. IX. 24.
(*d*) Jer. XXXI. 33.

quer la loi, et qu'il accompliroit en vérité (*a*) ce que la loi ne montroit qu'en figure; qu'il ramèneroit toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu, et que son règne regarderoit le siècle futur. Au reste, il étoit constant parmi les Juifs spirituels et charnels, même chez les Samaritains, que le temps étoit venu où le Christ devoit paroître. Toutes les autres prophéties étoient accomplies; la puissance, qui jusqu'à son temps, devoit demeurer dans la maison de Juda, suivant la prophétie de Jacob (*b*), avoit passé à Hérode, étranger qui de jour en jour affoiblissoit et anéantissoit les lois, et le terme des années marquées par le prophète Daniel alloit expirer (*c*).

Leçon XXVI.

De la naissance de Jésus-Christ.

Du temps qu'Hérode régnoit en Judée, et que César Auguste étoit Empereur de Rome, il y avoit entre les Juifs une fille d'excellente sainteté, nommée Marie (*d*), qui avoit été fiancée à un saint homme nommé Joseph; et toutefois elle avoit résolu de garder sa virginité. Marie et Joseph étoient tous deux de la Tribu de Juda et de la race de David, mais ils étoient pauvres, et Joseph faisoit le métier de charpentier. Ils demeuroient à Nazareth (*e*), petite ville de Galilée, qui est une province de la terre d'Israël. L'Ange Gabriel fut envoyé à Marie de la part de Dieu, pour lui annoncer qu'elle seroit mère du Christ. Vous aurez un fils, dit-il, que vous

(*a*) Ezech. xxxv. 36.
(*b*) Gen. xlix. 20.
(*c*) Dan. ix. 20.
(*d*) Luc. i. 26.
(*e*) Matt. xiii.

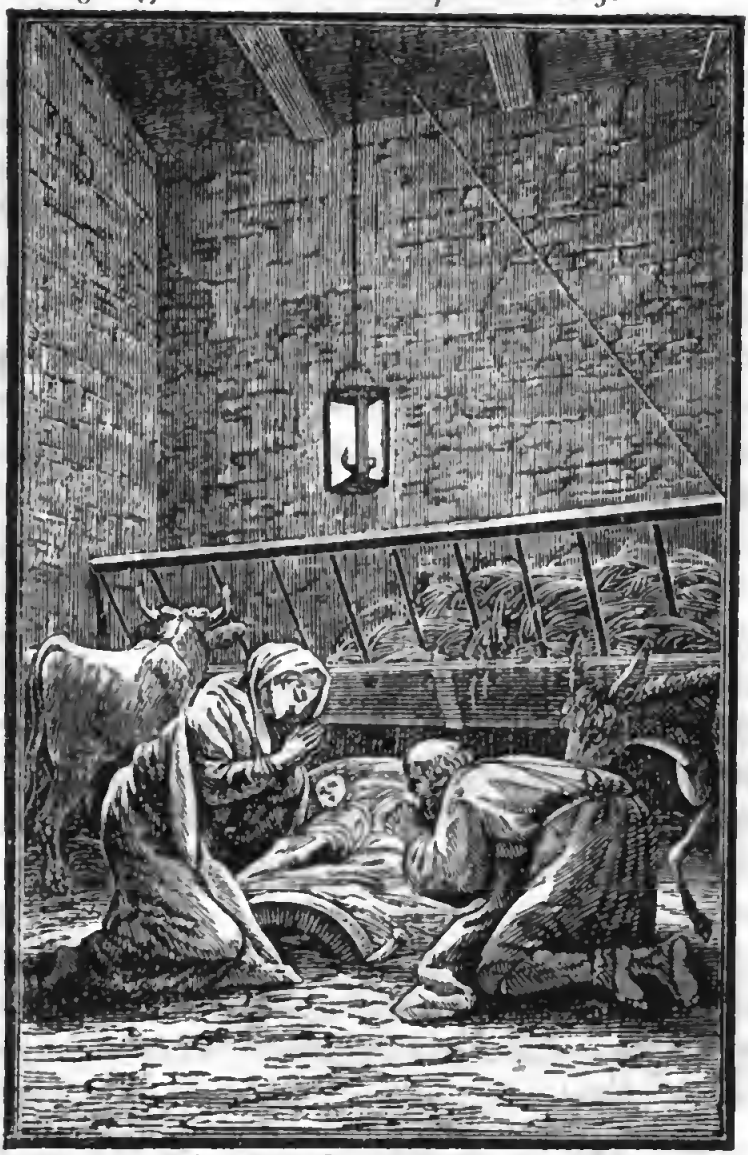

Naissance de Jésus-Christ.

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI VITTORIO EMANUELE III

l'Ange l'avoit dit (*a*), parce qu'il venoit délivrer son peuple de leurs péchés ; car Jésus signifie Sauveur (*b*). Au bout de quarante jours Marie alla se présenter au temple de Jérusalem, suivant la loi de la purification des femmes après leurs couches, à laquelle toutefois elle n'étoit point obligée ; et pour satisfaire à une autre loi, qui ordonnoit d'offrir à Dieu tous les premiers nés, elle y présenta aussi son fils. Alors un saint vieillard nommé Siméon (*c*), et Anne, sainte veuve et prophétesse (*d*), rendirent témoignage qu'il étoit le Sauveur qu'on attendoit. Les premiers gentils qui l'adorèrent furent les mages. C'est ainsi que l'on nommoit en Perse ceux qui s'appliquoient aux sciences et à la religion. Ceux-ci vinrent d'Orient conduits par une étoile miraculeuse, et demandèrent où étoit le Roi des Juifs nouvellement né. L'ayant trouvé ils l'adorèrent et lui offrirent de l'or, de la myrrhe et de l'encens. Hérode fut alarmé de leur venue, et craignant que ce Roi ne le dépossédât un jour, il fit mourir tous les enfants de Bethléhem, et ce sont ceux que l'Eglise honore sous le nom des saints Innocents. Cependant saint Joseph averti par un Ange, emmena Jésus et Marie en Egypte, et n'en revint qu'après la mort du vieil Hérode. A son retour il demeura à Nazareth, où Jésus croissoit et se fortifioit, étant plein de sagesse et de grâce. A l'âge de douze ans, il alla suivant la coutume à Jérusalem pour la fête de pâques (*e*) avec son père et sa mère, car Joseph passoit pour son père. Ils le perdirent, et au bout de trois jours le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs,

(*a*) Luc. II. 31.
(*b*) Mat. I. 21.
(*c*) Luc. I. 25.
(*d*) Matt. II.
(*e*) Luc. II. 40.

disputant avec eux, et étonnant tous les auditeurs par ses réponses. Il revint avec Joseph et Marie à Nazareth, et vivoit soumis à eux, avançant en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Il travailloit avec saint Joseph à son métier de charpentier, et il demeura ainsi caché jusqu'à l'âge de trente ans, passant toute sa jeunesse dans l'humilité, la pauvreté et le travail pour nous en donner l'exemple.

Leçon XXVIII.

De saint Jean-Baptiste.

La quinzième année du règne de l'empereur Tibère, Ponce-Pilate étant gouverneur de Judée pour les Romains, il parut un grand Prophète, Jean (*a*), fils de Zacharie, Sacrificateur, et d'Elisabeth, parente de la sainte Vierge Marie. Il étoit né par miracle, sa mère étant stérile (*b*), et après avoir été promis à son père par un Ange. Il passa toute sa vie dans la solitude (*c*), avec une austérité plus grande que celle des anciens Prophètes. Sa nourriture étoit des sauterelles et du miel sauvage, son habit étoit un cilice fait de poil de chameau. Il parut dans le désert, qui est au long du Jourdain, exhortant tout le monde à faire pénitence, parce que le Royaume des Cieux approchoit. Comme les Juifs n'avoient point vu de Prophète depuis le retour de la captivité, c'est-à-dire depuis cinq cents ans, ils venoient en foule le voir et l'entendre. Il déclara (*d*) qu'il étoit le précurseur du Messie promis par les Prophètes, pour avertir les hommes de sa venue, et pour

(*a*) Luc. III.
(*b*) Luc. I.
(*c*) Matt. III.
(*d*) Matt. III. II. IV, 5.

les préparer à le recevoir. Ceux qui témoignoient se vouloir convertir, saint Jean les baptisoit dans le Jourdain, c'est-à-dire qu'il les y faisoit baigner et se laver, comme les Juifs avoient coutume de faire, en diverses rencontres, pour se purifier suivant la loi. Les Juifs admirant sa sainteté (*a*), vouloient le reconnoître pour le Messie; mais il déclara sincèrement qu'il ne l'étoit pas; ajoutant : il en viendra un plus puissant que moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliers, qui vous baptisera au Saint-Esprit. En effet, son baptême n'étoit qu'une préparation à un baptême plus parfait (*b*). Jésus voulut être baptisé par saint Jean dans le Jourdain, pour montrer toute sorte de bons exemples, et pour consacrer l'eau par son baptême. Alors le ciel s'ouvrit; on vit descendre sur Jésus, le Saint-Esprit en forme corporelle, comme une colombe, et on entendit une voix du ciel, qui dit : Vous êtes mon fils bien-aimé, c'est en vous que j'ai mis ma complaisance. Saint Jean rendit encore plusieurs autres témoignages à Jésus (*c*). Il a reçu la grâce sans mesure (*d*). Et encore nous avons tous reçu sa plénitude : car la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ. Personne n'a jamais vu Dieu; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, est celui qui nous l'a fait connoître. Il dit encore en le montrant : Voilà l'agneau de Dieu (*e*); voilà celui qui ôte les péchés du monde, pour faire voir que les victimes que l'on sacrifioit selon la loi, n'en étoient que les figures.

(*a*) Joan. I. 30.
(*b*) Matt. III. 6.
(*c*) Joan. III. 34.
(*d*) Joan. I. 16.
(*e*) Joan. I. 15.

Leçon XXIX.

De la vocation des Apôtres.

Jésus avoit environ trente ans lorsqu'il fut baptisé par saint Jean (*a*). Aussitôt le Saint-Esprit (*b*) le mena dans le désert, où, après avoir jeûné quarante jours sans rien manger, il souffrit que le diable le tentât (*c*) en plusieurs manières. Peu de temps après il y eut des noces à Cana en Galilée, où il fut invité avec sa mère et ses disciples; car il en avoit déja quelques-uns qui, après avoir suivi saint Jean, s'étoient attachés à lui. A ces noces, le vin ayant manqué (*d*), Jésus changea en excellent vin une grande quantité d'eau; et ce fut son premier miracle. Il en fit ensuite plusieurs autres, et commença à prêcher l'évangile (*e*), c'est-à-dire la bonne nouvelle du Royaume des Cieux, exhortant tout le monde à faire pénitence. Il fut bientôt suivi d'une grande foule de peuple (*f*), qui venoit voir ses miracles et écouter sa doctrine. Non seulement les Juifs le suivoient, mais les Samaritains et les Gentils, et sa réputation s'étendoit dans les pays circonvoisins. Il y eut quelques disciples qu'il appela par une grâce particulière pour s'en servir à instruire les autres. Comme il marchoit sur le bord du lac de Génézareth en Galilée (*g*), il appela quatre pêcheurs, Simon, fils de Jean, qu'il nomma Pierre, et André son frère, puis les deux fils de Zébédée, Jacques et Jean, leur disant : Venez après

(*a*) Luc. III. 13.
(*b*) Matt. IV.
(*c*) Joan. II.
(*d*) Joan. I. 37.
(*e*) Marc. I. 14.
(*f*) Matt. IV. etc.
(*g*) Matt. IV.

moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes. Une autre fois il appela un publicain (*a*), c'est-à-dire, un receveur des impôts qu'il vit assis à son bureau, nommé Lévi ou Mathieu. Ces disciples quittèrent tout pour le suivre aussitôt qu'il les appela. Ils étoient toujours avec lui, et souvent il leur expliquoit en particulier ce qu'il avoit dit au peuple. Il se servoit d'eux pour baptiser ceux qui croyoient sa doctrine, et qui se convertissoient. Entre ses disciples, il en choisit douze (*b*), qu'il nomma Apôtres, c'est-à-dire envoyés, parce qu'il les envoyoit prêcher l'Evangile. Ces douze furent Simon-Pierre, puis André son frère, Jacques et Jean, fils de Zébédée, Philippe, Barthélemi, Mathieu, Thomas, Jacques, fils d'Alphée, son frère Jude ou Thadée, Simon le Cananéen, Judas Iscariot. Pierre fut le premier des Apôtres, par le choix de Jésus-Christ. Car un jour il demanda à ses disciples ce qu'ils croyoient de lui; et Pierre répondit au nom de tous : Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. Jésus dit ensuite : Et moi je te dis, tu es Pierre (*c*), et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et la puissance de l'enfer ne prévaudra point contre elle. Et je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux (*d*); et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans le ciel. Après avoir choisi les douze Apôtres, il les envoya prêcher aux Juifs seulement, leur défendant de s'adresser encore aux Samaritains ni aux Gentils. Il leur donna le pouvoir de guérir les maladies, de ressusciter les morts, de purifier les lépreux et de chasser les démons, leur défendant de tirer profit de ces grâces,

(*a*) Matt. IX. 9.
(*b*) Luc. VI. 13.
(*c*) Matt. XVI. 16.
(*d*) Matt. X.

qu'ils avoient reçues gratuitement, ni de se charger d'aucune provision pour leurs voyages. Il les avertit en même temps qu'ils seroient haïs et persécutés, et les encouragea à ne craindre que Dieu seul. Il choisit encore (*a*) soixante-douze disciples qu'il envoya deux à deux dans les lieux où il devoit venir lui-même, leur donnant les mêmes pouvoirs et les mêmes instructions.

Leçon XXX.

Des miracles de Jésus-Christ.

Jésus faisoit une infinité de miracles (*b*), pour montrer que Dieu l'avoit envoyé, et qu'il parloit de sa part. Ces miracles n'étoient ni pour l'ostentation (*c*), comme ceux des magiciens et des imposteurs, ni pour la terreur, comme la plupart de ceux de Moïse et d'Elie; mais pour gagner les cœurs, se faisant sur les hommes mêmes et leur donnant les biens qu'ils estimoient le plus, la santé et la vie. Il guérit en différentes rencontres une multitude innombrable de personnes affligées de toutes sortes de maladies, de la fièvre, du flux de sang, de l'hydropisie, de la paralysie, de la lèpre. Il les guérissoit en un moment, souvent d'une parole, quelquefois sans les voir ni en approcher; il suffisoit de toucher le bord de son manteau pour être guéri. Partout où il passoit on apportoit les malades des environs (*d*), et on les mettoit dans les rues et dans les places des villes; souvent même (*e*) on assiégeoit la maison où il étoit logé, et on ne lui donnoit pas le loisir de manger.

(*a*) Luc. x.
(*b*) Matt. ix. 9.
(*c*) Joan. xi. 41.
(*d*) Matt. iv. 56.
(*e*) Marc. i. 33. 45. iii. 20.

On le suivoit partout, même dans les lieux déserts, où il étoit contraint de se retirer pour éviter la foule (*a*). Il rendit la vue à plusieurs aveugles, entre autres à un aveugle né, en lui mettant sur les yeux un peu de boue. Il fit parler des muets et entendre des sourds, redressa des boiteux et des personnes courbées. Il chassa les démons des corps de plusieurs possédés. Enfin il rendit la vie à plusieurs morts. L'histoire nous en marque trois, une jeune fille qui venoit de mourir (*b*), un jeune homme qu'on portoit en terre (*b*), et Lazare enterré depuis quatre jours (*d*). On vit Jésus marcher sur les eaux, et il y fit marcher saint Pierre. Une fois il apaisa une tempête en menaçant les vents et la mer. Il fit quelquefois prendre à ses disciples une quantité extraordinaire de poissons (*e*). Un jour il rassasia de cinq pains et de deux poissons cinq mille hommes, qui l'avoient suivi dans le désert; et une autre fois il en rassasia quatre mille avec sept pains. Il se rendit invisible quand il voulut. Il connoissoit les plus secrètes pensées des hommes, et prédisoit l'avenir. Etant en prière sur le mont Tabor avec trois de ses disciples (*f*), Pierre, Jacques et Jean, tout d'un coup il fut transfiguré (*g*), c'est-à-dire, que les habits devinrent plus blancs que la neige, et son visage plus éclatant que le soleil. Les disciples virent Moïse et Elie, qui s'entretenoient avec lui, et ils entendirent une voix qui dit : Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui je me plais, écoutez-le. Tous ces miracles prouvoient manifestement que Jésus étoit

(*a*) Joan. IX.
(*b*) Marc. XXXVI.
(*c*) Luc. VII. 11.
(*d*) Joan. XI.
(*e*) Joan. VI.
(*f*) Matt. XVII.
(*g*) Luc. IX. 28.

Jésus leur dit : Pourquoi craignez-vous, gens de peu de foi? Et en même-temps se levant, il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme.

Évang. du 4e Dim. après l'Épiphanie. S. Matt. ch. 8. v. 23.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

ce qu'il disoit (*a*), c'est-à-dire, le Christ et le fils de Dieu. Il n'en faisoit pas seulement par lui-même, mais il donnoit encore à ses disciples le pouvoir d'en faire de semblables, et même de plus grands.

Leçon XXXI.

Des vertus de Jésus-Christ.

En même temps que Jésus faisoit tous ces miracles, il montroit l'exemple de toutes sortes de vertus. Il étoit humble de cœur (*b*); il se disoit fils de l'homme, ce qui signifioit un homme du commun et d'une petite naissance, comme il paroissoit. Je suis venu, disoit-il, pour servir, et non pas pour être servi. Il cachoit ses miracles (*c*) le plus souvent, défendant aux malades de dire qu'il les eût guéris, et faisant taire les démons, qui crioient qu'il étoit le Fils de Dieu. Il s'enfuit tout seul (*d*), lorsque ceux qu'il avoit nourris dans le désert le vouloient enlever pour en faire leur Roi. Ce n'étoit point sa gloire qu'il cherchoit, mais celle de son Père qui l'avoit envoyé (*e*). Il étoit plein de douceur et de bonté, ne contestoit point, n'élevoit point sa voix, et ne rebutoit personne. On lui amena un jour des enfants (*f*) pour les bénir et prier pour eux; les Apôtres les vouloient empêcher; mais il les en reprit, fit approcher les enfants (*g*), les embrassa, et les bénit en leur imposant les mains, et dit qu'il falloit ressembler aux enfants, et être petits comme eux pour entrer dans le

(*a*) Joan. x. 25. xii. 37.
(*b*) Matt. xi 19.
(*c*) Matt. xx. 28.
(*d*) Joan. vi. 13.
(*e*) Ps. xi. etc.
(*f*) Matt. xii. 28.
(*g*) Matt. xix. 13.

Royaume des cieux (*a*). Il souffroit avec une patience merveilleuse les défauts de ses disciples, qui étoient des hommes grossiers et ignorants, et les importunités des malades et des autres, dont il étoit continuellement accablé. Il passa sa vie dans une extrême pauvreté, n'ayant ni terre ni maison, ni seulement où reposer sa tête (*b*). Il subsistoit de ce que lui fournissoient libéralement ceux qu'il instruisoit, particulièrement de saintes femmes qui le suivoient pour le servir. Il souffroit toutes les incommodités de la pauvreté (*c*), le chaud, le froid, la faim, la soif, la lassitude, faisant ses voyages à pied, marchant en plein midi, quoiqu'il vécût dans un pays fort chaud. Jamais on ne le vit rire, tant il étoit grave et sérieux (*d*). Toutefois il étoit tendre et plein de compassion. Il pleura la mort de Lazare son ami (*e*), qu'il alloit ressusciter, et il pleura une autre fois voyant Jérusalem, et pensant aux malheurs qui lui devoient arriver, tant il aimoit sa patrie, toute ingrate qu'elle étoit. Il étoit charitable et bienfaisant à tout le monde. Il recevoit doucement (*f*) les pécheurs qui se vouloient convertir, et ne faisoit point difficulté de manger avec eux. Mais pour les pécheurs endurcis, il les reprenoit avec force, principalement les hypocrites, comme les Scribes, les Pharisiens, à qui il reprochoit hautement tous leurs vices, quoiqu'il sût bien qu'il s'attiroit par là une haine mortelle. Mais en même temps qu'il blâmoit leurs actions, il relevoit leur ministère, recommandant au peuple de suivre leur doctrine, parce qu'ils avoient l'autorité légitime pour enseigner : il vivoit dans la

(*a*) Matt. xv II. ?.
(*b*) Luc. IX. 58.
(*c*) Joan. IV. 6.
(*d*) Joan. XI. 35.
(*e*) Luc. XIX. 41.
(*f*) Joan. II. 13.

soumission aux puissances établies, payoit les tributs, observoit toutes les cérémonies de la religion, et fréquentoit le temple, d'où il chassa par deux fois avec autorité ceux qui le profanoient par leur trafic (*a*). Il passoit souvent les nuits en prière (*b*). Ma nourriture, disoit-il (*c*), est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé : il est avec moi, et ne me laisse pas seul, parce que je fais toujours ce qu'il lui plaît.

Leçon XXXII.

De la doctrine de Jésus-Christ, et premièrement de la Trinité et de l'Incarnation.

Jésus faisant tant de miracles et pratiquant tant de vertus, se faisoit admirer de tout le monde, et attiroit après lui de grandes troupes (*d*). Il prêchoit souvent dans les Synagogues (*e*), où les Juifs s'assembloient pour prier, lire l'Ecriture sainte, et l'entendre expliquer par les Scribes ou docteurs. Souvent aussi il prêchoit au bord de la mer, ou à la campagne, selon l'occasion. Il n'y avoit aucune de ses paroles qui ne fût une instruction importante. Il parloit comme ayant autorité (*f*), non pas comme les Scribes et les Pharisiens : et toutefois il parloit simplement et familièrement pour pouvoir être entendu des simples. Quelquefois il se servoit exprès de paraboles et d'énigmes (*g*), pour n'être pas entendu de ceux qui en étoient indignes, par la mauvaise disposition de leur cœur. Voici le sommaire de sa

(*a*) Joan. II. 15.
(*b*) Matth. XXI. 11.
(*c*) Luc. VI. 12. Joan. VIII. 29. Joan. IV. 34.
(*d*) Matt. I. 17.
(*e*) Matt. IV. 26.
(*f*) Matt. XII. 13.
(*g*) Matt. XIII. 23.

doctrine. Il dit qu'il est le Messie ou le Christ, attendu et souhaité par les Pères, et prédit par Moïse et par les Prophètes, et qu'il est venu, non pour abolir la loi (*a*), mais pour l'accomplir; que la vie éternelle consiste à connoître un seul vrai Dieu et Jésus-Christ qui l'a envoyé (*b*). Il nous apprend que Dieu est un esprit, et qu'il doit être adoré en esprit et en vérité. Il nous découvre (*c*) de plus que Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit. Car il dit qu'il est le Fils unique de Dieu, qu'il ne dit rien et ne fait rien de lui-même (*d*) : mais qu'il reçoit tout de son Père, qui lui montre tout ce qu'il fait, et lui donne tout ce qu'il a; enfin que lui et son Père ne sont qu'un : d'où il suit qu'il est Dieu (*e*) comme son Père, et qu'il est le même Dieu que son Père. Il dit aussi à ses Apôtres (*f*) qu'il leur enverra l'Esprit consolateur, qui procède du Père. Et il ajoute : Il prendra du mien pour vous l'enseigner (*g*), parce que tout ce qui est au Père est à moi. Ce qui fait voir que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils (*h*), et que tous les trois ne font qu'un. Et il le déclare manifestement, quand il ordonne à ses Apôtres de baptiser tout le monde au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; montrant encore que tous les trois sont égaux, puisqu'il veut que tous les hommes soient consacrés à Dieu au nom de ces trois personnes. Jésus-Christ étant Dieu, il s'ensuit qu'il est Dieu et homme tout ensemble. Aussi reconnoît-il que le Père est plus grand que lui, et qu'il est venu, non

(*a*) Joan. v. 46. VIII. 56. Matt. v. 17.
(*b*) Joan. XVII. 3.
(*c*) Joan. IX. 14.
(*d*) Joan. I 1. 16. Joan. V. 19. etc.
(*e*) Joan. X. 30.
(*f*) Joan. XV. 26
(*g*) Joan. XVI. 14.
(*h*) Matt. 28. 19.

pour faire sa propre volonté, mais la volonté de celui qui l'a envoyé (*a*), ce qui ne lui peut convenir que comme homme. Et il montre clairement qu'il est Dieu et homme (*b*), lorsqu'il dit : Personne ne monte au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le fils de l'homme qui est au ciel.

LEÇON XXXIII.

De l'amour de Dieu et du prochain.

JÉSUS-CHRIST nous montre que sa venue est la preuve de l'amour que Dieu nous porte (*c*). Car, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point (*d*), mais qu'il ait la vie éternelle. Il est donc bien juste de l'aimer. Aussi déclare-t-il que notre unique affaire et la seule chose nécessaire, est de nous attacher à Dieu; que toute la loi de Dieu, et tout ce qu'il nous enseigne dans ses saintes écritures (*e*), se rapporte à ces deux commandements : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu (*f*) de tout ton cœur, de toute ton ame, de tout ton esprit, de toute ta force. Voilà le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Or tout homme est notre prochain, même un étranger et un infidèle. Aimant ainsi le prochain, nous le traiterons comme nous voulons que l'on nous traite nous-mêmes (*g*), et nous

(*a*) Joan XIV. 28. Jean. VI. 32.
(*b*) Joan. III. 13.
(*c*) Joan. III. 16.
(*d*) Luc. X. 45.
(*e*) Matt. XXII. 35.
(*f*) Marc. XII. 39.
(*g*) Luc. X. 30.

emploierons la même mesure pour lui que pour nous (*a*). Nous lui pardonnerons ses fautes, comme nous voulons que l'on nous pardonne les nôtres; nous ne reprendrons point ses défauts, tandis que nous en aurons de pareils, ou de plus grands; nous ne le jugerons point, comme nous ne voulons point qu'il nous juge : en un mot, nous ne ferons à personne ce que nous ne voudrions point qu'un autre nous fît. Aussi il enseigne qu'il ne suffit pas de pratiquer la loi extérieurement et à la lettre (*b*), comme faisoient les Juifs charnels (*c*). Ce n'est pas assez de ne pas tuer, il faut combattre même la colère, qui produit les haines, les querelles et les meurtres. Ce n'est pas assez d'aimer nos amis (*d*), il ne faut haïr personne, et aimer même ceux qui nous haïssent et nous persécutent. Il ne suffit pas (*e*) de ne pas commettre d'adultère, il ne faut pas même regarder une femme avec un mauvais désir, et le mariage doit être réduit à sa première institution, d'une seule femme avec un seul homme, qui ne doivent se séparer qu'à la mort. Il ne faut pas se contenter de ne pas prendre injustement le bien d'autrui (*f*), il ne faut pas même se faire justice à la rigueur; il faut céder et relâcher de ses intérêts, perdre ou souffrir quelque chose, plutôt que de blesser la charité, n'avoir aucune inquiétude pour la nourriture, le vêtement et les autres nécessités de la vie; s'abandonner à la Providence, et chercher avant toutes choses le Royaume de Dieu et la vertu.

(*a*) Matth. xvii. 11. 12.
(*b*) Luc. vi. 31.
(*c*) Matt. v. 20.
(*d*) Ibid. 43.
(*e*) Matth. xix. 4.
(*f*) Matth. v. 33.

LEÇON XXXIV.

Des conseils, de la grâce et de la prière.

POUR accomplir la loi plus facilement, et arriver à la perfection dont les hommes sont capables, Jésus-Christ nous a donné des conseils outre les commandements. Il conseille (*a*) à ceux qui voudront se mettre en sûreté contre l'avarice, de vendre tout leur bien, le donner aux pauvres, et le suivre lui-même dans la pauvreté, dont il nous a donné l'exemple, et il leur promet un trésor dans le ciel. Pour s'assurer contre l'incontinence, il conseille de renoncer au mariage (*b*), et de vivre dans la continence parfaite; ajoutant néanmoins que tous n'en sont pas capables, mais seulement ceux à qui il est donné par sa grâce. Il nous enseigne que par nous-mêmes nous ne pouvons pratiquer ni ses commandements, ni ses conseils. Sans moi, dit-il, vous ne pouvez rien faire (*c*), comme une branche ne peut porter de fruit, si elle ne demeure sur l'arbre. Et ailleurs : Je suis la voie, la vérité et la vie. Et ailleurs : Je suis la porte, si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé (*d*). Et ailleurs il dit, qu'il donne une eau qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle (*e*), et que qui croit en lui, deviendra une source d'eau vive; ce qu'il entendoit de l'esprit (*f*) que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui. Toutes ces figures signifient, que pour accomplir la loi de Dieu, et nous sauver, nous avons besoin du secours de sa grâce, qui est le don du Saint-Esprit. Mais la grâce ne dépend

(*a*) Matth. XIX. 23.
(*b*) Ibid. II.
(*c*) Joan. IV. 51.
(*d*) Joan. X. 9.
(*e*) Joan. IV. 14
(*f*) Joan. VII. 38.

pas de nous (*a*) : l'esprit souffle où il veut, dit Jésus. Et ailleurs (*b*) : Personne ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire. Il est donc bien nécessaire de prier pour demander à Dieu cette grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien faire. Aussi n'y a-t-il rien que Jésus nous ait plus recommandé que la prière. Il dit qu'il faut toujours prier sans jamais se rebuter (*c*); il dit: Demandez (*d*), et vous recevrez ; cherchez, et vous trouverez; frappez, et on vous ouvrira. Ses disciples lui demandèrent un jour qu'il leur apprît à prier; il leur donna ce modèle de prière (*e*) : Notre Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne vienne, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent, et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mauvais. Ainsi soit-il. Nous l'appelons l'oraison dominicale, c'est-à-dire, l'oraison du Seigneur.

Leçon XXXV.

De l'état des fidèles dans la vie présente.

Jésus-Christ nous découvrant la perfection où Dieu nous appelle en cette vie, nous montre aussi qu'elle en sera la récompense. Nous ne devons pas borner nos espérances sur la terre (*f*) comme faisoient les Juifs charnels. Nous ne devons pas amasser ici bas des trésors périssables, mais thésauriser dans le ciel. Malheur aux

(*a*) Joan. III. 8.
(*b*) Joan. IV. 44.
(*c*) Luc. XVIII.
(*d*) Matth. VII. 7.
(*e*) Luc. XI. Matth. VI. 9.
(*f*) Matth. V. 19.

riches, parce qu'ils ont leur consolation! Malheur à ceux qui rient (*a*), et à ceux qui sont honorés des hommes! Efforcez-vous, dit-il (*b*), d'entrer par la porte étroite, car il y a deux portes et deux voies; une voie large qui mène à la perdition et où marche le plus grand nombre; et une étroite, qui mène à la vie, et que peu de gens trouvent. Pour suivre Jésus-Christ dans cette voie étroite, il faut renoncer à tout, et porter sa croix. Tous ceux qui nous voudroient séparer de lui (*c*), et nous servir de scandale, c'est-à-dire, de pierre en notre chemin (*d*), nous devons les haïr quels qu'ils soient, amis, parents, père, mère, mari ou femme (*e*). Il faut couper notre main droite (*f*) si elle nous scandalise, et arracher notre œil droit, c'est-à-dire, nous priver avec violence de ce qui nous est le plus cher; enfin nous devons nous haïr nous-mêmes, c'est-à-dire, nous défaire de notre amour propre. Aussi Jésus-Christ a-t-il déclaré que son Royaume n'étoit point de ce monde (*g*). Il prédit à ses disciples, qu'il seroit rejeté par les juifs, livré aux Gentils pour être fouetté, moqué et crucifié, et qu'il ressusciteroit le troisième jour; et les avertit qu'ils ne seroient pas mieux traités que lui; qu'ils seroient poursuivis, traînés devant les Juges, et condamnés comme des criminels, que l'on croiroit rendre service à Dieu de les faire mourir. Mais ne craignez point, ajoute-t-il, ceux qui ne peuvent tuer que le corps; craignez celui qui après avoir tué (*h*), peut encore

(*a*) Luc. VI. 14.
(*b*) Matth. XII. 15. Luc. XIII. 25.
(*c*) Luc. XIV. 33 et 37.
(*d*) Matth. X. 37.
(*e*) Matt. V. 19.
(*f*) Matth. XVI. 24. Joan. XII. 25. Joan. XVIII. 39. Matt. XVI. 21.
(*g*) Matth. X. 24. etc.
(*h*) Luc. XII. 9.

envoyer le corps et l'ame dans l'enfer. Voilà celui qu'il faut craindre. Qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. Quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerai devant mon Père, et quiconque me confessera, je le confesserai et le reconnoîtrai.

Leçon XXXVI.

De la vie du siècle futur.

Jésus-Christ prédit aussi à ses disciples (*a*) que Jérusalem seroit ruinée de leur temps, par la guerre la plus cruelle qui eût été jusqu'alors; que le temple seroit détruit, en sorte qu'il n'y resteroit pas pierre sur pierre; que l'Evangile seroit prêché par toute la terre; qu'ensuite le monde même finiroit (*b*), et qu'il viendroit alors comme Roi juger tous les hommes. Mais il ne leur dit point le temps de la fin du monde, et de son second avènement, et mêla ce qu'il leur en dit avec les prédictions de la ruine de Jérusalem. C'est donc à la vie future que Jésus-Christ nous a ordonné de porter nos espérances. Il a confirmé la foi de l'immortalité de l'ame et de la résurrection (*c*), et a fermé la bouche aux Saducéens. Qui se hait dans ce monde (*d*), dit-il, se conserve pour la vie éternelle. Telle est la volonté de mon Père qui m'a envoyé, que quiconque voit le fils et croit en lui (*e*), ait la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour. Et ailleurs: L'heure vient où tous ceux qui sont dans le tombeau, entendront la voix du fils de Dieu, et marcheront; ceux qui ont bien fait, à la résur-

(*a*) Matth. xxii.
(*b*) Matt. xxv.
(*c*) Matt. xxii.
(*d*) Jo. xii. 25. Jo. vi. 40.
(*e*) Joan. v. 18.

rection de la vie; ceux qui ont mal fait, à la résurrection du Jugement. Tel sera donc le dernier état des hommes. D'un côté, la vie éternelle, le repos, la joie, le banquet, les nôces, le Royaume, le Ciel, le Paradis : car Jésus-Christ lui donne tous ces noms pour s'accommoder aux idées du bonheur que nous avons en cette vie. D'un autre côté sera l'enfer, le feu éternel, la géhenne, les ténèbres extérieures, la mort éternelle; là seront les pleurs et les grincements de dents; le ver qui les ronge ne mourra point, c'est-à-dire, le remords et le reproche de la conscience. Or, la vie éternelle consiste, comme il nous enseigne, à voir Dieu, être avec Jésus-Christ, voir la gloire qu'il avoit avant la création du monde, à être tout en Jésus-Christ (*a*) et par lui, être unis à Dieu d'une charité parfaite. Voilà le sommaire de la doctrine de Jésus-Christ.

Leçon XXXVII.

Des ennemis de Jésus-Christ.

Jésus-Christ prêchant cette doctrine, et la soutenant par ses vertus et ses miracles, devint odieux au monde (*b*), c'est-à-dire, aux hommes corrompus, à qui il montroit la vérité qui les condamnoit. Ils aimoient (*c*) mieux les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étoient mauvaises. Ils jugeoient de lui selon les apparences, et le méprisoient comme un Galiléen de Nazareth, fils d'un charpentier. Les Juifs charnels le voyant si pauvre, si simple, si humble et si doux, ne pouvoient croire

(*a*) Joan. xvii. 3. 5. 21. 24.
(*b*) Joan. iii. 19.
(*c*) Joan. vii. 24.

qu'il fût ce grand Roi fils de David, qui devoit venir les délivrer de leurs ennemis, et soumettre toutes les nations à son empire. Ceux qui le haïssoient le plus étoient les Scribes ou Docteurs, les Pharisiens, les Sacrificateurs et les Sénateurs qui gouvernoient le peuple. Ils étoient envieux de sa gloire, et irrités des reproches qu'il leur faisoit (*a*). Les docteurs ne pouvoient souffrir qu'il montrât au peuple leur ignorance et le mépris qu'ils faisoient de la loi de Dieu, pour établir des traditions humaines. Il faisoit connoître l'hypocrisie des Pharisiens, leur orgueil et leur avarice (*b*). Ils le haïssoient tous, parce qu'il prédisoit la ruine du temple et de la ville, qu'ils regardoient comme un lieu où la vraie religion étoit attachée, et qui ne devoit jamais être détruit. Cependant ils n'avoient rien à lui reprocher, et il leur dit publiquement (*c*): Qui de vous me reprendra de péché? Quoique sa vie fût exposée à la vue de tout le monde, ils ne laissèrent pas de le calomnier de ce qu'il guérissoit des malades le jour du Sabbat, et de ce qu'il disoit qu'il étoit le fils de Dieu, venu du ciel, quoiqu'il ne leur parlât qu'au nom de Dieu, et qu'il ne cherchât que la gloire de Dieu (*d*); quoique les miracles qu'il faisoit, et dont on n'avoit jamais vu de semblables, fussent une preuve infaillible de la vérité de ses paroles et de l'accomplissement des prophéties qui leur promettoient le Christ. Ses ennemis ayant résolu de le faire mourir, ne purent exécuter leur dessein (*e*) que quand son heure fut venue; c'est-à-dire, dans le temps où il avoit résolu de souffrir. Jusques-là il se cacha

(*a*) Matth. xxiii.
(*b*) Matth. xxvi. 16. Act. vi. 1.
(*c*) Joan viii. 46
(*d*) Joan. xv. 24.
(*e*) Joan. vii. 31.

plusieurs fois; et un jour comme ils pensoient le prendre, il se rendit invisible, et passa au milieu d'eux. D'ailleurs ils se pressèrent de le perdre (*a*), voyant que ses miracles le faisoient suivre de tout le monde, et que venant à Jérusalem pour la Pâque, on lui avoit fait une entrée magnifique (*b*). Car le peuple vint en foule au devant de lui, portant des branches de Palmiers en signe de joie, et criant : Hosanna, c'est-à-dire, sauvez-nous, fils de David, bénit soit celui qui vient au nom du Seigneur. C'étoit le reconnoître publiquement pour le Messie. Ses ennemis ne le purent souffrir : ils tinrent conseil (*c*), ils résolurent de le prendre par artifice, et gagnèrent Judas Iscariot, un des douze Apôtres, qui promit de leur livrer son maître pour trente sicles d'argent, c'est-à-dire, environ quinze écus de notre monnaie.

Leçon XXXVIII.

De la cène de Jésus-Christ.

Le temps de la Pâque étant venu, Jésus vint souper avec ses disciples au lieu (*d*) qu'ils avoient préparé par son ordre, pour y manger l'agneau suivant la coutume. Dans ce soupé qu'on appelle aussi la cène, il se leva de table, et leur lava les pieds à tous, pour leur montrer l'exemple de se servir les uns les autres, et pour achever de les purifier; puis il se remit à table (*e*) : et comme ils mangeoient, il prit du pain, rendit grâce à Dieu, bénit le pain, le rompit et le distribua à ses disciples (*f*), disant : Prenez, mangez,

(*a*) Luc. iv. 30.
(*b*) Joan. vi. 19.
(*c*) Matth. xxvi. 1-5.
(*d*) Joan. xiii.
(*e*) Matth. xxv. 2. 6.
(*f*) 1. Corin. xi. 23.

ceci est mon corps qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. Tout de même après le soupé, il prit le calice, c'est-à-dire, la coupe où il buvoit avec du vin, et ayant rendu grâces, le bénit et le leur donna, disant : Buvez tous de ceci; car c'est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés : faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi. Ce fut ainsi que Jésus institua le saint Sacrement de son corps et de son sang, que nous appelons l'Eucharistie. Il avoit dit aux Juifs qu'il étoit le pain vivant descendu du ciel (*a*), que qui mangeroit ce pain vivroit éternellement; et que l'on ne pouvoit avoir la véritable vie sans manger sa chair et boire son sang. Car ma chair, disoit-il, est vraiment viande, et mon sang est vraiment breuvage; qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui. Les Juifs avoient été choqués de ce discours, le prenant grossièrement, comme si Jésus eût voulu mettre son corps en pièces, et le leur donner avec son sang sous leur forme naturelle, pour servir de nourriture à leurs corps (*b*). Jésus avertit ses disciples, que ces paroles avoient un sens plus relevé, et c'est ce mystère qu'il accomplit le jour de la cène, leur donnant véritablement son corps et son sang, mais sous une forme étrangère, sous les apparences du pain et du vin, et pour être la nourriture de leurs ames. Après la cène (*c*) Jésus parla long-temps à ses Apôtres, qu'il ne devoit plus voir jusques à sa mort. Il leur prédit qu'ils l'abandonneroient tous (*d*), et à Pierre en particulier, qu'il le renieroit trois fois.

(*a*) Joan. VI. 41. X. etc.
(*b*) Ibid. 64.
(*c*) Joan. XIII. 3. XIV. XV.
(*d*) Ibid. XVIII.

Et pour les consoler dans la tristesse où ils étoient de sa perte, il promit de leur envoyer dans peu le Saint-Esprit, qui leur feroit entendre tout ce qu'il leur avoit enseigné : il leur recommanda surtout de s'aimer les uns les autres. Il sortit ensuite avec eux hors de la Ville, et alla au mont des olives, dans un jardin où il avoit accoutumé de prier.

Leçon XXXIX.

De la passion de Jésus-Christ.

Jésus-Christ étant au jardin des olives se présenta ce qu'il alloit souffrir, et laissant agir la nature, il fut saisi d'une peur et d'une tristesse extrême, et tomba sur le visage, suant des gouttes de sang dont la terre fut trempée. Il pria son père par trois fois de détourner de lui ce calice (*a*), c'est-à-dire, ses souffrances; et à chaque fois il ajouta : Néanmoins que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. Cependant Judas amena dans le jardin une grande troupe de gens armés (*b*) envoyés par les Sacrificateurs et les Sénateurs. Ils prirent Jésus, le lièrent et le menèrent chez Caïphe souverain Pontife. Mais Jésus fit voir par plusieurs miracles qu'ils ne l'eussent pas pris s'il ne l'eût voulu. Tous ses disciples l'abandonnèrent et s'enfuirent. Il ne répondit rien à plusieurs faux témoins que l'on produisoit contre lui, ni aux questions du Pontife, sinon lorsqu'il l'interrogea juridiquement s'il étoit le Christ, fils du Dieu vivant. Alors il déclara hautement qu'il l'étoit; ce qu'ils reçurent comme un blasphème, disant que Jésus étoit digne de

(*a*) Luc. xxii. 44. (*b*) Matth. xxvi. 47. etc.

la mort, et l'abandonnèrent à des valets insolents, qui le maltraitèrent le reste de la nuit, lui donnant des soufflets, et lui faisant deviner qui l'avoit frappé. Le lendemain (*a*) ils le menèrent à Ponce-Pilate, Gouverneur de la Judée pour l'Empereur Tibère, lui disant que c'étoit un homme séditieux qui révoltoit tout le pays, qui se disoit Roi, et défendoit de payer les tributs à l'Empereur, quoiqu'il eût enseigné tout le contraire. Jésus garda aussi le silence devant Pilate, qui, ne trouvant point de preuve contre lui (*b*), chercha divers moyens pour éviter de le juger. Ayant appris qu'il étoit Galiléen, il le renvoya à Hérode Antipas, fils du vieux Hérode, qui étoit Tétrarque de Galilée, et qui avoit grande curiosité de le voir, espérant qu'il feroit quelques miracles en sa présence: mais Jésus n'y dit pas une parole, et y fut traité d'insensé. Pilate voulut encore, pour sauver Jésus, se servir de la coutume de délivrer un prisonnier à la fête de Pâque: mais les Juifs aimèrent mieux qu'il délivrât Barrabas, qui étoit un voleur et un meurtrier. Enfin, voulant les contenter, sans faire mourir Jésus, il le fit fouetter, puis l'abandonna à ses soldats (*c*), qui lui mirent sur la tête une couronne d'épines, le couvrirent d'un vieux manteau de pourpre, et lui donnèrent un roseau à la main, au lieu de sceptre: en cet équipage ils venoient le saluer Roi par dérision, lui donnoient des soufflets et lui crachoient au visage.

(*a*) Matth. XXVII.
(*b*) Luc. XXIII. 7.
(*c*) Joan. XIX.

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Il s'est abaissé lui-même en se rendant obéissant jusqu'à mourir, et à mourir sur une croix.

Épitre S. Paul. aux Phil. ch. 2. v. 8.

Leçon XL.

De la croix et de la mort de Jésus-Christ.

Pilate fit paroître Jésus (*a*) devant les Juifs avec la couronne d'épines et le manteau de pourpre, mais bien loin d'en avoir pitié, ils demandèrent par de grands cris, qu'il fût crucifié; menaçant même Pilate de la disgrâce de l'Empereur, s'il laissoit vivre un homme qui se disoit Roi. Pilate consentit enfin qu'on le fît mourir (*b*), et lava ses mains (*c*), protestant qu'il étoit innocent de sa mort. Mais tout le peuple répondit : Que son sang, c'est-à-dire, la vengeance de sa mort, tombe sur nous et sur nos enfants. Jésus fut donc mené, chargé de sa croix, pour être exécuté à mort, avec deux voleurs, en un lieu nommé Golgotha (*d*) ou Calvaire, qui étoit comme une voirie hors de la ville de Jérusalem. Le supplice de la croix étoit le plus infâme qui fût alors en usage. On n'y condamnoit que des esclaves et d'autres misérables, encore pour les plus grands crimes, comme le vol ou l'assassinat. Jésus fut crucifié entre deux voleurs; il eut les pieds et les mains percés; les soldats partagèrent ses habits, et tirèrent au sort à qui auroit sa tunique. Il pria Dieu pour ceux qui le faisoient mourir (*e*). Les Pontifes et les Sénateurs venoient lui faire des reproches et lui dire qu'il se sauvât s'il étoit le Christ, le Roi d'Israël et le fils de Dieu, comme il disoit. On lui offrit du fiel et du vinaigre comme il avoit soif. Tout cela avoit été prédit par David et par Isaïe; et

(*a*) Joan. xix. 4.
(*b*) Ibid. 11.
(*c*) Matt. xxvii. 24.
(*d*) Luc. xxiii. 32.
(*e*) Joan. xix. 23.

quand toutes les Ecritures furent accomplies, Jesus dit : Tout est consommé (*a*), et rendit l'esprit, étant encore plein de force, après avoir été six heures à la croix. Alors le soleil fut obscurci, la terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent, plusieurs morts ressuscitèrent. Le voile qui séparoit le sanctuaire d'avec le reste du temple se déchira, pour montrer que les mystères de l'ancienne loi étoient découverts, et que Jésus-Christ (*b*) par sa mort avoit ouvert aux hommes le ciel qui leur étoit fermé jusques-là, et dont le sanctuaire étoit la figure. Jésus-Christ mourut un Vendredi, qui cette année-là étoit la veille de la Pâque, et il mourut à l'heure qu'on immoloit l'agneau, dont le sacrifice n'étoit que la figure de sa mort, aussi bien que tous les autres sacrifices de la loi, et tous ceux qu'on avoit offerts à Dieu depuis le commencement du monde. Pour voir s'il étoit mort, un soldat lui perça le côté d'une lance, et il en sortit du sang et de l'eau. Son corps fut descendu de la croix, et enseveli par Nicodème et Joseph d'Arimathie, qui étoient de ses disciples. Ils l'embaumèrent suivant la coutume des Juifs, et le mirent dans un sépulcre tout neuf, que Joseph avoit fait faire, et qui étoit près du Calvaire. Mais ce sacré corps (*c*), tout mort qu'il étoit, ne souffrit aucune corruption, ce fut toujours le saint du Seigneur (*d*), et le corps du fils de Dieu. Les Pontifes et les Pharisiens se ressouvenant qu'il avoit promis de ressusciter, mirent des gardes au tombeau, et en scellèrent la porte.

(*a*) Jo. XIX. 30. Ps. LXVIII. XII. 6. Isa. LIII.

(*b*) Joan. XIX. 36. Exod.

(*c*) Act. II. 31.

(*d*) Matt. XVIII. 61.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

La Résurrection de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Leçon XLI.

De la résurrection et de l'ascension de Jésus Christ.

Jésus-Christ demeura dans le sépulcre tout le Samedi (*a*). Le Dimanche, qui étoit le troisième jour depuis sa mort, avant que le soleil parût (*b*), il y eut un grand tremblement de terre (*c*), et Jésus ressuscita plein de gloire. Un Ange descendit du ciel, ôta la pierre qui fermoit le sépulcre et s'assit dessus : son regard étoit comme un éclair et ses habits blancs comme la neige. Les gardes furent si épouvantés, qu'ils demeurèrent comme morts; et de saintes femmes qui venoient pour embaumer de nouveau le corps de Jésus, furent bien surprises de voir le sépulcre ouvert, et de trouver l'Ange, qui leur dit : Vous cherchez Jésus qui a été crucifié : il est ressuscité; il n'est plus ici. Allez dire à ses disciples et à Pierre qu'ils se rendent en Galilée; vous le verrez là, comme il vous a dit. Les Apôtres ne firent pas grand cas du rapport de ces femmes; et ils ne voulurent pas croire qu'il fût ressuscité, qu'après l'avoir vu et touché de leurs mains, lui avoir parlé et mangé avec lui. Il leur apparut plusieurs fois en divers lieux pendant quarante jours (*d*), et se fit voir à plus de cinq cents personnes tout ensemble (*e*). Saint Pierre fut un des premiers à qui il se montra, et un jour en présence de quelques autres Apôtres, il lui demanda par trois fois : Pierre, m'aimes-tu (*f*)? et lui ordonna de prendre la conduite de son troupeau. Pendant tout ce temps il

(*a*) Matt. xxvii.
(*b*) Matt. xvi.
(*c*) Joan. xx.
(*d*) Act. i. 3.
(*e*) 1. Cor. xv. 6.
(*f*) Joan. xxi. 17.

donna plusieurs instructions à ses disciples, il leur ouvrit l'esprit pour entendre les Ecritures : il leur dit en soufflant sur eux : Recevez le Saint-Esprit (*a*) ; ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, et ceux dont vous les retiendrez, ils seront retenus. Et encore : J'ai reçu toute puissance au ciel et en la terre : allez par tout le monde prêcher l'Evangile (*b*), non plus aux Juifs seulement, mais aux Samaritains et aux Gentils : instruisez toutes les nations (*c*), et les baptisez au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur enseignant de garder tout ce que je vous ai ordonné. Qui croira et sera baptisé sera sauvé ; qui ne croira pas sera condamné. Ceux qui croiront feront toutes sortes de miracles ; et je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. Enfin, il leur commanda de demeurer à Jérusalem, jusqu'à ce qu'ils reçussent d'en haut la vertu du Saint-Esprit (*d*), les assurant que ce seroit dans peu de jours. La dernière fois qu'il leur apparut (*e*), ce fut sur le mont des Olives, où, après leur avoir parlé, il éleva les mains, leur donna sa bénédiction, et monta au ciel en leur présence. Un nuage le déroba à leurs yeux, et deux Anges en forme d hommes, vêtus de blanc, leur dirent qu'il viendroit un jour de la même manière qu'ils l'avoient vu aller au ciel. Ils revinrent à Jérusalem remplis de joie, et passèrent en prières les dix jours suivants. Jésus-Christ prit alors possession de son Royaume, où il est assis à la droite de Dieu le père Tout-puissant. Il demeurera en cet état jusqu'à ce qu'il vienne juger les vivants et les morts, et qu'après ce jugement

(*a*) Joan. x. 24.
(*b*) Matth. xxviii. 18.
(*c*) Marc. xvi. 16. Act. i. 8.
(*d*) Luc. xxiv. 49.
(*e*) Act. i. 9.

tout lui soit parfaitement soumis, et les desseins de Dieu accomplis entièrement (*a*).

Leçon XLII.

De la descente du Saint-Esprit.

Après l'ascension de Jésus-Christ les disciples étant assemblés au nombre d'environ six vingts, saint Pierre leur proposa de choisir un d'entre eux (*b*) pour remplir la place de Judas, qui après avoir trahi Jésus-Christ, s'étoit pendu de désespoir. Le sort tomba sur Mathias, et il fut compté avec les onze Apôtres pour être témoin comme eux de la résurrection de Jésus-Christ. Le jour de la Pentecôte étant venu (*c*), ils étoient tous ensemble assis dans un même lieu. Tout d'un coup il vint du ciel un grand bruit, comme d'un vent impétueux, qui remplit toute la maison, et il leur parut comme des langues de feu séparées, qui s'arrêtoient sur chacun d'eux. Alors ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et commencèrent à parler diverses langues, publiant la grandeur de Dieu. La Pentecôte étoit le cinquantième jour d'après la Pâque, le jour auquel la loi avoit été donnée dans le désert, et l'une des trois grandes fêtes marquées par la même loi. Il étoit venu des Juifs de tous les pays du monde à Jérusalem pour y célébrer cette fête : et le bruit qui marqua la descente du Saint-Esprit, en attira une grande multitude. Ils furent extrêmement surpris d'entendre parler chacun leur langue naturelle, aux disciples, que l'on connoissoit pour être tous de Galilée. Alors saint Pierre (*d*) parut

(*a*) 1. Cor. 15.
(*b*) Act. 1. 13.
(*c*) Act. II.
(*d*) Act. II. 14.

avec les onze autres Apôtres, et ils rendirent raison au peuple de cette merveille, leur expliquant les prophéties, et leur déclarant que Jésus qu'ils avoient crucifié étoit ressuscité, et avoit envoyé le Saint-Esprit, suivant sa promesse; et que c'étoit lui qui étoit le Seigneur et le Christ. Plusieurs furent touchés de ses discours, et lui demandèrent ce qu'ils devoient faire : faites pénitence, leur dit-il, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour avoir la rémission de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit (*a*). Il y en eut environ trois mille de baptisés cette fois, et une autre fois cinq mille, à l'occasion d'un boiteux, que saint Pierre guérit dans le temple. Ainsi fut publiée la loi nouvelle, le même jour où l'on célébroit la mémoire de la publication de l'ancienne, et où l'on offroit à Dieu les prémices des fruits. Les Apôtres et autres qui reçurent le Saint-Esprit, se trouvèrent tout changés. Ils furent remplis de l'amour de Dieu, en sorte qu'ils étoient prêts à accomplir tous ses commandements, non seulement sans peine, mais avec plaisir; ils entendirent parfaitement les saintes écritures et les paroles de Jésus-Christ, et virent que son règne étoit tout céleste et tout spirituel. Enfin, ils sentirent un courage et une force merveilleuse (*b*), pour mépriser également tous les biens et tous les maux de cette vie, même la mort, et rendre hardiment témoignage à la vérité, malgré toutes les puissances humaines.

(*a*) Act. III. 8. (*b*) Act. IV. 39.

Leçon XLIII.

De l'église de Jérusalem.

Il y eut en peu de temps à Jérusalem une grande multitude de Juifs (*a*) qui crurent en Jésus-Christ. Ils vivoient dans une union parfaite, et n'avoient qu'un cœur et qu'une ame: aussi Jésus-Christ avoit dit que tout le monde connoîtroit ceux qui seroient ses disciples (*b*), par l'amour qu'ils auroient les uns pour les autres. Ils s'appliquoient aux instructions des Apôtres, et les suivoient exactement et constamment: ils alloient tous les jours au temple, et y faisoient ensemble leurs prières (*c*), s'assembloient aussi dans les maisons pour rompre le pain et communier, c'est-à-dire, recevoir le précieux corps de Jésus-Christ, et prenoient ensuite leur nourriture avec joie et simplicité de cœur. Comme ils savoient que Jérusalem alloit bientôt périr, et d'ailleurs ils ne prétendoient aucun établissement sur la terre, et n'aspiroient qu'au Royaume céleste de Jésus-Christ, ils méprisoient les biens temporels. Ils mettoient tout en commun; et ceux qui avoient des héritages les vendoient et en apportoient le prix aux pieds des Apôtres, qui distribuoient à chacun ce dont il avoit besoin, en sorte qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux. Tout le peuple les aimoit et les honoroit, mais les autres (*d*) n'osoient se joindre à eux par la crainte des Juifs. Cette première église de Jérusalem (*e*) est la plus parfaite qui ait jamais été sur la terre; et

(*a*) Act. iv. 31.
(*b*) Joan. iii. 31.
(*c*) Act. ii. 41. 46.
(*d*) Act. v. 13.
(*e*) Aug. serm. 49. So. de vitâ. com.

tous les religieux et les autres qui ont voulu pratiquer fidèlement l'Evangile (*a*), l'ont regardée comme le modèle le plus excellent. Le nombre des fidèles croissant, les Apôtres jugèrent à propos d'établir des Officiers pour les soulager, qu'ils nommèrent Diacres, c'est-à-dire, Ministres. Ils en choisirent sept, de l'avis de toute l'Eglise assemblée, et leur donnèrent la charge de servir aux tables : premièrement, à la table sacrée, c'est-à-dire, à la distribution de la sainte Eucharistie; puis à la table commune, c'est-à-dire, de prendre soin de tout ce qui étoit nécessaire pour la nourriture des fidèles et généralement de tous les biens temporels de l'Eglise. Les Apôtres s'étant déchargés de ces fonctions, ne s'appliquoient plus qu'à l'oraison et au ministère de la parole, et toutefois ils permettoient encore aux Diacres de prêcher et de baptiser.

Leçon XLIV.

De la persécution des Juifs, et de la conversion des Samaritains.

Ces Juifs charnels et intéressés ne pouvoient goûter la doctrine de l'Evangile, surtout les Saducéens (*b*), qui ne croyoient ni la résurrection, ni l'immortalité de l'ame, et dont le parti étoit le plus puissant, car même le grand Pontife en étoit. Dès que les Apôtres commencèrent à prêcher, les plus puissants d'entre les Juifs leur défendirent, avec menaces, de parler de Jésus-Christ; ensuite ils les firent mettre en prison, d'où un Ange les délivra; et les ayant repris, ils les firent

(*a*) Act. VI. (*b*) Act. XXIII.

fouetter (*a*). Les Apôtres se réjouissoient de cet honneur, de souffrir des affronts pour le nom de Jésus-Christ, et leur disoient hardiment : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à lui? Car nous ne pouvons nous empêcher de dire ce que nous avons vu et entendu, que ce Jésus, que vous avez crucifié, est ressuscité, et que c'est en son nom que nous faisons des miracles. Saint Etienne, le premier des sept Diacres, faisoit de grands miracles (*b*), et reprochoit hardiment aux Juifs leur endurcissement, leur faisant voir que la religion n'étoit point attachée à leur temple ni à leur ville. Ils le condamnèrent, comme ayant parlé contre le lieu saint, et le lapidèrent. Ce fut donc le premier martyr, c'est-à-dire, le premier qui mourut pour le témoignage de l'évangile; car martyr signifie *témoin*. Il s'éleva à cette occasion une grande persécution contre l'église de Jérusalem; en sorte que tous les disciples furent dispersés dans la Judée et la Samarie (*c*), hors les Apôtres. Celui qui fut le plus échauffé contre eux, étoit un jeune homme nommé Saül, de la secte des Pharisiens, et fort savant. Il entroit dans les maisons, et entraînoit par force les hommes et les femmes en prison. Il ne respiroit que les menaces et le sang (*d*); et se fit donner commission par le grand Prêtre, pour les aller chercher jusqu'à Damas. Comme il en étoit proche, il vit en plein midi une lumière extraordinaire qui l'aveugla et le fit tomber par terre; et il entendit une voix qui lui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? Je suis Jésus; c'est en vain que tu me résistes. Seigneur, que voulez-vous que je fasse? dit Saul. Le Seigneur

(*a*) Act. IV. 17.
(*b*) Act. VI. 8.
(*c*) Act. VIII. 3.
(*d*) Act. XI.

l'adressa à un saint homme nommé Ananias, qui le baptisa, et lui rendit la vue. Saul commença aussitôt à prêcher l'évangile avec grand zèle. Il est connu sous le nom de Paul, qu'il prit depuis, et compté entre les Apôtres du premier ordre, ayant été appelé et instruit par Jésus-Christ même. Cependant le Diacre saint Philippe (*a*) vint à Samarie, où plusieurs se convertirent et reçurent le baptême. Les Apôtres qui étoient demeurés à Jérusalem, l'ayant appris, leur envoyèrent saint Pierre et saint Jean, pour les confirmer et les perfectionner dans la foi. Ils prièrent sur eux et leur imposèrent les mains; et ces nouveaux fidèles reçurent le Saint-Esprit, c'est-à-dire, une grâce plus abondante et le don des miracles. Entre ceux qui avoient été baptisés à Samarie, il y avoit un Magicien nommé Simon, qui, voyant que les Apôtres donnoient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, leur offrit de l'argent, pour avoir la même puissance. Saint Pierre lui dit : Que ton argent périsse avec toi (*b*), puisque tu crois que le don de Dieu se puisse acheter, et l'exhorta à faire pénitence. On a toujours depuis appelé simonie, le crime de ceux qui trafiquent des choses spirituelles.

Leçon XLV.

De la conversion des Gentils.

Quelque temps après, les Gentils commencèrent aussi à entrer dans l'Eglise. Il y avoit un capitaine Romain, nommé Corneille (*c*), qui, tout Gentil qu'il étoit, ne laissoit pas de connoître qu'il n'y avoit qu'un

(*a*) Gal. I. 12. Act. VIII. 5.
(*b*) Act. VIII. 19.
(*c*) Act. X.

Dieu, de le craindre, de le servir; le priant sans cesse et faisant de grandes aumônes. Un Ange lui vint dire de la part de Dieu, que ses prières avoient été exaucées, et qu'il envoyât quérir Pierre pour savoir ce qu'il avoit à faire. Saint Pierre, de son côté, eut une vision qui lui apprit qu'il n'y a aucune créature immonde ni impure; et l'Esprit de Dieu lui dit d'aller avec ceux que Corneille avoit envoyés. Tout cela étoit nécessaire pour vaincre l'horreur que saint Pierre, comme tous les autres Juifs, avoit des Gentils, et le faire résoudre à converser avec eux. Quand il fut venu chez Corneille, il le trouva avec plusieurs de ses parents et de ses amis, qu'il avoit assemblés; comme il eut commencé à les instruire, ils reçurent le Saint-Esprit, et publièrent les louanges de Dieu en diverses langues; de sorte que saint Pierre leur fit aussitôt donner le baptême de l'eau, voyant qu'ils avoient déja reçu celui de la grâce (*a*). Les Apôtres et les autres fidèles furent d'abord scandalisés, quand ils apprirent que saint Pierre (*b*) étoit entré chez des incirconcis, et avoit mangé avec eux. Mais quand il leur eut raconté comme la chose s'étoit passée, ils demeurèrent satisfaits, et dirent avec étonnement: quoi donc, Dieu a donné même aux Gentils la pénitence pour entrer dans la vie? L'expérience leur fit alors comprendre le mystère de la vocation des Gentils, qui étoit marquée dans toutes les écritures, et c'est saint Paul qui l'a le mieux expliqué; aussi a-t-il été principalement l'Apôtre des Gentils. Il nous apprend que les vrais Israélites (*c*) et les enfants de Dieu ne sont pas seulement les enfants d'Abraham selon la chair, mais

(*a*) Act. x. 48.
(*b*) Act. xi.
(*c*) Rom. ix. 7.

les enfants de la promesse, et les imitateurs de la foi; ceux que Dieu choisit par sa pure miséricorde, et qu'il appelle non seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les Gentils: d'où il s'ensuit que la circoncision n'est plus rien, puisque l'alliance de Dieu n'est plus attachée à une certaine race, et se communique à toutes les nations par la régénération spirituelle. La vocation des Gentils fait que ceux qui n'étoient point le peuple de Dieu, deviennent son peuple; et ceux qui étoient son peuple, sont rejetés, la plupart, pour leur incrédulité (*a*). Leur péché est le salut des Gentils, qui sont appelés à leur place, et incorporés au véritable Israël. Car le peu de Juifs qui ont cru l'Evangile, et sont sauvés par leur foi, sont la racine et la souche qui porte toute l'Eglise, et sur laquelle les Gentils sont insérés et entés, comme des branches d'olivier sauvage sur l'olivier franc. Cependant les Juifs (*b*) endurcis ont été rejetés, jusqu'à ce que tous ceux que Dieu a résolu de sauver d'entre les Gentils, soient entrés dans l'église; car Dieu (*c*) sauvera les restes des Juifs à la fin des siècles. Les Gentils ayant commencé d'entrer dans l'église (*d*), les Apôtres se dispersèrent par tout le monde, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de Jésus-Christ. Ils s'adressoient toujours aux Juifs les premiers dans les lieux où ils en trouvoient, et à leur refus, ils se tournoient vers les Gentils.

(*a*) Rom. xi. 1.
(*b*) Rom. xi. 17.
(*c*) Rom xi. 15.
(*d*) Act. xiii. 4.

Leçon XLVI.

De la fondation et de la subordination des Eglises.

Avant que de se séparer, les Apôtres composèrent le symbole, c'est-à-dire, le signe auquel on connoîtroit les fidèles, pour les distinguer des Juifs et des imposteurs, qui commençoient dès-lors à corrompre la doctrine de Jésus-Christ. Ce symbole contient le sommaire de toute la doctrine chrétienne en cette sorte : Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ son fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, et a été enseveli; il est descendu aux enfers; le troisième jour il est ressuscité des morts; il est monté au Ciel; il est assis à la droite de Dieu le Père tout puissant; de-là il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il. La plupart des Apôtres prêchèrent dans des pays fort éloignés de nous (*a*), au levant et au midi. Saint Jacques, fils d'Alphée, demeura à Jérusalem, dont il fut l'Evêque et le Pasteur particulier. Saint Jean prêcha dans l'Asie mineure, principalement à Ephèse, où il demeura, et vécut jusqu'à une extrême vieillesse. Saint Paul prêcha en Syrie, en Macédoine et en Grèce. Saint Luc, qui l'accompagnoit, a décrit ses voyages dans le livre des Actes, jusqu'à son arrivée à Rome. Mais ce fut saint Pierre qui fonda les princi-

(*a*) Euseb iii. hist. Eccl.

pales églises. Il demeura d'abord à Jérusalem, où l'église se formoit sur le fondement de la synagogue des Israélites; puis il établit son siége à Antioche, qui étoit la capitale de la Syrie et de tout l'Orient : et ce fut en cette ville que l'on commença à nommer Chrétiens, les disciples de Jésus-Christ (*a*). S. Pierre alla ensuite à Rome, et y établit son siége pour y demeurer. Il envoya son disciple Saint Marc fonder l'église d'Alexandrie, qui étoit la capitale de l'Egypte et des pays voisins, et la seconde ville du monde. Ainsi saint Pierre fonda les églises des trois premières villes de l'empire romain, Rome, Alexandrie, Antioche. De Rome il envoya ensuite de ses disciples fonder des églises dans toute l'Italie et la Sicile; et les Papes, ses successeurs, continuèrent d'y envoyer des hommes apostoliques. Ils en envoyèrent aussi en Afrique, en Espagne et en Gaule, qui est la France, jusqu'à ce que l'évangile fût prêché partout (*b*). Les Apôtres, en fondant les églises, établirent dans les villes des évêques (*c*), des prêtres et des diacres. L'on a nommé Evêque, c'est-à-dire, inspecteur, ou intendant, celui qui est établi suivant l'institution de Jésus-Christ, pour être le Chef (*d*) d'une Eglise particulière, et y avoir toute la puissance spirituelle. On a nommé simplement prêtres, c'est-à-dire anciens, ceux qui par la même institution sont établis pour soulager (*e*) les évêques dans leurs fonctions les plus saintes; et diacres, c'est-à-dire, Ministres, ceux qui doivent servir (*f*) aux œuvres extérieures. On a donné le nom général de clercs à tous les Ministres de l'Eglise, pour

(*a*) Act. xi. 26.
(*b*) Act. xiv. 32.
(*c*) Tit. i. 9.
(*d*) Num. xviii. 20.
(*e*) Deut. x. 8. xviii. 1.
(*f*) v. Epist. S. Ignace.

marquer qu'ils étoient la portion choisie de Dieu, et que Dieu étoit leur part et leur héritage, comme il étoit dit des Lévites dans l'ancienne loi. Tous les laïques, c'est-à-dire le peuple fidèle, obéissoient aux Prêtres, et les diacres obéissoient à leur Evêque, et les Evêques obéissoient aux Apôtres. Et comme Saint Pierre étoit le chef de tous les Apôtres, établi par Jésus-Christ même, son successeur l'évêque de Rome, que nous appelons aujourd'hui le Pape, a toujours été regardé comme le premier de tous les Evêques, ayant de droit divin, sur les autres, une primauté de jurisdiction, et étant le Chef visible de l'église et le vicaire de Jésus-Christ, qui en est le chef principal, mais invisible.

Leçon XLVII.

De la Tradition, de l'Ecriture et des Conciles.

Les Apôtres n'enseignèrent, la plupart, que de vive voix, à l'imitation de leur divin maître : car Jésus-Christ n'avoit rien écrit : mais ils avoient grand soin de former des disciples qui pussent perpétuer la doctrine. Ce que vous avez appris de moi (*a*), dit S. Paul à Timothée, confiez-le à des hommes fidèles, qui soient capables d'en instruire d'autres. Et c'est ce qu'on appelle tradition, ce sacré dépôt de doctrine qui a passé de Jésus-Christ aux Apôtres, des Apôtres aux premiers des Evêques, de ceux-là à leurs successeurs, et ainsi de siècle en siècle jusqu'à ceux qui enseignent aujourd'hui. Le premier qui écrivit fut l'Apôtre S. Mathieu, qui composa son Evangile pour les Juifs convertis (*b*). Saint

(*a*) 2. Tim. II. 2. (*b*) Euseb. III. hist. 23.

Marc, disciple de Saint Pierre, en fit, peu de temps après, comme l'abrégé. Saint Luc, disciple de Saint Paul, écrivit ensuite pour opposer la vérité aux fables que débitoient plusieurs faux Apôtres. Enfin S. Jean écrivit son Evangile plus de soixante ans après la résurrection de Jésus-Christ, pour confondre des hérétiques qui nioient sa divinité. Il avoit écrit l'Apocalypse auparavant; et pour les Epîtres de Saint Paul et des autres Apôtres, ce sont des lettres qu'ils ont écrites à diverses Eglises ou à quelques particuliers en différentes occasions. Il n'y a que six Apôtres dont nous ayons des écrits, S. Pierre, S. Paul, S. Jean, S. Jacques, S. Mathieu, S. Jude. Nous n'avons rien des sept autres. Tous ces écrits des Apôtres et des Evangélistes ne sont pas leurs pensées propres; ils leur ont été dictés par le Saint-Esprit (*a*), comme ceux de Moïse et des Prophètes; c'est pourquoi la foi nous oblige à croire fermement tout ce qu'ils contiennent. Mais comme les Apôtres ont enseigné beaucoup plus qu'ils n'ont écrit, le reste de leur doctrine s'est conservé par la tradition seule; et les Chrétiens ont toujours regardé comme traditions apostoliques, les points de doctrine ou de discipline qu'ils ont trouvés universellement reçus dans toutes les Eglises, sans que l'on en connût le commencement, principalement ceux dont l'Eglise a fait des décisions. Les plus solennelles sont celles des Conciles, et les Apôtres mêmes nous en ont laissé l'exemple (*b*): car lorsque les Gentils commencèrent à se convertir en grand nombre, il y eut des Juifs fidèles qui vouloient les obliger à se faire circoncire, et à observer tout le reste des cérémonies de la loi de Moïse. Les Apôtres

(*a*) 2. Petr. 1. 21. (*b*) Act. xv.

s'assemblèrent à Jérusalem avec les Prêtres, pour décider cette question. Saint Pierre y parla le premier, Saint Paul et Saint Barnabé furent ouïs, et S. Jacques rapporta les passages de l'Ecriture, qui prouvent que toutes les nations doivent un jour chercher le Seigneur. Enfin ils formèrent leur décision, et la conclurent en ces termes : Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne vous imposer aucune autre charge que ces points nécessaires : que vous vous absteniez des viandes immolées aux idoles, du sang des animaux suffoqués et de la fornication. A l'exemple de cette assemblée des Apôtres, on en a tenu de temps en temps dans l'Eglise pour vider des questions de doctrine ou de discipline qui se sont présentées, et on les a appelées Conciles ou Synodes. Les Evêques y ont toujours été les Juges, et le Saint-Esprit y a présidé toutes les fois qu'ils ont été légitimement assemblés. Leurs décisions ont été reçues par tous les fidèles avec respect; et ceux qui ne s'y sont pas soumis, ont été retranchés de l'église comme hérétiques, c'est-à-dire, attachés opiniâtrément à des erreurs.

Leçon XLVIII.

De la ruine de Jérusalem.

Environ quarante ans après l'ascension de Jésus-Christ (*a*), Jérusalem fut ruinée comme il l'avoit prédit. Les Juifs se révoltèrent contre les Romains, sous prétexte qu'ils étoient le peuple de Dieu, qui ne devoit pas être sujet des Gentils. Il y en eut un grand nombre

(*a*) Euseb. hist. cap. 5. 6. 7. etc.

de massacrés en divers lieux ; et enfin Jérusalem fut assiégée et prise, après un long siège, par Titus, fils de l'Empereur Vespasien. Il n'y eut jamais de guerre plus cruelle. La famine fut si horrible pendant ce siège, qu'il y eut une mère qui mangea son propre enfant. Il périt dans ce siège seul, onze cent mille personnes. Le temple fut brûlé, et la ville entièrement ruinée. Ainsi Dieu fit éclater sa juste fureur sur cette malheureuse ville, qui avoit fait mourir tant de Prophètes et enfin Jésus-Christ, son Roi et son Dieu. Et les Juifs, qui ne l'avoient pas voulu reconnoître pour leur libérateur, devinrent esclaves des Romains, furent chassés de leur pays, et dispersés par tout le monde, et entrèrent dans cet état de servitude et de mépris où ils vivent depuis dix-sept cents ans : car ils n'ont jamais pu rentrer dans la possession de leur terre, ni régner en aucun pays du monde. L'on vit alors l'accomplissement de la prophétie du Patriarche Jacob, qui avoit prédit si long-temps auparavant (*a*), que le sceptre ne sortiroit point de Juda, jusqu'à ce que vînt celui qui étoit l'attente des nations. Car en même temps que le royaume spirituel de Jésus-Christ s'établissoit et s'étendoit sur toutes les nations du monde, le royaume temporel des Juifs fut anéanti, sans qu'ils aient été réunis depuis en corps d'état, comme ils avoient toujours été jusqu'alors. Il parut bien aussi que la vraie religion n'étoit attachée ni à un certain lieu, ni à une certaine race, puisque Dieu détruisit et la ville et la nation qu'il avoit choisie, après qu'elle eut subsisté assez long-temps pour être un exemple sensible de sa conduite sur les hommes, et pour fournir des Docteurs à tout le reste de la terre :

(*a*) Gen. XLIX. 10.

enfin la loi cérémoniale et la loi politique des Juifs furent entièrement abolies; car le temple étant ruiné, il ne pouvoit y avoir de sacrifices; toutes les autres cérémonies ne regardoient que l'ancienne alliance, dont le temps étoit passé; et la loi politique et judiciaire n'avoit été donnée que pour les Israélites, habitants de la terre promise. De toute l'ancienne loi, les Chrétiens ne doivent donc plus observer que ce qui règle les mœurs; et c'est ce qui est praticable en tous les temps et en tous les lieux, n'étant que la loi éternelle de la nature.

Leçon XLIX.

De la vie des Apôtres.

Les Apôtres souffrirent des peines incroyables dans la prédication de l'évangile. Ils étoient toujours en voyage, et vivoient pauvrement, ou du travail de leurs mains, ou des aumônes des fidèles. Ils souffroient de grandes fatigues (*a*), la faim, la soif, la veille, le froid, le chaud, les tempêtes, les rencontres des voleurs et les autres incommodités des voyages, sans compter les jeûnes et les mortifications volontaires qu'ils s'imposoient souvent pour réduire leurs corps en servitude, et montrer l'exemple aux fidèles. Ils étoient méprisés des Gentils (*b*), comme Juifs, et haïs des Juifs, comme annonçant une nouvelle doctrine. Ceux qui se convertissoient leur donnoient beaucoup d'occupation pour instruire, catéchiser, exhorter en public et en particulier, baptiser et donner les autres sacrements (*c*),

(*a*) 2. Cor. xi. 23. etc.
(*b*) 2. Cor. i. 27.
(*c*) Act. xx. 20.

établir des prêtres diacres, acres, et donner des réglements aux nouvelles Eglises. Ils repassoient aux lieux où ils avoient fait des Chrétiens, ou leur envoyoient des disciples, et leur écrivoient des lettres pour les confirmer dans la foi, et corriger les abus qui se glissoient. Ceux qui rejetoient leur doctrine, et c'étoit toujours le plus grand nombre, les chargeoient de calomnies. Ils traitoient leurs miracles d'enchantements, les appeloient imposteurs et séditieux (*a*) qui troubloient l'état en renversant les religions établies, et amenant des nouveautés et des coutumes étrangères. On les menoit devant les Juges; on les mettoit en prison et dans les fers; on les fouettoit publiquement; quelquefois le peuple les poursuivoit à coups de pierres; enfin il leur arriva tout ce que Jésus-Christ leur avoit prédit (*b*), et ils se trouvèrent haïs de tout le monde à cause de son nom. Mais ils sentirent aussi le courage et la fermeté qu'il leur avoit promis, et qu'il leur avoit donné lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit. Loin de succomber à tant de maux, plus ils souffroient, plus ils sentoient de consolation et de joie, sachant bien qu'après le combat (*c*), la couronne de justice les attendoit dans le ciel, et ne comptant (*d*) pour rien les souffrances de cette vie, en comparaisonde la future. Enfin ils souffrirent tous le martyre par divers supplices (*e*), et donnèrent constamment leur vie pour témoignage des vérités qu'ils prêchoient, particulièrement de la résurrection de Jésus-Christ. Saint Pierre fut crucifié, saint-Paul eut la tête

(*a*) Act. xvi. 20.
(*b*) Matt. x. 22.
(*c*) 2. Cor. i 5.
(*d*) 2. Tim. iv. 8.
(*e*) Rom. vi. 18.

tranchée, tous deux à Rome en un même jour, sous l'Empereur Néron, le plus méchant de tous les hommes, et le premier des Empereurs qui persécuta les Chrétiens.

Leçon L.

Des persécutions.

L'Eglise continua d'être persécutée pendant trois cents ans, et il y eut une multitude innombrable de martyrs (*a*). Les Chrétiens ne faisoient de mal à personne, vivant, la plupart, du travail de leurs mains, dans une grande humilité et une grande modestie (*b*). Au contraire, ils faisoient beaucoup de bien, et par leurs grandes aumônes, et par la guérison des maladies, et les autres miracles qui étoient encore fréquents. Cependant tout le monde les haïssoit, et le seul nom de Chrétien passoit pour un crime (*c*). On disoit qu'ils n'avoient point de Dieu, parce qu'ils n'avoient point d'idoles, et n'adoroient qu'en esprit. On regardoit comme de grandes impiétés tout ce qu'ils disoient contre l'idolâtrie et contre les superstitions auxquelles on étoit accoutumé (*d*). Ils ne prenoient point de part aux spectacles et aux divertissements publics, fuyoient le jeu et la débauche, jeûnoient souvent, ne portoient ni habits précieux ni ornements. Tout cela les faisoit passer pour des esprits mal faits et mélancoliques; et quand ils parloient de la résurrection et de l'autre vie, où ils attendoient d'être heureux, on les croyoit tout-à-fait insensés; joint que l'on imputoit à tous les Chré-

(*a*) Clem. Alex. 3. Paed. 10.
(*b*) Const. Apos. c. 5 a. ult.
(*c*) Tertul. Apol. c. 3.
(*d*) Ibid. c. 15.

tiens de grandes abominations que commettoient plusieurs hérétiques. On vouloit donc les exterminer (*a*); on les bannissoit; on les mettoit en prison; on confisquoit leurs biens; on les envoyoit travailler aux mines, enchaînés; on les condamnoit à mort (*b*); et comme les Empereurs et les Magistrats virent que bien loin de craindre la mort, ils la recevoient avec joie, parce qu'elle leur ouvroit la vie éternelle, ils employoient contre eux tous les plus cruels supplices, et en inventoient de nouveaux (*c*). Ils faisoient étendre les martyrs sur des chevalets, ou pendre avec des poids aux pieds; et en cet état on les battoit de verges, on leur déchiroit la chair avec des peignes de fer, et on leur brûloit les côtes avec des flambeaux. Quelquefois on les faisoit brûler à petit feu : on les rôtissoit sur des grils, ou dans des poêles de fer, où on les attachoit à des lits ou à des sièges de fer tout rouge. Il y en avoit à qui l'on écorchoit le visage ou tout le corps; à qui l'on coupoit les pieds et les mains; que l'on scioit en deux; à qui l'on arrachoit les yeux, les dents ou les ongles; à qui l'on tiroit les entrailles, étant vivants. D'autres ont été déchirés par des chiens, des ours, des lions et d'autres bêtes cruelles : d'autres exposés au soleil, frottés de miel, pour être piqués par les mouches; d'autres arrosés d'huile bouillante ou de plomb fondu, et tout cela souvent à plusieurs fois et à diverses reprises. Après les avoir long-temps tourmentés, on les renfermoit dans des prisons obscures et infectes, semées de clous ou de verres cassés. La plupart ont eu enfin la tête tranchée.

(*a*) Baron. ann. 120. n. 22. etc.

(*b*) Cypr. serm. ad mart.

(*c*) Gallon. de cruc. mart.

Leçon LI.

Des Confesseurs et des Martyrs.

Ceux qui demeuroient en vie après avoir souffert la persécution, étoient nommés Confesseurs, pour marquer qu'ils avoient eu le courage de confesser le nom de Jésus-Christ devant les juges, et on leur rendoit toute leur vie de grands honneurs dans l'Eglise (*a*). Ceux qui mouroient étoient appelés martyrs, et on les honoroit encore plus. Les reliques de leurs corps étoient conservées soigneusement; on les embaumoit, et on les enveloppoit d'étoffes précieuses ; on recueilloit jusqu'aux gouttes de leur sang. Les jours de leur mort, on s'assembloit pour en célébrer la mémoire, et pour honorer leur naissance, c'est-à-dire leur entrée à la vie éternelle. On faisoit de ces jours, des fêtes semblables aux dimanches, pour s'assembler auprès de leurs tombeaux, remercier Dieu de la force qu'il a donnée à ses Saints, les prier de continuer à prier pour nous, comme ils faisoient quand ils étoient sur la terre, et s'exciter à imiter leurs vertus, en lisant leurs actes et les histoires de leurs souffrances (*b*) : on les représentoit même par des peintures dans les Eglises, pour l'instruction de ceux qui ne les pouvoient pas lire. Dieu faisoit souvent des miracles aux tombeaux des martyrs, et souvent aussi il en faisoit à leur martyre; en sorte que plusieurs des assistants se convertissoient, et quelquefois les bourreaux et les juges mêmes. Ainsi plus on faisoit mourir de Chrétiens, plus ils multiplioient (*c*). Mais

(*a*) Euseb. 5. hist. 1. 11. Greg. 11. ep. 1.
(*b*) Prud. peri. Step. 9. et (*c*) Tertul. Apol. 35. etc.

quoiqu'ils fussent en si grand nombre, qu'ils pouvoient faire de grandes armées, ils n'usèrent jamais d'aucune violence pour se défendre contre ceux qui les traitoient si cruellement; il y eut des légions entières de soldats Chrétiens, comme celle de Saint Maurice, qui se laissèrent massacrer, plutôt que de se servir de leurs armes contre leur Prince (*a*). Ils avoient appris des Apôtres, qu'il faut respecter les puissances établies de Dieu, même en la personne des méchants, et obéir à nos maîtres, quelque fâcheux qu'ils soient. On lit encore tous les jours à l'Eglise les martyrologes, où l'on a recueilli les noms d'un grand nombre de martyrs et l'abrégé de leur histoire. Il y en a qui sont honorés par toute l'Eglise, comme saint Jean-Baptiste, les Apôtres, saint Etienne, saint Laurent, saint Sébastien, saint Vincent, sainte Agnès, sainte Luce. D'autres sont plus connus aux lieux où ils ont souffert, comme saint Irénée à Lyon, saint Denys à Paris, saint Saturnin à Toulouse, saint Lucien à Beauvais, et ainsi des autres.

Leçon LII.

De la liberté de l'Eglise, et de la vie monastique.

Après trois cents ans de souffrances, Dieu donna la paix à son Eglise sous l'empereur Constantin, qui embrassa la foi chrétienne. Cette liberté rendit plus solennelles les prières publiques et les assemblées des fidèles, qu'il falloit souvent faire la nuit et en cachette du temps des persécutions. On fit aussi des édifices plus magnifiques; on augmenta le nombre des ornements et des vaisseaux sacrés; on donna de grandes

(*a*) Rom. XIII. 1. Pet. II. 33. etc.

richesses aux Eglises pour l'entretien du luminaire et des bâtiments, pour la nourriture des clercs et des pauvres; l'on fonda des hôpitaux de toutes sortes: mais en même temps la vertu commença à se relâcher dans le commun des Chrétiens. Comme il n'y avoit plus de péril à l'être, plusieurs en faisoient profession, sans être bien convertis, ni bien touchés du mépris des plaisirs, des richesses et de l'espérance du ciel. Ainsi ceux qui voulurent pratiquer la vie chrétienne dans une plus grande pureté, trouvèrent plus sûr de se séparer du monde, et de vivre en solitude. On les appela moines, c'est-à-dire, seuls ou solitaires (*a*). Les plus parfaits furent en Egypte, où saint Antoine commença à les faire vivre en communauté, et à rendre plus fréquente cette manière de vie, dont quelques particuliers avoient conservé la tradition depuis le commencement de l'Eglise : car il y avoit toujours eu quelques Chrétiens à qui le désir d'une plus grande perfection faisoit pratiquer une vie austère et retirée, à l'exemple de saint Jean-Baptiste et des Prophètes. Les moines vivoient dans de grands déserts, où ils bâtissoient, pour se loger, de pauvres cellules, et ils passoient le jour à travailler, faisant des nattes, des paniers et d'autres ouvrages faciles, et méditant l'Ecriture sainte. Ils jeûnoient tous les jours (*b*), ne prenant leur nourriture que vers le soir, et ne vivant, la plupart, que de pain et d'eau. Ils s'assembloient pour prier le soir et la nuit. Ils dormoient peu, gardoient un grand silence, et s'exerçoient continuellement à toutes sortes de vertus. Leur travail suffisoit (*c*) non seulement pour les nourrir,

(*a*) Mœurs des Chr. P. III, §. 19.

(*b*) Cas. instit.

(*c*) Aug. de mor. ecc. c. 67.

mais encore pour fournir à de grandes aumônes. Ils obéissoient parfaitement à leurs supérieurs, quoiqu'il y en eût quelquefois plusieurs milliers sous un même Abbé : car en peu de temps ils multiplièrent extrêmement. Il y eut des femmes qui embrassèrent aussi cette manière de vie. Dès le commencement du Christianisme, il y avoit toujours un grand nombre de vierges et de veuves qui se consacroient à Dieu; et quand l'Eglise fut en liberté, il s'en forma de grandes communautés de Religieuses, et dans les villes et dans les solitudes. Il y a eu plusieurs Saints qui ont fait des règles de la vie monastique pour les hommes et pour les femmes; mais celle qui a été la plus suivie en occident, est celle de saint Benoît, qui vivoit en Italie au commencement du sixième siècle.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Biblioteca Nazionale
V. E. III
NAPOLI

Ne craignez point ; allez : dites à mes frères qu'ils me verront en Galilée.

S. Matth chap. 28.

CATÉCHISME HISTORIQUE.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT

LES DOGMES DE LA RELIGION.

Leçon première.

De la Foi.

Toute la doctrine chrétienne se rapporte à quatre parties principales : le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale, les Commandements de Dieu et les Sacrements. Le Symbole se rapporte à la foi, l'Oraison à l'espérance, les Commandements à la charité, et les Sacrements à toutes les trois : car toute la vie chrétienne consiste en ces trois vertus, que l'on appelle théologales ou divines, parce qu'elles se rapportent directement à Dieu, et viennent immédiatement de lui. Nous ne pouvons les acquérir par notre travail, et elles ne sont infuses, c'est-à-dire, répandues en nos ames, que par sa pure grâce. Par la foi, nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, quoiqu'il nous paroisse obscur, et que nous ne le comprenions pas. Car nous sommes assurés que Dieu ne peut se tromper, puisqu'il est infiniment sage; ni vouloir nous tromper, puisqu'il est infiniment bon; et nous voyons qu'il a fait quantité

de choses, même dans la nature, que nous ne pouvons comprendre. Nous connoissons ce qu'il a révélé par l'Ecriture sainte et par la tradition; et nous sommes assurés que c'est sa parole, par l'autorité de l'Eglise catholique, c'est-à-dire, de cette assemblée des fidèles, qui a subsisté depuis l'origine du monde, à la face de toutes les nations, adorant le Créateur du ciel et de la terre, dans l'espérance du Rédempteur à venir, ou dans la foi du Rédempteur déja venu, où nous connoissons la suite non interrompue des Patriarches, des Prophètes et des Pontifes, tant de l'ancienne loi que de la nouvelle, depuis le premier homme jusqu'à nous. Nous appelons tradition, la parole de Dieu conservée sans écriture, comme tout ce qu'il avoit enseigné aux Patriarches jusqu'à Moïse pendant deux mille cinq cents ans; tout ce que les Israélites croyoient, quoiqu'il ne fût pas écrit dans la loi, et tout ce que les Apôtres ont enseigné, outre ce qu'ils ont écrit. L'Ecriture sainte, sont les écrits des Prophètes et des Apôtres qui leur ont été dictés par le Saint-Esprit. En voici les noms: Les cinq livres de Moïse; savoir, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome; Josué, les Juges, Ruth; les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomènes, le premier d'Esdras, et le second, qui est Néhémias; Tobie, Judith, Ester, Job; le Psautier, contenant cent cinquante Psaumes, les proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique, la Sagesse, l'Ecclésiastique; les quatre grands Prophètes; savoir: Isaïe, Jérémie, avec les Lamentations, et Baruc, Ezéchiel et Daniel: les douze petits Prophètes; savoir, Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Abacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie; le

premier et le second des Machabées; tous ces livres sont de l'ancien testament. Le nouveau testament comprend les quatre Evangiles, de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean; les Actes des Apôtres, les quatorze Epîtres de saint Paul, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, à Philémon, aux Hébreux; une Epître de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jude; l'Apocalypse de saint Jean. Ce sont-là les écritures que nous appelons saintes ou canoniques. Les particuliers ne pourroient les discerner sans l'autorité de l'Eglise; car il y a eu des hérétiques et d'autres imposteurs qui ont composé des livres sous le nom des Apôtres ou de leurs disciples, des Prophètes ou des Patriarches. Mais on a rejeté les écrits qui n'ont point été connus dès le commencement, et lus publiquement dans les Eglises, et on les a nommés apocryphes, soit qu'ils soient faux ou suspects.

Leçon II.

De l'espérance et de la charité.

L'espérance fait que nous nous confions en Dieu, que nous n'attendons que de lui les biens, soit temporels, soit spirituels; que nous recourons à lui dans toutes nos peines intérieures et extérieures; que nous attendons avec une assurance très ferme les biens qu'il nous promet, c'est-à-dire, sa grâce en cette vie, et la vie éternelle ensuite, pour récompense des bonnes œuvres que nous aurons faites par sa grâce. L'espérance est

fondée sur la foi, car nous croyons que Dieu est tout-puissant, qu'il est infiniment bon, qu'il est véritable et fidèle en ses promesses : toute sa conduite sur les hommes depuis la création du monde en est une preuve manifeste. Nous croyons d'ailleurs que Jésus-Christ a des mérites infinis, et qu'ils nous sont appliqués par le baptême et par les autres sacrements, si nous les recevons dignement : d'où il s'ensuit que nous avons lieu d'espérer sa grâce pour effacer nos péchés et pour faire de bonnes œuvres. L'effet de cette grâce et le principe des bonnes œuvres est la charité, c'est-à-dire, l'amour de Dieu sur toutes choses, qui fait que nous prenons plaisir à accomplir sa loi et à nous conformer à sa volonté; et quand ce plaisir l'emporte sur le plaisir de faire notre volonté et de suivre nos passions, nous sommes heureux autant que l'on peut l'être en cette vie. La charité est fondée sur la foi et sur l'espérance; car qui croit sincèrement en Dieu, si grand et si bon, et qui espère fermement l'effet de ses promesses, est bien disposé à l'aimer de tout son cœur. Nous devons exercer souvent ces vertus, pour les fortifier et les augmenter, particulièrement la charité, qui est la plus excellente des trois : car la foi et l'espérance ne conviennent qu'à l'état de la vie présente; dans le ciel, nous verrons clairement la vérité que nous croyons ici bas, et nous jouirons du bien que nous espérons encore. Mais nous aimerons ce bien et cette vérité, qui est Dieu même (*a*), beaucoup plus parfaitement que nous ne l'aimons en cette vie. Ainsi la charité subsistera éternellement.

(*a*) 1. Cor. XIII. 8.

Leçon III.

De la Trinité.

Le symbole est tel : Je crois en Dieu, etc. Il contient douze articles. Le premier nous enseigne qu'il y a un Dieu, c'est-à-dire, un souverain Seigneur de toutes choses ; il est évident qu'étant souverain, il ne peut être qu'un. Ce grand Dieu est tout-puissant, c'est-à-dire, qu'il peut tout ce qu'il veut : en effet, c'est lui qui a tout fait, qui conserve et gouverne tout. On l'appelle Père, par rapport à ses créatures qu'il a produites et qu'il entretient, mais à proprement parler, ce nom de Père marque en Dieu la distinction des personnes, et nous apprend que Dieu a un Fils. C'est de ce Fils que traite le second article du symbole et les suivants. Nous croyons donc que Dieu étant un esprit, se connoît lui-même; et qu'étant très parfait, il se connoit très parfaitement. De-là vient le Verbe, ou la parole intérieure par laquelle il se dit à lui-même tout ce qu'il est, et se représente tel qu'il est. C'est pourquoi le Verbe s'appelle aussi image et figure de la substance de Dieu. On le nomme encore son Fils, parce qu'il est produit de sa substance (*a*): et ainsi tous ces noms, le Fils, le Verbe, l'image du Père, la Sagesse, ne signifient en effet que le même, c'est-à-dire, la seconde Personne divine, et la première se nomme Père, principe, ou simplement Dieu ou Seigneur. Cela n'empêche pas que le Fils ne soit Dieu et Seigneur comme le Père; car le Fils est consubstantiel au Père, l'un et l'autre sont le même Dieu; et quand on nomme l'un le premier et l'autre le

(*a*) Heb. 1. 3.

second, ce n'est pas à dire que l'un soit plus ancien ou plus grand que l'autre (*a*). Dieu n'a jamais été sans se connoître, et il se connoît aussi grand qu'il est; le Verbe étoit en Dieu au commencement, et le Verbe étoit Dieu. Ainsi l'ordre que nous observons en nommant les personnes divines, marque seulement que l'une procède de l'autre. Dieu ne peut se connoître aussi parfait qu'il est; sans se complaire en lui-même, et s'aimer d'un amour parfait : de-là vient le Saint-Esprit, nommé aussi l'amour de Dieu ; et comme le Fils n'aime pas moins le Père que le Père aime le Fils, le S. Esprit est l'amour commun de l'un et de l'autre, et procède de tous les deux. Il est égal à tous deux, puisqu'il n'y a rien en eux qu'ils n'aiment, et il est par conséquent et Dieu et Seigneur comme eux. Il ne s'ensuit pas pour cela qu'il y ait trois Dieux, mais trois personnes en un seul Dieu; car le Fils n'a rien qu'il ne tienne du Père, et le S. Esprit n'a rien qu'il ne tienne du Père et du Fils, et ils en procèdent sans en sortir. Ce mystère n'a rien qui se contredise, puisque nous ne disons pas une personne, mais trois personnes; ni trois Dieux, mais un Dieu. Il est vrai que nous ne comprenons pas comment trois personnes distinctes sont un même Dieu. Il faut se contenter de ce qu'il lui a plu de nous révéler, quoiqu'il ne nous l'ait pas expliqué évidemment. Si nous sommes fidèles à pratiquer ses commandements, il nous en donnera dans le ciel la vision parfaite, qui fera notre félicité éternelle, et qui fait en attendant le sujet de notre espérance. Nous ne laissons pas de voir en nous une image imparfaite de la Trinité (*b*); car nous sentons que nous sommes, que nous connoissons

(*a*) Joan. 1 (*b*) Aug. xi. de civit. c. 26.

et que nous voulons; nous savons bien que connoître n'est pas vouloir, et que nous ne pouvons être sans connoître ou vouloir telle ou telle chose, et nous sentons bien que tout cela est nous-mêmes. Mais il y a cette différence entre autres, qu'en Dieu ce sont des personnes distinctes, et qu'en nous ce ne sont que des actions de notre ame, qui avec notre corps ne fait qu'une seule personne.

Leçon IV.

De l'incarnation du Verbe.

Le second article du symbole nous marque le mystère de l'incarnation, en disant que le fils de Dieu est Jésus-Christ notre Seigneur. Nous croyons donc que le Verbe qui étoit en Dieu au commencement, par qui toutes choses ont été faites (*a*), qui est la vie et la lumière; que ce même Verbe s'est fait chair, et a habité avec nous, c'est-à-dire, qu'il s'est véritablement fait homme, lui qui étoit Dieu de toute éternité. Il a montré sur la terre qu'il étoit l'un et l'autre. Comme Dieu, il faisoit des miracles; comme homme, il soûffroit les incommodités de la vie (*b*). Comme homme, il avoit faim; comme Dieu, il multiplioit les pains. Comme homme il pleuroit Lazare mort; comme Dieu, il le ressuscitoit. Comme homme, il a été tourmenté, crucifié, tué, enseveli; comme Dieu, il est ressuscité et a monté au ciel. Or il est Dieu et homme sans aucune confusion des deux natures divine et humaine, qui sont demeurées en leur entier. Il est Dieu égal à son Père, et tout

(*a*) Joan. 1.

(*b*) S. Léon, Epist. ad Flavian.

ensemble il est homme semblable à nous (*a*), hors le péché. Il a comme nous un corps et une ame, une chair véritablement sortie d'Adam, une ame créée à l'image de Dieu avec sa volonté propre et son entière liberté (*b*). Quoiqu'en Jésus-Christ les natures soient distinctes, il n'y a toutefois aucune division de personne : l'homme-Dieu est un : il n'y a point deux Fils ni deux Christs; Jésus-Christ est une seule et même personne, qui est le Verbe incarné. Le fils de Dieu est le même que le fils de Marie; et il est vrai de dire que Marie est mère de Dieu (*c*), et que cet homme qui s'appelle Jésus a fait des miracles. Aussi on dit, S. Pierre est dans le ciel, et S. Pierre est enterré à Rome, attribuant à tout l'homme ce qui ne convient proprement qu'à l'ame ou au corps (*d*), car nous avons encore en nous une image de ce mystère. L'ame raisonnable et le corps sont deux natures très distinctes, l'une plus excellente que l'autre, et dont chacune peut subsister séparément; et toutefois l'une et l'autre ensemble font un homme qui est une seule personne. Le troisième article du symbole nous montre comment s'est accompli ce mystère. Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit, c'est-à-dire, d'une manière surnaturelle attribuée au Saint-Esprit, comme les autres miracles. Cette nature humaine que Dieu a unie à son Fils, dès le moment qu'elle a commencé d'être, a été remplie du Saint-Esprit, en sorte que la grâce lui est essentielle, et que tout péché est incompatible avec lui. Il est né de la Vierge Marie. Il n'a point été produit à la manière ordinaire par la volonté de la chair,

(*a*) Heb. IV. 15.

(*b*) Cyril. Epist. ad Mon. et ad Regin.

(*c*) Joan. IX. 11.

(*d*) Aug. Epist. ad Volus. c. 11. et X. Civ. c. 29.

ni par la volonté de l'homme; et toutefois il a eu une véritable chair, tirée de sa sainte mère, et par conséquent de David et d'Abraham. Il n'a donc point eu de père comme homme; et sa mère a toujours été vierge, et avant qu'il naquît, et au moment de sa naissance, et après.

Leçon V.

De la rédemption du genre humain.

Le quatrième article du symbole explique la conduite de Dieu dans la rédemption du genre humain. Dieu hait tellement le péché, qu'il n'a pas épargné son fils; mais il l'a livré à de cruels tourments et à la mort la plus infâme (*a*), parce qu'il s'étoit chargé de nos crimes; et le fils de Dieu nous a tant aimés (*b*), qu'il s'est offert volontairement à souffrir ces supplices et cette mort, pour payer ce que nous devions à la justice de Dieu, et nous racheter, au prix de son sang, de la puissance du diable et de la mort éternelle. Le premier homme, par son péché (*c*), avoit introduit la mort dans le monde, se rendant sujet, lui et toute sa race, non seulement à la mort du corps, mais à la mort de l'ame, c'est-à-dire aux supplices éternels. Les hommes, depuis ce temps, offroient à Dieu des sacrifices d'animaux, qu'ils tuoient et réduisoient en cendres devant lui, pour montrer qu'ils se reconnoissoient dignes de mort; mais toutes ces victimes sans raison n'étoient pas suffisantes pour apaiser la juste colère de Dieu (*d*). Il n'y avoit que Jésus-Christ qui, étant capable de souffrir comme homme, et d'un mérite infini

(*a*) Rom. VIII. 30.
(*b*) Isa. LIII.
(*c*) Rom. V. 21.
(*d*) Ps. XXXIX. 7.

comme Dieu (*a*), pût satisfaire pleinement la justice de son père, lui offrant des souffrances d'un prix infini, au lieu de la peine que mérite le péché. Lui donc, qui étoit parfaitement innocent, a été mis à la place des hommes coupables; sa mort a détruit l'empire de la mort (*b*), c'est-à-dire, qu'elle a effacé et anéanti l'obligation de mourir, que tous les hommes avoient contractée, et leur a ouvert le chemin de la vie éternelle (*c*). Il est l'agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde : il est lui-même le sacrificateur et la victime. Il est entré dans le ciel, dont le sanctuaire étoit l'image; non pas avec le sang des animaux, mais avec le sien; et il a offert une fois à Dieu le sacrifice de sa mort, qui étant un sacrifice parfait et suffisant, n'a pas besoin d'être recommencé (*d*), comme ceux de l'ancienne loi. Le nom de Ponce Pilate sert à nous faire ressouvenir du temps et des circonstances de la passion du fils de Dieu, et du témoignage qu'il a rendu à la vérité (*e*), comme le premier des martyrs.

Leçon VI.

De la descente aux enfers, et de la gloire de Jésus-Christ.

Nous disons distinctement, dans le cinquième article, que Jésus-Christ est mort, qu'il a été enseveli, qu'il est descendu aux enfers, et qu'il est ressuscité le troisième jour, pour montrer qu'il est vraiment mort, et non pas en apparence, et que son ame a été réellement

(*a*) Heb. x. 4. 5. etc
(*b*) Heb. II. 14. Col. II. 14.
(*c*) Joan. I, 29.
(*d*) Heb. IX. 11. etc
(*e*) 1. Tim. VI. 13.

séparée de son corps. Par les enfers où son ame descendit, tandis que son corps étoit dans le sépulcre, nous n'entendons pas le lieu du supplice éternel, mais le lieu où étoient, comme en dépôt, les ames de tous ceux qui étoient morts en la grâce de Dieu dès le commencement du monde (*a*), soit qu'ils eussent encore quelques restes de péchés à expier, soit qu'ils fussent en repos dans le sein d'Abraham, comme parle l'Ecriture (*b*). Ils attendoient tous le Sauveur, pour entrer dans la gloire du paradis. Quoique le corps et l'ame de Jésus-Christ fussent séparés l'un de l'autre, ils furent toujours unis à la personne du fils de Dieu; lui-même étoit dans le tombeau, et descendoit aux enfers. Dans le sixième article, nous disons que Jésus-Christ est monté aux cieux, et qu'il est assis à la droite de Dieu le père tout-puissant. Ce n'est pas à dire qu'il soit toujours en même posture, ni que Dieu ait une main droite et une main gauche; mais l'Ecriture parle ainsi, pour nous faire entendre l'état de sa gloire. Elle dit qu'il est assis (*c*), pour montrer qu'il est dans un repos parfait, ayant achevé toutes ses souffrances et tous ses travaux, et encore pour marquer son autorité et sa qualité de Juge. Il est placé à la droite de Dieu, c'est-à-dire, que Jésus-Christ comme homme, tient le premier rang entre toutes les créatures, et qu'il est le chef de toute l'Eglise (*d*), au-dessus non seulement de tous les hommes, mais encore de tous les anges, principautés, vertus, puissances, trônes, dominations, de quelque ordre qu'ils soient, et quelque nom qu'on leur donne. Dieu a tout mis sous ses pieds, et au nom de

(*a*) 1. Pet. III. 21.
(*b*) Luc. XVI. 2.
(*c*) Mat. XVI. 12.
(*d*) Ephes. I. 12. Col. I. 18.

Jésus, toute créature doit fléchir le genou, au ciel, en la terre et aux enfers. C'est la récompense de la profonde humilité du fils de Dieu (*a*), par laquelle il s'est anéanti, prenant la forme d'un esclave, c'est-à-dire, la nature humaine, et s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. Dans ce repos et dans cette gloire, Jésus-Christ ne laisse pas d'agir continuellement pour l'Eglise qu'il a laissée sur la terre; et pour marquer cette action, il est quelquefois représenté comme debout. Il conduit l'église par les Pasteurs (*b*), les Docteurs et les autres Ministres qu'il lui donne pour la perfection de son ouvrage (*c*). Il se présente à Dieu, comme un Avocat qui intercède pour nous; il lui porte nos prières, étant le souverain Pontife selon l'ordre de Melchisédech (*d*), et lui offre sans cesse le sacrifice de sa mort, accompli une fois sur la croix.

Leçon VII.

Du jugement.

Jésus-Christ demeurera dans l'état de gloire où il est, jusqu'au dernier jour qu'il viendra juger le monde, comme porte le dernier article du symbole (*e*) : c'est lui que Dieu a établi juge des vivants et des morts. Il nous avertit (*f*) lui-même que le ciel et la terre passeront, et qu'après de grandes calamités et des signes terribles dans le ciel (*g*), il viendra subitement comme

(*a*) Phil. II. 7.
(*b*) Act. VII. 35.
(*c*) Eph. IV. 21.
(*d*) Joan. II. 1. Heb. IV. 14.
(*e*) Act. X. 42.
(*f*) Matt. XXIV. 87. etc.
(*g*) Luc. XXI. 25.

un éclair, et surprendra tout le monde, comme il arriva au temps du déluge. Le soleil et la lune seront obscurcis, les étoiles changeront de place, toute la terre sera renversée, et l'on verra Jésus-Christ descendre du ciel sur les nuées, avec une grande puissance et une grande majesté (*a*), accompagné de tous les anges. Une trompette sonnera; tous les morts ressusciteront et sortiront de leurs tombeaux. Alors Jésus-Christ, comme Roi de tous les hommes, s'asseoira sur son trône; toutes les Nations seront assemblées devant lui; et il les séparera, mettant les bons à sa droite et les méchants à sa gauche. Il dira à ceux qui seront à sa droite : Venez les bénis de mon Père, entrez en possession du Royaume qui vous est préparé depuis la création du monde : car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étois étranger, et vous m'avez reçu; j'étois nu, et vous m'avez vêtu; j'étois malade, et vous m'avez visité; j'étois en prison, et vous êtes venu me voir, déclarant qu'il tient fait à lui-même, ce que l'on fait au moindre des siens. Puis il dira à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez point donné à boire, et ainsi du reste. Ils iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle (*b*). Ce grand jugement fera connoître à tout le monde la sagesse et la justice de Dieu (*c*) : car comme les méchants ne sont pas punis promptement, la plupart des hommes ne craignent point de faire le mal, et les justes mêmes

(*a*) Matt. xxv. 31.
(*b*) Eccl. vi 1. 21.
(*c*) Ps. lxxii.

sont quelquefois ébranlés, voyant la prospérité des pécheurs. Mais le temps de toutes choses sera à ce dernier jour (*a*), où Dieu jugera le juste et l'impie. Alors on connoîtra que Dieu gouverne tout par sa providence, et qu'il ne fait ni ne permet rien, que par des raisons très justes, quoique souvent elles nous soient inconnues : ainsi il n'y a ni fortune ni hasard, et ces mots ne servent qu'à exprimer notre ignorance (*b*). Avant ce dernier jugement chacun de nous sera jugé en particulier à l'heure de sa mort, et demeurera éternellement en l'état où il aura été trouvé en ce moment, aimant Dieu ou la créature. Or, comme nous ne savons pas le temps de l'un ni de l'autre jugement, il faut nous tenir continuellement sur nos gardes (*c*), veiller et être toujours prêts, comme un homme qui craint les voleurs, comme des serviteurs qui attendent leur maître, comme des vierges invitées aux noces, qui attendent l'époux.

Leçon VIII.

Du Saint-Esprit.

Le Saint-Esprit, qui est le sujet du huitième article du symbole, est la troisième personne de la sainte Trinité; l'amour qui unit le Père et le Fils. Dieu est esprit et saint, c'est pourquoi ces noms séparés conviennent aussi au Père et au Fils; mais quand on les joint ensemble, en disant le Saint-Esprit, ils signifient cet Esprit qui nous sanctifie et nous inspire, étant

(*a*) Eccl. xvii. 3.
(*b*) Eccl. xii. 2&3.
(*c*) Luc. xxi. 34.

l'amour éternel et substantiel du Père et du Fils. Le Saint-Esprit est Seigneur et vivifiant; Seigneur, parce qu'il est Dieu; vivifiant, parce qu'il nous donne la vie spirituelle, qui est la grâce. Il procède du Père et du Fils, et est adoré et glorifié avec eux, parce qu'il est consubstantiel à l'un et à l'autre. La sanctification des hommes est particulièrement attribuée au Saint-Esprit, comme la création au Père, et la rédemption au Fils, parce que les hommes sont rendus saints (*a*) par la grâce de Dieu, qui est l'effet de son amour, et qui produit en eux l'amour qu'ils lui portent : car la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné; et ce don du Saint-Esprit, cette charité est le principe nécessaire de toutes nos bonnes œuvres. Le Saint-Esprit inspire les hommes, quand Dieu leur donne des connoissances surnaturelles (*b*) : car on attribue au Saint-Esprit ces sortes de grâces, qui servent plus à faire éclater la puissance de Dieu en ceux qui les reçoivent, qu'à leur propre sanctification (*c*); comme le don des prophéties, le don de guérir des maladies ou de faire d'autres miracles, qui du temps des Apôtres, étoient ordinairement communiqués avec la grâce sanctifiante, par l'imposition de leurs mains (*d*). C'est ainsi que le Saint-Esprit a parlé par les Prophètes (*e*) leur faisant dire ce qu'ils ne pouvoient savoir naturellement, leur donnant une force et un courage invincible, et les contraignant même quelquefois à parler malgré eux. Avec le Saint-Esprit, on joint la sainte Eglise catholique, qui n'est l'Eglise

(*a*) Rom. v. 8
(*b*) 1. Cor. xi.
(*c*) Act. viii. 18
(*d*) Ezec. iii. 8.
(*e*) Jer. i, 18. Ibid. xx. 9.

de Dieu que parce qu'elle est assemblée par le Saint-Esprit.

Leçon IX.

De l'Eglise.

Eglise signifie assemblée, et par ce nom nous entendons toute la multitude des fidèles qui font profession de servir Dieu suivant la vraie religion, que lui-même a enseignée, qu'ils ont apprise de leurs pères et conservée fidèlement sans y rien changer. On la divise en deux, l'Eglise triomphante, c'est-à-dire, les saints, tant les hommes que les anges, qui jouissent déja de la vie éternelle; et l'Eglise militante, qui combat ici bas sur la terre, affligée de diverses tentations, et mêlée d'un grand nombre de méchants, d'hypocrites et de foibles, qui ne pratiquent pas ce qu'ils font profession de croire. Ils ne laissent pas de demeurer dans l'Eglise, tant qu'ils confessent extérieurement sa foi et se tiennent dans sa communion; ce ne sera qu'au jour du jugement de Dieu que s'en fera le discernement. On peut ajouter l'Eglise souffrante (*a*), c'est-à-dire, les ames qui achèvent dans le purgatoire d'expier les restes de leurs péchés. On donne encore à l'Eglise divers autres noms (*b*). Nous l'appelons maison de Dieu, pour montrer que tous les fidèles son ses enfants, qui composent une même famille, nourrie du même pain, c'est-à-dire, de sa parole et des sacrements. Nous la nommons aussi Jérusalem ou Sion (*c*) pour montrer que cette sainte

(*a*) Matt. xiii. 30. 40. 49.
(*b*) Heb. iii. 6.
(*c*) Gal. iv. 26.

cité n'en n'étoit que la figure. Jésus-Christ la nomme son troupeau, et dit qu'il en est le Pasteur. On dit qu'elle est son épouse (*a*), pour montrer comme il l'aime tendrement, et comme il lui communique tous ses biens (*b*). On dit qu'elle est son corps, pour montrer qu'elle fait avec lui un tout (*c*), dont il est la partie principale comme tous les membres du corps humain sont réunis sous la tête (*d*), d'où leur vient la vie et le mouvement. Mais en nommant ainsi l'Eglise, on la nomme le corps mystique de Jésus-Christ, pour montrer que c'est une manière de parler figurée, et la distinguer de son corps naturel et véritable. Les marques de la vraie Eglise pour la distinguer de toutes les autres sociétés qui en usurpent le nom, se réduisent à quatre. Elle est une, sainte, catholique, et apostolique. Une par le temps; car c'est la même Eglise qui a duré sous la loi de nature, depuis Adam et Abel le juste, jusques à Noé; depuis Noé jusques à Abraham; depuis Abraham jusques à Moïse; depuis Moïse, sous la loi écrite, jusques à Jésus-Christ; de Jésus-Christ sous la loi de grâce, jusques à nous. L'Eglise est une par les lieux : car c'est la même qui s'étend à l'orient et à l'occident, dans les pays les plus reculés, au ciel et en la terre. Par toute la terre elle professe une même foi, use des mêmes sacrements, et reconnoît un même Jésus-Christ dans le ciel, et sur la terre le Pape qui est son vicaire. L'Eglise est sainte par sa doctrine, par ses sacrements qui donnent la grâce, par son chef et par plusieurs de ses membres qui sont saints. Elle est catholique, c'est-à-dire, universelle, parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous

(*a*) Joan. x. 11.
(*b*) Apoc. xxi. 10.
(*c*) Ephes. i. 23.
(*d*) Rom. xii. 4.

les lieux, à toutes les nations, les conditions et les âges. Elle est apostolique, parce qu'elle conserve la doctrine des Apôtres, par une suite continuelle de Pasteurs qui remonte jusques à eux. On ajoute Romaine, pour montrer que la marque de la vraie Eglise est la communion avec le saint siège de Rome.

Leçon X.

De la communion des Saints, et de la rémission des péchés.

La communion des Saints est la communauté, la participation, la communication de tous les biens spirituels entre tous les fidèles. C'est une suite de l'unité de l'Eglise, et de ce qu'elle est un même corps; car quoique les membres aient leurs fonctions séparées, tous concourent à la même fin, qui est la conservation et l'augmentation de tout le corps. Ainsi, dans l'Eglise (*a*), les uns instruisent, les autres exhortent, les autres prient, les autres gouvernent, les autres servent (*b*), soit à l'administration des sacrements, soit aux œuvres de charité corporelle; mais tous ont un même but, qui est d'arriver à la vie éternelle et y faire arriver les autres. Tous ceux qui sont dans l'Eglise, profitent de toutes les prières et des bonnes œuvres qui s'y font; ceux qui sont en grâce, y participent pleinement; et ceux qui sont en état de péché, ne laissent pas d'en tirer du secours pour sortir de leur misère. On voit par-là quel grand mal est l'excommunication, par laquelle on est retranché de l'Eglise, et on perd

(*a*) 1. Cor. xii. 12. (*b*) 1. Rom. 12. 4.

tous les fruits de la communion des saints. Il y a communication entre l'Eglise triomphante et la militante. Les saints qui sont dans le ciel nous secourent de leurs suffrages auprès de Dieu, pour nous obtenir des grâces toujours fondées sur le mérite de Jésus-Christ, de qui les saints mêmes ont tiré le leur. Les ames que la justice de Dieu achève de purifier après cette vie, peuvent aussi être secourues par nos prières et par celles des saints; c'est pourquoi il est utile de prier et de faire des aumônes et d'autres bonnes œuvres, pour la diminution de leurs peines. Le dixième article du symbole est de la rémission des péchés. Jésus-Christ a prouvé par de très grands miracles (*a*) le pouvoir qu'il avoit sur la terre de remettre les péchés (*b*); il a communiqué ce pouvoir à ses Apôtres, et s'est obligé à ratifier et confirmer tout ce qu'ils auroient fait pour remettre ou ne pas remettre les péchés. Des Apôtres, ce pouvoir a passé aux Evêques et aux Prêtres, et il s'exerce en l'administration des deux sacrements de baptême et de pénitence. Or, il y a deux sortes de péchés : le péché originel, que nous apportons en naissant, comme enfants d'Adam; le péché actuel, que nous commettons étant venus en âge de raison, et qui est encore de deux sortes. Le péché véniel, c'est-à-dire, pardonnable, tels que sont ceux que commettent les plus justes, souvent par foiblesse ou par ignorance; et le péché mortel, qui fait perdre entièrement la grâce de Dieu, et rend digne de la mort éternelle. Ce dernier ne peut être remis aux baptisés, que par la pénitence.

(*a*) Luc. v. 24. (*b*) Matt. XVIII.

Leçon XI.

De la résurrection de la chair.

Nous croyons la résurrection de la chair, dit l'onzième article du symbole. Dieu n'a point fait la mort; et il a fait toutes choses afin qu'elles subsistent (*a*). Il a créé l'homme immortel, et c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde; car la mort même du corps est la peine du péché. Nous sommes composés de deux parties; d'un corps terrestre et corruptible, d'une ame spirituelle et immortelle, qui est l'image de Dieu (*b*). A la mort, ces deux parties se séparent; le corps, qui n'est que poudre, retourne à la terre, d'où il est pris; l'esprit retourne à Dieu, qui l'a donné, et ne laisse pas de subsister, quoique le corps soit corrompu. Mais cette séparation n'est que pour un temps (*c*): à la fin du monde, ceux qui dorment dans la poussière de la terre, s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre qu'ils verront toujours (*d*). L'heure vient, où tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu, et sortiront; ceux qui ont bien fait, pour la résurrection de la vie; ceux qui ont mal fait, pour la résurrection du jugement. Nous ressusciterons donc tous (*e*), mais nous ne serons pas tous changés. Les bienheureux auront des corps glorieux, incorruptibles, plus brillants que les astres (*f*), et spirituels, c'est-à-dire, parfaitement soumis à l'esprit; les damnés auront des corps

(*a*) Sap. I. 13 14. II. 23.
(*b*) Eccl. XII. 7.
(*c*) Dan. XII. 21.
(*d*) Joan. IV. 28.
(*e*) 1. Cor XV. 51.
(*f*) Ibid. 21. Dan. XII. 2.

qui ne serviront qu'à augmenter leur supplice éternel. Mais les uns et les autres auront leur propre corps (*a*), la même chair qu'ils avoient en cette vie, et que Dieu rétablira par sa toute puissance, lui devant qui rien n'est caché, ni dans le sépulcre, ni dans la mort (*b*).

Leçon XII.

De la vie éternelle.

Après la résurrection, suivra le dernier état des hommes, qui sera éternel ; d'un côté, la vie ; de l'autre, la mort. La vie éternelle consiste à connoître le seul vrai Dieu (*c*) et Jésus-Christ, qu'il a envoyé. Cette connoissance ne sera plus obscure comme la foi, qui nous fait croire les mystères de la Trinité et de l'Incarnation ; nous ne connoissons ici Dieu que par des énigmes, nous ne le voyons que comme dans un miroir (*d*); mais alors nous le verrons face à face, et comme il est (*e*); et cette vue nous rendra semblables à lui, nous faisant ses images aussi parfaites qu'il est possible. Nous ne pouvons comprendre ici bas la grandeur de cette béatitude (*f*). L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, il n'est point tombé dans l'esprit de l'homme rien de comparable à ce que Dieu prépare à ceux qu'il aime. Pour nous en donner une image grossière, proportionnée à notre foiblesse (*g*), l'Ecriture nous représente la Jérusalem céleste, c'est-à-dire, l'Eglise triomphante, comme une ville très grande,

(*a*) Job. xix. 26.
(*b*) Prov. xv. 11.
(*c*) Joan. xvii. 3.
(*d*) 1. Cor. xiii. 12.
(*e*) 1. Joan. iii. 2.
(*f*) 1. Cor. iii. 9.
(*g*) Apoc. xxi.

bâtie de pierres précieuses et d'un or très pur, transparent comme du cristal. Elle n'a point de temple; la présence de Dieu y suffit : elle n'a point de soleil et de lune, c'est Dieu et l'agneau qui l'éclaire; c'est un jour perpétuel. Ses portes ne sont jamais fermées (*a*). Les Rois de la terre et toutes les nations y viennent rendre gloire à Dieu, rien d'impur n'y entrera; il n'y aura plus aucune malédiction. Là est le trône de Dieu et de l'Agneau, qui a été tué pour nous racheter par son sang; ses serviteurs voient sa face et lui rendent gloire continuellement (*b*), chantant *Amen, Alleluia.* Tout est accompli, louez Dieu (*c*). C'est ainsi qu'ils régneront dans les siècles des siècles. Cependant ils verront ceux qui auront été infidèles à Dieu, dans la mort éternelle, où leur ver ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point (*d*). C'est la seconde mort, bien pire que la première, en ce que l'ame sera continuellement dans un état de mort, séparée à jamais de Dieu, qui est sa vie, dans une tristesse amère et une rage furieuse (*e*) de voir qu'elle s'est perdue par sa faute. C'est pourquoi Jésus-Christ dit souvent, que là seront les pleurs et les grincements de dents. Telle sera la fin, quand Jésus-Christ aura mis tous ses ennemis sous ses pieds, et que toutes choses lui seront soumises; alors le fils lui-même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

(*a*) Apoc. xxii. Ib. v. 9.
(*b*) Ib. xix. 4.
(*c*) Isa. lxvi. 24.
(*d*) Apoc. xx. 14.
(*e*) 1. Cor. xv. 24.

Leçon XIII.

De la prière.

Sous le nom de prière ou d'oraison, nous entendons toutes sortes d'élévations d'esprit à Dieu, soit pour croire, soit pour espérer, soit pour aimer. Il y en a quatre espèces principales; la louange, la demande, l'action de grâce et l'offrande. 1. Par la louange nous honorons Dieu simplement en vertu de ses perfections infinies, sans rapport à nous, nous réjouissant saintement de le voir si grand, si juste, si bon, si sage, si parfait; publiant et confessant ses grandeurs, et invitant toutes les créatures à le louer avec nous. 2. Par la demande, nous prions Dieu de nous accorder quelque grâce temporelle ou spirituelle, ou de nous délivrer de quelque mal. Nous devons bien prendre garde de ne rien demander à Dieu qui ne soit digne de lui, c'est-à-dire, la vie éternelle, et ce qui nous y peut conduire, qui est sa grâce pour accomplir ses commandements: tout le reste, nous ne devons le demander que sous condition, s'il est expédient pour notre salut. Il en est de même des maux dont nous prions d'être délivrés. Il n'y a que le péché dont nous devions demander absolument, ou d'en être préservés, ou qu'il nous soit pardonné, s'il est commis. 3. L'action de grâce, ou remercîment, est pour tous les biens que nous avons reçus de Dieu, et que nous en recevons continuellement, soit spirituels, soit temporels, puisqu'il n'est pas moins l'auteur de la nature que de la grâce. 4. Par l'offrande, nous nous donnons à Dieu volontairement, et lui consacrons nos biens, notre corps, avec tous ses

sens, et notre ame avec toutes ses puissances; en un mot, tout ce que nous sommes, soit en lui promettant quelque chose par un vœu ou par une simple promesse, soit en lui présentant quelque bonne œuvre ou quelque souffrance, soit en agréant simplement la dépendance entière dans laquelle nous sommes à son égard, quand même nous ne le voudrions pas, lui donnant de bon cœur la seule chose qu'il a laissé dépendre de nous, qui est notre volonté et l'usage de notre liberté. Ainsi ceux qui aiment Dieu véritablement, ne manquent jamais de matière pour s'entretenir avec lui (*a*). Mais nous ne savions ni comment nous devions prier, ni ce que nous devions dire dans la prière, si le Saint-Esprit ne nous l'eût enseigné. C'est pourquoi Jésus-Christ nous a donné un modèle de prière qui en renferme parfaitement toutes les espèces, et c'est l'oraison dominicale. Nous adressons toutes nos prières à Dieu par Jésus-Christ (*b*), parce que nous n'espérons rien que par ses mérites, et ne voulons demander que ce qui est conforme à ses intentions. Quand nous prions les Saints qui sont dans le ciel, ce n'est que pour leur demander leurs prières, comme à ceux qui sont sur la terre.

Leçon XIV.

Des deux premières demandes du Pater.

L'oraison dominicale est telle : Notre père, etc. Nous ne disons pas au singulier, mon père.... donnez-moi mon pain.... pardonnez-moi mes fautes; mais au

(*a*) Rom. VIII. 19. (*b*) Joan. XVI. 15. et ibid. August.

pluriel, notre père, notre pain, nos fautes, pour montrer que nous ne prions pas pour nous seuls, mais pour toute l'église, suivant ce qui a été dit de la communion des Saints. Cette oraison contient sept demandes, dont les trois premières regardent Dieu, les quatre autres nous regardent. Nous le nommons notre père, parce qu'en effet c'est de lui que nous tenons la vie (*a*), le corps, l'ame, les biens, tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons : il a fait nos pères et les pères de nos pères. Il est encore notre père par l'adoption, c'est-à-dire, par la grâce qu'il nous a faite à nous autres chrétiens, de nous mettre au rang de ses enfants (*b*), comme frères de Jésus-Christ son fils, nous qui ne sommes en effet que ses esclaves et ses ouvrages : car adopter, c'est prendre pour fils celui qui ne l'est pas naturellement. Ce nom de père marque encore la confiance que nous devons avoir en le priant, telle que l'ont des enfants en priant un bon père. Nous disons qu'il est aux cieux (*c*), non qu'il ne soit présent partout, puisqu'il fait tout et soutient tout, mais parce que ce sont les lieux principalement qui nous déclarent sa gloire (*d*). De plus, c'est pour nous avertir de ne penser qu'au ciel, où règne notre père, et de ne lui demander que ce qui sert à nous y conduire. Nous demandons d'abord que son nom soit sanctifié; que toutes les créatures lui rendent la gloire qui lui est due; que non seulement les Chrétiens, mais tous les hommes l'honorent, l'aiment et le servent comme il mérite. Or, le nom de Dieu n'est pas seulement déshonoré par les blasphèmes et les discours impies, mais par tous les péchés des Chrétiens qui

(*a*) Deut. xxxi. 6.
(*b*) Gal. iv. 5.
(*c*) 1. Joan. iii. 1.
(*d*) Ps. xvii.

donnent occasion aux hérétiques et aux infidèles de mépriser la vraie religion. Nous demandons ensuite que le royaume de Dieu arrive. Ce royaume est l'état qui suivra la résurrection générale et le jugement; et nous ne le demandons pas sincèrement, si nous avons encore quelque attachement à cette vie et à l'état présent du monde. La grâce nous est nécessaire pour arriver a ce royaume, et Jésus-Christ doit régner en nous dès-à-présent par sa grâce, pour détruire la concupiscence, et faire que le péché ne règne pas dans notre corps mortel : car son royaume ne consiste point en une puissance sensible et extérieure (*a*) comme celle des Rois sur la terre, mais en un empire sur les cœurs et sur les volontés des fidèles qu'il gouverne par sa grâce. Cette seconde demande enferme donc la grâce et la gloire de Dieu que nous demandons, non seulement pour nous, mais pour tous les autres hommes, afin d'étendre dès-à-présent le royaume de Dieu, autant qu'il nous est possible.

Leçon XV.

Des deux demandes suivantes.

En demandant à Dieu que sa volonté soit faite, nous déclarons que nous ne voulons pas accomplir la nôtre, si elle est contraire à la sienne; nous désavouons et nous rejetons cette volonté, qui ne peut être que mauvaise, puisque le mal n'est autre chose que ce qui est contraire à la volonté de Dieu. Le principe de cette mauvaise volonté est la concupiscence, qui nous fait faire, non pas le bien que nous voulons (*b*) par la droite raison, mais le mal que la droite raison nous fait haïr.

(*a*) Rom. VI. 12. (*b*) Rom. VII. 15. etc.

Par cette prière, nous demandons la grâce nécessaire pour vaincre la concupiscence, afin que toutes nos volontés soient conformes à celle de Dieu. Nous ajoutons la comparaison du ciel, pour protester que nous voulons être autant soumis à Dieu, que le sont les bienheureux. Le pain quotidien que nous demandons ensuite, signifie en effet la nourriture et les autres choses nécessaires pour l'entretien de notre corps. Dieu veut que tous lui demandent leur pain, les riches comme les pauvres, afin que tous reconnoissent qu'ils le tiennent de lui; que c'est lui qui a donné les biens aux riches, en les faisant naître de parents riches, ou leur fournissant des occasions d'acquérir; que c'est lui qui entretient les pauvres, leur donnant la force et l'industrie pour travailler, ou donnant aux riches de la charité pour les assister. Le mot de pain comprend toutes les nourritures, mais il nous marque que nous devons nous passer de peu, et être contens d'avoir de quoi nous nourrir et nous couvrir, puisque nous n'avons rien apporté (*a*) en ce monde, et que nous sommes bien assurés de n'en rien emporter. Il nous est dit de le demander pour aujourd'hui (*b*), afin de nous apprendre à nous confier à la Providence, et à n'avoir point d'inquiétude du lendemain, et afin de nous marquer que nous devons faire cette prière tous les jours. Le pain quotidien s'explique aussi le pain qui surpasse toute substance. En effet, sous le nom de ce pain nous demandons la nourriture spirituelle pour nos ames, c'est-à-dire, la grâce qui nous est nécessaire à chaque moment, la parole de Dieu et le corps de Jésus-Christ, qui est le pain de vie.

(*a*) 3. Tim. VI. 7. (*b*) Matt. VI. 34.

Leçon XVI.

Des trois dernières demandes.

Par la cinquième demande, nous nous reconnoissons véritablement pécheurs. En effet, si nous disons que nous n'avons point de péchés, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Il n'y a personne qui ne commette au moins des fautes légères et journalières, dont cette prière est le principal remède. Nous reconnoissons que nous n'espérons obtenir le pardon, qu'autant que nous pardonnerons aux autres, parce qu'il ne seroit pas juste que nous nous fissions payer à la rigueur de ce que nous prétendons qui nous est dû par nos frères, tandis que Dieu nous remet libéralement les dettes immenses dont nous sommes chargés envers lui. Et comme nous avons besoin qu'il nous pardonne (*a*), aussi devons-nous être toujours prêts à pardonner. Par la sixième demande, nous prions Dieu de ne nous pas laisser succomber aux tentations du diable, du monde et de la chair. Le monde, sont les hommes corrompus au milieu desquels nous vivons, et qui s'efforcent continuellement de nous corrompre par leurs mauvaises maximes. C'est ce monde qui n'a point voulu connoître la lumière (*b*), c'est-à-dire, Jésus-Christ : c'est ce monde pour lequel Jésus-Christ n'a point prié, et dont il a déclaré que ses disciples n'étoient point non plus que lui. On le nomme aussi le siècle, et ses sectateurs, mondains ou séculiers. La chair est notre concupiscence; cette loi que nous sentons en nos membres, qui combat contre la loi de notre

(*a*) Matt. xviii. (*b*) Joan. ii. Joan. iii. 19.

raison (*a*) et contre l'esprit. Les œuvres de la chair sont l'impudicité, l'idolâtrie (*b*), les haines, les homicides, les excès de bouche, et tous les autres péchés (*c*) qui excluent du royaume de Dieu. Par la septième demande, nous prions Dieu de nous délivrer du mauvais, c'est-à-dire, du démon, ou du mal, c'est-à-dire, de tous les maux de l'esprit ou du corps, mais principalement de tout ce qui peut nuire à notre salut. C'est principalement dans les occasions de tentation que nous devons dire l'oraison dominicale avec une grande foi; et comme c'est la plus excellente de toutes les prières, l'Eglise nous la met à la bouche à toute heure, nous la faisant répéter plusieurs fois à toutes les parties de son office. En effet, nous ne pouvons pas faire de prière qui ne s'y rapporte; et toutes les autres ne servent qu'à exprimer en diverses façons ce qui est renfermé en abrégé dans celle-ci.

Leçon XVII.

*De l'*Ave, *du* Credo, *du* Confiteor, *et de l'office de l'Eglise.*

De toutes les prières que nous faisons aux saints, la plus excellente est la Salutation angélique ou l'*Ave Maria*, pour demander l'assistance de la sainte Vierge. Elle est composée des paroles de l'Ange (*d*) et de sainte Elisabeth, rapportées dans l'Evangile, à quoi l'Eglise a ajouté une courte prière, où elle la reconnoît mère de Dieu. C'est aussi une manière de prier que de réciter le *Credo*, puisque c'est adorer Dieu et l'honorer,

(*a*) Joan. xvii. 9. 17.
(*b*) Rom. vii. 30.
(*c*) Gal. v. 17
(*d*) Luc. i. 28. 42

que de témoigner que nous lui soumettons notre raison, et que nous captivons notre entendement sous l'obéissance de Jésus-Christ (*a*). C'est encore une excellente prière que le *Confiteor*, par lequel nous nous reconnoissons pécheurs devant Dieu, en présence de toute la cour céleste. Nous confessons que nous avons péché par notre faute; nous le répétons trois fois, ajoutant à la dernière fois, ma très grande faute, pour montrer que nous ne cherchons point d'excuse, que notre regret est fondé sur ce que nous avons péché purement par notre faute, et confesser que Dieu nous donne tout le secours nécessaire pour ne point pécher. En même temps nous frappons notre poitrine, comme pour nous punir nous-mêmes, et nous demandons pardon à Dieu, implorant l'intercession de tous les Saints et des fidèles avec lesquels nous prions. Ces quatre prières, *Pater*, *Ave*, *Credo* et *Confiteor*, doivent être souvent à la bouche des Chrétiens (*b*). Il les faut dire tous les jours, au moins le matin et le soir, et les avoir encore plus dans le cœur que dans la bouche. Il est bon de les dire en latin avec l'Eglise; mais il faut aussi les savoir en françois, et en entendre bien le sens. Pour prier avec plus d'étendue, les meilleures prières sont les Psaumes et les autres Cantiques tirés de l'Ecriture sainte : ce sont les sentiments que le Saint-Esprit a inspirés à David et aux autres Prophètes, et les paroles qu'il leur a dictées. Afin de s'en entretenir le plus souvent qu'il est possible, l'Eglise en a composé son office, distribué de trois heures en trois heures, pour toutes les parties du jour et de la nuit (*c*). Cet office commence à vêpres,

(*a*) 1. Cor. x. 5. 42. ex. 50.
(*b*) De symb. Aug. hom. (*c*) Lev. XXIII.

c'est-à-dire, au soir, suivant l'ancienne loi, environ les six heures et le coucher du soleil. Trois heures après, viennent les complies, pour demander à Dieu sa protection pendant le sommeil. A minuit les nocturnes, qui est la plus longue partie de l'office, pour employer en prières une partie de la nuit. Les matines ou laudes, au chant du coq, avant le point du jour. Prime, après le soleil levé, sur les six heures du matin, pour demander à Dieu de bénir nos occupations pendant la journée. Tierce à neuf heures, pour honorer la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Sexte à midi, en mémoire du temps où Jésus-Christ fut à la croix. None à trois heures après midi, qui est l'heure de sa mort. Vêpres, à l'heure qu'il fut mis dans le sépulcre. Cet office est institué pour tous les Chrétiens qui ont la commodité d'y assister, ou de le réciter en particulier, quoique les Clercs ou les Moines y soient particulièrement obligés.

Leçon XVIII.

Des autres prières.

L'Eglise a reçu depuis long-temps l'usage du chapelet, ou couronne de la sainte Vierge, autrement nommé Rosaire, comme étant un chapeau de fleurs spirituelles. Il fut d'abord institué pour ceux qui n'avoient pas appris les psaumes, et ne savoient pas lire, afin qu'ils pussent réciter le *Pater* et l'*Ave* un certain nombre de fois à chacune des heures de l'office. Les sept psaumes de la pénitence sont ceux dont l'usage est le plus fréquent : ils ont été choisis pour exprimer les sentiments d'un pécheur véritablement converti ; et

on les récite souvent pour les morts, parce que les prières que l'on fait pour eux servent à suppléer à leur pénitence. On y joint les Litanies, pour implorer les suffrages de tous les saints, et toutes ces prières sont autorisées par l'usage public de l'Eglise. Depuis environ deux cents ans, l'usage s'est introduit de sonner trois fois le jour, pour avertir les fidèles de prier le matin, à midi et au soir, et réciter l'*Angelus Domini*, en mémoire du mystère de l'Incarnation. Mais les plus saintes et les plus authentiques de toutes les prières, sont celles qui accompagnent le saint sacrifice de la messe et l'administration des sacrements. Tous les fidèles, même les laïques, doivent être soigneux de les entendre, afin de joindre leur intention à celle des Prêtres. Il est encore très à propos d'entendre la bénédiction de la table, l'itinéraire, la bénédiction de l'eau qui se fait tous les Dimanches, la bénédiction du pain, des cierges, des ornements, des images, des cloches, du lit nuptial, des femmes relevées, et toutes les autres bénédictions et prières ecclésiastiques, qui se font en diverses fêtes ou en diverses occasions, composées par de grands Saints des paroles de l'Ecriture, et conservées par une ancienne tradition, pour sanctifier toutes nos actions et l'usage de toutes les créatures. La prière la plus abrégée est le signe de la croix. Par les paroles, Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, nous confessons le mystère de la Trinité, et par le geste, nous exprimons la croix, c'est à-dire, le mystère de la Rédemption, et celui de l'Incarnation, dont il dépend.

Leçon XIX.

De l'oraison mentale.

Quoique Dieu n'ait pas besoin de nos paroles pour nous entendre, elles sont utiles pour arrêter nos pensées, et nous rendre plus attentifs, et pour édifier les autres avec qui nous prions. Tout l'extérieur y sert aussi; c'est pourquoi nous devons prier dans une posture modeste et respectueuse, c'est-à-dire, debout ou à genoux, les mains jointes ou étendues, les yeux élevés au ciel, ou baissés à terre, ou arrêtés sur quelque image qui nous excite à la piété, ou sur un livre de prières, et même nous tourner au levant plutôt que d'un autre côté, suivant l'ancienne tradition, en mémoire du paradis d'où nous avons été chassés. L'oraison vocale, ou la prière de la voix, n'est guère utile, si elle n'est accompagnée des pensées et de l'affection du cœur. Au contraire on peut fort bien prier sans parler, lorsqu'on est attentif à penser à Dieu, à s'humilier devant lui, le remercier, lui demander pardon, former de bonnes résolutions, demander le secours de sa grâce et pour soi et pour les autres. C'est ce que l'on appelle oraison mentale, c'est-à-dire, prière de l'esprit. C'est encore une espèce de prière, que les bonnes œuvres et les souffrances, puisque ce sont des preuves de l'amour de Dieu, qui est l'essentiel de la prière. Et c'est ainsi qu'il est possible de prier sans cesse (*a*), comme il nous est recommandé dans l'Ecriture (*b*), puisqu'il est possible, et même facile, quand on aime Dieu, de se tenir continuellement en sa présence, non par une contention

(*a*) Luc. xviii. 3. (*b*) 1. Thess. v. 17.

pénible d'esprit, mais par une sainte disposition de volonté. Or, la prière est l'état le plus heureux de cette vie, puisque tant qu'il dure, nous sommes unis à Dieu autant que nous en sommes capables.

Leçon XX.

De l'amour de Dieu et du prochain.

Toute la loi de Dieu se rapporte à ces deux commandements : Tu aimeras le Seigneur (*a*) ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton ame, de tout ton esprit; c'est-là le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même (*b*). Il est bien juste d'aimer Dieu, puisqu'il nous a tant aimés le premier (*c*). Il aime tout ce qui est, et ne hait aucun de ses ouvrages, puisque rien ne subsiste que par son amour. Lui, à qui le ciel et la terre appartiennent (*d*), a bien daigné s'abaisser jusqu'à nous, et faire alliance avec nos pères, les délivrer et les protéger par de grands miracles, et les instruire par sa parole; enfin il nous a recherchés (*e*), lorsque nous étions ses ennemis, et quoique tous les hommes fussent dans le péché (*f*), les Juifs aussi bien que les Gentils, et qu'il n'y en eût pas un qui fît le bien (*g*), pas même un seul. Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils unique (*h*), afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éter-

(*a*) Matt. xxii. 37.
(*b*) 1. Joan. iv. 30.
(*c*) Sap. xi. 25.
(*d*) Deut. x. 4.
(*e*) Ps. civ. cv.
(*f*) Rom. vi. 65. Ib. iii.
(*g*) Ps. xiii. 10.
(*h*) Joan iii. 16.

nelle. Il nous a comblés de bénédictions spirituelles (*a*): il nous a choisis avant la création du monde, et nous a prédestinés pour être ses enfants d'adoption. Nous étions morts par nos péchés (*b*), lorsque par son excessive charité il nous a donné la vie, nous a ressuscités avec Jésus-Christ, et nous a fait asseoir avec lui dans le ciel. Nos pères étant Gentils, étoient éloignés de Dieu et étrangers de ses promesses; Jésus-Christ les a rapprochés, réconciliés à Dieu par sa croix, et incorporés à son Eglise. Il nous y instruit continuellement par sa parole, et nous donne tous les jours son propre corps pour nourriture (*c*), en attendant l'héritage incorruptible qui nous est réservé dans le ciel. Nous serions bien ingrats de ne pas aimer un Dieu si bon! Mais si nous l'aimons, nous devons aimer aussi tous ses ouvrages, et particulièrement tous les hommes nos frères, ses images comme nous. Celui qui n'aime point son frère (*d*) qu'il voit, comment aimera-t-il Dieu qu'il ne voit point? Nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes. Or, nous ne devons nous aimer nous-mêmes que pour Dieu, nous conformant à l'amour qu'il a pour nous, et ne désirant d'autre bien, que celui qu'il nous veut faire parce qu'il n'y en a point d'autre qui soit notre vrai bien. C'est ainsi que nous devons aimer notre prochain, ne lui souhaiter et ne lui procurer que le vrai bien, c'est-à-dire, ce qui peut lui servir pour connoître Dieu et pour l'aimer de tout son cœur. L'ordre de la charité est donc d'aimer Dieu sur toutes choses (*e*), ensuite aimer en nous et en notre prochain l'ame qui est faite

(*a*) Ephes. I. 2.
(*b*) Ephes. II. 4.
(*c*) 1. Pet. I. 4.
(*d*) 1. Joan. IV. Aug. doc. christ. I. c. X. etc.
(*e*) Aug. ibid. c. 27.

à son image; et enfin le corps destiné à servir l'ame (*a*). La marque de l'amour de Dieu, c'est de savoir ses commandements, et de les observer.

Leçon XXI.

Du Décalogue.

Les dix commandements que Dieu donna aux Israélites sur le mont Sinaï (*b*), lorsqu'ils sortirent d'Egypte, contiennent en substance ce qui suit : 1. Je suis le seigneur ton Dieu; tu n'auras point d'autres Dieux devant moi; tu ne feras ni idole, ni aucune figure pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. 3. Souviens-toi de sanctifier le jour du repos. 4. Honore ton père et ta mère afin que tu vives long-temps. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultère. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne désireras point les biens de ton prochain. Pour les retenir plus aisément, on les a mis en rime, comme il suit: Un seul Dieu tu adoreras, etc. On les appelle autrement le décalogue, c'est-à-dire, les dix paroles; car ce sont les paroles que Dieu prononça devant tout le peuple, et qu'il donna à Moïse, écrites sur deux tables de pierre. On croit que la première table contenoit les trois premiers commandements, qui regardent Dieu; et la seconde, les sept autres, qui regardent le prochain. Il étoit juste de commencer par nous instruire de ce que nous devons à Dieu, qui est premièrement l'adoration, surtout le culte

(*a*) Joan. xiv. 21. (*b*) Exod. xx.

intérieur, en esprit et en vérité : secondement, le respect pour son nom : en troisième lieu, l'observation des jours qu'il s'est réservés pour l'exercice de la religion. Quant au prochain, le premier devoir est à l'égard des pères et des mères, puisque personne ne nous est plus proche. Il faut que la vie des hommes soit en sûreté. Il faut assurer les mariages et la naissance des enfants, les biens, la réputation; enfin, il faut régler les désirs, qui sont la source de tous les crimes. Voilà l'ordre des commandements. Quoique quelques-uns soient affirmatifs, conçus en forme de précepte, les autres négatifs, en forme de défense; chacun néanmoins ordonne et défend quelque chose.

Leçon XXII.

Du premier commandement.

Le premier commandement ordonne de reconnoître un seul Dieu, l'adorer et le servir suivant la religion qu'il a établie. Il faut donc, pour s'en acquitter, penser souvent à Dieu, faire des actes fréquents de foi, d'espérance et de charité; le prier et lui rendre honneur par nos discours et par toutes les marques extérieures de religion. Les péchés contre ce commandement, sont premièrement, l'infidélité, c'est-à-dire, l'exercice d'une fausse religion; comme l'idolâtrie, qui consiste à adorer Dieu sous une forme corporelle, croyant qu'il est tel en effet, ou à adorer la créature pour Dieu : le judaïsme, qui fait adorer Dieu avec les mêmes cérémonies que si le Christ n'étoit pas encore venu : l'hérésie, qui, sous le nom de christianisme, s'attache à quelque erreur condamnée par l'Eglise : la superstition,

qui fait pratiquer, sous prétexte de religion, ce qui n'en est point : la magie, le sortilège, la divination, par quelque moyen que ce soit : l'impiété, qui combat la religion, sans prétendre en établir d'autre : enfin l'irréligion, c'est-à-dire, l'indifférence des libertins, qui vivent comme s'il n'y avoit ni Dieu ni religion. Tous ces péchés attaquent la foi. Contre l'espérance, on pèche par désespoir, ou la défiance du secours de Dieu, ou par la trop grande confiance en nous, et la présomption de nos forces. Or, quoique la charité, par laquelle nous accomplissons les commandements de Dieu, suppose la foi et l'espérance, toutefois elle les fortifie : et on ne peut aimer Dieu, que l'on ne se plaise à exercer ces vertus, et à méditer les vérités qui en sont les objets. On pèche contre la charité, en particulier, par l'attachement aux créatures, qui nous porte à la haine et au mépris de Dieu, même sans nous en apercevoir; et comme ces péchés sont les sources de tous les autres, on peut dire qu'il n'y a point de péché qui ne viole en quelque façon ce premier commandement. L'honneur que nous rendons aux Saints ou à leurs images, n'a rien qui y soit contraire, non plus que celui que nous rendons au roi, à ses officiers, et aux marques de leur dignité. Nous ne rendons tous ces honneurs aux créatures (*a*), que par rapport à Dieu, et pour l'honorer en elles. Nous honorons donc les Saints, comme les amis de Dieu, plus dignes d'honneur sans comparaison que tous les grands de la terre; nous implorons leur secours, et nous nous recommandons à leurs prières, comme à celles des hommes vivants, dont nous estimons la piété. Nous rendons grâces à

(*a*) Conc. Trid. sess. 22. c. sess. 25.

Dieu de leurs victoires, qu'il a couronnées, et reconnoissons que tous leurs mérites sont fondés sur le mérite infini de Jésus-Christ. Quant à leurs images, elles ne servent qu'à nous faire souvenir d'eux; les génuflexions, les révérences, les autres actions extérieures, ne sont que des signes des sentiments que nous avons pour les originaux; et l'esprit dans lequel nous les faisons, est suffisamment exprimé par les termes dont nous usons en nos prières. Les images qui représentent les personnes divines, sont tirées de l'Ecriture sainte. Dieu s'accommodant à notre foiblesse, a quelquefois apparu à ses prophètes (*a*) sous la forme d'un vénérable vieillard (*b*), pour signifier, en quelque manière, son éternité; et pour nous faire entendre que son Saint-Esprit est l'esprit de douceur et de paix (*c*), il l'a fait paroître sous la forme d'une colombe.

Leçon XXIII.

Du second commandement.

Le second commandement nous oblige à honorer le nom de Dieu, en l'invoquant et lui rendant les louanges qui lui sont dues. On l'honore aussi par les vœux, qui sont des promesses que l'on fait à Dieu, de faire quelques bonnes œuvres (*d*) à laquelle on n'est pas obligé, comme de vivre en continence ou en pauvreté. On rend encore honneur au nom de Dieu, en le prenant à témoin de la vérité, par les serments qui se font avec respect et religion (*e*); comme lorsque les Princes jurent des traités

(*a*) Dan. VII. 9.
(*b*) Apoc. IV. 2.
(*c*) Luc. III. 22.
(*d*) Num. XXX.
(*e*) Deut. X.

de paix et d'alliance, et lorsque les Officiers prêtent serment à leur réception, ou que les particuliers font serment en justice. Mais les hommes menteurs abusent souvent de ce moyen d'assurer la vérité, en assurant avec serment des faussetés, en joignant des serments à des vérités peu importantes, ou s'en servant pour marquer de la colère, et pour se rendre terribles; ou les mêlant à leurs discours, sans aucun sujet. C'est pourquoi ce précepte nous défend de prendre le nom de Dieu en vain, c'est-à-dire, de faire aucun serment, que dans les occasions très importantes. Notre Seigneur ajoute dans l'Evangile : Et moi, je vous dis de ne point jurer du tout (*a*), c'est-à-dire, de votre autorité privée, et hors les occasions publiques, comme les trois qui ont été marquées; car tout serment est une impiété, s'il n'est pas un acte de religion (*b*). Or, dans les rencontres où le serment est légitime, c'est un grand péché de jurer faussement (*c*), ou ne pas accomplir ce que l'on a promis avec serment, et c'est ce qui s'appelle parjure. C'est aussi un péché de promettre avec serment quelque mal; mais ce seroit un second péché de l'exécuter. Un autre grand péché contre ce commandement, est le blasphème; c'est, à proprement parler, toute parole injurieuse à Dieu; et l'on peut mettre à ce rang tous les serments qui ne sont en usage que parmi les méchants et les insolents, et dont on ne se sert point en justice; car ces serments témoignent un mépris manifeste de Dieu. Les blasphèmes les plus criminels, sont ceux qui attribuent à Dieu d'être auteur du mal, ou quelque autre qualité indigne de lui, surtout s'ils sont dits avec

(*a*) Matt. v. 34.
(*b*) Lev. xix. 11.
(*c*) Ps. xiv. 5.

connoissance et réflexion. Ce sont aussi des blasphèmes, que les paroles qui attaquent la sainte Vierge ou les autres Saints, parce que les injures qu'on leur fait retournent contre Dieu même, comme les honneurs qu'on leur rend se rapportent à Dieu. On pèche à l'occasion du vœu, en plusieurs manières; en faisant vœu de quelque chose mauvaise ou trop légère; en vouant témérairement; en n'accomplissant pas le vœu bien fait, ou le différant sans grande cause, en accompagnant le vœu de quelque superstition.

Leçon XXIV.

Du troisième commandement.

Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat. Ces paroles, *souviens-toi*, marquent que ce n'étoit pas un nouveau précepte du temps que Dieu donna la loi écrite, et qu'il s'observoit dès le commencement du monde. Sabbat signifie repos, et la sanctification de ce jour est ordonnée pour honorer le repos de Dieu; car après qu'il eut créé le monde en six jours (*a*), il est dit qu'il se reposa le septième; non qu'il fût fatigué, puisqu'il avoit tout fait par sa parole, ni qu'il ait alors cessé d'opérer, puisqu'il opère encore, conservant sans cesse ses ouvrages (*b*); mais pour montrer qu'il cessa de produire des créatures nouvelles. Sous l'ancien testament, le jour du repos étoit le septième jour, c'est-à-dire, le Samedi, que les Juifs observent encore: mais sous le nouveau testament, nous honorons le huitième jour ou plutôt le premier de la création, parce que ce fut en ce jour que Jésus-Christ, après avoir fini

(*a*) Gen. II. 3. (*b*) Joan. v. 17.

ses travaux, commença, par sa résurrection, d'entrer dans son repos éternel. Nous le nommons Dimanche, c'est-à-dire, du Seigneur (*a*). La manière de sanctifier ce jour, est de le donner tout entier aux actions de religion et au service de Dieu. Tout notre temps et toutes nos actions lui sont dues, comme à notre Créateur et notre Rédempteur; mais comme il a condamné les hommes au travail (*b*), et sait que la plupart ne peuvent vivre sans un travail continuel, il a donné six jours pour les besoins du corps et pour les affaires temporelles (*c*), et n'en a réservé qu'un, pour son service et pour nos besoins spirituels : encore le corps emporte une bonne partie de ce jour par le sommeil, les repas et quelque relâchement nécessaire à la santé. Il faut donc en donner à Dieu le plus que nous pouvons, nous occuper à la prière (*d*), à la lecture de l'Ecriture sainte et des livres de piété, assister à la Messe et à l'Office de l'Eglise, écouter les sermons et les autres instructions qui s'y font; penser sérieusement à notre salut et mettre ordre à notre conscience; recevoir la sainte Eucharistie, ou nous y disposer; faire des aumônes, visiter les pauvres (*e*); enfin, remplir cette journée d'exercices de religion, dont les plus essentiels sont les actes fréquents de foi, d'espérance et de charité (*f*). Il faut s'abstenir, ce jour-là, de tout ce qui est incompatible avec ces exercices. Premièrement, de tout travail corporel, pénible et méchanique; de toute marchandise, de la poursuite et du jugement des procès, et de toute affaire temporelle, autant qu'il se peut. Secondement,

(*a*) Apoc. x. 10.
(*b*) Gen. III. 17.
(*c*) Exod. XXXI.
(*d*) Act. XX. 7.
(*e*) 1. Cor. XVI. 2.
(*f*) Isa. XVIII. 13.

des grands divertissements, comme la chasse et les jeux qui occupent un grand temps et dissipent trop l'esprit. En troisième lieu, de l'ivrognerie, des danses déshonnêtes, et généralement de tout ce qui est un péché; car quoiqu'il le faille éviter tous les jours, il faut en être plus soigneux le jour qui est consacré à Dieu, et où les tentations sont plus grandes, à cause du loisir et des assemblées. L'Evangile étant une loi d'amour, nous n'observons pas ce repos avec scrupule comme les Juifs, et nous croyons pouvoir faire tous les travaux que demande la nécessité ou la charité; car Jésus-Christ nous a appris qu'il est permis de faire du bien le jour du repos (*a*), et qu'il est maître de ce jour comme des autres. Sous ce commandement est compris l'observation des fêtes que l'Eglise a instituées.

Leçon XXV.

Du quatrième Commandement.

Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera (*b*). C'est le premier commandement qui soit accompagné de promesses. Cette vie dans la terre promise, est l'image de la vie éternelle, et il est juste que ceux-là vivent, qui sont reconnoissants envers ceux dont ils ont reçu la vie (*c*). Chacun doit donc honorer son père et sa mère, se souvenant qu'il ne seroit pas au monde sans eux, qu'il a coûté à sa mère de grandes douleurs (*d*), et à l'un et à l'autre beaucoup de peines

(*a*) Luc. VI. 90.
(*b*) Ephes. VI. 2.
(*c*) Eccles III. 3. etc. VII. 109.
(*d*) Tob. IV. 4.

et de soins pour le nourrir et l'élever. Tant qu'il est jeune et soumis à leur conduite par la loi, il doit leur obéir, écouter leurs instructions, en profiter, et souffrir leurs corrections, considérant qu'il n'est pas encore capable de se conduire lui-même. Pendant tout le reste de sa vie, un fils doit continuer à respecter son père et sa mère, les secourir dans tous leurs besoins, les faire subsister s'ils sont pauvres, supporter leurs infirmités s'ils sont vieux. Tous les péchés qui se peuvent commettre contre le prochain, deviennent beaucoup plus grands quand ils attaquent les parents. Les pères et les mères de leur côté, sont obligés, par ce même commandement, de nourrir et entretenir leurs enfants, jusques à ce qu'ils soient en état de subsister par eux-mêmes; à les instruire, principalement des devoirs de la religion; les corriger, mais avec amour et discrétion, sans les contrister excessivement, ni leur abattre le cœur; leur donner bon exemple. La plupart des maux de l'état et de l'Eglise, viennent du mépris de ce commandement. Les enfants mal élevés deviennent des hommes indociles et vicieux, qui élèvent mal leurs enfants: au contraire, la bonne éducation se perpétue dans les familles. Sous le nom de pères, sont compris tous ceux que Dieu a établis au-dessus de nous. Les Evêques et les Prêtres, particulièrement les Pasteurs de qui nous avons reçu la naissance spirituelle par le baptême, et la nourriture par les autres sacrements et par la parole de Dieu, et qui veillent sur nous, pour rendre compte à Dieu de nos ames. Nous devons aussi regarder comme nos pères, les princes (*a*), les Magistrats, et tous ceux qui exercent sur nous la puissance publique (*b*). Qui

(*a*) Heb. XIII. 17. (*b*) Rom. XIII. 2. 5.

résiste à cette puissance, résiste à l'ordre de Dieu, et il faut obéir aux lois (*a*), non seulement par la crainte de la peine, mais par obligation de conscience (*b*). Il en est de même des servitenrs à l'égard de leurs maîtres (*c*). Ils doivent leur obéir avec crainte et simplicité de cœur (*d*), non pas comme à des hommes à qui ils veulent plaire, ne les servant bien que quand ils sont sous leurs yeux, mais du fond du cœur, comme faisant la volonté de Dieu, et attendant la récompense de lui. Les maîtres, de leur côté, doivent les traiter avec justice et avec douceur, considérant qu'ils ont aussi un maître dans le ciel.

Leçon XXVI.

Du cinquième commandement.

Le cinquième commandement défend de tuer, c'est-à-dire de procurer la mort des hommes en quelque manière que ce soit, parce qu'ils sont nos frères et les images de Dieu. On pardonne l'homicide involontaire (*e*), quoique ce soit toujours un grand malheur (*f*); mais le meurtrier de guet à pens est digne de mort (*g*). Vous l'arracherez de mon autel, dit Dieu (*h*) dans la loi, pour le faire mourir (*i*). Tous ceux qui prendront le glaive, dit Jésus-Christ, périront par le glaive. Il est toutefois permis aux Juges de faire mourir, suivant les lois, ceux qui ont commis de grands crimes, afin de

(*a*) 1. Pet. III. 13.
(*b*) Eph. VI. 5. etc.
(*c*) Col. III. 22.
(*d*) Tit. II. 9.
(*e*) Gen. IX. 6.
(*f*) Num. XXXV. 6.
(*g*) Deut. XIX. 3.
(*h*) Ex. XXI. 14.
(*i*) Mat. XXV. 31.

mettre en sûreté les gens de bien; et par la même raison, il est permis de tuer les ennemis de l'Etat, en guerre légitime, obéissant à son Prince (*a*). Même un particulier étant attaqué, peut tuer celui qui est prêt à lui ôter la vie, s'il n'a point d'autre moyen de se défendre. Mais il n'est jamais permis de se venger; Dieu s'est réservé la vengeance, et il a établi des Princes et des Magistrats pour l'exercer sur la terre. De-là vient que le duel est un grand crime, parce que le particulier y cherche à se faire justice à lui-même; et d'ailleurs il expose sa vie témérairement (*b*). Or, nous ne sommes pas à nous, mais à Dieu; il ne nous est pas permis d'attenter à notre vie, sous quelque prétexte que ce soit; il faut attendre en patience que Dieu nous retire de dessns la terre, où il nous a mis (*c*). Ce commandement défend aussi tout ce qui tend à la mort (*d*), comme de blesser ou de frapper. Il défend la haine ou la colère, qui en est la source, et tout ce qu'elles produisent, comme les injures de paroles, les affronts, les querelles et disputes trop aigres. Au contraire, il ordonne de conserver, autant qu'il nous est possible, la vie et la santé de notre prochain, même de ceux qui nous haïssent. On rapporte à ce commandement le scandale, qui est comme un meurtre spirituel par lequel on tue l'ame du prochain, la faisant tomber dans le péché. Ainsi, un Ecclésiastique scandaleux est celui qui, par sa vie déréglée, donne occasion aux laïques de vivre mal à son exemple. Ainsi ceux qui apprennent à des enfants le mal qu'ils ignorent, ceux qui composent ou débitent des livres pernicieux, les femmes qui se parent pour se faire

(*a*) Rom. XII. II. XIII. 3.
(*b*) 2. Cor. VI. 20.
(*c*) Exod. XXI. 28. etc.
(*d*) Matt. V. 21.

aimer, tous ceux-là donnent scandale et participent aux péchés de ceux qui le prennent (*a*). Ce péché est si grand, que Jésus-Christ dit, qu'il vaudroit mieux être jeté avec une pierre au cou au fond de la mer, que de scandaliser le moindre des fidèles.

Leçon XXVII.

Du sixième commandement.

Le sixième commandement défend aux créatures raisonnables (*b*) d'imiter les bêtes sans raison, qui se mêlent indifféremment, et d'abuser, pour le plaisir, de ce que Dieu a sagement institué pour la multiplication du genre humain : car l'ouvrage de Dieu est bon en toutes ses parties (*c*); il n'y a rien de mauvais ni de honteux, que le péché et la concupiscence, qui nous porte à user de nos corps contre la volonté du Créateur. En défendant l'adultère (*d*), il défend aussi l'inceste, la fornication, toutes les autres espèces d'impudicités, qui sont défendues (*e*) nommément en divers endroits (*f*) de la sainte Ecriture, pour montrer combien elles sont abominables devant Dieu, mais dont il ne devroit pas même être fait mention parmi les Chrétiens, hors la nécessité de les condamner. Il suffit de savoir que rien n'est permis, sinon dans les saintes règles du mariage (*g*).

(*a*) Matt. VIII. 6.

(*b*) Tho. IX. 13. IV. 17. VII. 9.

(*c*) Greg. Nis. or. catech. c. 28.

(*d*) Gen. XXVIII. 10.

(*e*) Lev. XVIII.

(*f*) Ephes. IV. 31.

(*g*) Prov. I. 18. 19. V. 4. etc. VI. 32. etc. VI. 23. IX. 18.

Les plaisirs criminels sont la source de plusieurs maux très sérieux, de maladies incurables, de dissipations de biens, de haines mortelles, de jalousies, de mauvais ménages entre les maris et les femmes, d'abandonnement des enfants, de suppositions de part, d'avortement, d'empoisonnements, de meurtres, de toutes sortes de crimes. Pour éviter la débauche, Dieu défend aussi tout ce qui y mène (*a*), toutes les actions, les attouchements, les regards et les paroles déshonnêtes, même jusques aux pensées arrêtées et délibérées. En cette matière, bien plus qu'en aucune autre, il faut être soigneux de fuir les occasions du péché, qui sont l'oisiveté, la curiosité, la compagnie des débauchés, les excès de bouche, les danses, les assemblées profanes d'hommes et de femmes, la parure, et généralement l'amour de tous les plaisirs sensibles. Il nous est donc commandé de vivre (*b*) chastement, considérant que Dieu nous voit toujours et qu'il n'y a point de ténèbres pour lui; que nos corps sont les temples du Saint-Esprit, consacrés par le baptême et la confirmation, et encore plus par la sainte Eucharistie, et que nos membres sont les membres de (*c*) Jésus-Christ. Or, qu'y a-t-il de plus horrible, que de faire des membres de Jésus-Christ, les membres d'une personne infâme, en devenant un même corps avec elle? Pour acquérir ou conserver la chasteté (*d*), nous devons mener une vie réglée, occupée, laborieuse, sobre et mortifiée, et nous souvenir qu'il faut porter notre croix tous les jours, et que cette vie n'est pas le temps du repos et de la joie, mais du

(*a*) Ezec. xvii. 49. 2. Cor. 5. 9. Eph. v. 18. Isa. iii. 16. 1. Petr. iii. 3.

(*b*) Psalm. cxxxiii. 12

(*c*) 1. Cor. vi. 1.

(*d*) Luc. ix. 23.

travail (*a*). Le principal moyen pour obtenir de Dieu le don de continence, est la prière.

Leçon XXVIII.

Du septième commandement.

Le septième commandement défend le vol, le larcin, l'usure, la concussion, et généralement toute usurpation du bien d'autrui, par fraude ou par violence. Car puisque les hommes sont convenus du partage des biens et ont fait des lois pour régler la manière de les acquérir et de les conserver; comme nous en profitons pour jouir de nos biens en sûreté, il est juste d'observer ces lois, et nous en devons aussi laisser jouir les autres, sans nous servir de notre force ou de notre adresse pour les en priver. Que si quelque chose nous manque, il faut nous appliquer à l'acquérir par les voies légitimes, par le travail, le trafic, le service. L'usure est le profit que l'on tire d'un prêt, se faisant rendre plus que l'on a prêté. La concussion est l'abus qu'une personne puissante fait de son autorité, pour usurper ou retenir le bien d'autrui. Le larcin domestique est le plus criminel, à cause de la confiance qu'il est nécessaire d'avoir à ceux que l'on tient dans sa maison: et il n'est par permis de prendre secrètement, sous prétexte de se récompenser du tort que l'on prétend avoir souffert. Il n'est pas seulement défendu de prendre, il est ordonné de restituer ce que l'on a mal acquis; et il faut le restituer le plus tôt que l'on peut, parce que le garder injustement, est comme le prendre de nouveau. Ce commandement oblige aussi à payer exactement les journées des pauvres mercenaires (*b*): les retenir, c'est re-

(*a*) Sap. VIII. 2. (*b*) Levit. XIX. 13.

tenir leur sueur, leur sang et leur vie, et c'est un crime qui crie vengeance devant Dieu (*a*). Ce commandement oblige à payer toutes ses dettes, et défend par conséquent de s'endetter, si on ne voit comment on pourra satisfaire. De-là s'ensuit que chacun doit ménager le bien que Dieu lui a donné, en bénissant son travail ou celui de ses pères, et le conserver soigneusement, afin d'éviter l'indigence, qui est la source ordinaire de l'injustice (*b*). Mais d'un autre côté, il faut fuir l'avarice et le désir d'acquérir toujours sans mesure; bannir le luxe et modérer notre dépense, afin d'avoir de quoi donner: car ce commandement nous oblige encore à faire l'aumône à ceux qui n'ont pas le nécessaire, principalement s'ils ne peuvent en gagner. Que celui qui déroboit, dit Saint Paul (*c*), ne dérobe plus, mais plutôt qu'il travaille, faisant de ses mains quelque chose de bon, afin qu'il ait de quoi donner à celui qui souffre nécessité.

Leçon XXIX.

Des trois derniers commandements.

Le huitième commandement défend premièrement le faux témoignage porté en justice pour faire condamner un innocent. Il défend aussi toute calomnie, c'est-à-dire, toute fausse accusation, tout discours par lequel on impute à quelqu'un ce qu'il n'a pas fait. De plus, toute médisance ou détraction par laquelle on ruine ou on diminue la réputation du prochain, en publiant le mal qu'il a fait, mais qui n'étoit pas connu, et surtout (*d*) les mauvais rapports, faux ou vrais, qui tendent

(*a*) Ps. xxxvi. 21.
(*b*) Prov. xxv.
(*c*) Ephes. iv. 28.
(*d*) Levit. xix. 16.

à mettre (*a*) la division entre les parents et les amis. Il ne nous est permis de parler du mal (*b*) qu'a fait le prochain, que lorsque la charité nous y oblige, et pour procurer (*c*) sa correction, ou pour la sûreté de celui à qui il pourroit nuire, car nous devons plus à l'innocent qu'au coupable (*d*). Il défend encore le mensonge, c'est-à-dire, toute parole dite à dessein de tromper, en faisant entendre le contraire de notre pensée. Il nous est donc ordonné de dire toujours la vérité (*e*). Aussi sommes-nous les membres les uns des autres, qui par conséquent devons avoir une charité réciproque, et la parole n'est instituée que pour signifier ce que nous pensons (*f*). Or, nous ne devons avoir que des pensées raisonnables, et conséquemment ne parler que quand il est à propos (*g*). La multitude des paroles n'est pas sans péché, et nous rendrons compte au jugement de Dieu, de toute parole oiseuse. Il faut donc aimer le silence. Nous devons encore procurer la concorde et l'union entre tous les hommes : car ceux qui procurent la paix, dit Jésus-Christ, sont appelés enfants de Dieu. Nous devons réparer, autant qu'il est possible (*h*), le tort que nous avons fait au prochain par tous ces péchés de paroles ; mais cette réparation est très difficile. Enfin nous devons éviter les jugements téméraires, qui sont la source la plus ordinaire des médisances. Les deux derniers commandements (*i*) condamnent les mauvais désirs. Le neuvième défend de désirer ce que le sixième

(*a*) Prov. xxvi. 22.
(*b*) Exod. xxiii. 7.
(*c*) Basil. reg. Brevi. 25.
(*d*) Eccl. vii. 24.
(*e*) Eph. iv. 25.
(*f*) Phil. iv. 8.
(*g*) Proverbe. x. 19. Matth. xii. 36.
(*h*) Matt. v. 6.
(*i*) Matt. vii. 1.

défend de commettre, c'est-à-dire, tout plaisir déshonnête, hors le seul cas du mariage (*a*). Quiconque regarde une femme pour la désirer, dit le Sauveur, a déja commis l'adultère dans son cœur. Ce n'est pas seulement le désir formé qui est péché, c'est encore la pensée, quand on s'arrête volontairement à y prendre plaisir, ou que l'on néglige de s'en détourner. Il ne nous est pas même permis de désirer la femme d'autrui, dans le cas où elle pourroit devenir la nôtre, comme dans l'ancienne loi, en cas de divorce, et à présent en cas de mort, parce que nourrissant ce désir, il seroit facile d'aller plus loin, et de désirer la mort du mari ou l'adultère. Le dixième commandement se rapporte au septième, et nous défend tout désir du bien d'autrui, de sa maison, de sa terre, de ses bestiaux, de ses meubles, et généralement de tout ce qu'il possède, si ce n'est pour l'acquérir par des voies légitimes, et de son consentement. Nous ne devons former autres desseins sur les biens d'autrui, que ceux que nous trouverions bon que les autres formassent sur nos biens.

Leçon XXX.

Des désirs.

Les deux derniers commandements assurent l'observation de tous les autres, coupant la racine de tous les péchés, qui est la concupiscence. On ne fait mal que par le désir du plaisir, de l'argent ou de l'honneur. Le désir du bien d'autrui ou le déplaisir de sa prospérité, cause l'envie qui nous porte à la médisance et à la calomnie; et il n'y a guère de faux témoins qui ne soient

(*a*) Matt. v. 2.

gagnés par argent. Ce qui fait ordinairement attenter sur la vie du prochain, c'est que nous voulons avoir son bien ou ôter un obstacle à notre plaisir ou à notre gloire. Les mêmes raisons portent à mépriser le père et la mère, et quelquefois à les haïr ou à souhaiter leur mort. C'est le désir du gain qui fait travailler le dimanche, et c'est l'amour du plaisir qui empêche de l'employer saintement. C'est l'intérêt qui fait faire les faux serments. Enfin, ce ne sont que les passions déréglées qui détournent du service de Dieu, et qui éteignent la charité. Ainsi, ôtant de notre cœur les deux derniers commandements, nous nous mettons en état de pratiquer facilement tous les autres. Or, nous ne désirons point les choses impossibles, et nous devons compter pour impossible tout ce qui est contraire à la loi de Dieu, quoique nous ayons la liberté de le faire, parce qu'il est impossible au moins d'éviter ensuite sa vengeance. Mais le meilleur moyen pour éviter le péché, est de tendre, autant qu'il nous est possible, à acquérir les vertus et la perfection chrétienne. Soyez parfaits, dit Jésus-Christ (*a*), comme votre Père céleste est parfait. Ce n'est qu'en nous humiliant profondément, que nous éviterons l'orgueil et l'ambition. Il faut mépriser les plaisirs permis, pour éteindre le désir des plaisirs défendus. Pour ne point désirer le bien d'autrui, le plus sûr est de n'être point attaché à celui que nous possédons légitimement; et pour arriver à ce détachement, il faut penser souvent à la mort et à la vie future. Le temps est court, dit saint Paul (*b*); il reste que ceux qui ont des femmes, soient comme s'ils n'en avoient point; ceux qui pleurent,

(*a*) Matt. v. 48. (*b*) 1. Cor. vi.

comme s'ils ne pleuroient point; ceux qui se réjouissent, comme s'ils ne se réjouissoient point; ceux qui achètent, comme s'ils n'acquéroient point (*a*); ceux qui se servent de ce monde, comme s'ils ne s'en servoient point : car la figure de ce monde passe. Et ailleurs : ceux qui veulent devenir riches, tombent dans les tentations et les filets du diable, et dans plusieurs désirs inutiles et nuisibles qui précipitent les hommes dans la perte et la damnation : car l'avarice est la source de tous les maux. Et c'est ce que Jésus-Christ dit lui-même (*b*), que pour le suivre, il faut renoncer à son père, à sa mère, à sa femme, à ses enfants, à tout son bien : non qu'il soit nécessaire de tout quitter réellement, mais parce qu'il est nécessaire d'en détacher son affection, pour n'aimer que Dieu seul et les créatures, suivant son ordre. Il faut donc modérer tous nos désirs, hors celui de bien faire et de plaire à Dieu, qui ne peut jamais être assez grand.

Leçon XXXI.

Des trois premiers commandements de l'Eglise.

Nous sommes encore obligés à observer les commandements de l'Eglise, en vertu du commandement de Dieu, d'honorer notre père et notre mère (*c*) : car l'Eglise, la Jérusalem céleste, est notre mère, et ses commandements ne sont autre chose que de saintes pratiques reçues par une tradition continuelle depuis les temps apostoliques, et conservés par l'autorité de tous les Pères et les Pasteurs, dont on a enfin été obligé de faire des règles dans les derniers temps, pour mar-

(*a*) 1. Tim. VI. 5.
(*b*) Luc. XIV. 16.
(*c*) Gal. IV. 26.

quer ce que doivent au moins faire les Chrétiens. On en compte ordinairement six, que l'on a mis en rime en cette sorte : Les Dimanches Messe ouiras, etc. Le premier est donc d'entendre la Messe les Dimanches et les Fêtes commandées. Les Chrétiens doivent prier souvent, et assister aux prières publiques de l'Eglise, autant que leur commodité le permet. Mais comme la plupart sont occupés les autres jours, de travaux et d'affaires qui leur laissent peu de loisir, l'Eglise a réduit l'obligation extérieure au Dimanche, et à la partie la plus essentielle de l'Office, qui est la Messe. Et quoiqu'elle désire que l'on entende la Messe haute et solennelle, elle se contente au besoin de la Messe basse, pourvu qu'on l'entende avec grande attention, s'unissant, autant qu'il se peut, à l'action du Prêtre et à l'intention de l'Eglise. Son second commandement (*a*) est de confesser tous ses péchés à son propre Prêtre, au moins une fois l'année. L'Eglise sait que ceux qui ne font que des péchés légers s'approchent des sacrements assez volontiers; et pour ceux qui négligent leur conscience, elle a craint avec raison, voyant la corruption des derniers siècles, qu'ils ne fussent capables de croupir dans l'état du péché mortel pendant plusieurs années. Elle a donc jugé à propos de les exciter par un commandement exprès et par la menace de l'excommunication. L'Eglise n'a point marqué de temps pour le sacrement de pénitence; parce que l'on doit chercher à se relever sitôt que l'on est tombé dans le crime, comme il est écrit : Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, et ne différez point de jour en jour (*b*). Elle a

(*a*) Concil. Lat. 1215. cap. Omnis utriusque sex.

(*b*) Eccl. IV. 8.

ordonné de se confesser au Prêtre propre, c'est-à-dire, à l'Evêque, au Curé, ou à quelqu'autre commis par eux, afin que les Pasteurs puissent connoître le troupeau dont ils doivent rendre compte à Dieu. Le troisième commandement de l'Eglise est (*a*) de recevoir le sacrement de l'Eucharistie au moins une fois l'an, vers la fête de Pâques, et en sa Paroisse. L'Eglise souhaiteroit que les Chrétiens communiassent toutes les fois qu'ils assistent à la Messe, et par conséquent au moins tous les Dimanches (*b*); mais comme il ne faut s'approcher de ce sacrement qu'après s'être bien éprouvé, elle a eu égard à la tiédeur des derniers temps, et ne les a obligés à s'en approcher qu'une fois l'année; mais elle n'a pu souffrir qu'ils s'en privassent plus long-temps, puisque Jésus-Christ a dit (*c*) que l'on ne peut vivre sans ce pain céleste. L'Eglise a choisi pour ce devoir les jours les plus saints, après la préparation du Carême, lorsqu'on fait la mémoire de la Passion de Jésus-Christ et de l'institution de ce sacrement, c'est-à-dire, depuis le Dimanche des Rameaux jusqu'à l'octave de Pâques. La nécessité de recevoir ce sacrement dans sa Paroisse, vient de la même raison qui a été dite pour la pénitence, afin que chaque Pasteur connoisse l'état de son troupeau. On commence à être obligé à ces deux commandements, quand on est arrivé à l'âge de discrétion; ce que l'on entend d'ordinaire entre sept ou huit ans, pour la confession; et pour la communion, entre douze et quatorze ans; et c'est au Pasteur à en juger.

(*a*) Conc. Later. ibid. cap. 6.
(*b*) Conc. Trid. sess. 22. (*c*) Joan. VI. 54.

Leçon XXXII.

Des Fêtes et des Mystères.

Les trois autres commandements de l'Eglise regardent la distinction des jours destinés au service de Dieu; les uns pour chanter ses louanges et se réjouir spirituellement; les autres, pour s'affliger devant lui, et faire pénitence. Le quatrième commandement nous oblige à sanctifier certains jours de fête, outre les Dimanches, nous abstenant d'œuvres serviles, et nous appliquant à la prière et aux bonnes œuvres. Ces fêtes sont instituées pour honorer Dieu, ou en célébrant les principaux mystères de notre religion, ou en renouvelant la mémoire des Saints en qui il a fait le plus éclater ses grâces : de sorte que l'occupation spirituelle propre à ces jours-là, doit être de méditer le mystère ou les vertus du Saint, et en tirer des réflexions utiles pour la correction de nos mœurs; et par conséquent il faut être soigneux de s'en bien instruire. Les fêtes où nous honorons les mystères regardent, la plupart, l'Incarnation du Fils de Dieu et les merveilles qu'il a opérées sur la terre. Noël est le jour de sa naissance temporelle. Le huitième jour ensuite, qui se rencontre le premier jour de l'année, nous célébrons sa circoncision. Puis vient la fête de l'adoration des Mages, que nous appelons les Rois. On y fait aussi la mémoire du baptême que Jésus-Christ reçut de saint Jean, et de son premier miracle; et comme ce fut en ces trois occasions qu'il commença à paroître devant les hommes tel qu'il étoit, on a nommé cette fête Epiphanie, qui signifie *apparition*. On représente ensuite le cours de sa vie mortelle

et de sa prédication, particulièrement pendant le Carême, dont les deux dernières semaines sont destinées à méditer sa passion, principalement la semaine sainte et les trois derniers jours. Le Jeudi saint est le jour qu'il fit la cène et institua le saint sacrement : le Vendredi, il mourut sur la croix; le Samedi, il demeura dans le sépulcre. De ces jours d'afflictions on passe tout d'un coup à la joie de la résurrection de Jésus-Christ, qui est notre Pâque. On la célèbre toujours le Dimanche: on fête aussi les deux jours suivants : on fêtoit autrefois toute la semaine; et tout le temps Pascal, jusques à la Pentecôte, est un temps de joie, en l'honneur de l'état glorieux de Jésus-Christ après sa résurrection. Le quarantième jour après Pâques est le jour de l'Ascention de notre Seigneur. Ainsi (*a*), dans le cours de chaque année, l'Eglise nous représente en ses offices toute la suite de la vie que le Seigneur a menée entre les hommes. Dix jours après l'Ascension, nous célébrons la Pentecôte, en mémoire de la descente du Saint-Esprit; elle est suivie de deux autres fêtes comme Pâques. Le Dimanche suivant on honore particulièrement le mystère de la sainte Trinité (*b*) : et le mystère de l'Eucharistie le Jeudi d'après, qui est la fête du saint Sacrement, instituée depuis quatre cents ans, avec sa procession solennelle, pour réparer les injures faites par les hérétiques à cet auguste sacrement. Voilà comme l'Eglise nous rend sensibles par de saintes solennités tous les mystères de la religion.

(*a*) Leo. epist. 16. ad episs. Sicil.

(*b*) Clem. un. de reliq. lib. III. tit. 16.

Leçon XXXIII.

Des fêtes des Saints.

Les fêtes qui portent le nom des Saints, ne sont pas moins en l'honneur de Dieu que les autres, puisque la mémoire du Saint n'est que l'occasion de nous assembler pour chanter des Psaumes, lire les saintes Ecritures, écouter les instructions, et célébrer le saint sacrifice comme le Dimanche. Tout ce qu'il y a de plus, sont les louanges des Saints, qui retournent à la gloire de Dieu, qui les a faits tels, et les prières que nous leur faisons, afin qu'ils prient pour nous. Le jour de la Toussaint est destiné à les honorer tous ensemble, principalement ceux dont nous ne faisons pas de fête distincte, ou même que nous ne connoissons pas. Car bien que nous en puissions compter plusieurs milliers, ce n'est rien en comparaison de la multitude de ceux qui nous sont inconnus. Il y a plusieurs fêtes en l'honneur de la sainte Vierge; savoir : son Assomption, qui est le jour de sa mort et de son entrée au ciel : son Annonciation, qui est le jour où elle reçut la nouvelle qu'elle seroit mère de Dieu. On la peut compter entre les fêtes de notre Seigneur, puisqu'elle honore le mystère de l'Incarnation. Il en est de même de la Purification, qui est le jour ou Jésus-Christ fut présenté au temple par sa sainte mère et reconnu pour le Messie par le saint vieillard Siméon. Et comme ce Saint prit le Sauveur entre ses bras, disant qu'il étoit la lumière des Gentils, les fidèles portent des cierges à la procession de cette fête : d'où lui vient le nom de Chandeleur. On fête aussi la Nativité de la sainte Vierge, et même sa

Conception, pour honorer le premier moment où elle a commencé d'être. On fait une fête pour saint Michel et tous les Anges. On solennise la Nativité de saint Jean-Baptiste, au lieu que l'on célèbre la mort des autres Saints; c'est-à-dire, leur naissance pour la vie éternelle; et cette distinction vient de ce qui est dit dans l'Évangile, que plusieurs se réjouiront à la nativité de ce grand Saint. Nous honorons la mémoire des Apôtres, de quelques Martyrs, de quelques Confesseurs et de quelques Vierges les plus illustres, comme saint Etienne, saint Laurent, saint Martin, sainte Magdeleine, sainte Cécile, et des saints particuliers à chaque pays, comme en France saint Louis, à Paris, saint Denys, saint Marcel, sainte Geneviève : car les fêtes des Saints sont différentes selon les coutumes des Eglises. Outre ces fêtes connues de tout le peuple, parce qu'elles font cesser tout travail, l'Eglise en célèbre grand nombre d'autres, comme la Transfiguration de notre Seigneur, l'Invention et l'Exaltation de la Croix, la Visitation, la Présentation et la Compassion de la sainte Vierge, les fêtes d'un très grand nombre de Saints; en sorte qu'il y a peu de jours en l'année où l'Eglise n'en honore quelqu'un par son Office, principalement dans les lieux où sont leurs reliques.

Leçon XXXIV.

Du jeûne et de l'abstinence en général.

Le jeûne est utile pour nous punir des péchés déja commis, et nous fortifier contre les tentations. Nous nous punissons en nous privant des plaisirs, et même d'une partie de la nourriture nécessaire, et souffrant la

faim et la soif. Nous fortifions l'esprit en mortifiant la chair et affoiblissant le corps; car alors l'esprit est mieux disposé pour la prière, la componction et les pensées sérieuses. C'est pourquoi le jeûne est toujours accompagné d'abstinence. On diminue la nourriture, et quant au nombre des repas, et quant à la qualité des viandes. La règle de jeûne a toujours été de ne faire qu'un repas par jour, et vers le soir, le retardant d'autant plus que le jeûne étoit plus rigoureux. A présent, l'usage est de manger à midi dans tous les jours de jeûne indifféremment, même on permet le soir une légère collation de pain et de fruit. Dans le jeûne, on retranche les viandes les plus nourrissantes, comme la viande de boucherie et la volaille, les œufs, les laitages (*a*), suivant la qualité des jeûnes et la coutume des pays (*b*). Ces abstinences ne sont fondées sur aucune superstition qui nous fasse estimer mauvaises les viandes dont nous nous abstenons, comme plusieurs anciens hérétiques les estimoient, mais seulement sur le besoin de châtier nos corps et de les réduire en servitude. C'est pourquoi les repas maigres doivent être fort simples, et ne pas être des festins d'une autre espèce (*c*). Le jeûne, pour être utile, doit être fait en esprit de pénitence, et accompagné des autres bonnes œuvres, de la prière et de l'aumône. On devroit donner aux pauvres ce que l'on épargneroit en retranchant la nourriture. L'Eglise pour nous inviter à prier davantage ces jours-là, en a fait ses offices plus longs, afin que l'on passât une grande partie du temps à psalmodier en commun, lire l'Ecriture sainte, et écouter les instructions des Pasteurs

(*a*) 1. Tim. IV. 3.
(*b*) 1. Cor. IX. 27.
(*c*) Isa. LVIII. 5.

Pendant les jours de jeûne, on doit fuir tous divertissements, et se priver des plaisirs, même permis. Modérons-nous, dit saint Ambroise (*a*) dans une Hymne du Carême, dans le boire et dans le manger, le sommeil, les discours, les railleries, et veillons sur nous plus exactement. L'usage a déterminé l'âge où l'on est obligé de jeûner, à vingt ans accomplis. On dispense du jeûne les enfants, les nourrices, les femmes grosses, les malades, ceux qui gagnent leur vie à des travaux fort pénibles, en un mot, tous ceux qui ne pourroient jeûner sans ruiner leur santé; en quoi chacun doit bien prendre garde à ne se pas flatter, puisqu'il n'y a personne qui n'ait besoin de pénitence. Les premiers Chrétiens jeûnoient souvent (*b*); quelques-uns toute l'année, hors le Dimanche et le temps Pascal; et les premiers Moines se firent une règle de ce jeûne perpétuel. L'abstinence étoit aussi plus rigoureuse : ils retranchoient le vin et le poisson, et plusieurs se réduisoient au pain et à l'eau. La charité commençant à se refroidir, on a obligé les Chrétiens à observer au moins certains jours de jeûne, laissant le surplus à leur dévotion.

Leçon XXXV.

Des jours de jeûne et d'abstinence en particulier.

Le jeûne le plus solennel est celui du Carême, c'est-à-dire, la quarantaine. Il est d'institution apostolique, à l'exemple de Moïse et d'Elie (*c*), et principalement de Jésus-Christ (*d*) qui passa quarante jours dans le

(*a*) Ad noct. Ex more docti myst.

(*b*) Cassien. conf. xxi. c. 30.

(*c*) Deut. ix. 9.

(*d*) 3. Reg. xix. 5.

désert sans rien manger. On a placé ce jeûne (*a*) immédiatement avant la Pâque, pour nous préparer à cette grande solennité par une sérieuse pénitence. Autrefois on jeûnoit en Carême jusques à Vêpres, c'est-à-dire, vers six heures du soir. Aujourd'hui, le Carême n'est distingué des autres jeûnes, que par l'abstinence des œufs, et en quelque pays, des laitages. Le jeûne des quatre-temps est institué pour demander à Dieu la conservation des fruits de la terre en chacune des quatre saisons de l'année, et pour le prier de donner à son Eglise de bons Evêques, de bons Prêtres, et d'autres Ministres dignes de la servir; car c'est en ces jours que se font les ordinations; et toute l'Eglise se met en prières, afin qu'il plaise à Dieu (*b*) envoyer des ouvriers dans sa moisson. Les vigiles sont des jeûnes pour nous préparer à des fêtes solennelles. On les a nommées vigiles ou veilles, parce qu'autrefois on passoit sans dormir les nuits qui précédoient ces fêtes, et on s'occupoit saintement dans les Eglises. Il y a des vigiles qu'on ne jeûne plus, et qui ne sont distinguées que par l'Office. On jeûnoit aussi l'Avent, et les Vendredis et les Samedis, où l'abstinence est demeurée. C'est le sixième commandement de l'Eglise, d'observer tous les Vendredis et les Samedis l'abstinence de la chair, pour honorer la Passion et la sépulture de notre Seigneur, et pour nous mieux préparer au Dimanche. D'autres Eglises observent le Mercredi, au lieu du Samedi; et chacun doit suivre de bonne heure la coutume de son pays. Il y a encore quelques jours d'abstinence sans jeûne; savoir: les trois jours des Rogations, nommés autrement les grandes Litanies, à cause des processions

(*a*) Matth. IV. (*b*) Luc. X. 2.

qui s'y font ; et les petites Litanies, le jour de Saint Marc. Elles ont principalement pour but, la conservation des fruits de la terre. Or, quoique dans les autres jours il y ait liberté de manger toutes sortes de viandes, et toutes les fois qu'il est besoin (*a*), les Chrétiens doivent toujours être sobres (*b*), et prendre garde que leurs cœurs ne soient appesantis par les viandes et par le vin, comme dit notre Seigneur. C'est pourquoi c'est un grand abus de distinguer le temps du Carnaval par la liberté que l'on s'y donne de boire et de manger avec excès, de jouer et danser plus qu'en tout autre temps de l'année. Cette coutume est toute contraire à l'intention de l'Eglise, qui commence dès la Septuagésime à nous exciter à la pénitence, pour nous préparer au Carême. Elle défend de faire des noces pendant l'Avent et le Carême, et les fêtes qui les suivent, c'est-à-dire, jusques au lendemain de l'Epiphanie et de l'octave de Pâques, parce que, suivant son intention (*c*), l'usage du mariage est interdit pendant ces temps, et généralement pendant tous les jours solennels, de prière ou de pénitence. Quelques-uns font un septième commandement de l'Eglise de cette défense des noces, et y ajoutent celui d'éviter les excommuniés ; ce qui ne s'entend que de ceux qui sont dénoncés nommément.

Leçon XXXVI.

Des conseils et de la perfection chrétienne.

L'Eglise ne nous a obligés qu'à ce peu de pratiques extérieures ; non qu'elle ait voulu borner là tout l'exer-

(*a*) Tit. II. 2. 3. 5. 6.
(*b*) Luc. XXI. 14
(*c*) Joël. II. 16. 1. Cor. VII. 5.

cice de la religion, mais pour laisser plus de liberté à la piété des vrais Chrétiens (*a*). Car nous sommes sous la loi d'amour, où nous devons servir Dieu de bonne volonté et avec joie, et non pas avec crainte et comme par une nécessité fâcheuse (*b*). Aussi ce peu de lois ecclésiastiques n'ont été faites que dans les derniers temps, depuis que la charité de plusieurs est refroidie. Elles ne sont pas immuables comme les lois divines; l'Eglise qui les a faites, peut les changer ou en dispenser quelques particuliers, selon les temps, et pour des raisons très importantes. Voilà donc ce que tout Chrétien est obligé d'observer, les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise, qui y sont compris (*c*). Si vous voulez entrer dans la vie, dit Jésus-Christ (*d*), gardez les commandements. Mais il ajoute : Si vous voulez être parfaits (*e*), allez, vendez tous vos biens et suivez-moi, et vous aurez un trésor dans le ciel. Il dit encore : Il y a des Eunuques qui se sont rendus tels eux-mêmes pour le Royaume des Cieux ; qui en est capable le fasse : mais il n'y a que ceux à qui il est donné, qui en sont capables (*f*). Et saint Paul dit : Si vous n'êtes point marié, ne cherchez point de femme; ajoutant que c'est un conseil qu'il donne, et non pas un précepte du Seigneur. Il y a donc différence entre les préceptes et les conseils. Les préceptes ou commandements sont proposés à tous, comme leur obligation : les conseils sont proposés seulement comme les moyens d'arriver à la perfection (*g*). Or, Jésus-Christ nous exhorte tous à

(*a*) Voy. Cass. cod. lat. xxv. 10. 5. 6. etc.
(*b*) 2. Cor. 7.
(*c*) Matt. xix. 17.
(*d*) Ibid. 21.
(*e*) Ibid. 12.
(*f*) 2. Cor. vii. 15. 17.
(*g*) Matt. v. 48.

tendre à la perfection, à l'imitation de notre Père céleste, qui est parfait. En effet, comme notre volonté est foible, nous faisons toujours moins bien que nous ne voulons; et si nous ne nous proposons que ce qui est précisément d'obligation, nous demeurons toujours en deçà, c'est-à-dire, dans le péché. Il ne faut donc pas nous contenter de ce que Dieu exige de nous, mais lui donner généreusement tout ce que nous pourrons, puisque nous ne lui devons pas moins que de l'aimer de tout notre cœur et de toutes nos forces. Il faut avoir une haute estime des conseils de Jésus-Christ, puisqu'il est la sagesse même, et qu'il sait bien mieux que nous ce qui nous est bon (*a*). Il ne faut pas chicaner avec Dieu, ni trop s'attacher à distinguer les préceptes des conseils, mais s'efforcer, autant qu'il est possible, de connoître et de pratiquer ce qui lui est agréable (*b*). Jésus-Christ a renfermé l'idée de toute la perfection dans ces huit béatitudes. 1. Heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des Cieux est à eux. 2. Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. 3. Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. 4. Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. 5. Heureux les miséricordieux, parce qu'on leur fera miséricorde. 6. Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. 7. Heureux ceux qui procurent la paix, parce qu'ils seront nommés enfants de Dieu. 8. Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des Cieux est à eux.

(*a*) Eccl. II. 19. Rom. XII. (*b*) Matt. V. 2. Eph. V. 10. Phil. I. 10

Leçon XXXVII.

De la Grâce.

Nous ne pouvons accomplir les commandements de Dieu, ni suivre ses conseils, que par sa grâce. De nous-mêmes (*a*), nous ne pouvons pas former une bonne pensée, ni dire le Seigneur Jésus, que par le Saint-Esprit (*b*). Ce n'est pas que Dieu ne nous ait créés libres, et ne nous ait proposé dans sa loi la vie et la mort (*c*), afin que nous choisissions la vie; mais notre volonté est tellement affoiblie par le péché (*d*) que de nous-mêmes nous choisissons toujours le mal; et nous n'avons point de liberté pour bien faire, si nous ne sommes délivrés par la vérité qui est J. C. (*e*). Nous connoissons le bien par la lumière de la raison que Dieu a mise en nous, et par sa loi, qu'il nous a donnée (*f*); mais nous n'avons pas la force de l'accomplir, parce que notre concupiscence nous entraîne continuellement vers le mal que nous condamnons. Cette concupiscence est l'amour de nous-mêmes sans rapport à Dieu, et l'inclination au plaisir sensible, qui nous fait préférer le bien du corps à celui de l'ame. De-là viennent les passions déréglées, l'amour sensuel, la haine, la colère, la peur, la tristesse, la joie. Ces passions nous font commettre toutes sortes de péchés quand elles sont plus fortes que la raison; et elles sont toujours plus fortes, quand nous demeurons dans l'état de la nature corrompue, où nous naissons tous, parce

(*a*) 2. Cor. III. 5.
(*b*) 2. Cor. XII. 3.
(*c*) Eccl. XV. 14.
(*d*) Deut. XXX. 19.
(*e*) Joan. VIII. 32.
(*f*) Rom. VII. 15. etc.

qu'en cet état il est impossible que nous prenions plaisir à autre chose qu'à ce qui flatte nos sens et qui est conforme (*a*) à notre amour propre. C'est pour cela qu'il faut mourir au vieil homme, et renaître de nouveau en Jésus-Christ (*b*), étant justifiés gratuitement par sa grâce, afin de faire par amour de Dieu et avec plaisir ce qui est conforme à sa volonté et à la lumière de la raison.

Leçon XXXVIII.

Des Sacrements.

La grâce nous étant absolument nécessaire, Dieu ne se contente pas de nous la donner, il veut bien l'accompagner de signes sensibles proportionnés à notre foiblesse. On appelle ces signes, Sacrements, c'est-à-dire, choses sacrées; ou mystères, c'est-à-dire, choses cachées. Et en effet, ce sont des choses matérielles et des actions extérieures qui nous signifient l'opération intérieure du Saint-Esprit, par laquelle il sanctifie nos ames en même temps que nous pratiquons ces saintes cérémonies. Ce n'est pas que Dieu ne puisse nous communiquer sa grâce sans l'accompagner de ces signes, mais nous n'en sommes pas alors si assurés; et ce n'est pas aussi que ces signes nous donnent une entière certitude d'avoir reçu la grâce, puisque nous avons toujours sujet de douter si nous y avons apporté les dispositions nécessaires. C'est la misère inévitable en cette vie, de ne savoir (*c*) jamais si nous sommes dignes d'amour ou de haine, ni si nous persévérerons jusqu'à

(*a*) Rom. III. 24. (*c*) Eccl. IX. 2. Lib. II. 12.
(*b*) V. Aug. de spir. et litt.

la fin, et d'être obligés de travailler à notre salut avec crainte et tremblement. Toutefois connoissant la bonté de Dieu, nous avons grand sujet de bien espérer, quand nous nous approchons de ces Sacrements avec foi, confiance, sincérité, humilité, et componction. On appelle donc Sacrements, des signes sacrés établis de Dieu, pour signifier et opérer en nous la grâce. L'ancienne loi, parmi tant de cérémonies, n'avoit aucun de ces Sacrements qui donnent la grâce, et c'est un avantage de la loi nouvelle (*a*). C'est Jésus-Christ qui les a institués, afin que son sang et ses mérites infinis, plus que suffisants pour le salut de tous les hommes, fussent appliqués en particulier à chacun de ceux que Dieu auroit appelés. Il en a marqué quelques-uns par ses paroles et par ses actions, rapportées dans l'Evangile, savoir : le Baptême, l'Eucharistie, la Pénitence et l'Ordre. Les Apôtres ont déclaré les autres, en appliquant ce qu'ils avoient appris de lui; car il n'étoit pas en leur pouvoir d'instituer des Sacrements; il n'y avoit qu'un Dieu qui pût attacher à des choses sensibles l'opération du Saint-Esprit. Il en a institué pour tous les besoins de la vie spirituelle, le Baptême, pour y entrer et naître spirituellement; pour croître et se fortifier, la Confirmation; pour se nourrir, l'Eucharistie; la Pénitence, pour guérir les maladies de l'ame, et même la ressusciter après qu'elle est morte par le péché; pour nous fortifier au moment de la mort corporelle, l'Extrême-Onction. Les deux autres Sacrements regardent l'utilité de toute l'Eglise; l'Ordre lui donne des Ministres publics; le Mariage sert à la perpétuer dans tous les siècles. Il y a donc sept Sacrements, le

(*a*) Conc. Trid. sess. VII. cap. I.

Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. La validité des Sacrements ne dépend point du Ministre: quelque indigne qu'il soit, pécheur ou hérétique, il suffit qu'il ait reçu le pouvoir dans l'Eglise, parce que c'est en effet Jésus-Christ qui confère les Sacrements. Pour bien entendre la nature des Sacrements, il faut savoir les raisons des saintes cérémonies dont l'Eglise les accompagne.

Leçon XXXIX.

Du Baptême.

Le baptême est le plus nécessaire de tous les Sacrements (*a*). En vérité, en vérité, je vous le dis, dit Jésus-Christ, personne ne peut entrer au royaume de Dieu, s'il ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit. Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit (*b*). Or, si nous vivons selon la chair, nous mourrons, puisque la chair n'est autre chose que l'amour-propre, la concupiscence que nous apportons au monde comme enfants d'Adam, avec le péché originel, dont elle est une suite. De-là vient que le baptême est nécessaire, même aux petits enfants, pour effacer ce péché, avec lequel ils naissent; aux adultes, c'est-à-dire, à ceux qui sont en âge de raison, il efface de plus tous les péchés qu'ils peuvent avoir commis. Mais pour le recevoir, il faut qu'ils soient suffisamment instruits de la doctrine chrétienne; qu'ils la croient et la professent publiquement; et de plus qu'ils soient sincèrement convertis, et qu'ils aient un grand regret

(*a*) Joan. III. 5. (*b*) Rom. VIII. 3.

Biblioteca Nazionale
V. E. III
NAPOLI

Celui-ci est mon Fils bien-aimé.

S. Matth. chap. 3.

de leurs péchés passés, et une ferme résolution d'observer les commandements de Dieu. Le baptême, autant que l'on peut, doit se faire à l'Eglise par les mains des Prêtres, avec toutes les cérémonies; mais en cas de nécessité, toute personne peut baptiser, pourvu que l'on verse de l'eau sur le baptisé avec l'invocation de la sainte Trinité. L'eau doit être simple et naturelle, et il faut dire (*a*) : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Le baptême ainsi donné ne peut être réitéré, et imprime un caractère qui ne s'efface jamais, quelque crime que le baptisé puisse commettre. Il est toujours vrai de dire qu'il a été régénéré et consacré à Dieu, comme son enfant d'adoption. Si un adulte, désirant le baptême avec une charité parfaite, est surpris de la mort avant que de le recevoir, il ne laisse pas d'être sauvé; et son salut est encore plus assuré, s'il est baptisé dans son sang, souffrant le martyre pour la foi qu'il veut professer. Il y a donc trois baptêmes, celui de l'eau et du Saint-Esprit, celui du Saint-Esprit seul, celui du sang : mais l'eau est absolument nécessaire pour les enfants qui ne peuvent avoir les saintes dispositions capables d'y suppléer.

Leçon XL.

De la préparation au Baptême.

Pour bien entendre toute la cérémonie du baptême, il faut considérer celui des adultes, et supposer qu'il se fait à l'un des jours solennels de la bénédiction des fonts. Il étoit très ordinaire, dans les premiers siècles, de baptiser des personnes en âge parfait; au lieu que

(*a*) Conc. Trid. sess. VII. de ser. cap. 9.

parmi nous, on ne le pratique que rarement, c'est-à-dire, quand des Juifs, des Mahométans, ou d'autres infidèles se convertissent (*a*). Il faut instruire avant que de baptiser, suivant l'ordre que Jésus-Christ en a donné. C'est pourquoi l'on commençoit par faire catéchumène celui qui vouloit être Chrétien, pour l'instruire à loisir, et pour éprouver sa vocation pendant long-temps; et c'est à cette préparation que se rapportent les exorcismes et les autres prières par où commence la cérémonie du baptême, jusques à la récitation du symbole et la profession de foi. Depuis qu'il est plus ordinaire de baptiser des enfants, on a joint ce qui se faisoit auparavant à plusieurs fois; et ce n'est aujourd'hui que la suite d'une même cérémonie. Mais quand on baptise un adulte, on ne doit pas laisser d'examiner avec soin s'il est véritablement converti, et s'il n'est point attiré au baptême par quelque motif temporel. On doit aussi l'instruire amplement, non seulement des mystères, mais des préceptes de morale et des règles de la vie chrétienne. Quand on juge à propos de le baptiser, on l'amène à l'église, où d'abord il doit demeurer à la porte en dehors, sous le vestibule, ou en quelque autre lieu commode (*b*). Le Prêtre lui demande son nom, puis il souffle sur lui, et conjure le diable pour le faire retirer de cette créature, dont il est en possession par le péché; puis il lui marque le signe de la croix sur le front et sur le cœur, et fait sur lui quelques prières, afin qu'il profite des instructions, et qu'il commence à vaincre ses passions et à observer les commandements de Dieu, pour se rendre digne d'arriver au saint baptême. Ensuite le Prêtre ayant béni le sel, lui en met un peu dans la

(*a*) Matth. XXVIII. 19. (*b*) Rit. Paris.

bouche, pour marquer le goût qu'il doit prendre à la doctrine chrétienne, la sagesse et l'éloignement de la corruption. Aussi Jésus-Christ a dit (*a*) : Ayez en vous du sel. Et saint Paul (*b*) : Que vos discours soient toujours assaisonnés de sel en la grâce. Le Prêtre fait encore sur lui plusieurs exorcismes qui se faisoient autrefois à différents jours, et emploie le signe de la croix avec des paroles terribles, pour chasser le démon, et le contraindre à quitter la place au Dieu vivant, qui va faire son temple de cette créature; puis prenant un peu de salive, il en touche les narines et les oreilles du catéchumène (*c*), pour imiter ce que Jésus-Christ fit à l'aveugle-né et à un sourd et muet possédé du démon; il récite ensuite sur lui l'oraison dominicale et le symbole; ce qui se faisoit autrefois séparément, pour faire apprendre par cœur l'un et l'autre au catéchumène. Après cela, le Prêtre l'introduit dans l'église, et alors il le fait renoncer à Satan, à ses œuvres et à ses pompes; puis il lui fait des onctions sur sa poitrine et entre les épaules avec de l'huile bénite, nommée pour cette raison l'huile des catéchumènes. L'effet de ces onctions est de donner de la force contre les tentations et les attaques du démon. Tout ce qui se fait jusques-là regarde la préparation au baptême, comme il se voit par les ornements violets.

(*a*) Marc. IV. 49.
(*b*) Col. IV. 8.
(*c*) Jo. IX. 6. Marc. VIII. 13.

Leçon XLI.

Du Baptême solennel.

L'ancienne coutume de l'Eglise (*a*) étoit de ne baptiser solennellement que deux fois l'année, la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte, et de là vient que c'est encore en ces deux jours que se fait la bénédiction de l'eau qui doit servir au baptême toute l'année (*b*). La cérémonie de cette bénédiction commence par plusieurs lectures de l'ancien testament, pour mettre en mémoire aux catéchumènes les principaux points des instructions qu'ils ont reçues ; et ces lectures sont entremêlées d'oraisons, pour leur obtenir la grâce de renaître véritablement. Ensuite l'Evêque ou le Prêtre, avec tout le Clergé, va en procession aux fonts, qui sont toujours à l'entrée de l'Eglise, et étoient autrefois dehors. Là, il bénit l'eau par des prières magnifiques, qui marquent les mystères et les miracles que Dieu a opérés par cet élément : il souffle dessus, et y trempe le cierge pascal, pour montrer par ce souffle et par ce feu la vertu du Saint-Esprit qui descend en l'eau, et la rend capable d'effacer les péchés et de purifier les ames, comme, de sa nature, elle pouvoit nettoyer les corps. Il y mêle enfin pour le même effet du saint chrême et de l'huile des catéchumènes. L'eau étant ainsi préparée, c'est le temps de baptiser ceux qui sont choisis. Après toutes les cérémonies qui ont été dites, le catéchumène est présenté par son parrain et sa marraine, qui doivent avoir eu soin de son instruction particulière.

(*a*) V. Hist. eccl. liv. xxx. (*b*) Miss. Rom. Sab. Sanc. n. 43.

Le Prêtre, revêtu de blanc, lui demande son nom, puis il lui fait faire sa profession de foi (*a*), en récitant le symbole, ou tout entier ou en abrégé; il lui demande s'il veut être baptisé; enfin il le baptise, ou par immersion, le plongeant dans l'eau par trois fois, ou par infusion, lui versant de l'eau sur la tête, disant ces paroles : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Le baptême par immersion étoit autrefois le plus ordinaire; et en effet, baptiser signifie plonger ou baigner. Ensuite le Prêtre lui fait sur le haut de la tête l'onction du saint-chrême, pour marquer qu'il participe à l'onction spirituelle, d'où vient le nom de Christ et de Chrétien; puis il le revêt d'une robe blanche, et lui recommande de la porter sans tache devant le tribunal de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de conserver jusques à la mort la grâce qu'il vient de recevoir. Enfin il lui donne un cierge allumé, lui recommandant la même chose, de garder son baptême, et d'être toujours prêt d'aller aux nôces de Jésus-Christ, suivant la parabole des vierges et de leurs lampes. Le baptême étant achevé, la procession rentre dans l'église, et on célèbre la messe, où les nouveaux baptisés doivent communier. Tel est l'office entier de la veille de Pâques, qui occupoit autrefois la plus grande partie de la nuit, afin que l'heure où se faisoit le baptême fît mieux entendre qu'il est l'image de la résurrection de Jésus-Christ. En effet on y meurt au péché (*b*), on s'ensevelit en se plongeant dans l'eau; et en sortant de l'eau, on ressuscite à la grâce, afin de ne plus mourir (*c*). Or, quoique dans les derniers siècles on ait un peu changé

(*a*) Rit. Rom.
(*b*) Rom. VI. 4. etc.
(*c*) Col. II. 12.

ces cérémonies, et qu'il y ait quelque diversité, selon les lieux, la substance du Sacrement demeure toujours la même; et il reste assez de vestiges de l'antiquité, pour faire entendre l'intention de l'Eglise : car une grande partie de l'office du carême regarde la préparation des catéchumènes, et tout l'office de l'octave de Pâques est fait pour les nouveaux baptisés.

Leçon XLII.

Du baptême des enfants.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, l'usage a toujours été de baptiser les enfants, quand leurs parents les présentent, sans attendre l'âge de raison, principalement s'ils se trouvent en péril de mort, afin qu'ils ne soient pas privés de la vie éternelle (*a*), où l'on ne peut entrer sans le baptême; et quoiqu'ils se portent bien, il leur est toujours beaucoup plus avantageux d'être lavés du péché originel incontinent après leur naissance, et de recevoir la grâce avant l'usage de la raison, qui rend capable de pécher, que de croupir long-temps dans le péché et les mauvaises habitudes, qui leur feroient peut-être négliger le baptême. On baptise donc les enfants, et on les baptise incontinent après leur naissance pour éviter les accidents, sans même attendre les jours solennels : ce qui montre que l'on doit beaucoup moins retarder pour attendre un parrain, ou pour quelqu'autre considération temporelle. On observe les cérémonies du baptême des adultes; on exorcise l'enfant, parce qu'il est sous la puissance du démon par le péché originel. On fait sur lui les prières qui regardent

(*a*) Cypr. epist. 59. ad Fidum.

les catéchumènes, quoiqu'il ne soit encore capable ni d'être instruit, ni d'être éprouvé. On n'a pas cru le devoir priver de ces prières et de ces saintes cérémonies, qui sont toujours fort utiles, pour lui attirer des grâces plus abondantes; seulement on les a abrégées, et en plusieurs Eglises on les observe plus exactement aux adultes. Le parrain et la marraine répondent à tout ce que l'enfant devroit dire, et d'abord ils lui donnent un nom qui doit être le nom de quelque Saint, que l'enfant prendra pour patron, c'est-à-dire, pour son protecteur particulier auprès de Dieu, et pour le modèle de sa vie (*a*). Le parrain et la marraine se rendent caution envers Dieu par leurs réponses, que l'enfant observera tout ce qu'ils lui promettent pour lui; c'est pourquoi ils doivent avoir un soin particulier de son instruction et de son éducation, et lui tenir lieu de père et de mère pour tout ce qui regarde le spirituel. Or, comme la religion chrétienne n'est point attachée aux cérémonies extérieures, on omet toutes celles du baptême, en cas de nécessité, et l'on se contente de verser de l'eau sur le baptisé, en disant ces paroles essentielles : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. De-là vient qu'encore que les hérétiques méprisent les saintes cérémonies de l'Eglise, leur baptême ne laisse pas d'être valable, pourvu qu'il soit fait avec de vraie eau et avec l'invocation de la sainte Trinité. Et en cas de nécessité, toute personne peut baptiser, un laïque, une femme, un infidèle, pourvu qu'il ait sérieusement l'intention de faire ce que l'Eglise ordonne.

(*a*) 1. Rit. Rom.

Leçon XLIII.

Du catéchisme et de la confirmation.

C'étoit l'Evêque d'ordinaire qui administroit le baptême solennel, et alors il confirmoit les néophytes en même temps au sortir des fonts : ainsi, étant parfaits Chrétiens, ils assistoient aussitôt à la messe, et communioient (*a*) : ce qui se doit encore observer, autant qu'il se peut, au baptême des adultes. Mais quand c'étoit un Prêtre qui avoit baptisé, il falloit que l'Evêque imposât les mains au néophyte pour lui donner le Saint-Esprit (*b*); car l'Evêque a toujours été le Ministre ordinaire de ce sacrement. Comme il est le père spirituel de tout son troupeau, il est juste que chaque fidèle, au moins une fois en sa vie, se présente à lui, et reçoive de lui la perfection du christianisme, comme de celui qui a la perfection du sacerdoce. Depuis que l'on ne baptise plus guère que des enfants, on a jugé à propos de différer ce sacrement jusqu'à l'âge de raison, afin qu'ils reçoivent auparavant les instructions qu'ils n'ont pu recevoir avant le baptême. Il faut donc que les pères et les mères aient grand soin d'instruire leurs enfants dès qu'ils commencent à entendre ce qu'on leur dit; qu'ils leur enseignent tout ce qui est expliqué dans ce catéchisme, et toutes les autres choses qui peuvent leur être utiles pour leur salut; qu'ils leur racontent les merveilles que Dieu a faites pour son peuple et avant et après l'incarnation de son Fils; qu'ils leur montrent sa loi, et la leur fassent aimer; qu'ils leur expliquent les

(*a*) Rit. Rom. 1. sess. XXIII. c. 4.
(*b*) Conc. Trid. sess. VII.

fêtes, les sacrements et toutes les saintes cérémonies de la religion (*a*). C'est un commandement de Dieu souvent répété dans l'Ecriture, d'instruire ainsi les enfants. Les parrains et marraines y doivent veiller, et suppléer au défaut des parents. Les maîtres sont, à cet égard, les pères de leurs serviteurs et de tous ceux qui composent leur famille (*b*). Mais surtout les Pasteurs et les Prêtres s'y doivent appliquer soigneusement, avoir des heures destinées, et au moins les dimanches et les fêtes, pour instruire les enfants publiquement dans l'Eglise (*c*). C'est encore le devoir des maîtres et des maîtresses d'école, et de tous ceux qui enseignent les lettres aux jeunes gens, afin que tant de personnes concourant ensemble à leur instruction, il n'y en ait point qui périsse par ignorance. Les enfants étant suffisamment instruits, au jugement du Pasteur, peuvent être présentés à la confirmation dès l'âge de sept ans. L'Evêque étend les mains sur eux, et prie Dieu, qui les a régénérés par l'eau et le Saint-Esprit, et qui leur a donné la rémission de leurs péchés, d'envoyer sur eux du ciel son Saint-Esprit avec ses sept dons; puis il exprime ces sept dons, qui sont la sagesse et l'intelligence, le conseil et la force, la science, la piété et la crainte de Dieu (*d*). Il prend ensuite du saint chrême, dont il fait à chacun l'onction sur le front, le nommant par son nom, et lui disant : Je te marque du signe de la croix, et je te confirme du chrême du salut, au nom du Père, etc., et le frappe légèrement sur la joue. Le bandeau que l'on met quelquefois sur le front, n'est

(*a*) Deut. IV. 9. VI. 7. XI. 19.
(*b*) Conc. Tr. sess. XXIV. c. 4.
(*c*) Pont. Rom.
(*d*) Isa. XI. 1.

que pour empêcher que l'onction du saint chrême ne soit profanée.

Leçon XLIV.

Du saint Chrême.

Le saint chrême dont on se sert au baptême et à la confirmation, est composé d'huile d'olive et de baume. L'huile sert à guérir les plaies, à fortifier le corps qui en est frotté, à éclairer quand on la brûle. Ainsi elle est très propre à marquer la grâce qui nous guérit, nous fortifie et nous éclaire. Le baume représente aussi la sainteté, parce qu'il préserve de la corruption, et répand une bonne odeur. De ces deux liqueurs mêlées ensemble, l'Evêque fait le saint chrême, qu'il consacre tous les ans le jeudi saint à la messe, assisté de douze Prêtres, de sept Diacres et de sept sous-Diacres (*a*). Il souffle dessus, pour marquer que la vertu du Saint-Esprit se joint à cette créature matérielle; et il fait d'excellentes prières, pour demander à Dieu que cette onction fasse participer les nouveaux baptisés à l'onction spirituelle dont notre Seigneur a pris le nom de Christ, dont Dieu a oint les Prêtres, les Rois, les Prophètes et les Martyrs; que ce soit en ceux qui la recevront, un sacrement de perfection; que délivrés de la corruption de leur première naissance, ils deviennent par cette onction, des temples de bonne odeur par l'innocence de leur vie; qu'ils aient l'honneur des Rois, des Prêtres et des Prophètes, suivant la promesse mystérieuse de Dieu. Dans la même cérémonie, l'Evêque bénit l'huile des malades et l'huile des catéchumènes.

(*a*) Pont. Rom. offic. fer. v. in cœna.

Le saint chrême sert encore à la consécration des Evêques, à celle des Eglises, des autels et des vaisseaux sacrés, mais on voit par cette prière, qu'il est fait principalement pour la confirmation après le baptême; et cette même prière montre quel en est le fruit. L'eau dont on nous lave dans le baptême, marque principalement le premier effet de la grâce, qui est de nous purifier, et d'effacer nos péchés. L'onction du saint chrême marque le second, qui est l'infusion du Saint-Esprit, et la grâce sanctifiante. Or, quoiqu'on ait déja reçu une onction au baptême, l'imposition des mains et l'onction sur le front qui se fait à la confirmation, est très importante pour nous rendre Chrétiens parfaits (*a*), et pour nous fortifier contre les ennemis de notre salut. Ces ennemis sont trois principalement (*b*), le diable toujours attentif à nous surprendre (*c*), le monde, c'est-à-dire, l'exemple et la compagnie des hommes corrompus, la chair, c'est-à-dire, notre concupiscence et nos mauvaises inclinations (*d*). On nous marque sur le front avec la croix, pour montrer que nous ne devons point rougir de ce que la religion chrétienne semble avoir de bas et de méprisable; que nous devons faire gloire d'appartenir à Jésus-Christ, et d'imiter ses souffrances; et pour nous y préparer, on nous frappe sur la joue. C'est donc un grand péché de négliger ce Sacrement, quoiqu'il ne soit pas si absolument nécessaire que le baptême. On ne reçoit qu'une fois la confirmation, non plus que le baptême, parce que l'un et l'autre impriment un caractère en l'ame qui ne s'efface jamais.

(*a*) 1. Pet. v. 1.
(*b*) Joan. xvii. 14.
(*c*) Gal. iii. 17.
(*d*) Luc. ix. 62.

Leçon XLV.

Du saint sacrifice de la Messe.

Après le baptême et la confirmation, l'Eucharistie est nécessaire pour nourrir le Chrétien, et lui donner la force de persévérer dans la grâce. Aussi Jésus-Christ a dit (*a*): Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Le pain et le vin, qui sont la nourriture la plus commune de nos corps, sont la matière de ce Sacrement, pour montrer qu'il est la nourriture de nos ames; et comme il faut tous les jours se nourrir pour réparer les forces que l'on perd à tous moments, l'usage de ce sacrement doit être fréquent et ordinaire. On le consacre au saint sacrifice de la messe, qui est l'action la plus sainte et la plus importante de la religion; c'est pourquoi il est nécessaire de la bien entendre (*b*). Tous les sacrifices de fruits et d'animaux que les fidèles offroient à Dieu sous la loi de nature et sous la loi écrite, n'étoient que des figures du grand sacrifice que J. C. devoit accomplir sur la croix (*c*); et ce sacrifice a seul été capable de remplir les quatre fins pour lesquelles on offroit tous les sacrifices. La première, de rendre à Dieu un honneur convenable à sa souveraine majesté : la seconde, de satisfaire sa justice pour les péchés des hommes; la troisième, d'obtenir les grâces dont ils ont besoin; la quatrième, de le remercier de ses bienfaits. Il n'est donc plus permis d'offrir d'autres sacrifices; mais il faut

(*a*) Joan. VII. 34. c. 10.
(*b*) Conc. Trid. sess. XXII. (*c*) Heb. X.

continuellement renouveler la mémoire de celui de J. C., pour obéir à l'ordre qu'il nous a donné, quand il a dit (*a*): Faites ceci en mémoire de moi, et pour nous appliquer à chacun en particulier la vertu de cet inestimable srcrifice (*b*). Avant que de célébrer la messe, il y a plusieurs préparations nécessaires. Le lieu doit être saint, c'est-à-dire, autant qu'il se peut, une Eglise consacrée solennellement, ou du moins un oratoire béni par l'Evêque. L'autel où doit reposer le sacré corps de Jésus-Christ doit contenir quelques reliques des Saints, et être consacré par plusieurs prières (*c*) accompagnées d'onctions et d'encensements dans la suite d'une longue cérémonie. Les vaisseaux sacrés et les ornements dont on se sert à l'autel, ont aussi leurs bénédictions particulières, afin que tout contribue à rendre plus sensible la majesté de cet auguste sacrement. Le temps de le célébrer est régulièrement entre Tierce et Sexte, après avoir chanté la plus grande partie de l'office. Le prêtre qui doit célébrer, prie en son particulier, récitant des psaumes destinés à cette préparation, et méditant la grandeur du mystère dont il va s'approcher. Il bénit de l'eau, dont il asperge le peuple, pour le faire souvenir de son baptême, et de la pureté avec laquelle il doit assister au sacrifice; puis, étant accompagné d'un Diacre, d'un Sous-Diacre et de plusieurs acolytes, portant l'encens et le luminaire, et tous revêtus des ornements convenables à leur ordre, il marche en procession vers l'autel, pendant que le cœur chante l'antienne et le psaume, que pour cette raison l'on nomme

(*a*) Luc. xxi. 19.

(*b*) Pont. Rom. de Eccles. dedic. de alta. consecr. de benedic. sacerd. indum. et vasor.

(*c*) Conc. Trid. sess xxii. c. 5.

introït, c'est-à-dire, entrée (*a*). Le Prêtre étant devant l'autel, demeure au bas, s'incline profondément, et confesse en général ses péchés, se recommandant aux prières de ses Ministres et de tous les assistants, qui font aussi leur confession. Cette confession est pour demander à Dieu le pardon des fautes journalières et de celles qui nous sont cachées, afin de n'approcher des mystères terribles qu'avec la conscience la plus pure qu'il est possible; et c'est par la même raison que l'on répète plusieurs fois *Kyrie, eleison*, c'est-à-dire, en grec : Seigneur, ayez pitié de nous.

Leçon XLVI.

Suite de la Messe. De l'instruction du peuple, et de l'offrande.

Le Prêtre monte à l'autel (*b*), le baise par respect, faisant mention des Saints dont les reliques y reposent; il l'encense, et après avoir salué le peuple, il dit une oraison où tous répondent *amen*, c'est-à-dire en Hébreu, *ainsi soit-il*, pour montrer qu'ils y joignent leur intention. Le Sous-Diacre fait alors une lecture de l'ancien ou du nouveau testament, que l'on appelle épître, parce qu'elle est tirée d'ordinaire des Epîtres de saint Paul ou des autres Apôtres, et elle contient quelque instruction convenable à l'office du jour. Cette lecture est suivie du chant d'*Alleluia*, qui signifie en Hébreu, *louez Dieu*, et de quelques versets des psaumes. Cependant le Diacre à genoux, prie Dieu de le rendre digne d'annoncer son saint Evangile; et après avoir

(*a*) V. His. ecc. liv. xxxvi. n. 19. etc.

(*b*) Ordo missæ.

reçu la bénédiction du Prêtre, il marche vers le lieu destiné pour le lire, étant accompagné de tous les Ministres de l'autel, avec le luminaire et l'encens. Le Diacre porte le livre élevé entre les mains. Tous se lèvent sitôt que le livre de l'Evangile paroît; et demeurent debout pendant qu'on le lit, pour marquer le respect qu'ils portent à la parole de Dieu et à la sagesse incarnée dont ce livre est le signe sensible, et pour montrer qu'ils sont prêts d'accomplir ce qui y est enseigné. Ils le témoignent encore par le symbole de Nicée, que l'on récite aussitôt (*a*). Alors le Prêtre monte en chaire, et parle au peuple en langue vulgaire, afin que ceux qui n'entendent pas l'ancienne langue de l'Eglise ne soient pas privés d'instruction. Il leur fait faire des prières pour tous les ordres de l'église, pour les vivants et pour les morts, et il leur récite le sommaire de la doctrine chrétienne, c'est-à-dire, le symbole des Apôtres, l'oraison dominicale, les commandements de Dieu et les sacrements (*b*); c'est ce qu'on appelle le prône. Puis il fait le sermon, leur expliquant l'Evangile que l'on vient de lire, et leur en faisant l'application pour la correction de leurs mœurs. Voilà la première partie de la messe, qui regarde principalement l'instruction des fidèles. La seconde est l'offrande. Le Prêtre revient à l'autel, et salue le peuple encore une fois; puis il offre le pain et le vin, qui font la matière du sacrifice; et cette offrande est comme un premier sacrifice que nous faisons à Dieu de ces créatures qu'il nous a données pour notre nourriture, et qui vont être détruites en son honneur (*c*). Le pain doit être sans levain, suivant

(*a*) Rit. Paris.
(*b*) Conc. Trid. sess. XXII. c. 8.
(*c*) Conc. Trid. sess. XXII. c. 5.

la coutume de l'église Romaine; le vin doit être mêlé d'un peu d'eau (*a*), pour représenter l'eau qui sortit avec le sang du côté de Jésus-Christ, et pour signifier l'union de la nature divine avec la nature humaine, et du peuple fidèle avec Jésus-Christ. Le Prêtre encense l'oblation, pour lui rendre honneur, et prie les Anges de porter devant Dieu l'odeur de ces parfums, c'est-à-dire, nos prières, dont elle est l'image. Alors il reçoit les offrandes du peuple. Mais auparavant il fait baiser la patène; ce qu'on appelle baiser la paix, parce que ce baiser se donne en signe de paix et de réconciliation parfaite, qui est nécessaire avant que d'offrir son présent à l'autel, suivant le commandement exprès de Jésus-Christ (*b*). Autrefois on s'embrassoit effectivement, et chacun offroit le pain et le vin qu'il devoit recevoir changé au corps de Jésus-Christ. De-là vient le pain et le vin que l'on offre encore aux messes des morts; et le pain que le Prêtre bénit pour être distribué en signe de communion représente l'eucharistie, comme l'eau bénite représente le baptême. On offre ensuite des cierges, de l'argent ou d'autres choses que les fidèles donnent volontairement, selon leur dévotion, pour la subsistance des clercs et des pauvres, et pour l'entretien des églises. Le prêtre, après avoir reçu l'offrande, lave ses mains, demande à Dieu la pureté nécessaire, pour lui offrir un sacrifice agréable, et se recommande aux prières des assistants. C'est la seconde partie de la messe.

(*a*) Cypr. epist. 63. ad Cæcil.

(*b*) Matth. v. 23.

Leçon XLVII.

De la Consécration.

La prière secrète qui termine l'offrande, se conclut par la préface, qui commence l'action de la consécration et du sacrifice (*a*). Elevez vos cœurs, dit le Prêtre. Le peuple répond : Nous les avons à Dieu. Le Prêtre ajoute : Rendons grâces à Dieu notre Seigneur. Le peuple répond : Il est juste et raisonnable. Ce que le Prêtre répète, en ajoutant dans les jours les plus solennels, le sommaire du mystère, et concluant toujours par la médiation de Jésus-Christ, et par l'union de nos prières avec celles des saints Anges, qui chantent incessamment : Saint, Saint, Saint, Seigneur Dieu des armées, comme témoigne le Prophète Isaïe. Etant donc ainsi préparés, ayant élevé nos cœurs au-dessus de toutes les pensées de la terre, et nous unissant en esprit aux troupes célestes pour adorer avec elles la majesté du Tout-puissant, nous attendons avec un profond respect son Fils unique, qui va descendre sur l'autel par la vertu du Saint-Esprit. Le prêtre dit tout bas les prières que l'on appelle Canon, c'est-à-dire, la règle de la consécration de l'Eucharistie, qui ne change jamais, quelque office que l'on fasse. Ce Canon consiste en cinq oraisons. Dans la première (*b*), le Prêtre prie pour toute l'Eglise, nommément pour le Pape, l'Evêque et le Roi, pour ceux qu'il veut recommander, et pour tous les assistants. Il fait mémoire de la sainte Vierge, des Apôtres et de quelques Martyrs, dont il demande que

(*a*) Sursum corda, etc. (*b*) Te igitur, etc.

les prières nous aident (*a*). Ensuite il étend les mains sur l'oblation, prononçant la seconde oraison (*b*). Puis il dit la troisième, où il cite l'histoire de l'institution de l'Eucharistie, et la consacre en prononçant les propres paroles de Jésus-Christ (*c*). Par cette parole toute-puissante, qui a fait le ciel et la terre, la substance du pain et du vin est changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, les espèces ou apparences demeurent les mêmes. Et quoiqu'il y soit vivant et glorieux, comme il est en effet dans le ciel, toutefois la division des espèces du pain et du vin représente la séparation de son corps et de son sang sur la croix, et l'état de sa passion; car il est la victime immolée. Aussitôt que les paroles de la consécration sont prononcées, le Prêtre adore Jésus-Christ présent, et l'élève à la vue du peuple, qui l'adore aussi, puis il continue la troisième oraison du Canon. Il offre à Dieu, en mémoire de la passion et de la résurrection de son fils, le pain de vie éternelle et le calice du salut, c'est-à-dire, le corps et le sang de ce même Fils, priant Dieu qu'il daigne recevoir agréablement de nos mains ce sacrifice, qui rappelle en mémoire, et continue en quelque sorte celui de la croix, comme il a reçu autrefois celui d'Abel, celui d'Abraham, celui de Melchisédech, qui en étoient des figures, et que tous ceux qui y participeront, soient remplis de grâce et de bénédiction céleste (*d*). Par la quatrième oraison, le Prêtre recommande à Dieu les fidèles trépassés, tant ceux qu'il veut recommander en particulier, que tous en général (*e*). Par la cinquième,

(*a*) Hanc igitur.
(*b*) Quam oblationem.
(*c*) Conc. Trid. sess. XIII. can. 1. 2.
(*d*) 2. Memento.
(*e*) Nobis quoque peccator.

il fait mémoire de plusieurs saints, et demande, en frappant sur sa poitrine, que nous autres pécheurs nous ayons quelque part à leur gloire, par la miséricorde de Dieu. Enfin il élève la sainte hostie sur le calice en rendant honneur à la sainte Trinité.

Leçon XLVIII.

De la Communion.

Au temps des anciens sacrifices, après que l'hostie avoit été offerte et égorgée, on en brûloit une partie; le reste étoit mangé par les sacrificateurs et par ceux qui l'avoient offerte. Ainsi (*a*) la véritable hostie ayant été offerte et immolée par la consécration, il ne reste plus que de la manger; et c'est ce festin spirituel que nous appelons la Communion, et qui est la dernière partie de la messe. Elle commence par l'oraison dominicale, où nous demandons à Dieu ce pain quotidien, ce pain qui passe toute substance, ce pain qui est descendu du ciel. Ensuite le Prêtre rompt l'hostie en trois parties, pour imiter notre Seigneur, qui rompit le pain lorsqu'il le consacra; aussi le sacrifice s'appeloit au commencement, fraction du pain. Le prêtre met une de ces trois parties dans le calice, pour mieux faire voir que ce n'est qu'un seul sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. On demande ensuite la paix, c'est-à-dire, la concorde et la charité parfaite (*b*), pour s'approcher de l'Agneau sans tache; et en signe de cette paix, ou bien l'on s'embrasse les uns les autres, ou bien on baise un instrument destiné à cet usage, comme on a fait

(*a*) Levit. VI. 26. VII. 6. 15. 16. etc.

(*b*) Agnus Dei.

avant l'offrande. Le Prêtre fait encore quelques prières à Jésus-Christ présent au saint sacrement, pour lui demander la grâce de communier dignement et utilement; et après avoir protesté tout haut son indignité, en se frappant la poitrine, il se communie lui-même sous les deux espèces. Il communie les assistants sous la seule espèce du pain, suivant la coutume pratiquée de tout temps dans l'Eglise, en certains cas, et reçue universellement dans les derniers siècles, pour éviter les irrévérences et les divers accidents (*a*). Ceux qui communient doivent être exactement à jeun, sans avoir pris même une goutte d'eau; leur extérieur doit être propre et modeste, et leur intérieur le plus pur qu'il est possible. Quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, dit saint Paul (*b*), sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve avant que de manger ce pain et de boire ce calice; car quiconque le prend indignement, boit et mange sa condamnation, ne discernant point le corps du Seigneur. Il faut être vivant pour se nourrir; c'est pourquoi ce Sacrement ne profite qu'à ceux qui sont en état de grâce (*c*). Dans les premiers temps, tous ceux qui assistoient au sacrifice y participoient aussi par l'offrande et par la communion, et l'Eglise souhaiteroit que tous communiassent encore réellement (*d*); c'est pourquoi ils doivent communier au moins spirituellement par les saintes dispositions du cœur. On termine la Messe par l'oraison (*e*) qui contient l'action de grâces;

(*a*) Conc. Trid. sess. XXI. c. 2.
(*b*) 1. Cor. XI. 27.
(*c*) Can. Ap. 10.
(*d*) Conc. Trid. sess. XXII. c. 6.
(*e*) Postcom.

puis le Diacre congédie le peuple, et le prêtre donne la bénédiction.

Leçon XLIX.

Des messes basses et du viatique.

De tout ceci, il est aisé de comprendre comment on doit entendre la Messe : car le meilleur exercice que l'on y puisse faire, est d'être attentif aux instructions qui s'y donnent, et concourir, autant qu'il se peut, aux actions et aux prières du Prêtre. Mais il ne faut pas croire que ce soit l'entendre, que d'y assister seulement de corps, ayant l'esprit ailleurs, occupé d'autre chose que de Dieu (*a*). J'ai représenté une Messe solennelle, parce que toutes choses s'y font plus régulièrement. Mais l'Eglise a aussi l'usage des Messes basses, où le Prêtre n'est assisté que d'un Clerc, ou même d'un Laïque; et le sacrifice ne laisse pas d'y être parfait, quoiqu'il n'y ait ni offrande du peuple, ni communion que du Prêtre, ni quelquefois autre assistant que celui qui sert la Messe. Mais encore que l'essentiel s'y trouve, la majesté du sacrifice y paroît beaucoup moins. Il y a beaucoup moins d'utilité pour le peuple, quand il n'y a pas d'instruction; et quand il n'y a point de communiants, toutes les intentions de l'Eglise ne sont point remplies. L'usage a introduit de communier souvent hors la Messe avec des hosties que l'on garde dans le tabernacle, et qui ne devroient être que pour les malades (*b*). Quant aux malades, lorsqu'il sont en péril de mort, on leur doit donner le saint Sacrement

(*a*) Conc. Trid. sess. xxii. c. 6.

(*b*) Conc. Trid. sess. xxii. c. 6.

comme viatique, c'est-à-dire, comme provision de leur voyage (*a*), afin qu'ils ne sortent pas de cette vie sans la protection du corps et du sang de Jésus-Christ. Comme il faut adorer Jésus-Christ partout où il est, on rend les mêmes respects au saint Sacrement, lorsque l'on le porte ainsi dans les rues, que lorsqu'il repose dans l'Eglise, ou qu'on le montre à la Messe (*b*). Quand le Prêtre est arrivé dans la chambre du malade, il y fait quelques prières avant que de le communier : et si le malade est un Prêtre ou Diacre, il fait sa profession de foi, en récitant le symbole.

Leçon L.

Suite de l'Eucharistie.

Bien que la sainte Eucharistie (*c*) soit le vrai corps de Jésus-Christ, il y est toutefois d'une manière surnaturelle et divine, tout entier dans le tout, et tout entier en chaque partie. De-là vient qu'il est en même-temps en plusieurs lieux, au ciel et sur la terre, dans tant d'Eglises, sur tant d'autels et en tant d'hosties. De-là vient encore qu'il est aussi tout entier tant dans la plus petite particule que dans la plus grande hostie; qu'en la divisant, on ne le divise point; que quand on en prend plusieurs ensemble, on ne le prend point plusieurs fois; qu'il est autant sous une des espèces, que sous toutes les deux : car la séparation des espèces ne sert qu'à représenter l'état où il étoit sur la croix, après que tout son sang fut répandu et séparé de son

(*a*) Cypr. epist. 57. ad Corn. Conc. Trid. ibid. c. 5.

(*b*) Rit. Rom. Rit. Paris.

(*c*) Conc. Trid. sess. xiii. c. 25.

corps. Mais en effet, le corps et le sang ne sont point divisés dans l'Eucharistie, puisque le corps est vivant et animé, et le même qui est glorieux au Ciel. Ainsi partout où est le corps, le sang y est aussi, et partout où est le sang, le corps y est, par une suite nécessaire que l'on nomme concomitance. Ce sacrement est bien au-dessus de tous les autres; d'où vient que l'on l'appelle par excellence, le saint Sacrement. L'eau ou l'huile ne sont sacrements que dans l'usage actuel; l'Eucharistie l'est toujours, tant que Jésus-Christ y est présent, c'est-à-dire, tant que les espèces subsistent. Les autres sacrements ne sont que des signes de grâce; l'Eucharistie contient la source des grâces, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Elle ne laisse pas d'être signe en plusieurs manières. Premièrement les espèces du pain et du vin, consacrées par la parole de Jésus-Christ, sont les signes de la présence réelle de Jésus-Christ. Secondement, ce Sacrement nous fait souvenir de sa passion. En troisième lieu, il nous avertit que nous sommes tous un même corps, puisque nous participons tous à un même pain (*a*). Enfin ce nous est un gage que Dieu se donnera un jour à nous à découvert, comme il se donne à présent caché sous ces apparences étrangères.

Leçon LI.

Du sacrement de pénitence. De la contrition.

Les Chrétiens devroient n'avoir jamais besoin d'autre Sacrement que de l'Eucharistie, pour entretenir la grâce qu'ils ont reçue au baptême et à la confir-

(*a*) 1. Cor. x. 17.

mation, et aller toujours croissant dans la vie spirituelle. Il a même la force d'effacer les fautes légères et journalières. Mais hélas ! il n'arrive que trop souvent que les Chrétiens commettent des péchés mortels qui éteignent en eux la charité, et les rendent dignes de la mort éternelle. Tels sont l'impiété, l'homicide, l'adultère et tous les crimes qui violent quelques commandements du décalogue en matière importante. Pour sortir de cet état de mort, et ressusciter spirituellement, Jésus-Christ a institué le Sacrement de pénitence, qui ressemble au baptême, en ce qu'il remet aussi les péchés, et qu'il suppose la conversion du cœur et la résolution de changer de vie, comme le baptême dans les adultes. Mais la pénitence est différente, en ce qu'elle ne remet point le péché originel, n'étant instituée que pour les Chrétiens qui sont tombés après leur baptême (*a*). De plus, quelques crimes qu'un homme ait commis avant son baptême, en quelque quantité et quelque énormes qu'ils soient, on ne l'oblige point de les déclarer en particulier, et on ne lui fait souffrir aucune peine pour les réparer. Mais on n'accorde la pénitence qu'à condition de souffrir quelque peine temporelle proportionnée au péché ; et par conséquent, il le faut confesser distinctement. Et certainement il est bien raisonnable que l'on traite différemment ceux qui ont péché dans l'aveuglement de l'infidélité, où ils n'avoient point le puissant secours de la grâce contre leur concupiscence, et ceux qui ont été une fois illuminés au baptême (*b*), qui ont été faits participants du Saint-Esprit à la confirmation, qui ont goûté le don

(*a*) Conc. Trid. sess. VI. cap. 14. sess. XIV. de pœn. (*b*) Heb. VI. 4.

céleste de l'Eucharistie, la beauté de la parole de Dieu, l'excellence du siècle à venir, et qui sont tombés après tant d'avantages, crucifiant en eux-mêmes de nouveau le Fils de Dieu. Ceux-là méritent sans doute que Dieu leur fasse acheter par des larmes et des œuvres laborieuses la grâce qu'il leur fait de les renouveler par la pénitence. C'est bien assez qu'il leur remette gratuitement la coulpe, c'est-à-dire la tache du péché, et qu'il les décharge de la peine éternelle. La pénitence a donc trois parties, la contrition, la confession, et la satisfaction. La contrition, c'est-à-dire, la douleur qui brise le cœur, doit être surnaturelle. Car il ne suffit pas d'être affligés de nos péchés par des motifs temporels, à cause des maux que nous sentons ou que nous craignons en cette vie; il faut que cette douleur soit fondée sur la foi, et qu'elle ait pour motif ou la bonté infinie de Dieu, ou du moins sa justice et sa puissance, qui peut récompenser et punir éternellement. Si c'est purement l'amour de Dieu qui fasse détester le péché, c'est la contrition parfaite; si la contrition est imparfaite (*a*), étant fondée sur la considération de la laideur du péché, ou sur la crainte de l'enfer, on l'appelle attrition. C'est une disposition sainte et utile pour le Sacrement de pénitence, mais il faut qu'elle exclue entièrement la volonté de pécher; ce qui enferme un commencement de l'amour de Dieu.

(*a*) Conc. Trid. sess. XIV. cap. 4. Ibid. sess. VI. cap. 6.

Leçon LII.

De la confession et de la satisfaction.

Celui qui veut revenir à Dieu (*a*), après avoir perdu la grâce de son baptême, doit commencer par examiner sa conscience très soigneusement, pour connoître, autant qu'il pourra, le nombre et la qualité de ses péchés, leurs causes et leurs suites, ses passions et ses habitudes. Il doit surtout bien sonder son cœur, si c'est tout de bon qu'il veut se convertir; s'il est bien convaincu de l'énormité du péché, qui est le seul vrai mal qui attaque la majesté de Dieu même, et qui mérite une peine éternelle; s'il est bien touché de son ingratitude dont il a usé envers Dieu son créateur, son rédempteur, son souverain bienfaiteur, et de la perfidie avec laquelle il a violé les promesses de son baptême; s'il déteste sa vie passée, et s'il est bien résolu d'en commencer une nouvelle, moyennant la grâce de Dieu. Qu'il aille ensuite trouver son Pasteur ou quelqu'autre Prêtre approuvé de son Evêque, et ayant pouvoir de l'absoudre, et qu'il lui fasse sa confession, lui déclarant tout au long l'état de son âme avec grande simplicité. Qu'il écoute ses avis avec respect, et se soumette humblement à la satisfaction qu'il lui impose, quelque rude qu'elle lui paroisse, puisqu'elle sera toujours fort légère en comparaison des pénitences canoniques. Enfin qu'il ne murmure point si on lui diffère l'absolution, puisque ce n'est pas à lui à juger de la conduite du Prêtre, qui est son juge. Le Prêtre a le pouvoir de retenir les péchés, aussi bien que de les remettre, et il se charge

(*a*) Conc. Trid. sess. xiv. c. 5.

devant Dieu de tous les péchés qu'il remet ou qu'il retient mal à propos. Il doit refuser l'absolution à celui qui ne sait pas les vérités nécessaires pour le salut, comme le symbole et les commandements de Dieu; à celui qui n'est pas contrit, c'est-à-dire, qui n'est pas affligé de son péché, ou ne l'est que par quelque intérêt temporel, ou ne renonce pas à toute volonté de pécher à l'avenir; à celui qui ne veut pas restituer le bien d'autrui qu'il possède, ou qui ne veut pas quitter l'occasion prochaine du péché, ou qui retombe souvent dans les mêmes crimes, ou qui ne veut pas pardonner à son ennemi; à celui qui ne veut pas accepter la satisfaction qui lui est imposée; en un mot, à ceux à qui il juge que le Sacrement seroit inutile par leur mauvaise disposition. Le Prêtre ne peut absoudre un homme en cet état, sans se damner avec lui. Que si la disposition du pénitent est douteuse, le Prêtre doit suspendre l'absolution, pour l'éprouver quelque temps (*a*). Il doit imposer la pénitence la plus approchante qu'il pourra des peines canoniques, eu égard à l'âge, au sexe, à la force et à la ferveur du pénitent. Les peines canoniques sont de plusieurs années pour les grands crimes, comme pour un parjure, ou un adultère, sept ans; pour une simple fornication, trois ans, et ainsi du reste.

Leçon LIII.

De la pénitence publique.

On ne peut mieux connoître quelles sont les intentions de l'Église dans l'administration de ce Sacrement,

(*a*) Conc. Trid. sess. xiv. c. 8.

que par les cérémonies de la pénitence publique (*a*). Ceux qui ont fait des péchés publics et scandaleux, doivent en faire pénitence publiquement; et s'ils ne s'y soumettent, l'Evêque a droit de les retrancher de l'Eglise. S'ils demandent pénitence (*b*), après s'être confessés à l'Evêque ou à son Pénitencier, ils viennent le mercredi des cendres à l'Eglise Cathédrale, vêtus pauvrement, et nus pieds, le visage penché vers la terre. L'Evêque étant assis au milieu de l'Eglise, ils entrent et se prosternent contre terre avec larmes : puis ils s'approchent, et il leur met à chacun des cendres sur la tête, disant : Souviens-toi, homme, que tu es poudre, et que tu retourneras en poudre; fais pénitence pour avoir la vie éternelle. Il bénit des cilices, dont il leur couvre la tête; et se mettant à genoux, tout le clergé et le peuple étant prosterné à terre, il récite les psaumes de la pénitence, avec les litanies et quelques prières, pour demander à Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés, et leur fasse la grâce de changer de vie. Ensuite il leur fait un sermon, où il leur représente comme Adam, après son péché, fut chassé du paradis terrestre, chargé de plusieurs malédictions, et qu'à son exemple, ils vont être chassés de l'église pour un temps. En effet, il en prend un par la main, et ils se prennent tous les uns les autres, tenant des cierges allumés; ainsi il les chasse de l'Eglise avec larmes, et cependant on chante ce que Dieu dit à Adam en le chassant du Paradis. Les pénitents se mettent encore à genoux à la porte de l'Eglise; et l'Evêque, debout, les avertit de ne point désespérer de la miséricorde de

(*a*) Conc. Trid. sess. XIV. c. 8. reform. c. 8.

(*b*) Pont. Rom. de expuls. publ. pœn.

Dieu, de s'appliquer aux jeûnes, aux oraisons, aux pélérinages, aux aumônes et aux bonnes œuvres, afin que Dieu leur fasse faire des fruits dignes de pénitence. Aussitôt on ferme à leurs yeux la porte de l'église; et l'Evêque étant rentré, commence la messe, qui, ce jour-là et pendant tout le Carême, convient à la pénitence. Les pénitents ne rentrent plus dans l'Eglise jusqu'à leur absolution solennelle, et accomplissent cependant leur pénitence. Ils doivent s'abstenir de tout divertissement, de toutes fonctions publiques, et éviter la compagnie autant qu'il leur est possible. Ils jeûnent au pain et à l'eau, ou avec moins de rigueur, ou tous les jours, ou certains jours de la semaine, suivant qu'il a été prescrit à chacun, à proportion de ses péchés et de sa contrition. Les œuvres pénales auxquelles les pénitents doivent s'appliquer, sont ordinairement les jeûnes, des prières, des aumônes, et tout ce que l'on appelle œuvres de miséricorde, tant corporelles que spirituelles (*a*). Les corporelles sont huit : donner à manger à ceux qui ont faim, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir les nus, loger les passants, visiter les malades, visiter les prisonniers, racheter les captifs, ensevelir les morts. Les spirituelles sont sept : enseigner les ignorants, corriger les pécheurs, donner conseil, consoler les affligés, souffrir les injures, pardonner les offenses, prier pour les vivants, pour les morts, et pour ceux qui nous persécutent.

(*a*) Matth. xxv. 55.

Leçon LIV.

De l'absolution solennelle et des cas réservés.

La pénitence étant achevée (*a*), on donne l'absolution solennelle le Jeudi saint, ou du même Carême, ou d'une autre année, suivant le temps prescrit à chacun. L'Evêque, accompagné de l'Archidiacre et de plusieurs autres Officiers, se prosterne, et récite les sept psaumes et les litanies, pendant lesquels il envoie deux Sous-Diacres, puis deux autres, pour consoler les pénitents, qui sont hors la porte de l'Eglise; puis un Diacre, qui leur allume leurs cierges. Ensuite l'Evêque vient s'asseoir au milieu de l'Eglise, avec son Clergé debout, rangé de part et d'autre; et l'Archidiacre s'avançant, lui représente que le temps favorable s'approche, où l'Eglise doit se réjouir de la conversion des baptisés et des pénitents; que ceux-ci, prosternés devant lui, après s'être long-temps affligés, demandent miséricorde, et espèrent de l'obtenir. L'Evêque vient à la porte, et leur fait une exhortation sur la clémence de Dieu, leur faisant espérer une prompte absolution. L'Archiprêtre s'avance, intercède encore pour eux, et rend témoignage qu'ils sont dignes d'absolution. Alors l'Evêque, comme vaincu par les prières de toute l'église, prend un des pénitents par la main, et les fait ainsi rentrer dans l'assemblée des fidèles. Il fait encore plusieurs prières, où l'on voit que toute l'espérance des pécheurs est fondée sur les mérites de Jésus-Christ, et sur le pouvoir qu'il a donné à ses Ministres, quoique pécheurs eux-mêmes. Enfin il leur donne l'absolution

(*a*) Pont. Rom. de reconc. pœnit.

solennelle, après laquelle ils vont quitter leurs habits de pénitents, et reviennent, plus propres, assister à la messe et aux offices comme auparavant. C'est de cette absolution solennelle que sont venues les absoutes qui se font le Jeudi saint dans toutes les Eglises Cathédrales et Paroissiales, et qui, étant reçues avec dévotion, peuvent attirer la grâce de la pénitence. Le but de ces saintes cérémonies est de nous donner une grande idée de l'énormité du péché, et de la difficulté de la pénitence. Et quoiqu'à présent la pénitence publique soit peu en usage, nous y voyons sensiblement quelle doit être la pénitence, même secrète, pour les grands péchés, c'est-à-dire, que la contrition doit être fort grande et fort éprouvée. Il n'y a point de péché si énorme, qui ne puisse être remis par le pouvoir que Jésus-Christ a donné à son Eglise. Mais pour donner plus d'horreur des grands crimes (*a*), les Evêques, en communiquant aux Prêtres le pouvoir d'absoudre, se réservent l'absolution de certains cas, pour lesquels il faut s'adresser à eux ou à leur Pénitencier, et il y a même des cas réservés au Pape. Mais toutes ces réserves cessent à l'article de la mort.

Leçon LV.

De l'excommunication. Des péchés véniels.

Ceux qui ne demandent point la pénitence après avoir commis des crimes dont ils sont convaincus, ou par leur propre confession, ou par des preuves suffisantes, ceux-là doivent être privés des Sacrements; et s'ils persévèrent, après avoir été avertis plusieurs fois,

(*a*) Conc. Trid. sess. xv. cap. 7.

l'Evêque a le pouvoir de leur défendre l'entrée de l'Eglise, même de les excommunier, c'est-à-dire, de les retrancher de la société des fidèles, comme des membres corrompus qui ne peuvent plus servir qu'à infecter le reste du corps (*a*). L'excommunié, dénoncé publiquement, est regardé comme un infidèle, dont les Chrétiens doivent fuir le commerce, hors le cas de nécessité; mais s'il se convertit, il sera reçu à pénitence. Il y a des péchés pour lesquels le Sacrement de pénitence n'est point nécessaire; savoir, les péchés véniels, ou pardonnables, qui sont les fautes d'ignorance ou de foiblesse dans lesquelles il est difficile que les justes mêmes ne tombent (*b*). Tels sont de petits excès de bouche, des paroles de vanités, d'aigreur, ou d'impatience; de courtes distractions dans la prière, la perte d'un peu de temps, et les autres fautes semblables. Il y a d'autres moyens de les effacer; savoir, la prière, l'aumône, et les autres bonnes œuvres : toutefois il est très utile de s'en confesser, pour s'humilier d'autant plus, et recevoir les conseils propres à s'en guérir. L'usage en est établi dans l'Eglise : et c'est ce qui a rendu plus fréquent le Sacrement de pénitence qu'il ne l'étoit autrefois. Or, quoiqu'il ne soit pas nécessaire de se confesser des péchés véniels, toutefois si l'on s'en confesse on doit en être véritablement contrit, et résolu de s'en corriger. Il est très dangereux de mépriser ces péchés, quelque petits qu'ils nous paroissent, et très important de s'en purifier souvent, soit par le Sacrement, soit par quelqu'autre sorte de pénitence : car encore qu'ils n'éteignent pas la charité, ils l'affoiblissent, et

(*a*) Matth. XVIII. 17. Conc. Trid. sess. VI. cap. 11.
(*b*) Can. 114. Eccl. Afric.

nous mettent en danger de tomber dans de plus grands péchés. Le moindre péché est toujours un très grand mal, pire que les maladies, les pertes de bien, la douleur corporelle, l'infamie, la mort même; en sorte qu'un Chrétien doit plutôt s'exposer à tous ces maux temporels, que de commettre un péché véniel de propos délibéré. Tous les péchés, tant mortels que véniels, se rapportent à sept principales sources: la gourmandise, l'impudicité, l'avarice, la colère, l'envie, la paresse, l'orgueil. D'autres ajoutent la vanité, et mettent le chagrin pour la paresse.

Leçon LVI.

Des indulgences et du purgatoire.

Du temps que les pénitences canoniques étoient en vigueur, il arrivoit souvent que les Evêques touchés de la ferveur du pénitent, lui en remettoient quelque partie, ou pour la longueur du temps, ou pour la rigueur des peines. Depuis, il fut assez ordinaire de les remettre, en considération de quelques œuvres moins pénibles, comme des aumônes, des pélerinages, le service de la guerre contre les infidèles. Tout cela s'appelle *indulgence.* Les Evêques en donnent encore quelquefois, comme à la consécration des Eglises; mais c'est le Pape qui les donne le plus ordinairement, et les applique à ceux qui récitent certaines prières, qui assistent aux offices, ou visitent les églises à certains jours, qui font quelques jeûnes ou quelques autres bonnes œuvres (*a*). L'indulgence la plus solennelle est celle du Jubilé, ainsi nommé du Jubilé de l'ancienne

(*a*) Levit. xxv, 10.

loi, qui remettoit tous les cinquante ans toutes les dettes. On en a abrégé le terme de moitié, et on l'a mis à vingt-cinq ans; et de plus, il y a quelquefois des Jubilés extraordinaires, à l'occasion, par exemple, d'une guerre des infidèles, ou de quelque autre besoin de l'église. Ces indulgences sont un remède très utile, depuis que l'on a si fort adouci les pénitences (*a*): car la justice de Dieu étant toujours la même, nous avons sujet de craindre qu'il ne soit pas satisfait des pénitences légères que l'on nous impose, et du peu de soin que nous avons d'y en ajouter de volontaires. Ainsi nous ne devons point perdre l'occasion de profiter des indulgences: mais il faut bien se souvenir qu'elles ne suppléent qu'à la satisfaction et non pas à la contrition, et qu'elles ne profitent qu'à ceux qui sont véritablement convertis; car Dieu ne se paye pas de formalités. Nous pouvons encore être aidés par les bonnes œuvres des autres, qui prient ou jeûnent pour nous, suivant l'application qu'il plaît à Dieu de nous en faire. C'est l'effet de la communion des Saints; et c'est ce qui nous doit rendre fort soigneux de prier les uns pour les autres, et de nous recommander aux prières des Saints qui sont sur la terre, et encore plus des saintes ames qui sont dans le ciel (*b*). Il ne reste que ce seul remède à ceux qui sortent de cette vie en état de grâce, mais chargés de quelques péchés véniels ou de quelque partie des peines temporelles qu'ils devoient à Dieu. Ils ne peuvent être aidés que par les suffrages des vivants. Ils souffrent cependant la peine que nous appelons purgatoire, parce qu'elle est nécessaire pour les purger entièrement,

(*a*) Conc. Trid. sess. xxv. in fin.

(*b*) Ibid. sess. vi. can. 30. Sess. xxv in princip.

et les rendre dignes d'entrer dans le ciel. C'est pour cela que l'église a prié de tout temps pour ceux qui sont morts dans sa paix et sa communion, et qu'elle offre pour eux des aumônes, des sacrifices et toutes sortes de bonnes œuvres.

Leçon LVII.

De l'Extrême-Onction.

Nous avons besoin, à la mort (*a*), d'un secours particulier de Dieu; les attaques du diable sont alors plus violentes, et l'ame se ressent de la foiblesse du corps. Ce secours nous est donné par un Sacrement que l'Apôtre saint Jacques nous explique en ces termes (*b*) : Quelqu'un est-il malade? qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le relèvera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. Ce Sacrement a donc trois effets : premièrement, il remet les péchés, c'est-à-dire, les péchés véniels, et les restes de toutes sortes de péchés pardonnés. Secondement, il fortifie le malade, le relève, et lui donne du courage. En troisième lieu, il lui rend même la santé corporelle, s'il est expédient pour son salut (*c*). Les Ministres de ce Sacrement sont les Prêtres; et le signe sensible de la grâce est l'application de l'huile avec la prière. L'huile est très propre à marquer l'effet de ce Sacrement, puisque l'on s'en sert pour guérir les plaies et pour fortifier le corps. On ne le doit donner qu'aux malades qui sont en péril, sans toutefois

(*a*) Conc. Trid. sess. XIV.
(*b*) Jac. v. 14.
(*c*) Innoc. 1. epist. ad Deut. cap. 3.

attendre à la dernière extrémité. Autrefois les malades se faisoient souvent conduire à l'église pour le recevoir. Le Prêtre étant entré dans la chambre du malade, y donne sa bénédiction, et avertit le malade de recevoir le Sacrement de pénitence, s'il est besoin : car il faut, autant qu'il est possible, se mettre en état de grâce pour recevoir l'Extrême-Onction(*a*). Ensuite il l'instruit de l'institution de ce Sacrement, et des dispositions avec lesquelles on doit le recevoir, qui sont la foi, le courage, la résignation à la volonté de Dieu, le détachement de la vie présente, la componction des péchés. Il se met à genoux avec tous les assistants, et récite les litanies des Saints; puis s'approche du malade, et dit plusieurs oraisons sur lui. Alors il fait des onctions avec l'huile qui a été consacrée pour cet usage à la messe du Jeudi-saint, disant à chacune ces paroles : Par cette onction de l'huile sacrée et sa très pieuse miséricorde, Dieu veuille te pardonner tous les péchés que tu as commis par la vue ou par l'ouïe, et ainsi à proportion. On fait sept onctions, aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, pour les péchés du goût et de paroles, à la poitrine pour les péchés d'impureté : d'autres font cette onction aux reins, et ne la font point aux femmes; les deux dernières se font aux mains et aux pieds. On les essuie aussitôt avec des étoupes ou du coton, que l'on brûle, afin que l'huile sainte ne soit point profanée. Le Prêtre fait encore quelques prières, où il demande à Dieu de fortifier le malade, d'adoucir ses souffrances, d'apaiser ses passions, et lui pardonner ses péchés. Il l'interroge sur les principaux articles de sa créance, et lui fait faire

(*a*) Rit. Rom. Rit. Parisien.

plusieurs actes de foi, d'espérance et de charité pour le disposer à bien mourir. Les prières qui accompagnent l'administration de ce Sacrement sont différentes, selon les coutumes des églises, et on peut les omettre en cas de nécessité, se réduisant aux seules onctions et aux paroles qui y sont jointes. Si le malade revient en santé, rien n'empêche de donner ce Sacrement plusieurs fois.

Leçon LVIII.

Du Sacrement d'Ordre. De la Tonsure.

Les cinq Sacrements que nous avons expliqués, regardent l'utilité de chaque Chrétien en particulier; les deux autres regardent le bien de toute l'Eglise. L'ordre lui donne des officiers publics et des pères spirituels pour la gouverner (*a*). Le mariage lui fournit de nouveaux sujets, qui puissent devenir ses enfants par le baptême, et la perpétuer jusques à la fin des siècles (*b*). Jésus-Christ institua le sacrement d'ordre, quand il appela ses apôtres, et quand, à diverses fois, il leur donna le pouvoir (*c*) de prêcher, de baptiser, de remettre les péchés, de consacrer et distribuer l'Eucharistie, en un mot, d'administrer tous les Sacrements (*d*). La grâce de ce Sacrement ne se termine donc pas à la seule sanctification de celui qui le reçoit; elle lui donne le pouvoir (*e*) de sanctifier les autres, en leur conférant tous les Sacrements. Il n'y a que les Evêques qui aient reçu la grâce de ce sacrement dans

( ) Conc. Trid. sess. XXIII.

(*b*) Matt. IV. 18. X. 7. XVIII. 18.

(*c*) Marc. VI. 13. XVI. 15. Luc. IX. 2. X. 1. XXII. 19.

(*d*) 1. Cor. XI. 14.

(*e*) Joan. XXI. 16. Conc. Trid. sess. XXIII. cap. 4.

toute sa plénitude, puisqu'il n'y a qu'eux qui puissent conférer tous les Sacrements, même le sacerdoce. Mais comme on ne peut monter à l'Episcopat que par les degrés de tous les ordres, il faut les parcourir tous ici, pour connoître entièrement la nature de ce Sacrement. L'entrée à tous les ordres est la tonsure, qui n'est point un Sacrement ni un ordre, mais seulement une sainte cérémonie qui prépare aux ordres, faisant passer un laïque au nombre des clercs. On peut faire clercs de jeunes enfants, dès l'âge de douze ou de quatorze ans, pour les élever, autant qu'il se peut, dans les Séminaires, et les dresser à la vie ecclésiastique (*a*). Mais à quelque âge que ce soit, ils doivent avoir reçu la confirmation, être bien instruits du christianisme, savoir lire et écrire. L'Evêque doit, ou les choisir lui-même, ou du moins avoir grand sujet de croire qu'ils embrassent ce genre de vie pour servir Dieu fidèlement, non par aucun intérêt temporel, comme de posséder des bénéfices ou de jouir des privilèges des Clercs : car pour entrer dignement dans cet état (*b*), il est nécessaire d'y être appelé de Dieu, de quelque manière que sa vocation se fasse connoître (*c*). La tonsure est la prise d'habit et l'entrée au noviciat de la vie ecclésiastique. L'évêque fait d'abord une prière afin que ceux à qui il va la donner soient autant changés au dedans qu'en la figure extérieure; et pendant que l'on chante un psaume qui marque l'attachement au service de Dieu, il leur coupe un peu de cheveux. On chante un autre psaume qui montre la pureté que doivent avoir ceux qui entrent dans la

(*a*) Ibid. ref. cap. 8. c. 4.
(*b*) Heb. v. 4.
(*c*) Pont. Rom. Psal. xv. Psal. xiv.

maison de Dieu, puis il leur met un surplis, priant Dieu de les revêtir du nouvel homme. Enfin il les avertit qu'ils viennent de passer sous la juridiction de l'église, et qu'ils doivent s'appliquer à plaire à Dieu par la modestie de l'habit, les bonnes mœurs et les bonnes œuvres. De ce jour, ils ne doivent plus paroître qu'avec l'habit et la tonsure ecclésiastique.

Leçon LIX.

Des Ordres mineurs et majeurs.

De l'état de simple clerc, où l'on est entré par la tonsure, on passe premièrement aux quatre ordres moindres, puis aux trois ordres sacrés. Les quatre moindres sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte, institués pour sanctifier jusques aux moindres des fonctions publiques de l'église. Les acolytes doivent suivre partout l'Evêque, et à l'Eglise porter les chandeliers, allumer les cierges, préparer le vin et l'eau pour le sacrifice. Les fonctions des autres se connoissent par leurs noms. Or, quoique par le relâchement des derniers temps, les fonctions de tous ces ordres se fassent le plus souvent ou par des laïques ou par des prêtres, l'intention de l'église est (*a*) de les rétablir autant qu'il est possible, et d'y admettre plutôt des clercs que des gens mariés. Les ordres sacrés sont ceux de sous-diacre, de diacre et de Prêtre. Ils engagent au service de l'Eglise, en sorte qu'il n'est pas permis de le quitter ni de se marier; et l'on ne reçoit à l'ordre de sous-diacre (*b*), que ceux qui font vœu de continence. Aussi y a-t-il plus de

(*a*) Conc. Trid. sess. xxiii. ref. c. 17.

(*b*) Pont. Rom.

cérémonie à leur ordination : on dit sur eux les litanies; on les revêt des ornements sacrés, et on fait plusieurs prières. Tous les ordres précédents se rapportent au diaconat, et ne sont établis que pour soulager les diacres. L'ordination du diacre ressemble, en plusieurs cérémonies, à celle du Prêtre. L'un et l'autre sont présentés, au nom de toute l'Eglise, par l'Archidiacre, qui témoigne qu'il est digne, et l'Evêque demande encore le témoignage du peuple, outre les publications qui ont été faites auparavant dans sa paroisse, comme pour un mariage. L'un et l'autre reçoivent le Saint-Esprit par l'imposition des mains; le diacre, pour avoir la force de résister aux tentations du diable; le Prêtre, pour avoir la puissance de remettre les péchés (*a*). Les diacres et tous les ministres inférieurs tiennent le rang des lévites, destinés sous l'ancienne loi à porter le tabernacle, et ensuite à garder et servir le temple. Ainsi ils doivent avoir soin de tout le culte extérieur, et encore plus de l'Eglise vivante, c'est-à-dire, de l'assemblée des fidèles; ils doivent la conserver, et l'orner par leurs instructions et leurs exemples. Les Prêtres étoient représentés par les sacrificateurs de la race d'Aaron, occupés à offrir les sacrifices (*b*), à séparer les lépreux et les immondes, et à purifier le peuple par diverses cérémonies. L'Evêque, qui est unique en chaque Eglise, étoit figuré par le souverain pontife. Outre l'imposition des mains, le Prêtre et l'Evêque sont encore consacrés par l'onction. On oint les mains du Prêtre avec l'huile des catéchumènes, et les mains et la tête de l'Evêque avec le saint

(*a*) Pont. Rom. in ordin. Diac. et Presbyt.

(*b*) Voy. l. Patr. Leç. XLVI.

chrême. On donne au diacre, pour marque de sa principale fonction, le livre des évangiles, qu'il a droit de lire; au Prêtre le calice et l'hostie, qu'il doit consacrer; à l'Evêque la crosse ou bâton pastoral, pour marquer l'autorité de juger et de corriger, l'anneau, par lequel il épouse l'Eglise, et le livre de l'évangile, qu'il doit prêcher. Le Sacrement d'ordre ne se réitère point et il imprime un caractère qui ne se perd jamais, quoiqu'on puisse être privé des fonctions pour quelque crime.

Leçon LX.

Du Mariage.

Le mariage a été institué (*a*) dès le commencement du monde, lorsque Dieu donna à l'homme pour compagne la femme qu'il avoit tirée de son côté, en disant (*b*) qu'ils seroient deux en une chair, et leur donnant la fécondité par sa bénédiction, qui n'a été effacée ni par le péché originel, ni par le déluge. Mais les hommes s'étoient fort éloignés de la sainte institution du mariage. Outre qu'ils avoient profané leurs corps par une infinité de péchés infâmes, ils avoient introduit la pluralité des femmes, la liberté de se quitter, et Dieu même toléroit cet usage sous l'ancienne loi. Jésus-Christ (*c*) a réduit le mariage à sa première institution, en sorte qu'il doit être l'union parfaite d'un seul homme avec une seule femme, union qui fait que deux ames semblent n'avoir qu'un corps, union que la mort seule peut rompre. Pour la rendre plus sainte,

(*a*) Conc. Trid. sess. xxiv.
(*b*) Gen. i, 28. ii. 18.
(*c*) Matt. xii. 4. 5. etc.

J. C. a élevé le mariage à la dignité de Sacrement (*a*), y attachant des grâces singulières, pour faire que l'amour conjugal soit une vraie charité, et que les mariés accomplissent facilement tous leurs devoirs, tant à l'égard l'un de l'autre, que de leurs enfants. Les signes de cette grâce sont les paroles qui témoignent le consentement des parties, et les autres cérémonies qui l'accompagnent; et le mariage même est un signe et une image de l'union parfaite de Jésus-Christ avec son Eglise. Le mariage a trois fins (*b*), premièrement la production des enfants, afin qu'ils deviennent enfants de l'église par le baptême (*c*), et qu'étant élevés dans la crainte de Dieu, ils arrivent à la vie éternelle; la seconde (*d*), le secours mutuel de l'homme et de la femme dans tous les travaux de la vie; la troisième, le remède contre la concupiscence (*e*), donnant un objet légitime à cette inclination naturelle que le péché a dépravée. Quiconque se propose un autre but, pèche contre l'institution du mariage. Il doit être contracté suivant toutes les lois que l'église et le prince y ont prescrites. Le principal est qu'il soit public, soit en présence du curé de l'un ou de l'autre, et de deux ou trois témoins. Il doit être précédé des fiançailles, où le Pasteur, par les questions qu'il fait aux parties, connoît s'il n'y a point d'empêchement au mariage qu'ils promettent de contracter. Ils doivent ensuite se préparer à recevoir ce Sacrement par la pureté de conscience, la prière et les bonnes œuvres (*f*). Le jour de la célébration étant venu, le Curé leur fait donner

(*a*) Eph. v. 3.
(*b*) Tob. viii. 9.
(*c*) Conc. ii. 18.
(*d*) 1. Cor. vii. 9.
(*e*) Tob. vi. 17.
(*f*) Rit. Paris.

leur consentement solennel en face de l'église, et la promesse de fidélité réciproque, et bénit un anneau que le mari donne à la femme pour en être le signe. On célèbre ensuite la messe, toute composée des plus beaux endroits de l'écriture qui traitent du mariage. Après le *Pater,* le prêtre fait une prière sur la femme, demandant pour elle la fécondité et toutes les vertus des saintes femmes des Patriarches. Cette bénédiction ne se donne qu'une fois; c'est pourquoi on l'omet quand une veuve se remarie. Ensuite le Prêtre va dans la chambre des mariés, et bénit le lit nuptial pour en détourner les attaques du démon, et y attirer la fécondité. Toutes ces prières font mention de la longue vie et de la prospérité temporelle qui convient à l'état du mariage (*a*). Quoique le mariage soit honorable, et le lit nuptial sans tache, toutefois l'état des vierges, des veuves (*b*) et de tous ceux qui gardent la continence, est plus heureux (*c*). Les personnes mariées ne peuvent éviter l'attachement aux choses de la vie présente et beaucoup d'afflictions temporelles (*d*); les autres n'ont autre soin que de plaire à Dieu, et dans le ciel les vierges (*e*) seront éternellement distinguées des autres saints. Mais les dons de Dieu sont différents, et chacun doit suivre sa vocation.

(*a*) Heb. XIII. 4.
(*b*) 1. Cor. VII. 46.
(*c*) Id. 32.
(*d*) Apoc. XIV. 3.
(*e*) 1. Cor. VII. 7.

FIN.

Approbation de Monseigneur l'Évêque de Meaux.

Nous avons lu et soigneusement examiné le livre qui a pour titre *Catéchisme Historique*, où l'auteur a expliqué les mystères et les fondements de la religion chrétienne dans le même ordre et, pour ainsi dire, avec la même méthode dont Dieu s'est servi pour les proposer à son église par la suite des faits merveilleux de l'ancien et du nouveau testament, et par celle des instructions qu'il lui a plu nous donner; premièrement par les patriarches et par les prophètes, et ensuite par Jésus-Christ et par ses apôtres, dont l'église catholique a recueilli et conservé les enseignements comme un dépôt précieux. Cette méthode propre à imprimer dans les cœurs et dans la mémoire la doctrine chrétienne, à faire entrer les fidèles dans l'ordre des conseils de Dieu, par lesquels nous sommes sauvés, et à les rendre capables de toutes les instructions qu'ils reçoivent dans l'église, rendra ce Catéchisme très utile : et comme d'ailleurs il est conforme à la foi catholique, apostolique et romaine, nous le recommandons en notre Seigneur, principalement à ceux que Dieu a soumis à notre conduite. Donné à Faremoutier, dans le cours de notre visite, le 12 mai 1683. † J. BÉNIGNE, Évêque de Meaux.

Approbation de M. Pirot, Docteur et Professeur de Sorbonne.

La méthode qu'on tient dans cet Ouvrage pour instruire des vérités de la religion, donne tant de facilité à y entrer, qu'il ne peut être que très utile. L'Auteur y met une suite de faits dont les uns sont marqués par l'Écriture, les autres par la Tradition; d'où, à mesure qu'il avance, il prend occasion de développer les mystères de la foi et les dogmes catholiques, et c'est un grand secret pour s'attirer l'application des lecteurs, et gagner le cœur par l'esprit, qui ne se fera qu'un plaisir digne d'un Chrétien, quand il apprendra à suivre le narré de l'histoire sainte, et y faire avec l'Auteur, qui y sera son guide, les observations nécessaires pour se remplir de la doctrine de l'église. C'est le succès que je souhaite à ce livre, qui part d'une main assez connue pour habile, mais dont le travail est bien plus à estimer pour la fin unique de piété et d'édification qu'elle s'y propose.

En Sorbonne, le 21 mai 1683. PIROT.

TABLE

DU

PETIT CATÉCHISME.

PREMIÈRE PARTIE, CONTENANT EN ABRÉGÉ L'HISTOIRE SAINTE..... page 1

Leçon Ire. De la création..... *ibid.*

— II. Du péché du premier homme..... 3

— III. Du déluge, et de la loi de nature..... 6

— IV. D'Abraham et des autres patriarches..... 8

— V. De la servitude d'Égypte, et de la pâque.... 10

— VI. Du voyage dans le désert, et de la loi écrite. 11

— VII. De l'alliance de Dieu avec les Israélites.... 13

— VIII. De l'idolâtrie..... 16

— IX. De David et du Messie..... 18

— X. Du schisme de Samarie..... 19

— XI. Des prophètes..... 21

— XII. De la captivité de Babylone..... 23

— XIII. De l'état des Juifs après la captivité..... 25

— XIV. Des Juifs spirituels, et des Juifs charnels. 26

— XV. De la naissance de Jésus-Christ..... 28

— XVI. De saint Jean-Baptiste..... 30

— XVII. De la vocation des apôtres..... 32

— XVIII. Prédication de Jésus-Christ..... 34

— XIX. Des ennemis de Jésus-Christ..... 36

— XX. De la passion de Jésus-Christ..... 38

— XXI. De la mort de Jésus-Christ..... 39

— XXII. De la Résurrection de Jésus-Christ..... 41

— XXIII. De la descente du St.-Esprit sur les apôtres. 43

— XXIV. De la vocation des Gentils..... 44

— XXV. De la fondation des Églises..... 46

— XXVI. De la tradition et de l'écriture..... 48

— XXVII. De la ruine de Jérusalem..... 50

Leçon XXVIII. Des persécutions..... p. 51
— XXIX. De la liberté de l'Église, et des moines.. 53
SECONDE PARTIE, contenant en abrégé la doctrine chrétienne..... 55
Leçon Ire. De la foi, de l'espérance, et de la charité.. *ibid.*
— II. De la Trinité..... 57
— III. De l'Incarnation du Verbe, et de la rédemption du genre humain..... 59
— IV. De la descente de Jésus-Christ aux enfers, de sa résurrection, et de son ascension 61
— V. Du jugement..... 62
— VI. Du Saint-Esprit..... 64
— VII. De l'Église..... 65
— VIII. De la communion des Saints..... 68
— IX. De la rémission des péchés..... 69
— X. De la résurrection et de la vie éternelle..... 71
— XI. De l'oraison dominicale..... 73
— XII. Suite de l'oraison dominicale..... 74
— XIII. Des autres prières..... 76
— XIV. Du décalogue..... 78
— XV. Des trois premiers commandements..... 80
— XVI. Du quatrième, du cinquième et du sixième commandements..... 81
— XVII. Des quatre derniers commandements.... 83
— XVIII. Des trois premiers commandements de l'Église..... 84
— XIX. Des trois autres commandements de l'Église. 86
— XX. Des sacrements..... 88
— XXI. Du baptême..... 89
— XXII. De la confirmation..... 91
— XXIII. De l'eucharistie..... 92
— XXIV. De la communion..... 94
— XXV. Du sacrement de pénitence..... 95
— XXVI. Suite de la pénitence..... 97
— XXVII. De l'extrême-onction..... 98
— XXVIII. De l'ordre..... 99
— XXIX. Du mariage..... 101

FIN DE LA TABLE DU PETIT CATÉCHISME.

TABLE

DU

GRAND CATÉCHISME.

PREMIÈRE PARTIE, CONTENANT EN ABRÉGÉ L'HISTOIRE SAINTE..... p. 103

LEÇON Ire. De la création..... *ibid*

— II. Du péché du premier homme..... 103

— III. De la corruption du genre humain, et du déluge 107

— IV. De la loi de nature..... 108

— V. Du patriarche Abraham..... 110

— VI. Des autres patriarches..... 112

— VII. De la servitude d'Égypte..... 113

— VIII. De la pâque..... 115

— IX. Du voyage dans le désert..... 117

— X. Des dix commandements..... 118

— XI. De l'alliance de Dieu avec les Israélites.... 120

— XII. Des infidélités du peuple dans le désert... 122

— XIII. Des derniers discours de Moïse..... 124

— XIV. De l'établissement du peuple dans la terre promise..... 125

— XV. De l'idolâtrie..... 127

— XVI. De David et du Messie..... 129

— XVII. De Salomon et de sa sagesse..... 131

— XVIII. Du schisme des dix tribus ou de Samarie 133

— XIX. Des prophètes..... 135

— XX. Des prophéties..... 136

— XXI. De la captivité de Babylone..... 139

— XXII. Du rétablissement des Juifs après la captivité. 140

— XXIII. De la persécution d'Antiochus, et des Machabées..... 142

— XXIV. De l'état où étoit le monde à la venue du Messie..... 143

Leçon XXV. Comment le Messie étoit attendu des Juifs. p. 145
— XXVI. De la naissance de Jésus-Christ..... 146
— XXVII. De l'enfance de Jésus-Christ..... 147
— XXVIII. De saint Jean-Baptiste..... 149
— XXIX. De la vocation des apôtres..... 151
— XXX. Des miracles de Jésus-Christ..... 153
— XXXI. Des vertus de Jésus-Christ..... 155
— XXXII. De la doctrine de Jésus-Christ, et premièrement de la Trinité et de l'Incarnation 157
— XXXIII. De l'amour de Dieu et du prochain..... 159
— XXXIV. Des conseils, de la grâce et de la prière. 161
— XXXV. De l'état des fidèles dans la vie présente.. 162
— XXXVI. De la vie du siècle futur..... 164
— XXXVII. Des ennemis de Jésus-Christ..... 165
— XXXVIII. De la cêne de Jésus-Christ..... 167
— XXXIX. De la passion de Jésus-Christ..... 169
— XL. De la croix et de la mort de Jésus-Christ... 171
— XLI. De la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ..... 173
— XLII. De la descente du St.-Esprit..... 175
— XLIII. De l'Église de Jérusalem..... 177
— XLIV. De la persécution des Juifs, et de la conversion des Samaritains..... 178
— XLV. De la conversion des Gentils..... 180
— XLVI. De la fondation et de la subordination des Églises..... 183
— XLVII. De la tradition, de l'écriture, et des conciles..... 185
— XLVIII. De la ruine de Jérusalem..... 187
— XLIX. De la vie des apôtres..... 189
— L. Des persécutions..... 191
— LI. Des confesseurs et des martyrs..... 193
— LII. De la liberté de l'Église, et de la vie monastique..... 194
SECONDE PARTIE, CONTENANT LES DOGMES DE LA RELIGION..... 197
Leçon Ire. De la foi..... *ibid.*

Leçon II. De l'espérance et de la charité..... p. 199
— III. De la Trinité..... 201
— IV. De l'incarnation du Verbe..... 203
— V. De la rédemption du genre humain..... 205
— VI. De la descente aux enfers et de la gloire de Jésus-Christ..... 206
— VII. Du jugement..... 208
— VIII. Du Saint-Esprit..... 210
— IX. De l'Église..... 212
— X. De la communion des Saints, et de la rémission des péchés..... 214
— XI. De la résurrection de la chair..... 216
— XII. De la vie éternelle..... 217
— XIII. De la prière..... 219
— XIV. Des deux premières demandes du *Pater*... 220
— XV. Des deux demandes suivantes..... 222
— XVI. Des trois dernières demandes..... 224
— XVII. De l'*Ave*, du *Credo*, du *Confiteor*, et de l'office de l'Église..... 225
— XVIII. Des autres prières..... 227
— XIX. De l'oraison mentale..... 229
— XX. De l'amour de Dieu et du prochain..... 230
— XXI. Du décalogue..... 232
— XXII. Du premier commandement..... 233
— XXIII. Du second commandement..... 235
— XXIV. Du troisième commandement..... 237
— XXV. Du quatrième commandement..... 239
— XXVI. Du cinquième commandement..... 241
— XXVII. Du sixième commandement..... 243
— XXVIII. Du septième commandement..... 245
— XXIX. Des trois derniers commandements..... 246
— XXX. Des désirs..... 248
— XXXI. Des trois premiers commandements de l'Église..... 250
— XXXII. Des fêtes des mystères..... 253
— XXXIII. Des fêtes des saints..... 255
— XXXIV. Du jeûne et de l'abstinence en général... 256

Leçon XXXV. Des jours de jeûne et d'abstinence en particulier . . . . . p. 258
— XXXVI. Des conseils et de la perfection chrétienne. 260
— XXXVII. De la grâce 263
— XXXVIII. Des sacrements 264
— XXXIX. Du baptême 266
— XL. De la préparation au baptême 267
— XLI. Du baptême solennel 270
— XLII. Du baptême des enfants 272
— XLIII. Du catéchisme et de la confirmation 274
— XLIV. Du saint chrême 276
— XLV. Du saint sacrifice de la messe 278
— XLVI. Suite de la messe. De l'instruction du peuple et de l'offrande 280
— XLVII. De la consécration 283
— XLVIII. De la communion 285
— XLIX. Des messes basses et du viatique 287
— L. Suite de l'eucharistie 288
— LI. Du sacrement de pénitence. De la contrition . . 289
— LII. De la confession et de la satisfaction 292
— LIII. De la pénitence publique 293
— LIV. De l'absolution solennelle, et des cas réservés. 296
— LV. De l'excommunication. Des péchés véniels . . . 297
— LVI. Des indulgences et du purgatoire 299
— LVII. De l'extrême-onction 301
— LVIII. Du sacrement d'ordre. De la tonsure 303
— LIX. Des ordres mineurs et majeurs 305
— LX. Du mariage 307

FIN DE LA TABLE DU GRAND CATÉCHISME

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI
627469

234.
A.
17.